

Le Monde

MERCREDI 23 MAI 2018
74^e ANNÉE - N° 22817
2,60 € - FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR -
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le gouvernement maintient son cap malgré les mobilisations sociales

► Des manifestations de fonctionnaires devaient avoir lieu, mardi 22 mai, dans toute la France, afin de dénoncer les mesures envisagées pour les agents

► La France insoumise et d'autres organisations, dont la CGT, entendent provoquer une « marée populaire » anti-Macron, le 26 mai, dans tout le pays

► Face à des ministres inflexibles, les syndicats ont de plus en plus de mal à « faire masse » et à convaincre des troupes en partie démobilisées

► Depuis le début des années 2000, à de rares exceptions près, les différents gouvernements ont choisi de ne pas reculer

PAGE 6

Italie Di Maio-Salvini, l'histoire d'une improbable alliance

Le chef de file du Mouvement 5 étoiles (parti anti-système), Luigi Di Maio, et son homologue de la Ligue (extrême droite), Matteo Salvini, présentent des profils très différents. Seul leur projet gouvernemental les rassemble

PAGE 3 ET DÉBATS PAGE 20

Télécoms

La porte s'ouvre pour une fusion entre opérateurs

Dans un entretien au « Monde », Sébastien Soriano, président de l'Arcep, l'Autorité de régulation des télécoms, dit n'être plus opposé à une consolidation du secteur

CAHIER ÉCO - PAGE 8

Qualité de l'air Paris loin derrière les autres capitales

Selon une étude commandée par Greenpeace et dévoilée mardi 22 mai, la capitale française se classe au 12^e et avant-dernier rang européen

PAGE 11

SCIENCE & MÉDECINE

Bataille contre le remboursement de l'homéopathie

► Près de 2 400 médecins appellent à ne plus rembourser l'homéopathie, jugée coûteuse et inefficace

► Un quart des généralistes en prescrivent, la moitié des Français en utilisent

► Le marché représente 620 millions d'euros en France

SUPPLÉMENT



Hôpitaux

La fronde des médecins intérimaires

Ces médecins remplaçants, parfois qualifiés de « mercenaires », sont devenus indispensables à l'hôpital public. Ils s'opposent au plafonnement de leur rémunération

PAGE 10

ÉDITORIAL
VENEZUELA : SANCTIONNER LA DICTATURE, PAS LA POPULATION
PAGE 23
ET NOS INFORMATIONS PAGE 2

RWANDA : LES MISES AU POINT DE L'AMIRAL LANXADE

EMMANUEL MACRON reçoit son homologue rwandais, Paul Kagamé, mercredi 23 mai, à Paris. Avant cette rencontre, l'amiral Jacques Lanxade, ancien responsable de l'opération « Turquoise » au Rwanda en 1994, a accordé un

entretien au Monde. Il y revient sur l'attitude de la France face au génocide des Tutsi. « Nous n'avons rien à nous reprocher », dit-il. Selon lui, il est nécessaire d'ouvrir « sans restriction » les archives militaires. Estimant

que les « autorités françaises ne couvrent pas assez les militaires en opération », il souhaite que le chef de l'Etat défende l'armée, souvent mise en cause dans ce dossier.

PAGE 5

Iran Le diktat de Washington à Téhéran

PAGE 4

Arabie saoudite Six féministes en prison

PAGE 4

Etats-Unis Reportage dans les écoles-forteresse

PAGE 12

Fait divers Pau sous le choc d'une agression mortelle

PAGE 8

Edition La tournée très politique de François Hollande

PAGE 7

LE REGARD DE PLANTU



2 - 30 juin 2018
ODÉON
direction Stéphane Braubert

L'Avare
THÉÂTRE DE L'EUROPE

de Molière
mise en scène Ludovic Lagarde

avec:
Marion Barché
Myrtille Bordier
Louise Dupuis
Alexandre Pailu
Laurent Poltreaux
Tom Politano
Julien Storini
Christèle Tual
et Jean-Luc Briand
Élie Chapuis
Bastien Dusque
Sophie Engel
Zacharie Jourdain
Elodie Leau
Benoît Muzard

01 44 85 40 40
theatre-odeon.com

Le Monde • 2 • Pascal Galy

Au Venezuela, les anti-Maduro sans stratégie

Après la réélection controversée du président chaviste, les opposants hésitent à engager une épreuve de force

CARACAS - envoyé spécial

Face à la proclamation d'une victoire du président Nicolas Maduro à la présidentielle avec 68 % des voix, les opposants vénézuéliens hésitent sur la conduite à tenir. Ils ont une seule certitude : puisque le scrutin du 20 mai ne fut « ni libre ni transparent », ils sont pour une fois tous unis pour appeler à une nouvelle élection à la date initialement prévue, en décembre. Un appel que M. Maduro a, dès son discours de victoire, catégoriquement rejeté.

Cette ligne est partagée par le principal candidat qui a concouru contre Nicolas Maduro, l'ex-gouverneur et ex-chaviste Henri Falcon, et par « l'opposition du boycottage ». Celle-ci, fortement majoritaire dans les rangs anti-chavistes, a refusé, après l'interdiction faite à ses deux principaux dirigeants de participer à la présidentielle, de présenter un autre candidat et a appelé les électeurs à l'abstention.

« En finir avec le cauchemar »

L'opposition pense qu'en cas d'élection libre, elle est majoritaire au Venezuela. Non seulement elle a nettement gagné les dernières législatives en 2015 – avant d'être empêchée d'exercer le moindre pouvoir par le gouvernement, qui a retiré tout droit politique au Parlement et l'a de facto remplacé par une Assemblée nationale constituante à 100 % chaviste – mais elle estime qu'avec une abstention de 54 %, selon les chiffres officiels, sa stratégie du boycottage a été validée par les Vénézuéliens.

« L'attitude du peuple vénézuélien est porteuse d'espoir. Maintenant, c'est à nous de nous organiser et d'unir tous ceux qui veulent un véritable changement », a déclaré, lundi 21 mai, Omar Barboza, le président de l'Assemblée nationale (élue en 2015), au nom de Frente Amplio Venezuela Libre (Front large pour un Venezuela libre), la nouvelle coalition politique qui regroupe tous les partis ayant refusé de participer à la présidentielle.

M. Barboza a indiqué que la coalition allait contacter M. Falcon, sur la base de son appel similaire à un nouveau scrutin présidentiel, pour discuter de cette possible union. Il a également précisé qu'en cas d'élection démocratique, tous les partis de Frente Amplio « sont prêts à retirer d'éventuels candidats et à avoir une candidature unique



Le président vénézuélien Nicolas Maduro, après l'annonce des résultats du scrutin, dimanche 20 mai à Caracas. CARLOS GARCIA RAWLINS/REUTERS

pour en finir avec le cauchemar Maduro ».

Cette volonté d'union n'a rien d'évident car, outre que l'opposition est traditionnellement divisée entre des ambitions contradictoires, la coalition représente aujourd'hui un spectre politique très large allant du centre gauche social-démocrate au centre droit libéral et aux conservateurs, ainsi qu'à des partis représentant ce que l'on appelle désormais le « chavisme dissident ». Ces derniers, à l'image de la candidature d'Henri Falcon mais aussi au sein de Frente Amplio, ont tendance à croire depuis la mort du fondateur du chavisme, le « Comandante » Hugo Chavez, et sa décision de choisir Nicolas Maduro comme successeur.

Nicmer Evans est un des représentants de ce « chavisme dissident ». Pour lui, « avec 5,8 millions de voix [sur un corps électoral de 16 millions de per-

sonnes], il est clair que le peuple n'est pas maduriste. On aurait préféré une élection libre, mais le résultat n'est pas si affreux. Il valide la position de Frente Amplio. Même les autres candidats comme Falcon, en désaccord au départ sur le boycottage, ont fini par reconnaître que cette élection est une fraude. »

Élitisme et arrogance

Et maintenant ? se demandent les Vénézuéliens. L'opposition a déçu ses partisans à l'été 2017, lorsque, même si elle a boycotté le scrutin, elle a de facto accepté l'installation de l'Assemblée nationale constituante et mis fin à quatre mois de manifestations de rue. Les jeunes du mouvement étudiant et du groupe La Resistencia, notamment, ont mal vécu la désertion des dirigeants de l'opposition, qui ont ensuite accepté de participer à l'élection des gouverneurs organisée par le pouvoir maduriste.

La vraie question est de savoir si l'opposition est prête à tenter de ranimer le mouvement de protestation de rue

L'autre grief qui lui est fait est que, face à un gouvernement très actif dans les quartiers populaires, l'opposition passe souvent pour élitiste et arrogante. Frente Amplio tente de corriger cette image qu'avait l'ex-coalition, la Table de l'unité démocratique (MUD), et de développer des programmes à destination des déçus du chavisme.

La vraie question, puisque Nicolas Maduro a déjà refusé l'idée

d'une nouvelle présidentielle, est de savoir si l'opposition est prête à tenter de ranimer le mouvement de protestation de rue. Beaucoup, au sein de Frente Amplio, estiment qu'il y aurait une logique à manifester à partir du moment où ils dénoncent « une fraude » à la présidentielle et « une dictature » dans le pays. En revanche, après l'échec des manifestations de 2017, « si on appelle à descendre dans la rue, il faudra que nous ayons cette fois un leadership, un objectif politique clair, et la confiance de la population », avance Nicmer Evans.

Si Nicolas Maduro appelle officiellement, de son côté, à « un grand dialogue national » – sans faire pour le moment le moindre geste d'ouverture politique –, nul doute qu'il s'est aussi préparé aux options envisagées par l'opposition. Le pays est divisé, et la bataille continue. ■

RÉMY OURDAN

LES DATES

2014

2 février Premières manifestations à l'appel de l'opposant Leopoldo Lopez. Elles font 43 morts. M. Lopez est arrêté et condamné à treize ans de prison.

2015

19 février Le maire de Caracas, Antonio Ledezma, est accusé de complot et incarcéré. Assigné à résidence, il s'enfuit en Espagne.

2017

1^{er} avril Nouvelle vague de manifestations, qui durera quatre mois et fera plus de 125 morts.
7 avril Henrique Capriles, un des chefs de file de l'opposition, est déclaré inéligible.

Caracas dénonce de nouvelles sanctions des Etats-Unis

Alors que Moscou, Pékin, Ankara et La Havane ont félicité M. Maduro, l'Union européenne pourrait ne pas reconnaître le résultat du scrutin

CARACAS - envoyé spécial

Nicolas Maduro le dénonce depuis des années et l'a répété lors de son dernier rassemblement électoral avant la présidentielle du 20 mai : « Il y a un harcèlement international contre le Venezuela ! » Harcèlement ou pas, il existe en tout cas un consensus dans le monde démocratique pour condamner la pratique du pouvoir du président chaviste, adepte du socialisme révolutionnaire et très lié, comme l'était Hugo Chavez, à Cuba.

Le président Maduro, qui estime pouvoir s'appuyer sur le résultat de la présidentielle pour rester au pouvoir jusqu'en 2025, a pu à l'occasion de cette « victoire électorale » compter ses alliés. La première capitale à réagir a été La Ha-

vane qui, bien qu'elle n'ait elle-même jamais organisé d'élection, même controversée, a salué « la large victoire » de celui qui, jeune syndicaliste, était allé suivre une formation politique à Cuba.

Le soutien d'Erdogan

Les autres pays ayant adressé leurs félicitations à Nicolas Maduro ont été la Russie et la Chine, qui ont prêté de l'argent au Venezuela depuis qu'il s'enfonça dans la crise et « qui, en échange, pillent allégrement les richesses vénézuéliennes », précise un diplomate européen, ainsi que l'Iran, la Bolivie et le Salvador, la Biélorussie... M. Maduro avait également annoncé jeudi 17 mai avoir « signé un nouvel accord économique avec [le premier ministre turc] Recep Tayyip Erdo-

gan », qui lui a fait part de ses « encouragements » afin qu'il soit « triomphant ».

Les Etats-Unis ont en revanche déjà annoncé l'adoption prochaine de nouvelles sanctions économiques à l'encontre des dirigeants de Caracas, tandis que les quatorze pays latino-américains du groupe de Lima ont annoncé le rappel de leurs ambassadeurs au Venezuela et indiqué qu'ils ne reconnaissent pas le résultat de la présidentielle. L'Union européenne pourrait également ne pas reconnaître la réélection de M. Maduro. En son sein, l'Espagne, traditionnellement à la manœuvre sur les questions latino-américaines, a déjà clairement dénoncé le résultat du scrutin.

« Trump est contre le Venezuela. Il veut l'isoler diplomatiquement

et économiquement. Par contre, je suis inquiet de la décision et des pressions de l'Union européenne », note Roy Daza, responsable des relations internationales au Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV) au pouvoir. L'Europe, pour nous, c'est le respect de la démocratie, contrairement à Washington. Si l'UE ne reconnaissait pas le résultat de la présidentielle, ce serait vraiment regrettable. » Pour lui, même s'il se félicite des « excellentes relations avec le frère cubain ainsi que Moscou et Pékin », un sérieux revers diplomatique pour Caracas a été, en Amérique latine, « la chute de la gauche au Brésil et des péronistes en Argentine ».

Le pouvoir maduriste n'a officiellement aucune intention de faire la moindre concession à ce que le président appelle « l'em-

pire », c'est-à-dire les Etats-Unis et leurs alliés d'un point de vue politique, et le monde capitaliste et libéral, incarné par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, d'un point de vue économique.

Un pays au bord du gouffre

« Le logiciel politique et diplomatique de Maduro et de ses conseillers date des années 1960 ou 1970. Même les diplomates cubains, qui sont plus pragmatiques, sont effrayés », raconte un diplomate européen. Nous sommes quand même dans un pays où Maduro a organisé, en octobre 2017, une cérémonie pour le centenaire de la révolution d'Octobre ! Quand il l'a appris, l'ambassadeur russe, qui n'avait d'ailleurs pas été invité, a été pour le moins surpris. »

Quelles que soient les opinions des uns et des autres, tout le monde à Caracas craint désormais, pour ce second mandat Maduro, un étranglement du Venezuela par les Etats-Unis. L'opposition vénézuélienne, favorable aux actuelles sanctions très ciblées contre les dirigeants chavistes, est opposée à un embargo plus sévère qui frapperait une population déjà en proie à une crise économique tellement grave qu'elle devient une crise humanitaire.

Le pays est déjà au bord du gouffre : aux prochaines sanctions, ce pourrait être l'effondrement. Avec notamment, alors que quatre millions de Vénézuéliens ont déjà quitté le pays depuis l'avènement au pouvoir de Chavez, une vague d'émigration sans précédent. ■

R. O.



Graffiti représentant le dirigeant du Mouvement 5 étoiles, Luigi Di Maio, qui embrasse le chef de file de la Ligue, Matteo Salvini. A Rome, le 23 mars.

TIZIANA FABI/APP

Italie : l'improbable coalition des protestataires Di Maio et Salvini

Les chefs du M5S et de la Ligue tentent de masquer leurs divergences

ROME - correspondant

Finalement, c'est lui qui avait vu juste. Dans la nuit du 22 au 23 mars, sur les murs d'une petite rue du centre de Rome, Salvatore Benintende, connu dans le milieu du street art romain sous le nom de Tvboy, dessine un baiser langoureux entre le dirigeant de la Ligue, Matteo Salvini, et celui du Mouvement 5 étoiles (M5S), Luigi Di Maio, dressé sur la pointe des pieds.

Le moment n'est pas choisi au hasard : quelques heures plus tard, les Chambres nouvellement élues vont commencer leurs travaux, si bien que de nombreux photographes, présents aux abords du Parlement, ont le temps d'immortaliser son œuvre avant qu'elle soit effacée par les services de propreté de la ville. Instantanément, l'image est reprise partout, comme une provocation artistique un peu potache, mais aussi comme métaphore d'une possible alliance qui épouvante l'Europe.

Les positions des deux dirigeants « antisystème » paraissent, alors, encore bien éloignées. Et pourtant... moins de deux mois après, la coalition entre la Ligue (droite souverainiste) et le Mouvement 5 étoiles a bel et bien vu le jour. Et les deux jeunes dirigeants, avec moins de tendresse et beaucoup plus de calcul que ne l'annonçait l'œuvre de Tvboy, se sont découverts des affinités, au point de décider de faire un bout de chemin ensemble.

« Gouvernement de changement »

Lundi 21 mai, Luigi Di Maio et Matteo Salvini sont montés sur la colline du Quirinal pour présenter au président Sergio Mattarella le « contrat pour un gouvernement de changement », qu'ils ont négocié ensemble, et l'équipe dirigée par le juriste Giuseppe Conte, qu'ils ont choisie pour le mettre en œuvre. Le chef de l'Etat s'est réservé une nuit de réflexion supplémentaire et devait rencontrer, mardi matin, les présidents des deux Chambres, Maria Elisabetta Casellati (Forza Italia, Sénat) et Roberto Fico (M5S, Chambre des députés), avant de faire connaître sa réponse.

Dirigeants de partis que tout devrait opposer, Luigi Di Maio et Matteo Salvini affichent désormais une solidarité inébranlable. Et si leur entente apparaît aujourd'hui si évidente, il y a quelques mois encore, elle ne semblait pas aller de soi.

Né en 1986 à Avellino (Campanie), Di Maio a grandi à Pomi-

Le « contrat » de coalition constitue plus une compilation des mesures voulues par chacun qu'un projet articulé

gliano D'Arco, une petite ville plutôt prospère des environs de Naples, dans une maison posée au bord d'une route menant au Vésube, au sein d'une famille de la petite bourgeoisie campanienne. En 2013, il vivait encore chez ses parents lorsque les premiers succès du Mouvement 5 étoiles le portèrent à la Chambre des députés, à moins de 27 ans.

Nommé vice-président de la Chambre, il parvient en quelques mois à se couler dans les habits d'un parlementaire chevronné, à mille lieues des vociférations de Beppe Grillo. En parole, il se veut « antisystème », mais, de son discours stéréotypé à ses sempiternels costumes, tout chez lui transpire la soif de respectabilité. Luigi Di Maio a certes des origines populaires, et ses adversaires, avec un évident mépris social, se plaisent à souligner ses fautes de grammaire et la minceur de son CV, mais c'est le dernier responsable politique italien à ne jamais apparaître sans cravate.

Matteo Salvini a une bonne dizaine d'années de plus. Il préfère les codes vestimentaires du stade San Siro aux costumes chics milanais et a construit tout son parcours autour de ce personnage d'enfant turbulent, qui, à coups de provocations, a réveillé une Ligue du Nord minée par les luttes d'appareil et les affaires de corruption. Pourtant c'est un enfant de la bourgeoisie lombarde, fils de dirigeant d'entreprise, qui a étudié au très convenable lycée Alessandro Manzoni, en plein centre de Milan. Et malgré son style débraillé et ses efforts pour poser au jeune père de famille comme les autres, sa langue et sa diction trahissent, presque malgré lui, ses origines et sa parfaite éducation bourgeoise.

Au soir du 4 mars, Di Maio et Salvini se sont retrouvés dans la peau des grands vainqueurs : avec plus de 32 % des voix, le Mouvement 5 étoiles devenait le premier parti d'Italie, tandis que la Ligue l'emportait nettement sur les partisans de Silvio Berlusconi, et, avec plus de 17 %, devenait la force dominante d'une coalition de droite

totalisant, de son côté, plus de 37 % des suffrages. Aucun camp n'ayant obtenu de majorité, la recherche d'alliances était obligatoire, mais les positions de chacun semblaient parfaitement inconciliables, d'autant que la Ligue de Matteo Salvini était organiquement liée à un parti, Forza Italia, avec lequel le M5S refusait de discuter.

La droite et le M5S parviennent tout de même à se mettre d'accord pour se répartir les présidences des deux Chambres, le 24 mars, et durant les tractations Matteo Salvini et Luigi Di Maio se découvrent une certaine facilité à discuter ensemble. Début mai, Matteo Salvini parvient à faire sauter l'obstacle Berlusconi, sous la menace d'un retour aux urnes annoncé désastreux pour son parti. Les tractations débouchent sur un « contrat » dévoilé le 18 mai, qui consti-

tue plus une compilation des mesures voulues par chacun qu'un projet politique articulé.

Souplesse idéologique

Dans les négociations, Salvini et Di Maio ont démontré leur déconcertante souplesse idéologique et semblent s'être découverts, malgré l'ampleur de ce qui les sépare, une estime réciproque.

Bien sûr, leur alliance ne peut durer qu'un temps : comment concilier, à terme, la révolte fiscale du nord du pays avec les appels au secours d'un Sud délaissé, les intérêts des plus riches et ceux des laissés-pour-compte ? Mais, pour l'heure, l'important est de faire table rase. Matteo Salvini et Luigi Di Maio le peuvent d'autant plus facilement qu'ils disposent d'un ennemi commun : l'Europe de Bruxelles. ■

JÉRÔME GAUTHERET

Un nouveau coup dur pour Macron

Les projets européens de Paris pourraient être plombés en cas de crise avec l'Italie

Un gouvernement italien réunissant la Ligue et le Mouvement 5 étoiles inquiète l'Europe et au premier chef les autorités françaises. « C'est le choix des Italiens », rappelle-t-on pourtant prudemment à Paris. Interrogé sur la situation italienne lors du sommet sur les Balkans, à Sofia, le 17 mai, le chef de l'Etat s'était contenté de répondre qu'« il faut accepter ce que les peuples décident », en ajoutant que la France « fera au mieux pour travailler avec ses partenaires et amis ».

Il s'agissait d'éviter les polémiques dans l'espoir que les deux partis de la future coalition italienne, antisystème et eurosceptiques, modèrent leur programme de gouvernement. Ce dernier ne mentionne certes plus explicitement une sortie de l'euro, mais le coût des mesures promises met largement l'Italie, qui a déjà une dette équivalente à 132 % du PIB, hors des clous. D'où l'appel « à mener une politique budgétaire raisonnable » lancé par le vice-président de la Commission européenne en charge de l'euro, Valdis Dombrovskis, dans le quotidien économique allemand *Handelsblatt*.

Le ton monte

Avant même que ces deux forces ne présentent leur équipe, le ton a commencé à monter. « Si le nouveau gouvernement prenait le risque de ne pas respecter ses engagements sur la dette, le déficit, mais aussi l'assainissement des banques, c'est toute la stabilité financière de la zone euro qui serait menacée », a mis en garde le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, le 20 mai sur Europe 1. « Que les Français s'occupent de la France et ne mettent pas leur nez dans les affaires des autres », a aussitôt rétorqué Matteo Salvini, l'homme fort de la Ligue.

Il y a d'évidentes résonances entre les situations politiques de part et d'autre des Alpes. La coal-

tion italienne concrétise la vague populiste qui s'était exprimée lors des législatives du 4 mars balayant le Parti démocrate (centre gauche) du premier ministre sortant, Paolo Gentiloni, et de Matteo Renzi. Ce dernier, devenu premier ministre en 2014 à moins de 40 ans, proclamait sa volonté « d'envoyer à la casse la vieille classe politique », déclarant n'être ni de gauche ni de droite. Il a lancé d'ambitieuses réformes, notamment sur le code du travail, avant de se fracasser, en décembre 2016, sur un référendum prônant l'abolition du Sénat. Le non triompha à 59 %, marquant le rejet d'une opinion publique lasse de son arrogance.

En outre, les liens avec le Front national sont assumés par la Ligue, et en tout premier lieu par Matteo Salvini, maître d'œuvre de la transformation de ce mouvement régionaliste europhobe et xénophobe en un parti d'extrême droite classique.

Cette nouvelle situation à Rome donne un sérieux coup à la stratégie européenne de M. Macron, qui plaide depuis son élection pour un approfondissement de la zone euro, déjà très contesté en Allemagne et dans le nord du continent. « Il se voulait architecte de l'Europe, il va se retrouver comme ses prédécesseurs en mode pompier pour faire face aux crises », relève Yves Bertoincini, spécialiste des questions européennes et enseignant à Sciences Po Paris.

La proposition d'un traité du Quirinal, dans l'esprit de celui de l'Elysée entre la France et l'Allemagne, visait à raffermir les liens entre les deux pays mais aussi à établir un contrepois face à Berlin. Il est mort-né dans le contexte actuel. Les surenchères de Rome contre l'austérité ne peuvent que braquer encore un peu plus la chancelière allemande, Angela Merkel, pour le moins réticente face aux propositions de réforme faites par le président français. ■

MARC SEMO

ÉDOUARD LOUIS

« Cinglant comme une gifle, son texte est celui d'une urgence. »
Nelly Kaprielian, *Les Inrocks*

« Une ode poignante. »
Fabienne Pascaud, *Télérama*

« Un texte d'une rare force. À découvrir ! »
Augustin Trapenard, *France Inter*

Seuil



Aziza Al-Youssef, l'une des militantes pour le droit des femmes à conduire, à Riyad, le 29 mars 2014. HASAN JAMALI/AP

Les Saoudiennes pourront conduire, mais doivent se taire

Six féministes ont été incarcérées à un mois de l'entrée en vigueur du décret autorisant les femmes du royaume à prendre le volant

BEYROUTH - correspondant

Six militantes saoudiennes, à la pointe de la lutte pour accorder aux femmes le droit de conduire, risquent d'assister au couronnement de leurs efforts depuis une cellule de prison. Ces féministes, accusées de « saper l'unité nationale » et de porter « atteinte à la stabilité du pays », ont été arrêtées, mardi 15 mai, à un peu plus d'un mois de l'entrée en vigueur du décret autorisant les habitantes du royaume à prendre le volant.

Ce paradoxe est emblématique des limites du processus de réformes lancé par le jeune prince héritier, Mohammed Ben Salman, le fils du roi Salman. Surnommé « MBS », homme fort de la monarchie, il est présenté comme un modernisateur éclairé par la presse gouvernementale, qui vante ses efforts pour dépoussiérer le pays, sur le plan économique comme social. « C'est la pure arrogance du pouvoir », s'exclame Jamal Kashoggi, un journaliste saoudien en exil aux Etats-Unis. « MBS n'avait vraiment pas besoin de faire cela. Il se tire dans le pied de façon magistrale. »

Les six frondeuses, présentées sur les réseaux sociaux comme des « traîtresses » à la solde des « ambassades étrangères », sont représentatives de la longévité du mouvement de revendication des femmes dans le royaume. On trouve parmi elles des pionnières du féminisme saoudien, qui pour certaines ont participé à l'opération de conduite « sauvage » de 1990, la première du genre, organisée dans l'ombre du déploiement de l'armée américaine dans le royaume, en prélude à la première guerre du Golfe.

« J'ai honte de ce qui se passe en Arabie saoudite »

MANAL AL-SHARIF
dissidente en exil en Australie

Il s'agit d'Aïsha Al-Maenna, de Madiha Al-Ajroush, d'Hessa Al-Sheikh et d'Aziza Al-Youssef, des femmes souvent issues de milieux aisés, diplômées, âgées de 60 à 70 ans. « Ce sont nos marraïnes, nos idoles, s'indigne sur Twitter Manal Al-Sharif, une dissidente en exil en Australie. Aïsha a survécu en 2017 à une attaque cardiaque. Elle a consacré toute sa fortune à l'éducation des femmes. L'accuser de trahison est une blague. J'ai honte de ce qui se passe en Arabie saoudite. »

A côté des doyennes de la cause figurent deux jeunes femmes qui représentent la relève, Lujain Al-Hathloul, 28 ans, et Eman Al-Nafjan, une trentenaire, qui, comme leurs aînées, ont été emprisonnées à plusieurs reprises ces dernières années pour avoir bafoué l'interdiction de conduire faite aux femmes. Trois hommes, sympathisants de leur mouvement, ont aussi été incarcérés : Ibrahim Al-Modaimigh, un octogénaire, avocat de Lujain Al-Hathloul ; Mohamed Rabieh, l'organisateur d'un salon littéraire, tenant du nationalisme arabe, une idéologie très peu du goût de Riyad en ces temps de rapprochement discret avec Israël ; et Abdelaziz Al-Meshail, un homme de médias.

Combat pour la fin de la tutelle
La raison exacte de l'offensive du pouvoir n'est pas connue avec certitude. Selon la thèse la plus en vogue, il s'agirait de s'assurer que ces femmes ne puissent pas parler aux journalistes étrangers qui s'apprentent à débarquer dans le pays, le 24 juin, jour à partir duquel les Saoudiennes seront autorisées à conduire. « Mohammed Ben Salman ne veut laisser à personne d'autre que lui le mérite de cette mesure », suggère une féministe qui s'exprime sous couvert d'anonymat. En d'autres termes : « Conduis et tais-toi. »

Quelques heures après la promulgation du décret royal, en septembre 2017, plusieurs de ces gêneuses avaient reçu un coup de téléphone des autorités, les sommant de ne pas s'exprimer dans les médias. Hors de question de

Avec Mohammed Ben Salman, ouverture sociétale et resserrement autoritaire vont de pair

laisser penser que leur activisme tapageur ait pu peser sur la décision des dirigeants. Sous la régence de fait de Mohammed Ben Salman, ouverture sociétale et resserrement autoritaire vont de pair. Un récent rapport de l'ONG de défense des droits humains, Human Rights Watch, souligne que, depuis 2014, le nombre de Saoudiens détenus arbitrairement, sans inculpation ni procès, a très fortement augmenté.

Au mois de mars, Lujain Al-Hathloul a connu des déboires emblématiques du verrouillage politique. Alors que « MBS » s'appropriait à s'envoler pour une tournée de trois semaines aux Etats-Unis, destinée à promouvoir son programme de réformes, baptisé Vision 2030, la jeune militante était brusquement arrêtée sur une autoroute d'Abou Dhabi, un émirat voisin de l'Arabie saoudite où elle prépare un master. Renvoyée sous bonne garde dans son pays natal, elle a passé plusieurs jours derrière les barreaux, avant d'être relâchée, avec interdiction de voyager et d'utiliser les réseaux sociaux. Possible raison de cette extradition musclée : un simple Tweet, où elle appelait « MBS » à « rouvrir le dossier des prisonniers de conscience ».

Une autre explication pour le coup de filet du 15 mai tient au fait que la plupart des personnes arrêtées militaient en faveur de la création d'une maison pour les Saoudiennes victimes de violences domestiques. « Actuellement, le seul endroit dans le pays susceptible d'accueillir des femmes battues ressemble davantage à une prison qu'à un abri, explique une source au fait de ce dossier, qui

tient à rester anonyme. Ces militantes voulaient fonder un vrai lieu de vie alternatif. Le projet a semblé avorter quand un vice-ministre, qui le soutenait, a été arrêté en septembre. Mais elles sont revenues à la charge et cela a peut-être agacé les autorités », qui sont tenues à un jeu de bascule perpétuel entre libéraux et conservateurs.

Dernière hypothèse : l'abolition de la tutelle, le nouveau combat des Saoudiennes depuis qu'elles ont obtenu gain de cause sur la conduite. La vague d'arrestations a visé des partisans de la suppression de ce système, qui cantonne les femmes dans un statut de mineur, en les obligeant à requérir l'aval d'un référent masculin (père, mari, frère) pour des actes de la vie courante comme se marier, voyager, ouvrir un compte en banque, etc. Une pétition lancée en 2016, sur Twitter, par Aziza Al-Youssef, sous le hashtag « Je suis mon propre tuteur », a recueilli 14 000 signatures en quelques jours.

Une telle réforme détruirait l'un des principaux piliers de l'ordre wahhabite, le courant de l'islam ultrarigorisiste qui a rang de religion d'Etat en Arabie saoudite, encore plus sûrement que la levée du tabou sur la conduite des femmes. « MBS » a démontré que la confrontation avec les fondamentalistes ne lui fait pas peur. En plus de permettre aux femmes de se glisser sur le siège conducteur, il leur a récemment permis d'assister à des concerts de musique, à des matchs de football et d'aller au cinéma, autant de choses impensables il y a quelques années. Il n'est donc pas impossible qu'il consente un jour à abolir la tutelle, mais ce sera à son rythme, au moment où il le voudra.

« Les libéraux qui pouvaient se croire tout permis depuis quelques mois se voient rappeler de façon brutale que "MBS" est le chef, décrypte l'analyste politique Stéphane Lacroix, spécialiste de l'Arabie saoudite. Avec lui, la société n'a pas son mot à dire. La transformation vient du haut. Les initiatives d'en bas ne sont pas les bienvenues. » ■

BENJAMIN BARTHE

Le diktat de Pompeo pour contenir l'Iran

Le secrétaire d'Etat américain menace Téhéran des sanctions « les plus dures de l'histoire »

WASHINGTON - correspondant

Près de deux semaines après l'annonce par Donald Trump du retrait des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, son secrétaire d'Etat, Mike Pompeo, a présenté, lundi 21 mai, dans les murs du think tank conservateur Heritage Foundation, ce qui fait désormais figure de feuille de route pour l'administration américaine. L'heure est à la « pression maximale », qui doit officiellement inciter le régime iranien à changer de comportement.

Pendant les mois qui ont précédé le retrait américain, le président des Etats-Unis n'avait cessé de pester contre les lacunes d'un compromis centré sur les activités nucléaires de l'Iran et qui ne visait ni son influence grandissante au Moyen-Orient ni ses activités balistiques. Parvenir à un « meilleur accord » était devenu la priorité, et c'est sur cette base que les alliés européens des Etats-Unis (l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni) avaient négocié avec Washington, sans succès.

Douze exigences

Il n'en est plus question désormais pour l'administration américaine. Le secrétaire d'Etat ne s'est pas contenté d'annoncer l'imposition des sanctions « les plus dures de l'histoire ». Il a surtout dressé une liste de douze exigences des Etats-Unis auxquelles le régime iranien devra répondre pour échapper à sa pression. Washington a remplacé la négociation par le diktat. Qui n'épargne pas ses alliés. « Je sais que nos alliés en Europe essaieront peut-être de maintenir l'ancien accord nucléaire avec Téhéran, c'est à eux de prendre leur décision. Ils savent où nous sommes », a averti le secrétaire d'Etat.

Une partie de ces exigences porte sur le nucléaire, allant bien

au-delà du cadre mis en place par l'accord moribond et qui a été pourtant jugé comme le plus strict de l'histoire de la prolifération. Mais les plus frappantes concernent le poids régional de l'Iran, sommé de revenir à l'intérieur de ses frontières.

Isolement américain

Washington demande à Téhéran de renoncer à l'influence qu'il s'est construite au fil des dernières décennies en exploitant des calculs stratégiques hasardeux (invasion du Liban par Israël en 1982, puis de l'Irak par les Etats-Unis en 2003). Mike Pompeo a ainsi exigé qu'il coupe les liens avec le Hezbollah libanais, qu'il permette le désarmement et la dissolution des milices chiites qui lui sont affiliées en Irak, ou qu'il retire ses forces militaires de Syrie.

Mike Pompeo a répondu par avance aux doutes sur un éventuel isolement américain face à l'Iran en énumérant les noms de pays qui seraient, selon lui, disposés à soutenir Washington dans sa démarche, mais il n'a mentionné ni la Chine, ni la Russie, ni les pays européens.

En refusant par ailleurs de reconnaître l'existence au sein du régime iranien de modérés, comme le président Hassan Rohani ou le ministre des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, le secrétaire d'Etat américain a enfin ravivé le soupçon d'un projet américain de déstabiliser le régime jusqu'à une éventuelle chute. « En fin de compte, il reviendra au peuple iranien de faire le choix de son leadership », a assuré Mike Pompeo.

Le président Hassan Rohani a réagi, lundi 21 mai au soir, à ces propos, en assurant que « le monde aujourd'hui n'accept[ait] pas que l'Amérique décide pour lui, car les pays sont indépendants ». ■

GILLES PARIS

Référendum au Burundi : l'intimidation l'emporte

La réforme permettra au président, Pierre Nkurunziza, de se maintenir au pouvoir

JOHANNESBURG - correspondant régional

Une réforme constitutionnelle a été adoptée, lundi 21 mai, au Burundi dans le cadre d'un référendum, par plus de 73 % de voix. Agathon Rwasa, seul responsable politique n'appartenant pas au parti au pouvoir et ayant osé s'exprimer, avait déclaré en amont refuser les résultats de ce référendum tenu dans un climat d'intimidation.

M. Rwasa, chef d'un parti constitué d'une ex-rébellion hutu, tout comme le chef de l'Etat, avait été autorisé, à la tête d'une coalition d'indépendants, Amizero y'Abarundi (« espoir des Burundais »), à faire campagne pour le non. A la fin de la campagne, il avait réuni des milliers d'opposants. Quelques jours plus tard, il a précisé, avant l'annonce des résultats, qu'il les rejetait par avance, dénonçant « l'intimidation de la population par les Imbonerakure [jeunesse du parti] à travers tout le pays » et énumérant les violences et les menaces de mort dont ont été victimes les membres de sa coalition.

La réforme constitutionnelle a un premier objectif essentiel, celui d'offrir au président Pierre Nkurunziza la possibilité d'être candidat pour deux mandats supplémen-

taires de sept ans, ce qui devrait lui permettre de fêter vingt-neuf ans de pouvoir en 2034.

Un pays à la dérive

Sans doute cela ne constituera-t-il pas un horizon de règne indépassable. M. Nkurunziza exerce son troisième mandat, alors que l'état actuel de la Constitution en limite théoriquement le nombre à deux. Il avait déjà bravé les textes, en 2005, déclenchant une crise profonde dans le pays.

Dans l'intervalle, le Burundi s'est engagé dans une dérive qu'encourage encore la réforme, qui a pour effet de « concentrer les pouvoirs autour du seul président » selon la Fédération internationale des droits de l'homme, et d'ouvrir la voie à l'annihilation des dispositions de l'accord de paix signé à Arusha, en Tanzanie, en 2000.

Jeudi, jour du vote, il n'y avait pas de missions reconnues d'observateurs extérieurs. La campagne s'était étalée sur plusieurs mois sans que le texte sur lequel 4,8 millions d'électeurs allaient se prononcer ne soit connu. Les abstentionnistes déclarés s'exposaient à trois ans d'emprisonnement. L'ONG Human Rights Watch estime que quinze opposants ont été tués pendant la campagne. ■

JEAN-PHILIPPE RÉMY

Rwanda : « Macron doit défendre nos soldats »

L'amiral Jacques Lanxade, ex-chef d'état-major des armées sous François Mitterrand, récuse toute erreur liée à l'opération « Turquoise » pendant le génocide des Tutsi au Rwanda

ENTRETIEN

Ancien chef d'état-major au moment du génocide des Tutsi au Rwanda, en 1994, l'amiral Lanxade a été chargé de mettre en œuvre l'opération militaire-humanitaire « Turquoise », sur laquelle pèsent plusieurs procédures judiciaires. Alors que le président Emmanuel Macron doit recevoir, mercredi 23 mai à Paris, son homologue rwandais Paul Kagamé, Jacques Lanxade plaide pour l'ouverture des archives militaires, afin d'en finir avec les polémiques.

Comment qualifieriez-vous votre relation avec François Mitterrand ?

Extrêmement professionnelle, avec une grande confiance mutuelle. Je disposais d'une marge de manœuvre importante, car le président Mitterrand ne donnait jamais de directive précise. Il considérait que vous deviez savoir ce que vous aviez à faire. Il n'intervenait pas, il vous faisait comprendre que vous étiez chargé d'agir. A mon époque, à l'Elysée, son fils [Jean-Christophe Mitterrand] dirigeait la cellule africaine. Mais, dès qu'il se passait quelque chose de sérieux en Afrique, il y avait une sorte de message du président, et nous devions comprendre que l'affaire passait de la cellule africaine à l'état-major particulier. C'est ce dernier qui réglait les crises africaines. Après, les choses ont changé.

C'est-à-dire ?

Jusqu'à la guerre du Golfe [1990-1991], le chef d'état-major des armées (CEMA) était peu présent dans la gestion des crises. Il ne voyait presque jamais le président. Quand j'ai quitté l'Elysée pour prendre la tête des armées, la donne a changé. Le CEMA est devenu le seul responsable opérationnel militaire. En 1992, nous avons ensuite institutionnalisé les conseils de défense restreints. Donc, ce qui relevait auparavant du domaine réservé du président devenait un domaine partagé avec le gouvernement.

A partir d'octobre 1990, qui a la main sur le dossier rwandais ?

L'Elysée. Et non l'état-major, qui, lui, exécutait les ordres. Intervenir au Rwanda [en 1990, les rebelles tutsi du Front patriotique rwandais, FPR, la rébellion armée tutsi de Paul Kagamé, attaquent le régime Habyarimana ; la France lance l'opération « Noroît » pour soutenir son allié] est la décision du président Mitterrand. A partir du moment où la décision avait été prise de soutenir ce régime, il fallait aider l'armée rwandaise. C'est la raison pour laquelle fut mis en place un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI). Techniquement, il était sous l'autorité de l'ambassadeur et de la Mission militaire de coopération. En cas de tensions, le DAMI passait sous l'autorité du CEMA. Du coup, nous étions assez bien informés.

Février 1993 marque un tournant dans l'engagement de la France au Rwanda, avec une offensive des rebelles du Front patriotique rwandais, que Paris repousse...

« Je n'ai aucun souvenir d'une livraison d'armes aux Forces armées rwandaises »

Oui et non. Nous ne voulions pas que le FPR l'emporte sur le terrain, mais, en même temps, se tenaient les négociations de paix à Arusha. On ne voulait pas que le Rwanda tombe et on cherchait la paix en s'appuyant sur le président Juvénal Habyarimana, qui donnait le sentiment de tenir le pays.

N'était-ce pas une erreur d'analyse ?

Il y avait un risque dont nous étions conscients. L'une des raisons pour lesquelles le président Mitterrand a soutenu Habyarimana était que celui-ci était le seul capable de tenir le pays. Nous savions très bien qu'il y avait des tensions extrémistes, mais nous pensions qu'il pouvait les contenir.

Parlons maintenant de l'opération « Turquoise » : dans votre dossier préparatoire, vous indiquez Kigali comme objectif...

Lors du conseil de défense restreint du 15 juin 1994, deux options étaient en présence. La première [consistait à aller jusqu'à] Kigali. J'y étais opposé, car nous aurions été perçus comme prenant part aux combats, dans une situation épouvantable, alors que la capitale était déjà largement aux mains du FPR. J'ai alors proposé Goma [principale ville de l'est de l'ex-Zaïre, à la frontière du Rwanda, qui servit de base principale à « Turquoise »].

Le premier ministre de l'époque, Edouard Balladur, n'avait aucune envie d'intervenir. Il était donc favorable à cette seconde option. Il avait le sentiment qu'il aurait plus de contrôle. Entre le 15 et le 22 juin, nous avons établi le déroulé de l'opération, dont l'objectif n'a jamais été d'aller à Kigali.

Pourtant, l'ex-capitaine Guillaume Ancel raconte, dans un livre récent (Rwanda, la fin du silence, Les Belles Lettres), que le 1^{er} juillet une action offensive destinée à dégager la route de Kigali a été annulée au dernier moment.

Ce capitaine se trompe. C'est sa propre interprétation. La mienne est très différente : il nous fallait être prêts à montrer au FPR qu'il ne pourrait pas entrer dans la zone humanitaire sûre (ZHS). D'ailleurs, des échanges de tirs ont eu lieu dans cette zone et, très rapidement, le FPR a compris que nous ne céderions pas.

Comment être « impartial » dans un génocide, comme l'indiquent les ordres d'opérations ? Cela paraît contradictoire...

Le génocide, on n'était pas encore complètement conscient que c'était quelque chose de très organisé, après l'attentat [du 6 avril 1994 contre le président Juvénal Habyarimana]. L'impartialité consistait à ne pas prendre parti, entre l'armée rwandaise de Habyarimana et le FPR.

Quand les soldats français arrivent dans le cadre de l'opération « Turquoise », les Forces armées rwandaises (FAR) les voient comme un soutien...

Nous leur avons vite fait comprendre que nous n'étions pas là pour les soutenir. Notre mission était d'arrêter les massacres. Point à la ligne. Je ne voulais pas que nous puissions nous trouver impliqués dans les combats.

L'armée française a laissé passer des livraisons d'armes clandestines aux FAR, en fermant les yeux...

L'état-major des armées n'est absolument pas au courant. Je n'ai aucun souvenir d'une telle chose. Si cela s'est fait, alors c'était de manière subreptice, et non conforme aux instructions présidentielles.

Quid de l'exfiltration des membres du gouvernement génocidaire vers le Zaïre ?

Il faut se rappeler que nous intervenions dans le cadre d'une résolution des Nations unies, visant à arrêter les massacres. Pas plus. Des reproches similaires nous ont été adressés au sujet de la radio des Mille Collines [qui diffusa jusqu'au 31 juillet 1994 une propagande haineuse contre les Tutsi] que nous n'avions pas neutralisée.

Paul Kagamé, ex-chef du FPR et actuel président rwandais, affirme que le FPR aurait capturé, à la mi-juillet 1994, 23 hommes du commandement des opérations spéciales (COS), en limite de la ZHS. Vous confirmez ?

Je n'en ai aucun souvenir. A mon avis, c'est faux. Il y a eu deux ou trois soldats capturés pendant leur jogging, que le FPR nous a rendus. Mais 23 hommes du COS, c'est du roman, c'est impossible ! Ou alors j'ai été complètement leurré.

Comprenez-vous les polémiques d'aujourd'hui sur « Turquoise » ?

Non. Je comprends que soit reproché à la France son soutien au président Habyarimana, jusqu'à ce qu'il soit assassiné. Selon l'appréciation de François Mitterrand, il ne fallait pas laisser tomber ce régime. Certains peuvent dire : vous n'auriez pas dû lancer l'opération « Noroît », faire ci ou ça. C'est une opinion. Mais sur « Turquoise » – alors que nous avons été les seuls à intervenir et à sauver des gens ! –, non, je ne comprends pas.

Nicolas Sarkozy a parlé en 2010 d'« erreurs » commises au Rwanda...

Le problème auquel le président Macron va être confronté, ce sont les fortes pressions en France pour normaliser les relations avec le Rwanda. Alors, on peut dire qu'« on n'aurait pas dû faire ça ! » : c'est le jugement du président Sarkozy sur la politique de Mitterrand. Les gouvernements français successifs se sont tous trouvés face à cette difficulté : d'un côté, la volonté de rétablir des relations normales avec le régime Kagamé, de l'autre, celle de ne pas mettre en cause les responsables de l'époque : Balladur, Juppé, Védrine...

Chez les militaires, plusieurs points de vue s'affrontaient. Il y avait les « faucons » (les généraux Quesnot et Huchon), mais aussi le général Varret, par exemple, qui tira le signal d'alarme. Or il fut débarqué de son poste de chef de la Mission militaire de coopération en 1993.

Je ne suis pas sûr de partager le point de vue de Varret. Les forces françaises au Rwanda exécutaient les ordres qu'on leur demandait d'exécuter. Que certains disent qu'« il faudrait faire ceci ou cela »

LE PROFIL



Jacques Lanxade
Aujourd'hui âgé de 83 ans, l'amiral Jacques Lanxade a été chef d'état-major particulier de l'Elysée (1989-1991), puis chef d'état-major des armées (1991-1995). Il a été le premier officier supérieur issu de la marine à accéder à ce poste. Après son départ de l'armée, François Mitterrand l'a nommé ambassadeur à Tunis (1995-1999).

« Si la DGSE accepte d'ouvrir ses archives, c'est son affaire. Il n'y a pas de secrets qui doivent être préservés »

n'a aucune importance, puisque ce n'est pas eux qui prennent les décisions. Il n'y pas de point de vue possible : les soldats obéissent aux ordres. On ne voulait plus d'actions qu'on ne contrôlait pas forcément : la DGSE [direction générale de la sécurité extérieure] déployait des moyens et des hommes en uniforme, sans que l'état-major soit au courant.

Etes-vous favorable à l'ouverture complète des archives ?

Oui, car, encore une fois, nous n'avons rien à nous reprocher.

Sans restriction ?

Les archives militaires, oui. Je ne peux m'engager que sur ce qui concerne les forces armées, qui étaient sous mon autorité. Le reste, ce n'était pas de mon ressort. Si la DGSE accepte d'ouvrir ses archives, c'est son affaire. Je ne pense pas que cela puisse dévoiler quoi que ce soit, vingt-quatre ans après, sur l'organisation des armées. Il n'y a pas de secrets qui doivent être préservés.

Beaucoup de procédures judiciaires sont en cours sur le Rwanda. Qu'en pensez-vous ?

Les autorités françaises ne couvrent pas assez les militaires en opération. Que les autorités mènent des enquêtes, d'accord. Ensuite, l'Etat doit assumer sa responsabilité politique. Dans le cas du Rwanda, on a laissé les officiers être attaqués en justice. Leurs avocats sont payés par le ministère de la défense, mais ils se sont retrouvés seuls face à ces attaques. Cela ne se passerait pas comme ça aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. La France ne soutient pas ses soldats.

Faudrait-il une loi d'amnistie sur le Rwanda ?

Cela signifierait qu'une erreur a été commise. Or, ce n'est pas le cas !

C'est pourtant ce qu'affirmait le président Nicolas Sarkozy.

C'est sa responsabilité, et je ne suis pas d'accord avec ce jugement. Les militaires français vont attendre du président [Emmanuel Macron] qu'il prenne la défense des soldats français et de leur action. Je lui fais a priori confiance pour trouver la formule, mais l'amnistie n'est pas une solution. Le gouvernement français doit faire admettre que nous sommes intervenus pour arrêter les massacres. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DAVID SERVENAY

SYRIE Le pouvoir a repris le contrôle de Yarmouk

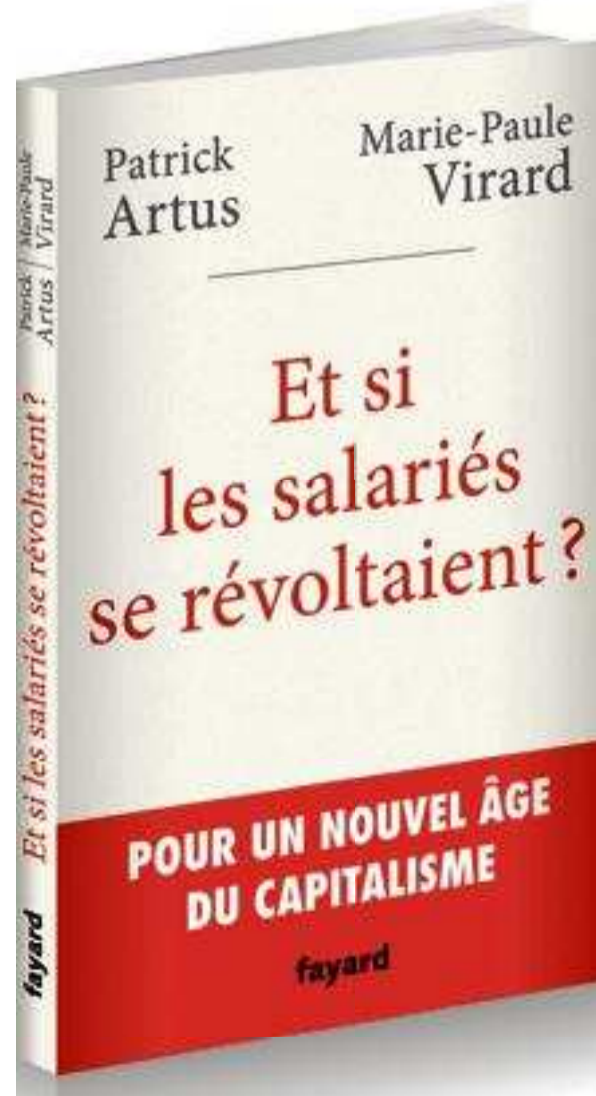
Le régime de Bachar Al-Assad a repris, lundi 21 mai, le contrôle « total » de Damas et de ses environs, après une bataille féroce remportée contre l'organisation Etat islamique dans son dernier réduit de la capitale syrienne. En deux jours, plus d'un millier de djihadistes ont été évacués autour du camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, dans le sud de Damas, permettant l'entrée des forces prorégime dans cette zone soumise depuis plus d'un mois à des bombardements. « Damas et ses environs sont désormais totalement sécurisés », a proclamé un porte-parole militaire, plus d'un mois après la reprise aux rebelles de la totalité de la Ghouta orientale. – (AFP)

AUSTRALIE Un archevêque condamné pour avoir couvert des actes de pédophilie

L'archevêque d'Adelaïde, Philip Wilson, est devenu, le 22 mai, le plus haut hiérarque de l'Eglise catholique condamné pour avoir couvert des abus sexuels sur des enfants. Le tribunal de Newcastle qui l'a jugé coupable, annoncera sa peine en juin. Philip Wilson, 67 ans, avait plaidé non coupable. Il risque jusqu'à deux ans de prison pour avoir dissimulé les actes d'un prêtre, James Fletcher, dans les années 1970. Le procureur a fait valoir que Wilson avait eu pour priorité de protéger la réputation de l'Eglise, y compris après l'arrestation du père Fletcher, mort depuis en prison. – (AP)

UN RÉQUISITOIRE CONTRE LA FINANCE MONDIALE.

Philippe Escande, *Le Monde*



« Un livre choc. La critique du système capitaliste la plus aboutie de ces dernières années. Un cri d'alarme. »

Thierry Fabre, *Challenges*

« Une écriture limpide et des idées claires. »

Alternatives économiques

fayard



Lors de la manifestation nationale des fonctionnaires, le 22 mars, à Paris.
JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/
FRENCH-POLITICS
POUR « LE MONDE »

Nouvelle semaine sociale risquée pour l'exécutif

Les syndicats de fonctionnaires devaient manifester mardi, avant la « marée populaire » anti-Macron samedi

Encore une semaine chargée sur le plan social et à haut risque pour l'exécutif. Une nouvelle mobilisation des fonctionnaires – la troisième en moins d'un an – était organisée mardi 22 mai. Cette fois unis, les neuf syndicats représentatifs de la fonction publique appelaient à faire grève et à défilier pour dénoncer les mesures envisagées pour les agents. Samedi 26 mai, c'est une cinquantaine d'associations, de syndicats et de partis politiques, dont la CGT et La France insoumise (LFI), qui entendent provoquer une « marée populaire » à Paris et en province contre les réformes voulues par Emmanuel Macron.

Une colère à laquelle, au sommet de l'Etat, on dit être attentif. Lundi, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a cherché à rassurer les fonctionnaires sur leur statut. « Il y aura des ajustements, une modernisation, mais pas de remise en cause », a-t-il déclaré à *Libération*. Des propos qui se veulent apaisants sur la forme, mais, sur le fond, l'ancien socialiste rallié au nouveau pouvoir ne lâche rien.

Dans ces conditions, face à un gouvernement qui se montre inflexible et qui veut faire de ce bras de fer avec les grévistes la preuve ultime de son réformisme, descendre dans la rue sert-il encore à quelque chose? Oui, selon Olivier Fillieule, auteur avec Danielle Tarkowsky, de *La Manifestation* (2013, Presses de Sciences Po). « En France, entre deux élections, c'est le seul moyen de se faire entendre, indique ce professeur de sociologie politique à l'université de Lausanne (Suisse). C'est une soupape qui permet d'exprimer le mécontentement et d'alerter sur la défaveur d'une partie de l'opinion. Cela permet aussi aux syndicats de tenir leur base et de resserrer les rangs, de construire du collectif et de la solidarité. »

Il s'agit alors de se compter, de se reconnaître, de se motiver mais surtout d'instaurer un rapport de force avec les pouvoirs publics.

D'où le traditionnel débat sur les chiffres de participation entre les syndicats et la police, dont plusieurs médias, notamment *Le Monde*, tentent de sortir en proposant un comptage indépendant. « La manif ne fonctionne que si on fait masse, admet Clémentine Autain, députée LFI de Seine-Saint-Denis. Mais si des formes démocratiques suscitent le mépris du pouvoir en place, y compris avec des termes comme "grévistes", et que la seule légitimité est celle des urnes, on peut basculer dans un régime autoritaire de nature à radicaliser les formes d'action. »

« Il manque quelque chose »

Problème: les syndicats ont de plus en plus de mal à « faire masse ». Il faut remonter à 2010 pour voir 1,2 million de personnes selon le ministère de l'intérieur, 3,5 millions selon la CGT, défilier contre la réforme des retraites voulue par Nicolas Sarkozy. Depuis, les cortèges n'ont plus jamais atteint un tel niveau. En cause notamment: une division syndicale qui persiste et une certaine désillusion des manifestants qui ont intégré les défaites passées. Depuis le début des années 2000, de rares exceptions près, comme le mouvement contre le contrat première embauche (CPE) en 2006, les différents gouvernements ont en effet choisi de ne pas reculer.

« Pour nous, c'est un affichage de ne pas céder à la rue », affirme Fabrice Angei, membre du bureau confédéral de la CGT. Il souligne que des avancées, certes « insuffisantes », ont pu être obtenues ces derniers mois après les manifestations des personnels pénitentiaires, des retraités ou de salariés des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). « Mais ce qui prend le dessus aujourd'hui, ce sont des questions de sens du travail, analyse-t-il. Ce que dénoncent les personnels des hôpitaux ou des Ehpad est aussi une forme de maltraitance institutionnelle. A partir de là, il y a des barrières qui sautent. »

Reste que son syndicat bute sur

une difficulté: il n'y a toujours pas de « convergence des luttes » malgré les manifestations interprofessionnelles à répétition que la CGT organise. Une stratégie critiquée par Laurent Berger. « Notre capacité à reprendre l'initiative ne se fera pas manif après manif, mais sur le modèle social que l'on veut construire, confie au Monde le secrétaire général de la CFDT. Le gouvernement veut nous renvoyer vers la radicalité. La voie, c'est faire le boulot dans les entreprises et faire des propositions solides. »

Pour peser, la manifestation doit s'articuler avec d'autres modes d'action collectifs, notamment la grève. Elle donne alors à voir la colère et la mise en mouvement de salariés qui ont cessé le travail, ce qui est plus difficile à visualiser. A ce titre, Eric Beynel, porte-parole de Solidaires, reconnaît qu'« il manque quelque chose dans le rapport de force » pour la « marée po-

Depuis le début des années 2000, à de rares exceptions près, les différents gouvernements ont choisi de ne pas reculer

pulaire » du 26 mai qui n'est adossée qu'à elle-même. A la SNCF, les syndicats de cheminots, eux, n'ont eu que peu recours à la manifestation, exception faite du 22 mars, et ont privilégié des modalités d'action plus innovantes comme la grève en pointillé ou le référendum d'entreprise dont le résultat sera connu mercredi.

L'efficacité immédiate d'une manifestation n'est pas seule en

jeu. Une mobilisation peut avoir des répercussions qui rebondissent dans le temps et sont difficiles à mesurer.

« Le pari du gouvernement, c'est de se dire qu'ils ont un syndicalisme affaibli en France, note Baptiste Giraud, maître de conférences en science politique à l'université d'Aix-Marseille. Ils envoient l'idée qu'ils ne comptent sur aucun syndicat. Mais le risque, comme par exemple à la SNCF, est de s'aliéner le soutien potentiel des syndicats réformistes pour d'autres réformes. » Notamment celle des retraites que prépare Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé de repenser de fond en comble le système, un texte attendu fin 2018 ou début 2019 et potentiellement explosif.

Au cours des années, les manifestations ont aussi évolué dans leur forme et des transformations profondes y sont à l'œuvre. Pendant la loi travail de 2016, le mou-

vement Nuit debout a tenté de repenser et de dépasser le défilé traditionnel en s'installant place de la République, à Paris. Toujours cette année-là, le déploiement du « cortège de tête », composé de black blocs mais aussi de manifestants qui font masse autour d'eux sans participer aux violences, a aussi bousculé les formes classiques.

L'exemple le plus frappant reste le 1^{er} mai où le « cortège de tête » était, à Paris, quasiment aussi important que le défilé syndical. « La perception de l'efficacité de la manifestation a décliné, dit M. Fillieule. C'est aussi le produit de la manière dont le gouvernement répond aux manifestants. Adopter une forme de rigidité est une stratégie risquée qui pousse à la radicalisation des modes d'action. Même lorsque l'on n'entend pas céder, il importe de donner à minima le sentiment de ne pas rester sourd à la rue. »

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES

Le salaire des fonctionnaires reste un point de crispation

C'EST L'UN DES ENJEUX majeurs de la mobilisation nationale des fonctionnaires. Le rendez-vous salarial annuel approche, et les syndicats espèrent toujours mettre la pression sur le gouvernement pour inciter celui-ci à se montrer le plus généreux possible. Chacun, cependant, sait à peu près à quoi s'en tenir. Les syndicats pensent qu'ils obtiendront un geste, mais guère plus. Le gouvernement ne fait d'ailleurs pas mystère de ses intentions.

Dans un entretien accordé à *Libération*, lundi 21 mai, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a exclu une nouvelle fois toute hausse générale du point d'indice, lequel sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires. « Une augmentation du point n'est pas notre choix pour traiter des questions salariales, explique M. Dussopt. Lorsqu'on l'augmente de 1 %, cela coûte 2 milliards d'euros et représente à peine 15 euros par mois pour un agent à 2000 euros net. »

Pour autant, même si la Cour des comptes ne cesse de lui demander de baisser la dépense publique, le gouvernement sait qu'il a politiquement intérêt à lâcher un peu de lest. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron,

en mai 2017, les mauvaises nouvelles pleuvent sur les fonctionnaires: suppression annoncée de 120 000 postes, gel du point d'indice en 2018, rétablissement du jour de carence, report de l'accord salarial de 2015... Sans compter les annonces du 1^{er} février, parmi lesquelles le recours accru aux contractuels et les plans de départs volontaires, et le rapport CAP 2022 sur la réforme de l'Etat attendu pour le mois de juin.

Geste vis-à-vis des syndicats

Le fait d'avancer le rendez-vous salarial d'octobre à juin était déjà un geste du gouvernement vis-à-vis des syndicats, car cela signifie que les mesures qui y seraient annoncées auraient encore le temps d'être introduites dans le budget 2019. En mars, M. Darmanin avait indiqué qu'il souhaitait revaloriser les rémunérations des « plus mal payés ». Le ministre avait évoqué « un rattrapage sur des métiers comme celui d'infirmière » ou « un certain nombre de métiers de catégorie C » (la moins bien payée). « Nous sommes prêts à travailler à des hausses catégorielles ciblées avec un vrai impact pour mieux accompagner, valoriser un certain nombre de métiers », a confirmé M. Dussopt, le 21 mai.

Mais cela ne satisfera pas les syndicats. « Il ne peut y avoir de vraie politique salariale sans mesure générale », rappelle Jean-Marc Canon, secrétaire général de la CGT-Fonction publique, premier syndicat du secteur, en demandant « une mesure immédiate de dégel du point et un plan de rattrapage ». « Le gouvernement, justifie M. Canon, fait le choix politique de redonner aux riches et aux entreprises des sommes considérables et ces mesures ne montrent pas leur efficacité. »

La CFDT, deuxième organisation représentative, devait faire parvenir ses propositions au gouvernement mardi 22 mai. Parmi celles-ci, l'augmentation du point d'indice en 2019, la revalorisation des jours payés dans le cadre du compte épargne-temps ou la poursuite de la compensation de la hausse de la CSG au-delà de 2019. La CFDT rappelle que M. Darmanin s'était engagé, en octobre 2017, à revoir l'indemnité de mission qui couvre les frais des agents en cas de déplacement professionnel. Une nuitée à Paris, par exemple, est couverte à hauteur de 60 euros. Et, précise Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, « aujourd'hui, beaucoup d'agents en sont souvent de leur poche ». ■

BENOÎT FLOC'H

La tournée très politique des librairies de Hollande

L'ancien chef de l'Etat profite de la promotion de son livre pour distiller des indices sur son éventuel retour

REPORTAGE

AUCH - envoyée spéciale

Ceci n'est pas une campagne électorale. Et pourtant, la tournée des librairies entamée par François Hollande depuis la sortie de son livre *Les Leçons du pouvoir* (Stock, 288 pages, 22 euros) le 11 avril en prend parfois les airs. Lors de ce week-end de Pentecôte, l'ex-chef de l'Etat a profité d'un séjour dans le Sud-Ouest avec sa compagne Julie Gayet pour organiser deux séances de dédicaces de son livre qui s'est déjà écoulé à plus de 60 000 exemplaires et caracole en tête des meilleures ventes.

«François! François!» La joie est palpable dans les allées de la Maison de la presse d'Auch, lundi 21 mai où de nombreux curieux et sympathisants sont venus faire la queue parfois plus de deux heures pour obtenir leur dédicace. L'ancien locataire de l'Elysée arrive sous les applaudissements, comme dans une réunion publique. François Hollande affiche un large sourire, heureux de «continuer à tisser ce lien avec les Français». Des militantes l'embrassent et lui touchent le bras pour le féliciter: «Vous avez été formidable», lui glissent-elles pendant qu'il s'installe à la petite table qui lui est réservée, au fond du rayon papeterie, entre les pots de peinture et le papier crépon.

Dans cette ville de 22 000 habitants, beaucoup de retraités sont venus lui faire part de leurs difficultés. L'occasion rêvée pour l'ex-président de critiquer son successeur Emmanuel Macron qu'il a déjà qualifié de «président des très riches». «Je lui ai dit que le président actuel ne s'occupe pas de nous, il ne s'occupe que des riches», regrette Ginette Garros, après avoir reçu une dédicace. «C'est une plainte», commente François Hol-

lande habitué à ce discours: «Ils ressentent cela comme une injustice, ils ne comprennent pas pourquoi ils sont visés.»

«Il refait ce qu'il aime, sillonne la France et aller à la rencontre des gens», résume son ami et ancien ministre de l'écologie Philippe Martin, le président du conseil départemental du Gers qui se charge, avec Julie Gayet, d'apporter des cafés à ceux qui patientent dans la file. «Bon courage», leur glisse la productrice de cinéma, se prêtant volontiers au jeu des selfies et signant même quelques ouvrages de son compagnon. «Merci pour cet accueil chaleureux, à très vite», écrit-elle à Corinne et Marianne, deux militantes qui la trouvent «aussi simple et empathique que François Hollande».

Selfies et roses rouges

Deux jours plus tôt, à Toulouse, la même Julie Gayet avait essayé d'entraîner l'ex-chef de l'Etat dans un «petit marché couvert de la ville» pour y manger des huîtres. «Mais c'est impossible, tu as vu le monde!», lui avait rétorqué M. Hollande qui «mange très mal» depuis qu'il enchaîne les dédicaces du matin jusqu'à une heure avancée de l'après-midi. «On commence à être fatigués», confie l'ex-premier secrétaire du Parti socialiste qui assure que la tournée se poursuivra «tant que le livre connaît un tel succès».

Devant la librairie indépendante Privat, le même rituel se met en place: applaudissements à l'entrée, selfies et roses rouges en cadeau, comme à la grande époque de ses campagnes électorales. «Merci pour votre courage en 2013», lui chuchote un couple homosexuel, en écho à la loi sur le mariage pour tous qui a marqué son quinquennat. François Hollande écoute, prend le temps et personnalise chaque petit mot,



François Hollande et sa compagne, Julie Gayet, à la Maison de la presse d'Auch, lundi 21 mai. ULRICH LEBEUF/M.Y.O.P POUR «LE MONDE»

comme autant de voix à reconquérir. «A Isabelle, qui a travaillé pour l'inversion de la courbe du chômage», écrit-il à une conseillère de Pôle emploi. Et ajoute, presque à chaque fois: «... Et qui trouvera dans Les Leçons du pouvoir des raisons d'espérer.»

Un message subliminal qui pourrait lui être directement adressé. «Il y a un espace considérable entre Jean-Luc Mélenchon qui emmène les mouvements sociaux vers l'échec et Emmanuel Macron qui fait une politique qui n'est pas celle qu'il avait annoncée», théorise François Hollande qui suit toujours de très près l'actualité po-

litique. Et ces «déclarations d'affection» galvanisent l'ancien président qui prend «une forme de revanche» sur la campagne de 2017 qu'il n'a pas pu mener. «Beaucoup de gens viennent me dire qu'ils auraient voulu y participer. C'est ça qui est peut-être le plus frustrant. Dans cette élection, il y avait peut-être une petite possibilité, très faible, qui n'existait pas le 1^{er} décembre 2016 [date de son renoncement], mais qui existait après.»

Même s'il entend «continuer à dire ce qu'il pense», François Hollande, prudent, n'évoque jamais un retour à proprement parler en politique. Mais dès que les journa-

listes s'éloignent, son discours est plus ouvert. «Je ne suis pas satisfaite que vous ne soyez plus à l'Elysée», déplore Françoise (qui, comme d'autres, souhaite garder l'anonymat) en lui tendant son livre. «Ah, mais je ne suis pas satisfaite non plus!», répond-il du tac au tac. «Quel dommage que vous ne vous soyez pas représenté!», ajoute Eugénie en s'approchant de lui. «Je le regrette... mais il faut y croire encore!», glisse-t-il, mystérieux. A la sortie de la librairie, une quadragénaire affiche un large sourire: «Je lui ai demandé s'il comptait se représenter en 2022, il m'a répondu: "Quand je vois le succès, j'y

pense!"» «Moi aussi, il m'a dit: "A dans quatre ans peut-être!"», abonde Nicolas, trentenaire.

Mais l'ambiance change dès que l'on sort des files d'attente. «Quelle honte! J'espère que personne ne m'a prise en photo», râle une passante après avoir serré la main de M. Hollande à la librairie de Toulouse. «C'est facile d'écrire un livre après avoir fait autant de connexions», bougonne Yves Durand, un retraité venu chercher son programme télévisé à la Maison de la presse d'Auch. Comme si ces fugaces moments de gloire s'arrêtaient aux portes des librairies. ■

ASTRID DE VILLAINES

Baisse des aides sociales : Bruno Le Maire sème le trouble jusque dans la majorité

Le ministre de l'économie juge «peut-être légitime» de réduire la politique sociale sur l'emploi

Bruno Le Maire aurait voulu semer le trouble qu'il ne s'y serait pas mieux pris. Invité de l'émission «Le Grand Rendez-Vous Europe 1-Les Echos-CNews», le ministre de l'économie a indiqué, dimanche 20 mai, que, «à partir du moment où nous réussissons à créer des [postes] dans le secteur privé, (...) il peut être légitime de réduire la politique sociale sur l'emploi».

Que faut-il entendre par là? Difficile de se prononcer, à ce stade, en dépit des éclaircissements demandés à l'entourage de M. Le Maire et à d'autres membres de l'exécutif. Un flou qui relance les conjectures sur les mesures que le gouvernement devrait prochainement annoncer afin de maîtriser la progression des prestations versées aux ménages et aux personnes démunies.

Levée de boucliers

Le ministre s'est exprimé en réponse à une question portant sur une possible diminution des «aides sociales». Des réflexions sont en cours pour réformer ce type de dispositifs, notamment au sein du comité d'experts CAP 22, qui doit rendre un rapport dans quelques semaines. Par ailleurs, une note de la direction du budget, dévoilée dans nos colonnes (*Le Monde* du 19 mai), esquisse plusieurs pistes d'économies dont certaines pourraient provoquer des levées de boucliers

si elles étaient mises en œuvre. C'est donc dans ce contexte, propice aux polémiques et aux supputations, que M. Le Maire a pris la parole, dimanche.

Manque de chance: son intervention est interprétée de manières très diverses, ce qui ne fait qu'accentuer les interrogations. «La grosse masse des "dépendances sociales sur l'emploi" correspond à l'assurance-chômage, confie l'économiste Bertrand Martinot. Or il ne semble pas que le gouvernement prévoie de tailler dans ces dépenses. Donc le propos de M. Le Maire est très mystérieux.»

Un fin connaisseur du dossier pense, pour sa part, que l'affirmation du ministre renvoie à l'hypothèse d'une extinction graduelle de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), accordée aux chômeurs de fin de droits, et à son remplacement par un autre dispositif dans le cadre d'un rapprochement des minima sociaux. Cette idée n'est pas nouvelle: objet d'un rapport en 2014 de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF), elle avait été à deux doigts d'être appliquée, en 2015, par le gouvernement Valls. Mais Myriam El Khomri, qui venait d'être nommée ministre, s'y était opposée, estimant que le projet était inabouti et risquait d'entraîner un recul des droits. Mettant sa démission dans la balance, d'après deux

«Nous ne sommes pas là pour traduire uniquement les idées de Bercy»

BRIGITTE BOURGUIGNON
députée (LRM)

protagonistes de cet épisode, elle avait obtenu gain de cause.

L'hypothèse d'une disparition progressive de l'ASS (qui ne concernerait pas les personnes percevant déjà l'aide, mais seulement les «nouveaux entrants») refait-elle surface? Elle figure, en tout cas, dans la note de la direction du budget, révélée par *Le Monde*: celle-ci évoque une «suppression en flux au 1^{er} janvier 2019» en la présentant comme une réforme déjà prévue «dans la trajectoire» définie en loi de programmation des finances publiques.

«Absolument rien n'est décidé», assure-t-on au ministère du travail. «Dans le champ de l'emploi, la politique reste inchangée», ajoute une autre source au sein de l'exécutif. Les emplois aidés ont été recentrés sur des actions qualitatives. Et l'effort est concentré sur les compétences, par le biais d'un programme d'investissement sur le quinquennat et de la réforme de la formation professionnelle.» La déclaration de M. Le Maire ne doit

pas être «surinterprétée», fait valoir un collaborateur du ministre: sa portée était «générale» et ne visait pas de dispositif en particulier.

Pas sûr que ces explications convainquent, y compris au sein de la majorité parlementaire. Couper dans la politique sociale sur l'emploi est «une mauvaise idée», a lancé, lundi sur France Info, Brigitte Bourguignon, députée (LRM) du Pas-de-Calais et présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée. «C'est une idée de Bercy, a-t-elle poursuivi. Et nous ne sommes pas là pour traduire uniquement les idées de Bercy. Il y a la représentation nationale qui travaille sur le volet social du projet présidentiel. Je ne suis pas là pour accréder l'idée que le président de la République est le président des riches, mais c'est par ce genre de propos qu'on pourrait l'accréder davantage.»

Député (LRM) du Val-d'Oise, Aurélien Taché se montre plus mesuré. «Le chômage est en baisse et nous allons donc avoir des rentrées de cotisations supplémentaires, relève-t-il. Dans ce contexte, pourquoi ne pas aller plus loin que la refonte des minima sociaux, en mettant en place un versement social unique, qui figurait dans le programme [d'Emmanuel Macron]?» En revanche, complète-t-il, «rabaïter des aides, je suis contre, nous n'avons pas été élus pour ça.» ■

SARAH BELOUEZZANE
ET BERTRAND BISSUEL

Le casting macroniste de la réforme des institutions

Le projet sera défendu par des représentants de toutes les sensibilités de la majorité

Un ancien socialiste, un MoDem, une ancienne du parti Les Républicains et une néophyte en politique. L'équipe qui sera chargée de porter la réforme des institutions pour la majorité à l'Assemblée est formée comme un gouvernement: avec toutes les sensibilités qui la composent. Le dispositif arrêté par l'Elysée, Matignon et les cadres de la majorité, présenté mardi 22 mai au groupe La République en marche (LRM), repose sur des piliers de l'architecture macroniste.

La réforme est composée de trois textes de niveaux législatifs différents, qui seront tous conduits sous la houlette d'un «rapporteur général»: le président du groupe LRM et ancien député socialiste Richard Ferrand. Le projet de loi constitutionnelle sera, lui, partagé entre deux parlementaires. D'un côté les sujets jugés plus «consensuels», comme la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et la suppression de la Cour de justice de la République, dont la présidente de la commission des lois, Yaël Braun-Pivet, sera la rapporteure. De l'autre, tous les aspects concernant la réforme de la procédure législative, qui seront portés par le président du groupe MoDem, Marc Fesneau.

Les troupes de François Bayrou se plaignaient souvent de ne pas avoir exercé de telles responsabilités, c'est désormais fait. Le député du Loir-et-Cher est par ailleurs de-

venu proche d'Edouard Philippe, et sera chargé d'un volet du texte sur lequel les propositions de Matignon ont été jugées très restrictives à l'égard du Parlement. Ce sera à lui de gérer la négociation avec ceux qui voudront rééquilibrer le projet de loi, notamment avec les sénateurs, en vue de rallier une majorité d'entre eux, nécessaire à l'adoption du texte.

La responsabilité des deux autres projets de loi (l'un organique, l'autre ordinaire) sera assumée par une seule et même personne: la députée de l'Essonne, ancienne membre du parti Les Républicains, Marie Guévenoux. C'est donc une proche d'Edouard Philippe – elle a fait la campagne d'Alain Juppé à la primaire de droite à ses côtés – qui portera trois mesures phares du programme d'Emmanuel Macron: la réduction du nombre de parlementaires, la fin du cumul des mandats dans le temps et l'introduction d'une dose de proportionnelle.

Trois mesures qui seront vivement contestées par son ancienne famille politique et qu'elle aura à défendre dans l'Hémicycle. Pour gérer le groupe et la réponse dans les débats, le choix de Sacha Houlié, cofondateur des Jeunes avec Macron et député de la Vienne, comme porte-parole du groupe pour ces textes vient compléter un casting très politique en vue d'une bataille pas encore gagnée. ■

MANON RESCAN

FOOTBALL
Ajaccio-Le Havre:
réunions « en urgence »
à la LFP

La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé la tenue de deux réunions « en urgence », mardi, pour mettre fin à la polémique, après les nouveaux incidents, dimanche 22 mai, lors de la victoire de l'AC Ajaccio contre Le Havre en préarrangement de Ligue 2. Le club corse dénonce un « lynchage médiatique », alors que les Normands souhaitent gagner la rencontre sur tapis vert. Le match, reporté de vendredi à dimanche après le caillassage du bus des Havrais lors de l'arrivée au stade à Ajaccio, a été marqué par des échauffourées entre joueurs. Des officiels du club normand ont par ailleurs dénoncé des insultes racistes de la part de supporters ajacciens, et même un « coup de pied » contre le président du club. — (AFP)

MALTRAITANCE
Abattoirs: Brigitte Bardot
et Rémi Gaillard
interpellent l'exécutif

L'actrice Brigitte Bardot et l'humoriste Rémi Gaillard demandent dans une vidéo que la vidéosurveillance soit imposée aux abattoirs, comme l'avait promis le candidat Emmanuel Macron. Ces derniers ont choisi de diffuser leur petit film sur les réseaux sociaux, lundi, veille du début de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi agriculture et alimentation. « On a en commun une révolte terrible contre la façon dont on tue les animaux dans les abattoirs », expliquent-ils. — (AFP)

A Pau, un homme meurt roué de coups

Jacques Béli Niebé a été tué, vendredi 18 mai, par une douzaine d'adolescents

PAU - envoyé spécial

Au printemps, avec ses arbres au feuillage fourni, ses étendues d'herbe et ses aires de jeux, l'endroit fait le bonheur des enfants. Sur les bancs, à l'ombre, parents et nounous discutent. Des trottinettes croisent des poussettes. Quelques mètres plus loin, des adolescents jouent au foot dans un city stade vieillot, juste à côté d'un terrain de basket au sol craquelé. Située entre l'école maternelle Arc-en-ciel et la caserne des pompiers, la plaine de jeux du quartier Saragosse, à Pau, offre une ambiance juvénile et familiale, à peine troublée par une pétarade de scooter de temps à autre.

C'est pourtant là, au pied de la caserne, qu'un jeune homme de 32 ans est mort, vendredi 18 mai en fin d'après-midi, après avoir été roué de coups. La scène s'est déroulée en plein jour. Sous le regard de mères de famille, et à quelques mètres de gamins encore trop petits pour comprendre la signification des draps blancs déployés après l'agression. Du drame, il ne reste désormais plus qu'une croix jaune peinte sur la pelouse, là où Jacques Béli Niebé a été tué. Et des bouquets de fleurs, avec un mot: « Honte aux jeunes auteurs imbéciles de cet acte barbare! »

Lundi 21 mai au petit matin, deux jours après l'audition des témoins, trois mineurs de Saragosse ont été interpellés à leur domicile. Le plus âgé a à peine 16 ans. L'un

Les enquêteurs n'ont que peu de doutes sur le fait que ce déchaînement de violence soit lié à une affaire de stupéfiants

d'entre eux a été libéré mardi matin après une journée d'audition, mais la garde à vue des deux autres a été prolongée. Entre-temps, le quartier a été secoué par un incident survenu dimanche en début d'après-midi, lorsqu'une voiture a tenté de renverser un adolescent, au pied de la tour Isabe. La crainte de représailles est venue hanter certains habitants. Mais l'enquête n'a permis d'établir aucun lien entre les deux faits.

Comment expliquer l'agression mortelle, à laquelle ont pris part une douzaine de personnes, pour la plupart mineurs, dont quatre seraient restées plus longtemps pour porter les coups les plus violents, selon les dires de plusieurs témoins? Certains affirment avoir vu les agresseurs utiliser, en plus de leurs poings et de leurs pieds, des bouts d'une chaise, et des barres, pour frapper le jeune homme.

Venu vivre à Pau il y a quelques mois avec sa famille, Jacques Béli Niebé, Français d'origine burkinabée, habitait un immeuble

jouxtant le quartier de Saragosse. Il n'était pas connu de la police locale. En revanche, il avait été visé par plusieurs procédures judiciaires lorsqu'il vivait dans le Val-d'Oise, dont une affaire de stupéfiants. « Aucun lien n'est établi entre son passé et les faits survenus », a indiqué, lundi, le procureur de Pau, Cécile Gensac. Récemment, le jeune homme avait trouvé un travail d'agent d'entretien dans un centre commercial.

Témoignages contradictoires

En attendant les résultats d'une autopsie réalisée à l'institut médico-légal de Toulouse, les enquêteurs doivent encore démêler le vrai du faux parmi les témoignages parfois contradictoires, et compter avec une omerta qui règne. Dans le quartier de Saragosse, l'un des deux « quartiers prioritaires » de Pau, la parole se libère difficilement. Et quel crédit accorder à tel adolescent qui assure que la victime était « alcoolisée »? Ou tel autre qui affirme qu'elle menaçait un « petit »? Devant la caméra de BFM-TV, le frère de l'un des gardés à vue a même avancé la « légitime défense » pour évoquer le lynchage. Sans aller jusqu'à le dire officiellement, les enquêteurs, eux, n'ont que peu de doutes sur le fait que le déchaînement de violence soit lié à une affaire de stupéfiants.

Jeune maman de 25 ans, Allison Lopez est l'une des rares à avoir accepté de parler aux micros ces derniers jours, sans requérir l'anonymat. « Je trouve horrible que tout le monde ferme sa gueule et ferme les

yeux », explique-t-elle. Elle est arrivée à la fin de l'agression, à laquelle a assisté son amie, Edwige Reynaud. Comme d'autres, Allison Lopez, qui habite à Saragosse depuis quelques mois, décrit « un quartier jusque-là tranquille », où les jeunes « font des petites conneries ». Le climat se serait tendu ces dernières semaines.

A dix minutes à pied au nord-est du centre historique, l'ensemble des immeubles autour de l'avenue Saragosse, où vivent quelque 4000 habitants, avec une surreprésentation des jeunes et des étrangers par rapport au reste de la ville, a été construit, en grande partie, dans les années 1960. Le nom du quartier lui a été donné en 1968, à une époque où les immigrés espagnols constituaient la majorité des arrivants. Depuis, d'autres sont venus du Maghreb, d'Europe de l'Est, de Tchétchénie.

Ici, les barres HLM portent le nom de lacs pyrénéens : Isabe, Anglas, Arrémoult, Ayous... Longtemps considéré comme plus calme que le quartier d'Ousse-des-Bois, à quelques centaines de mè-

« Comme dans d'autres quartiers », les adultes regrettent que les jeunes soient « désœuvrés »

tres de là, où les caillassages de policiers n'étaient pas rares avant que les tours ne soient détruites et l'habitat réaménagé, Saragosse attend encore sa grande rénovation, prévue pour bientôt. Ces dernières années, plusieurs commerces ont fermé après des incendies ou s'être fait voler la caisse. Ici, « comme dans d'autres quartiers », les adultes déplorent que les jeunes soient « désœuvrés ».

Arrivée en 1969, à l'époque où elle voyait « les vaches depuis l'appartement », Françoise — le prénom a été modifié —, une retraitée qui reçoit dans son salon propre, décrit un « quartier sympa ». Elle reconnaît toutefois ne pas être toujours à l'aise face à certains « jeunes », à qui elle n'ose plus rien dire quand ils multiplient les incivilités. Dans un sourire, comme pour s'excuser, elle confie : « On est un peu obligé de vivre dans la lâcheté ».

Après l'agression mortelle de vendredi, le maire de Pau, François Bayrou, a dénoncé « des réseaux prêts à toutes les violences pour imposer leur loi, en s'abritant souvent derrière l'âge des délinquants ». « Ce n'est pas une zone de non-droit, la vie y est tout à fait normale et populaire, a-t-il rappelé, mais en souterrain des dérives sont en train de s'insérer, et il faut lutter contre. » D'où l'importance de la future police de sécurité du quotidien, selon lui. Un dispositif dont Pau sera l'une des villes pionnières, avec l'arrivée d'une dizaine de policiers, prévue en septembre. ■

YANN BOUCHEZ

Des « mamas maquereilles » et des proxénètes nigériens jugés à Paris

Quatorze Nigériens, dont onze femmes, faisaient venir en France des filles qu'ils obligeaient à se prostituer

C'est un procès à la fois hors norme et tristement banal qui se déroule depuis le 14 mai devant la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Procès banal d'un réseau de proxénétisme qui, par la promesse d'une vie meilleure, extirpe de jeunes femmes de la misère au Nigeria pour les plonger dans une autre misère à Paris. Procès hors norme de par le nombre élevé de prévenus : seize — dont quatorze Nigériens —, âgés de 27 à 45 ans, interpellés lors de deux coups de filet, en février et mai 2016.

Onze sont des femmes, membres des « Authentic Sisters », une association présidée par Happy Iyeonma, alias « Mama Alicia », petite dame survoltée de 36 ans aux cheveux courts. Selon les enquêteurs, les cotisations versées par ces « mamas maquereilles » permettaient de financer la venue de filles dont elles géraient ensuite la prostitution.

Le groupe en aurait exploité une cinquantaine rien qu'entre 2013 et 2016 — l'enquête a débuté en 2014, après la plainte de l'une d'elles. Qu'ils se voient reprocher d'avoir encaissé les profits liés à l'activité de leurs victimes, ou d'avoir simplement aidé à leur passage du Nigeria vers la France, tous doivent répondre des délits de « proxénétisme aggravé et traite d'êtres humains ». Ils en courent jusqu'à dix ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende.

Dans une écoute téléphonique du dossier, deux Authentic Sisters s'inquiètent, après les premières arrestations : « On prie pour que [les filles] ne viennent pas le jour du jugement pour témoigner, sinon on n'aura plus rien à dire. »

Prières inefficaces : quatre d'entre elles, âgées de 23 à 30 ans, sont déjà venues à la barre. Cynthia, Bella, Valentina, et Naomie — leurs surnoms de trottoir — ont chacune raconté peu ou prou la même histoire. Le recrutement au Nigeria par des proches des Authentic Sisters ; la promesse d'un travail de coiffeuse ou de serveuse en France ; le voyage en avion avec un faux passeport, ou par la mer via la Libye et l'Italie ; et avant le départ, le passage devant un sorcier pour se soumettre au rite « juju », que Naomie décrit ainsi :

« On m'a déshabillée, le sorcier m'a coupé des cheveux et des poils pubiens, il m'a fait manger un cœur de poulet cru, et il m'a dit que si je désobéissais à Mama Alicia, si je prenais la fuite, ou si je la dénonçais, il me tuerait. »

— Ça vous a fait peur?, demande la présidente du tribunal. Vous l'avez cru?

— Oui. En Afrique, on prend ce genre de choses très au sérieux. »

« 2000 euros tous les dix jours »

Le rite est censé garantir le succès : « Ça voulait dire qu'en venant ici je gagnerais beaucoup d'argent », explique Cynthia. En arrivant, les filles découvrent en fait qu'elles en doivent beaucoup : les « mamas » qui les accueillent leur réclament 50 000 euros. De quoi financer les acteurs du système — recruteur, passeur, sorcier — et s'offrir terrains et maisons au Nigeria.

Les filles sont alors forcées à se prostituer, dans le quartier de Château Rouge à Paris, au bois de Vincennes ou ailleurs en Ile-de-France, pour rembourser leur dette. « Happy me réclamait 2000 euros tous les dix jours, et

450 par mois pour le loyer et la nourriture », témoigne Bella. Il faut enchaîner les passes, parfois payées 10 euros, à un rythme industriel. Et si les filles ne sont pas assez rentables, on s'en prend à leur famille au Nigeria.

A la barre, les détails glauques s'amoncellent. La jeune Valentina, mineure et vierge à son arrivée en France, explique comment deux hommes proches du réseau l'ont violée avant qu'elle ne commence à se prostituer. Bella, elle, raconte être tombée enceinte, avoir été contrainte par Happy d'avorter, puis renvoyée sur le trottoir dès le lendemain. La plupart des mis en cause jurent avoir seulement voulu « aider » les filles et n'en avoir tiré aucun profit.

« Je ne savais pas que le proxénétisme était interdit en France, je l'ai compris quand j'ai été interpellée », tente Happy Iyeonma, qui avait dû elle-même, comme d'autres prévenues, se prostituer pour rembourser une dette à son arrivée en France en 2007.

Dans les affaires de proxénétisme, les prostituées se montrent rarement, par peur des représailles. Cette fois, quelques-unes sont venues. Il a été demandé à Bella ce qu'elle attendait de ce procès prévu jusqu'au 30 mai : « La liberté de raconter l'histoire à celles qui risquent de se faire embarquer. » Le premier jour, la présidente du tribunal a voulu reconforter Cynthia, qui venait d'achever sa déposition : « Vous êtes là aujourd'hui, donc vous êtes plus forte qu'eux. » « Non, je ne suis pas forte, j'ai peur », a répondu la jeune femme, tandis que seize regards la fusillaient dans son dos. ■

HENRI SECKEL

Donald Trump Kim Jong-un

les prises de risque capillaires

le football

la chaîne — le journal — le site

L'ÉQUIPE

tous unis par le sport

DBB

French Tech : les enjeux de l'audition de Pénicaud

La ministre du travail a été entendue mardi 22 mai dans une affaire de favoritisme dans un marché public

Une ministre en exercice convoquée devant les juges, dans le cadre d'une enquête pour « favoritisme et recel de favoritisme », visant une soirée organisée à Las Vegas, en 2016, en l'honneur de la high-tech française et surtout d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, devenu depuis président de la République. L'affaire est politiquement sensible, à double titre.

Muriel Pénicaud, ministre du travail, était convoquée par les magistrats chargés de l'enquête, mardi 22 mai, pour s'expliquer sur des faits remontant au 6 janvier 2016, lorsqu'elle dirigeait Business France, un organisme public voué à la promotion de l'image économique de la France, placé sous la tutelle de Bercy.

Organisée à la hâte par Business France sous la pression du cabinet de M. Macron, qui voyait dans cet événement un excellent moyen de nourrir sa stature internationale, cette soirée avait un budget de 300 000 euros – pour un coût final de plus de 380 000 euros, réduit à 290 000 euros après négociations. Soit bien plus que le seuil de 207 000 euros qui aurait dû conduire Business France à mettre plusieurs entreprises en concurrence. Or il n'en a rien été.

L'organisme public a octroyé directement la mission à Havas, le leader de la communication en France et à l'international dont le

vice-président est Stéphane Fouks, prisé des politiques et des grands patrons, ex-conseiller politique de Jérôme Cahuzac et de Dominique Strauss-Kahn. Une sollicitation tout à fait légale, argue Havas, s'inscrivant dans un contrat-cadre, baptisé « Creative France », signé six mois plus tôt avec Business France.

Depuis qu'a éclaté l'affaire, Muriel Pénicaud a toujours affirmé avoir tout ignoré des modalités financières de cette soirée dite « French Tech », au cœur de l'enquête pour favoritisme ouverte par le parquet de Paris, le 13 mars 2017, sur la base d'un rapport critique de l'Inspection générale des finances.

« Très sereine »

M^{me} Pénicaud a répété à plusieurs reprises avoir elle-même lancé un audit interne à Business France, après avoir eu connaissance de dysfonctionnements dans l'attribution à Havas de l'organisation de la soirée de Las Vegas, en marge du Consumer Electronics Show (CES), grand-messe mondiale de l'innovation.

A ce stade de l'enquête et avant l'audition du mardi 22 mai, les magistrats Renaud van Ruymbeke, Charlotte Bilger et Dominique Blanc envisageaient de placer M^{me} Pénicaud sous le statut de témoin assisté. Un soulagement pour la ministre, une mise en examen étant synonyme de dé-

mission. Sa responsabilité pénale, estime-t-elle, ne saurait être engagée, même si Business France n'a pas respecté les règles de la commande publique, au motif de pouvoir répondre, en urgence, à la demande du cabinet du jeune ministre de l'économie d'alors, Emmanuel Macron.

Des échanges de courriels, dont *Le Monde* s'est déjà fait l'écho, viennent pourtant fragiliser cette défense. A plusieurs reprises, des cadres de Business France travaillant sous sa responsabilité lui ont transmis des éléments, parfois chiffrés, sur l'organisation de la soirée. D'autres éléments retiennent l'attention, comme le fait que deux paiements d'environ 30 000 euros chacun ont été validés dans l'urgence, et de façon irrégulière, par M^{me} Pénicaud en personne, juste avant la soirée, témoignant d'un dérapage des frais et d'arbitrages hors cadre.

L'audition, le 21 juin 2017, de l'ancienne directrice de la bran-

che ProCom de Business France, Fabienne Bothy-Chesneau, fragilise également la position de la ministre. Selon des déclarations aux policiers dont *Le Monde* a pris connaissance, elle n'entend pas jouer le rôle de lampiste.

« Rendez-vous secret »

« Je conteste le fait d'avoir commis une irrégularité, ce d'autant que je ne suis pas une spécialiste des marchés publics. (...) M^{me} Pénicaud avait exactement le même niveau de connaissance que moi des montants engagés et des modalités d'organisation, a affirmé celle qui bénéficie, depuis juillet 2017, du statut de témoin assisté. A aucun moment, elle ne m'a mise en garde contre un risque quelconque. Ce qui lui importait, c'était que Business France organise une soirée réussie. » Ce qui fut le cas.

Muriel Pénicaud « se faisait une joie d'accompagner le ministre et était fière que son agence organise cette soirée. M^{me} Pénicaud

Deux paiements d'environ 30 000 euros ont été validés dans l'urgence, et de façon irrégulière, par M^{me} Pénicaud

connaît très bien M. Fouks et j'imagine qu'elle n'était pas insatisfaite du fait que son agence organise cette soirée », a précisé M^{me} Bothy-Chesneau. Une confrontation entre les deux intéressées pourrait avoir lieu prochainement. « La vraie patronne de ProCom, ce n'était pas moi, c'était Muriel Pénicaud, a-t-elle insisté. Vis-à-vis des gens d'Havas, elle pouvait intervenir dans tous les domaines et notamment sur la French Tech. Sa proximité avec M. Fouks l'a peut-être ame-

née à évoquer le sujet avec lui. » *Le Canard enchaîné* du 9 mai a publié un courriel, adressé par l'ex-patronne de Business France à son assistante, le 4 juin 2015 : « J'ai un rendez-vous secret avec Fouks. Cela ne doit pas figurer dans mon agenda et cela ne doit pas se savoir. »

Du côté d'Havas, on balaise toute hypothèse d'un arrangement entre amis, indiquant que ces échanges sont postérieurs à l'attribution du marché « Creative France ». Havas souligne enfin que si M^{me} Pénicaud tenait à la discrétion, c'était parce que le délai durant lequel les candidats malheureux à l'appel d'offres pouvaient faire des recours contre la décision de Business France n'était pas clos. Contactés, M^{me} Bothy-Chesneau et son conseil ont refusé de s'exprimer. L'avocat de M^{me} Pénicaud n'a pas donné suite aux sollicitations du *Monde*. ■

ANNE MICHEL
ET SIMON PIEL

Les autres affaires politico-financières

Sur les bureaux des juges, les dossiers s'empilent

Lancées à grand bruit, les affaires politico-financières se font souvent plus silencieuses lorsqu'elles arrivent à l'instruction. Où en sont ces enquêtes ? *Le Monde* fait le point sur l'évolution de certaines des instructions les plus sensibles du moment.

L'affaire Fillon Un an et trois mois après l'ouverture d'une information judiciaire pour détournement de fonds publics, abus de biens sociaux et recel de ces délits par le parquet national financier (PNF), les investigations se poursuivent. François Fillon, son suppléant, Marc Joulaud, Penelope Fillon et le propriétaire de *La Revue des deux mondes*, Marc Ladreit de Lacharrière, ont été mis en examen dans le volet des emplois présumés fictifs de Penelope Fillon, l'épouse du candidat des Républicains à l'élection présidentielle. Les enfants du couple ont bénéficié, eux, du statut de témoin assisté. Les recherches ont concerné, dernièrement, les activités de la société de conseil de M. Fillon. Ce volet terminé, l'enquête pourrait être clôturée.

Front national Depuis 2014, le parquet de Paris décortique le système de financement des campagnes électorales du Front national. La première enquête, baptisée Riwal, du nom de l'un des principaux prestataires des campagnes présidentielle et législatives, est close et plusieurs personnes ainsi que le parti sont renvoyés devant le tribunal. La date du procès est suspendue à un ultime recours. La seconde, qui vise, depuis 2016, le financement des campagnes municipales, européennes, sénatoriales et départementales, est, elle aussi, terminée. On attend les réquisitions du parquet. Les campagnes pour les régionales font l'objet d'un traitement à part. Enfin, l'affaire qui concerne l'emploi d'assistants parlementaires européens au bénéfice du parti est,

elle, toujours à l'instruction. Neuf personnes, dont Marine Le Pen, sont mises en examen pour « abus de confiance ».

L'enquête Ferrand Après plusieurs rebonds judiciaires entre le parquet de Brest et le PNF, une information judiciaire a été ouverte le 12 janvier pour « prise illégale d'intérêts » dans l'affaire qui a écourté le passage de Richard Ferrand au gouvernement. Le dossier porte sur le bien immobilier acquis par sa compagne, l'avocate Sandrine Doucen, puis loué aux Mutuelles de Bretagne alors qu'il en était le directeur général. C'est Anticor qui a relancé l'enquête, après le classement sans suite du procureur de Brest. Mais l'instruction pourrait être retardée. Les avocats de M. Ferrand, « choqués » qu'Anticor ait été représentée, « au moment de son audition de partie civile le 28 février (...) par le vice-président d'Anticor, Eric Alt, qui se trouve aussi être premier vice-président adjoint au TGI de Paris », demandent un dépaysement du dossier. Le juge a pris acte de la demande – entre les mains de la Cour de cassation – et a reporté « sine die » l'audition de Richard Ferrand, qui était prévue fin mars.

Les contrats du MoDem Aucune mise en examen n'a pour le moment été prononcée dans l'affaire dite des assistants parlementaires du MoDem qui avait entraîné, en juin 2017, les démissions en rafale des ministres Sylvie Goulard (armée), François Bayrou (justice) et Marielle de Sarnez (secrétaire d'Etat aux affaires européennes). Le parti est soupçonné d'avoir fait financer une partie des emplois de son siège par des fonds européens. D'anciens salariés, mais aussi des responsables du Parlement européen, ont été entendus. Des milliers de mails et documents fournis ont aussi été analysés. ■

EMELINE CAZI ET S. PI.

DÈS LE 1er JUILLET 2018



ROULONS MOINS VITE LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS

55 % des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central.

« Baisser la vitesse de 10 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central pourrait permettre de sauver 350 à 400 vies chaque année. » : selon une étude menée par une équipe d'accidentologues indépendants en 2013.*

Dès le 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens sans séparateur central passe de 90 à 80 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



* Consultez l'étude complète sur www.conseil-national-securite-routiere.fr

Qualité de l'air : Paris à la traîne en Europe

Copenhague, Amsterdam et Oslo sont en tête d'un classement des capitales commandé par Greenpeace

Copenhague, Amsterdam, Oslo. Voilà le trio de tête du premier classement des capitales européennes réalisé par Greenpeace sous le prisme de la mobilité et de la pollution de l'air. Publié mardi 22 mai, *Le Monde* en dévoile les résultats.

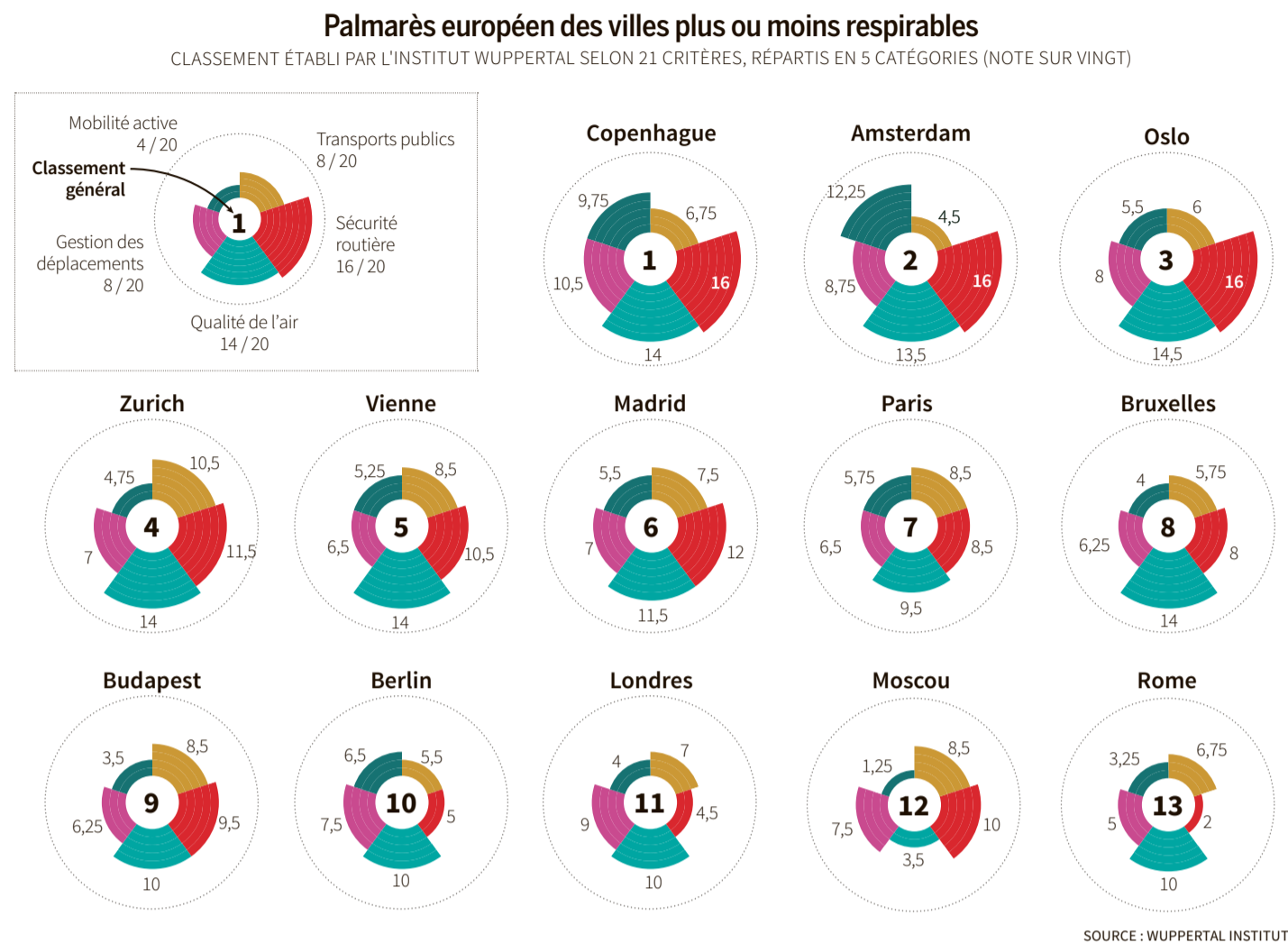
Paris émerge en milieu de tableau, à la 7^e place, également devancée par Zurich (4^e) – préférée à Berne pour la Suisse –, Vienne et Madrid. Elle coiffe d'une courte tête Bruxelles (8^e). Suivent Budapest, Berlin, Londres, Moscou et Rome, la lanterne rouge.

Pour établir ce classement, Greenpeace a fait appel à l'Institut Wuppertal. Spécialisé dans les questions liées au changement climatique et à la transition énergétique, le centre de recherche allemand a passé au crible treize grandes villes.

Afin de mesurer et comparer leurs performances en termes de « mobilité durable », l'Institut Wuppertal a sélectionné vingt et un critères répartis en cinq catégories : transports publics (densité de stations, pourcentage de trajets en transport en commun ou prix du billet), sécurité routière (accidents et décès de cyclistes et de piétons), qualité de l'air (exposition au dioxyde d'azote et aux particules fines), gestion des déplacements (embouteillages, prix des parkings, vélos et autos partagés, zones à basse émission) et mobilités actives (part de la marche et du vélo dans les déplacements, espaces verts dans la ville). Les chercheurs ont ensuite attribué des notes sur 20 pour chaque catégorie avec un total maximal de 100 points.

« Encore de gros efforts »

Avec un score de 38,75 sur 100, Paris est loin de la moyenne. Berlin et Londres, deux capitales avec lesquelles elle rivalise sur la scène internationale, font pire avec 34,50 chacune. Elle se consolera aussi en constatant que seules les trois villes sur le podium obtiennent la moyenne et qu'aucune ne décro-



« Paris est toujours asphyxiée par la pollution de l'air, car ses rues sont trop encombrées par les voitures »

SARAH FAYOLLE
Greenpeace France

des Parisiens (15,8 %) est la plus faible comparée aux autres capitales. Elle atteint ainsi 34 % pour le champion, Copenhague. Paris a un handicap insurmontable par rapport aux leaders du classement : sa population totale (petite couronne comprise) et sa densité (21 000 habitants au km²), plus de deux fois supérieure à celle de la capitale du Danemark (9 000 habitants/km²).

Sans surprise, Paris est en revanche bien notée (2^e) pour ses transports publics. Mais les auteurs précisent qu'un bon réseau n'est pas suffisant. Ils encouragent ainsi les pouvoirs publics à faire une plus grande place au vélo. La bicyclette ne représente que 3 % des déplacements des Parisiens, contre 30 % pour les habitants de Copenhague. Les rues de la capitale danoise sont organisées autour des besoins des piétons et des cyclistes, notent les auteurs : « Les voitures ne dominent pas, elles sont seulement un autre usage de l'espace. »

« Paris est toujours asphyxiée par la pollution de l'air, car ses rues sont encore trop encombrées par les voitures », commente Sarah Fayolle, de Greenpeace France. A l'image de Copenhague, Amsterdam ou Oslo, qui privilégient la santé de leurs habitants et l'environnement, Paris doit se montrer à la hauteur de ses ambitions et avancer très concrètement vers l'objectif qu'elle s'est fixé d'une ville libérée de la voiture individuelle. Anne Hidalgo cite souvent Copenhague en modèle. Le chemin est encore long. ■

STÉPHANE MANDARD

che de mention : Copenhague (57), Amsterdam (55) et Oslo (50).

Si le trio de tête n'a pas vraiment surpris les chercheurs, tant ces trois villes du nord de l'Europe sont réputées depuis des années comme des paradis pour les cyclistes, la mauvaise place de Paris a été une découverte. « Les analyses empiriques nous ont apporté des résultats inattendus comme le classement bas de Paris », commente Santhosh Kodukula, qui a piloté l'étude pour l'Institut Wuppertal.

« Paris est souvent citée au niveau international comme un très bon exemple en matière de mobi-

lité, et nous avons en tête les annonces audacieuses de la ville, telle l'interdiction du diesel d'ici à 2024. Nous nous attendions donc à retrouver des actions aussi audacieuses sur le terrain. Or, ce que nous avons constaté avec l'étude, c'est qu'il y a des aspects qui méritent encore de gros efforts », relève le chercheur.

Principal point noir, la qualité de l'air. La maire de Paris, Anne Hidalgo, en a fait l'un des combats de son mandat, avec notamment la fermeture des voies sur berges à la circulation. Sur ce critère, Paris arrive en 12^e position avec 9,50/20.

Pas brillant. Seul Moscou fait (beaucoup) moins bien, avec 3,50.

L'évaluation se fonde sur les niveaux d'émissions pour l'année 2017 des trois principaux polluants : le dioxyde d'azote (NO₂) – pour lequel la Commission européenne vient de renvoyer la France devant la justice –, les particules fines PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 micromètres) et PM_{2,5} (inférieur à 2,5 µm). Les Parisiens sont exposés à des valeurs annuelles qui dépassent largement les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le NO₂ (40µg/

m³) et pour les PM_{2,5} (10µg/m³). Oslo est la seule ville qui respecte les normes de l'OMS sur l'ensemble des polluants.

Autre point noir, la congestion du trafic. Paris est l'une des capitales les plus engorgées. Le temps de transport moyen est augmenté d'environ 38 % à cause des difficultés de circulation. Des bouchons en hausse de 10 % en 2017 en Ile-de-France, selon une étude récente réalisée par l'application d'information routière V-Traffic.

Paradoxalement, la part de la voiture dans les déplacements

Alerte en Colombie autour d'un barrage qui menace de céder

La plus grande centrale hydroélectrique, encore en construction, devait assurer 17 % de l'électricité consommée par les Colombiens

BOGOTA - correspondante

Les autorités colombiennes ont les yeux rivés sur Hidroituango. La construction de ce barrage dans le département central d'Antioquia a tourné au cauchemar : 25 000 personnes ont été évacuées en aval. Et 110 000 autres sont menacées de devoir tout quitter dans l'urgence si le pire, la rupture de la digue d'Hidroituango, ne peut être évité.

Les pluies continuent, alors que depuis début mars, l'évacuation des eaux – nécessaire à la conclusion du barrage – se fait mal. « Difficile de savoir si Hidroituango va pouvoir être sauvé », a admis

accablé Jorge Londono, gérant de Empresas Publicas de Medellín (EPM), l'entreprise municipale responsable du projet.

Appelé à produire 2 400 mégawatts par jour d'électricité et à fournir 17 % de l'électricité pour les 49 millions de Colombiens, le barrage se trouve sur le Rio Cauca – le principal affluent du fleuve Magdalena –, à 170 km de Medellín. La digue de 225 m de haut est prévue pour retenir 20 millions m³ d'eau, soit un lac de 70 km de long. Les travaux d'Hidroituango ont débuté en 2012, sa mise en service partielle était programmée pour fin 2018. Depuis le début du mois, les équipes se relaient jour et nuit

sur le chantier pour éviter le drame. Au péril de leur vie, les travailleurs tentent d'élever la digue à 410 mètres au-dessus du niveau de la mer afin que l'eau accumulée puisse être drainée par la conduite latérale d'évacuation des crues. Si l'eau devait déborder par-dessus la digue inachevée, sans parapet, la structure de celle-ci pourrait céder comme un château de sable mouillé. Le coût du méga projet est estimé à près de 12 milliards de pesos, soit 3,5 milliards d'euros.

Turbines inutilisables

Dimanche, le maire de Medellín, Federico Gutiérrez, a annoncé que le niveau des eaux était reparti à la

hausse. Si trois tunnels avaient été prévus pour dévier le cours du Cauca le temps de la construction, les deux premiers ont été scellés début 2018. Et début avril, un glissement de terrain a obstrué le troisième. Pour freiner la montée des eaux, les ingénieurs ont tenté de rouvrir les deux premiers tunnels, sans succès. La décision a alors été prise de laisser l'eau sortir par la salle des machines, inachevée elle aussi. De la taille d'une cathédrale, cette salle abrite les turbines. Deux d'entre elles, sur huit, étaient déjà installées. Elles sont désormais sans doute inutilisables. En 2012, c'est la compagnie Alstom (vendue depuis à General Electric) qui

avait emporté le contrat des turbines pour 170 millions d'euros.

Le 12 mai, la désobstruction incontrôlée du tunnel s'était traduite par une brusque élévation du niveau des eaux en aval. Le courant avait détruit plusieurs maisons et deux ponts à hauteur du premier hameau de Puerto Valdivia, évacué depuis. Lundi matin, les autorités informaient que ce scénario se reproduisait.

Le débat sur les responsabilités est engagé. Les autorités mettent en avant les conditions naturelles géologiques et météorologiques difficiles. Mais des voix s'élèvent pour réclamer une évaluation des actions humaines. Les cons-

tructeurs auraient décidé de condamner définitivement les deux premiers tunnels afin d'économiser la construction des vannes prévues dans le projet initial.

En 2010, les conditions de l'appel d'offres avaient été contestées et EPM soupçonnée d'avoir favorisé les entreprises locales associées pour l'occasion à la firme brésilienne Carmargo Correa. Les contrats du troisième tunnel font aussi l'objet d'une enquête. Les écologistes et les communautés locales se sont mobilisés contre ce méga-projet. L'arrivée de spéculateurs a compliqué la situation des paysans. Plusieurs ont été tués. ■

MARIE DELCAS



ITALIE : LA RÉVOLUTION DES ANTISYSTÈMES ?

MERCREDI 23 MAI, 7H-9H

LES MATINS DE FRANCE CULTURE – GUILLAUME ERNER

EN DIRECT DE ROME

franceculture.fr / @Franceculture



Au lycée de Pocomoke (Maryland), le 9 mai.

GABRIELLA DEMCZUK POUR « LE MONDE »

Boucliers pare-balles, porte-documents blindés, caméras de surveillance : face aux fusillades de masse, comme celle de Santa Fe, au Texas, le 18 mai, et à l'absence de réponse politique au problème des armes à feu, les écoles américaines multiplient les dispositifs sécuritaires



POCOMOKE (MARYLAND) - envoyée spéciale

Quelle veuille ou non, Annette Wallace pense chaque jour au pire : qu'un tireur surarmé fasse irruption dans son lycée de Pocomoke, un établissement de 350 élèves situé dans la campagne apparemment paisible de cet extrême sud du Maryland. L'énergique provisoire imagine la scène : l'affolement, les cris, les portes que l'on verrouille à la hâte, les enseignants qui tentent de faire barrage, comme c'est souvent le cas dans ces tragédies. « Dans ce genre de situation, les professeurs sont les premiers recours. Ils utilisent leur corps comme un bouclier pour sauver leurs élèves », note la jeune femme, entre admiration et effroi.

Aussi, lorsque le directeur de Hardwire, l'usine voisine spécialisée dans le blindage des véhicules militaires, lui a proposé d'installer des boucliers pare-balles dans son établissement, M^{me} Wallace n'a pas hésité. « Au moins, maintenant, en cas d'urgence, on peut se saisir de cette protection ; on n'est plus seuls face au tireur », poursuit-elle en arpentant les couloirs silencieux du lycée, où, entre les casiers et les salles de classe, elle fait le compte des boucliers rouges récemment accrochés aux murs. En tout, une trentaine de ces plaques, équipées de deux poignées, étonnamment légères, ont été livrées par George Tunis, l'entrepreneur ingénieur fondateur de la société installée sur une ancienne friche de Pocomoke.

C'est ainsi : après chaque nouvelle fusillade de masse, comme celle qui a fait 10 morts et 10 blessés, vendredi 18 mai, à Santa Fe (Texas), le débat qui, durant quelques jours, agite le pays sur les raisons de telles tragédies en cache un autre, plus concret, plus local. Comment protéger au mieux les écoles de ce poison si typiquement américain ? « On vit au quotidien avec cette préoccupation en tête, témoigne M^{me} Wallace. Or, des enseignants, des élèves qui ne se sentent pas en sécurité ne peuvent pas se concentrer sur les apprentissages. » Son établissement disposait pourtant déjà d'une entrée sécurisée, d'un agent de police spécialement affecté à la sécurité de ses élèves, de portes de classe verrouillables de l'intérieur. Et les lycéens de Pocomoke, comme la plupart des jeunes Américains, sont soumis chaque année à plusieurs alertes « intrusion ».

« Après la tuerie de Columbine [1999, 15 morts, dont les deux tireurs], je n'ai pas réagi, j'ai pensé que c'était un événement isolé. Mais, après celle de Sandy Hook [26 morts en 2012], je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose », explique M. Tunis, tout en déambulant entre les presses géantes de son atelier. On ne peut pas laisser les enseignants totalement démunis. Avec les boucliers, ils ont un outil simple et efficace qu'ils peuvent utiliser de manière agressive contre un tireur. » La firme, qui a blindé 20 000 camions militaires envoyés sur tous les théâtres d'opérations de ces dernières années et 4 000 voitures de police, s'est donc lancée dans la production de boucliers, de plaques à glisser dans les sacs à dos ou de porte-documents pare-balles. Des dons privés et de l'argent public ont financé ces innovations technologiques. Aujourd'hui, M. Tunis assure que le marché des boucliers pour les écoles, les bars ou les lieux publics et celui des sacs à dos blindés sont en hausse constante, « notamment après chaque

fusillade et au moment de Noël ». « A terme, il faudrait que les boucliers deviennent obligatoires dans les écoles, au même titre que les extincteurs », estime M^{me} Wallace, tout en espérant n'avoir « jamais à s'en servir ».

Dans l'Oklahoma, Terry Shaw, responsable des trois établissements scolaires de Healdton, cède aussi à cet engouement pour les mesures de sécurité. Lui a fait voter le financement de sept « abris anti-armes », installés dans les salles de classe et utilisés... comme espaces de lecture. Dans cette région sujette aux intempéries, cette décision lui a permis de faire d'une pierre deux coups. « A l'origine, ce sont des abris antitornades, mais la société qui nous les a vendus nous a montré qu'ils étaient aussi à l'épreuve des balles. » Un investissement de 30 000 dollars l'unité (environ 25 550 euros), financé par un emprunt. « Avec ce dispositif, en cas de problème, 35 enfants et deux adultes peuvent se mettre à l'abri en trente-cinq secondes », vante M. Shaw. Un verrou sur une porte ne suffit pas ; le tireur peut les faire sauter. »

UN MARCHÉ EN FORTE HAUSSE

Tous n'en viennent pas à de telles extrémités. Mais, si l'on en croit les chiffres du secteur de la sécurité, la psychose de la fusillade à l'école gonfle les ventes, suscite l'offre de produits nouveaux et génère une armée de « spécialistes ». Depuis une vingtaine d'années, les détecteurs de métaux ont fait irruption à l'entrée de certaines écoles ; des grilles ont été dressées pour sécuriser les bâtiments, mettant fin à la tradition de campus ouverts sur l'extérieur ; des systèmes de fermeture à distance des portes de classe sont apparus ; la demande pour l'installation de caméras de surveillance a bondi – 80 % des établissements scolaires publics étaient équipés en 2015 (dont 94 % des lycées), contre 20 % en 1999, année de la fusillade de Columbine, selon une enquête du Centre national des statistiques sur l'éducation. Résultat, en 2017, les ventes liées aux équipements de sécurité en milieu scolaire ont atteint 2,7 milliards de dollars, en augmentation de 10 % par rapport à 2015, selon le cabinet d'information économique IHS Markit.

Le marché pourrait progresser encore : la multiplication des *school shootings*, de plus en plus fréquents et de plus en plus

meurtriers, liée à l'absence de réponse politique globale au problème des armes à feu dans le pays, pousse les Etats à déboursier davantage d'argent pour sécuriser leurs écoles. Une tendance confirmée par M. Tunis : « C'est plus facile aujourd'hui d'obtenir des fonds, car on est dans une période où la prise de conscience du problème dans l'opinion publique est très élevée. » Autre signe de cette préoccupation générale, la conférence sur le thème de la sécurité organisée chaque année par l'association nationale des agents de sécurité dans les écoles attire de plus en plus de participants.

L'impuissance ressentie à chaque drame apporte aussi son lot de mesures vues par certains comme des gadgets. Un district de Pennsylvanie a récemment équipé ses enseignants de mini-battes de base-ball à utiliser en cas d'agression... Barry Tull, lui, ne se déplace plus dans les couloirs de son établissement sans son porte-documents blindé. « On avait déjà des caméras et des portes qui ferment à clé. Mais, au cas où le tireur arriverait jusque dans la classe, on a maintenant quelque chose pour se défendre », juge ce responsable d'une école privée du Maryland. Quelque 60 boucliers blindés ont aussi été installés dans cet établissement de 520 élèves et 55 enseignants.

ARMER LES ENSEIGNANTS ?

Pour M. Tull, comme pour nombre de cadres scolaires, il est naturel de « chercher en permanence à améliorer la sécurité » des élèves. Depuis Parkland (Floride), le 14 février (17 morts), où le déclenchement de l'alarme incendie a fait sortir les élèves de leurs classes, les amenant directement sous le feu du tireur, M. Tull réfléchit à de nouvelles procédures de regroupement en cas d'alerte. Et, précise-t-il, « toutes les options pour se défendre sont sur la table ». Y compris l'armement des enseignants.

Dans l'Oklahoma, Etat réputé ouvert au port d'armes, son collègue de Healdton reconnaît qu'il ne serait pas contre. Lui-même possède une arme, mais pas (encore) le permis pour la porter dans ces lieux publics que sont les écoles. « Un bon type avec une arme est le mieux placé pour stopper un mauvais type armé », juge l'éducateur, à l'unisson du lobby proarmes aux Etats-Unis.

Mais le fait d'armer les professeurs, mesure remise en avant par la National Rifle Association (NRA) et le président Donald Trump

après la fusillade de Floride, est loin de faire l'unanimité. D'après M. Tunis, « plus on met d'armes dans l'équation, plus on prend le risque d'avoir des victimes ». Bryan Warnick, professeur d'éthique et de politiques éducatives à l'université d'Etat de l'Ohio, s'étranglerait presque à l'énoncé d'une telle hypothèse : « Armer les enseignants transformerait leurs élèves en cibles potentielles ! » Une aberration.

Au-delà même de cette mesure extrême, la course à la sécurité ne le convainc pas. « Plus on construit des écoles-fortresses, plus on fait passer le message que l'école est un lieu dangereux, où la violence est non seulement possible mais probable », estime M. Warnick. Avec la multiplication des exercices d'alerte et le principe répété du « cours, cache-toi ou bats-toi », l'école n'est plus un havre, comme elle devrait l'être. Et cela change la relation enseignants-élèves : les profs voient les jeunes comme des tireurs potentiels. Du coup, on leur demande de surveiller l'état de santé mentale de leurs élèves. »

Joanna Avery est bien placée pour douter de l'efficacité de tous les outils aujourd'hui sur le marché. En 2016, un tireur a fait feu sur les élèves d'une école primaire de son district, en Caroline du Sud, tuant un enfant de 6 ans qui jouait dans la cour de récréation. « Quand une personne veut faire du mal, ce ne sont pas des boucliers ou des détecteurs de métaux qui l'en empêcheront », estime la responsable des écoles du secteur d'Anderson. Il faut juste être plus vigilants, travailler en collaboration avec les forces de l'ordre et avoir des spécialistes de la santé mentale à disposition. » Elle reconnaît toutefois que les exercices « intrusion » pratiqués depuis six ans ont aidé les enseignants à gérer la situation.

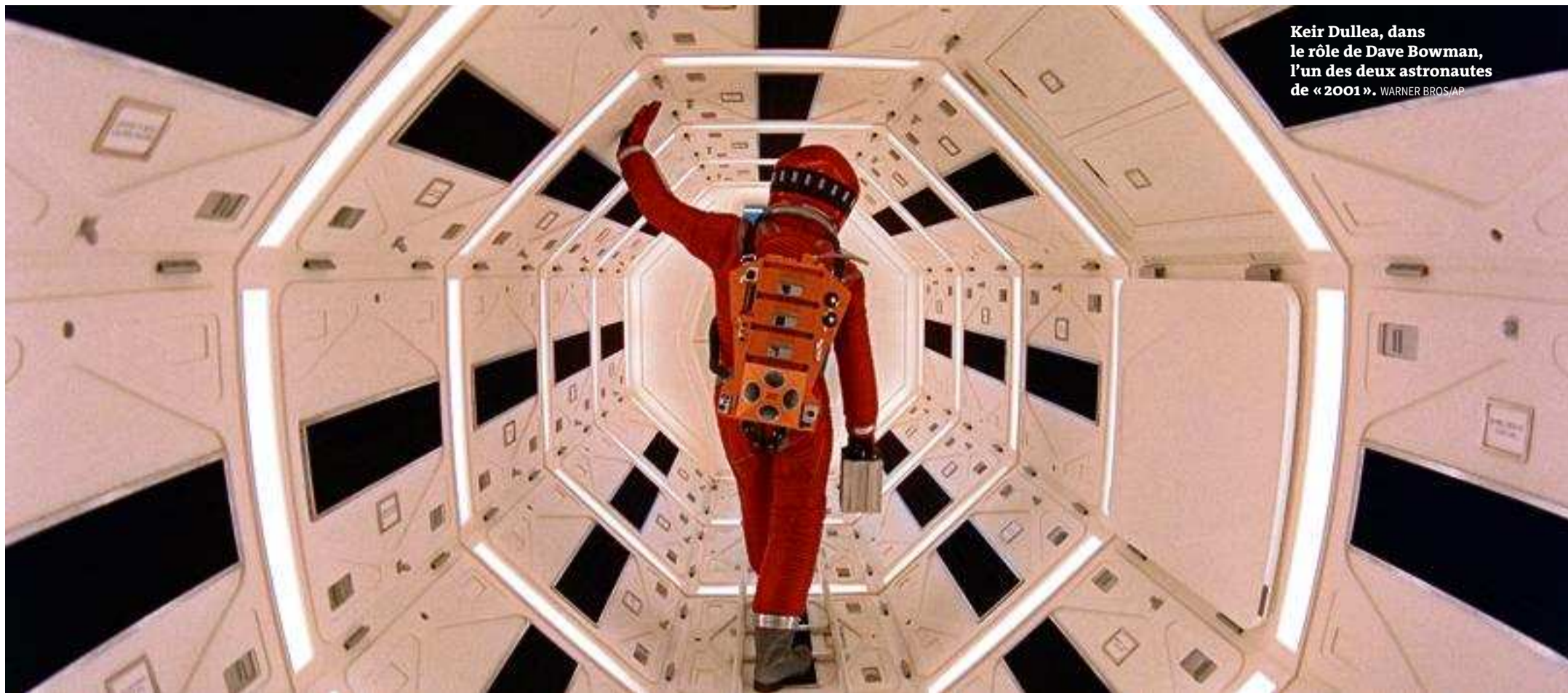
Mais se relever d'une telle tragédie prend du temps, « qu'il y ait un mort ou qu'il y en ait 17 », confie M^{me} Avery. Pourtant, depuis deux ans, elle n'a guère reçu d'aides fédérales ou de l'Etat. Seules quelques mesures ont été prises : les infirmières scolaires ont suivi une formation particulière pour traiter les blessures de guerre et toutes les écoles possèdent désormais un « trauma kit », avec du matériel spécial pour les blessures par balle. Une manière comme une autre de ne pas se sentir totalement démunis face à une maladie que les Etats-Unis ne parviennent décidément pas à prévenir. ■

STÉPHANIE LE BARS

Aux Etats-Unis, dans les écoles-fortresses

« L'ÉCOLE N'EST PLUS UN HAVRE. CELA CHANGE LA RELATION ENSEIGNANTS-ÉLÈVES : LES PROFS VOIENT LES JEUNES COMME DES TIREURS POTENTIELS »

BRYAN WARNICK
professeur à l'université d'Etat de l'Ohio



Keir Dullea, dans le rôle de Dave Bowman, l'un des deux astronautes de « 2001 ». WARNER BROS/AP

L'odyssée de l'espace selon Keir Dullea

L'acteur livre ses souvenirs de tournage du chef-d'œuvre de Stanley Kubrick, où il incarnait l'un des astronautes

Keir Dullea se tient sur le pont d'un de ces yachts luxueux qui, pendant le Festival de Cannes, servent de point de rendez-vous aux professionnels du cinéma et aux journalistes. Un décor luxueux, un peu absurde, comme la chambre d'hôtel qui marque le terme de l'odyssée de Dave Bowman, l'astronaute qu'incarna Keir Dullea dans *2001: l'odyssée de l'espace*, de Stanley Kubrick, il y a cinquante ans. Le temps de cette ultime étape, Bowman traverse toute une existence, vieillissant de quelques décennies de plan en plan. La dernière image qu'on garde de lui est celle d'un vieillard agonisant, au corps rabougri.

A 81 ans, le visage de Keir Dullea ressemble assez exactement à celui de l'avant-dernière incarnation du personnage auquel il restera pour toujours assimilé. Sa vigueur est loin d'être épuisée (à Cannes, on l'a vu dans la nouvelle version de *Fahrenheit 451* proposée par Ramin Bahrani); il évoque avec enthousiasme et modestie sa contribution à l'œuvre de Kubrick projetée sur la Croisette dans une copie 70 mm dont la restauration a été supervisée par Christopher Nolan.

La préparation, le tournage et la postproduction de *2001* tournèrent souvent au cauchemar pour les collaborateurs de Kubrick, du romancier et scénariste Arthur C. Clarke au responsable des effets spéciaux Douglas Trumbull en passant par le maquilleur Stuart Freeborn. « *Stanley était un perfectionniste, se souvient Keir Dullea. Le premier jour de tournage, après des semaines d'essayages de costumes, de tests de maquillage, c'était dans la roue centrifuge. Le regard de Stanley s'est posé sur nos chaussures, elles ne lui ont pas plu. On n'a pas tourné ce jour-là. Il a fallu trouver d'autres chaussures.* »

« Pas de tensions sur le plateau » Heureusement pour les acteurs, l'exigence fanatique de Kubrick prit un autre tour à leur égard, fait de négociations et d'écoute. Keir Dullea venait de jouer, également à Londres, dans *Bunny Lake a disparu*, sous la direction d'Otto Preminger. « *Pour Gary Lockwood [qui joue Frank Poole, le second astronaute du vaisseau Discovery] et moi, il n'y a pas eu de tensions sur le plateau de 2001. J'ai aimé chaque moment de ce tournage. Il faut dire que je sortais d'un tour-*

« J'étais sur un plateau avec une énorme caméra devant le visage, et j'essayais de faire appel à mon imagination »

KEIR DULLEA

nage avec Otto Preminger, qui n'était pas un être humain agréable, pas du tout. Je ne sais pas si vous avez vu *Stalag 17* [le film de Billy Wilder dans lequel Preminger incarne le commandant nazi d'un camp de prisonniers] – ça, c'était Otto dans un de ses bons jours. C'était le jour et la nuit de passer de Preminger à Kubrick. »

D'autant que l'acteur, qui à l'époque comptait parmi les grands espoirs de Hollywood, était un fan du réalisateur de *Spartacus*. Alors qu'il était étudiant en art dramatique, un ami l'avait invité à voir « un film de guerre avec Kirk Douglas », *Les Sentiers de la gloire* (1957). Keir Dullea était à Londres, sur le plateau de *Bunny Lake*,

quand « un soir que je rentrais à la maison, ma femme m'a dit "appelle ton agent" ». Celui-ci lui demande alors : « Tu es assis ? Non ? Alors assieds-toi : tu as le premier rôle dans le prochain film de Kubrick. »

L'acteur se souvient des discussions avant les premières prises de vues, qui ont abouti à la définition de ces personnages d'astronautes semblant presque dépourvus d'affect jusqu'à ce que la crise éclate : « *Nous savions que Bowman et Poole avaient été choisis pour leur talent. Ils avaient tous deux des doubles doctorats en sciences. On avait pris des gens dont le profil psychologique montrait qu'ils étaient très calmes, qu'il en faudrait beaucoup pour les déstabiliser.* » Cette froideur se traduit par une absence d'échanges verbaux, inscrite dans la logique du récit : « *Quand on nous voit pour la première fois, Lockwood et moi-même voyageons dans l'espace depuis des mois. On s'est déjà tout dit.* »

La contribution des acteurs Symétriquement, alors que Stanley Kubrick nourrissait les acteurs de la biographie de leurs personnages, ceux-ci contribuaient à la construction du film. Keir Dullea

évoque spontanément l'apport de Gary Lockwood, qui a eu l'idée de la conversation entre les astronautes à l'intérieur de la capsule de sauvetage, alors que les deux hommes veulent échapper à l'attention de HAL, l'ordinateur pervers. Mais il faut lui demander explicitement d'évoquer sa propre contribution pour qu'il en parle. L'épisode se situe à la fin du film, lorsque son personnage pénètre dans l'espace mystérieux où il découvre ses incarnations futures : « *A chaque fois, Dave Bowman prend conscience de la présence d'une autre version de lui-même, plus âgée. Et la caméra ne revient jamais sur l'incarnation la plus jeune. J'ai juste suggéré à Stanley de me laisser chercher un autre enchaînement. [Le vieillard] renverse le verre et, en se penchant pour ramasser les morceaux, semble percevoir la présence de l'autre Dave Bowman. C'était un détail pratique, de mon point de vue.* » On ne sait ce qu'il faut admirer le plus : l'intuition de l'acteur ou la maestria avec laquelle le réalisateur s'en saisit. Ce verre brisé infléchit le rythme implacable de la séquence, introduit un facteur aléatoire, poétique, ouvre de nouveaux gouffres de ré-

flexion dans l'esprit d'un spectateur déjà transporté par ce qui vient de se passer.

Keir Dullea évoque aussi sa seule cascade, une chute libre d'une dizaine de mètres, au bout d'une corde, pour simuler l'entrée de Bowman dans le vaisseau à travers un sas, ou encore la musique que Kubrick a choisie pour l'aider à jouer la séquence pendant laquelle l'astronaute passe le « stargate », ce passage entre les dimensions figuré par des effets spéciaux ajoutés en postproduction. « *J'étais sur un plateau avec une énorme caméra devant le visage, et j'essayais de faire appel à mon imagination, d'après ce que j'avais lu dans le scénario. Stanley a eu recours à une technique qui datait du cinéma muet : il passait de la musique pour me mettre dans l'ambiance. C'était la Sinfonia Antartica, de Vaughan Williams, un mouvement très mystérieux. Ce fut d'un grand secours.* » Chaussures de l'espace, CV d'astronautes ou symphonie antarctique, Keir Dullea est intarissable dans sa recension des moyens qu'employa Kubrick dans sa quête de perfection. Il omet l'un des principaux : un casting irréprochable. ■

THOMAS SOTINEL

Redécouvrir les mille et une merveilles de « 2001 »

Le film ressort en copie restaurée, tandis qu'un livre détaille les innovations techniques et esthétiques de Kubrick pendant le tournage

REPRISE

En 2018, le fait le plus marquant de la conquête de l'espace a été la mise en orbite d'une voiture à des fins publicitaires. Il y a un demi-siècle, la course à la Lune et le tournage de *2001: l'odyssée de l'espace*, entreprises jumelles, étaient propulsés par un mélange de mobilisation technologique et d'émerveillement poétique, que l'on retrouvera en revoyant ou – mieux encore – en découvrant le film de Stanley Kubrick, qui ressort à Paris en copie 70 mm, près de cinquante ans après sa première française, le 27 septembre 1968.

La perfection des effets spéciaux – de la préhistoire imaginée au futur prédit –, la lenteur audacieuse et l'économie dramatique du récit qui mène au vertige

spéculatif de sa conclusion ont gardé toute leur puissance. S'y ajoute aujourd'hui la nostalgie d'une période de l'histoire du cinéma pendant laquelle un artiste pouvait imposer ses exigences à un studio, sans jamais se soumettre à celles du marketing.

Danseurs australopithèques

Aux Etats-Unis, la récente parution chez Simon & Schuster de *Space Odyssey – Stanley Kubrick, Arthur C. Clarke and the Making of a Masterpiece* (« L'odyssée de l'espace – Stanley Kubrick, Arthur C. Clarke et la naissance d'un chef-d'œuvre ») offre une vue détaillée du processus qui a abouti à cet objet sans équivalent dans l'histoire du cinéma, ni même dans la filmographie de Kubrick. L'auteur, Michael Benson, a recueilli les témoigna-

ges des survivants de cette aventure et compilé tous les documents nécessaires.

Autour de l'impressionnante figure de Stanley Kubrick, visionnaire pointilleux, séducteur capable des manipulations les plus cyniques, Benson fait revivre une foule de personnages secondaires. La contribution de chacun est détaillée et évaluée. Celle du romancier Arthur C. Clarke au premier chef, dont l'inventivité et le savoir scientifique nourrissent le scénario avant que Kubrick ne soumette l'écrivain à un traitement (refus de partager les royalties, modifications unilatérales du script) qui aurait entamé la loyauté de collaborateurs moins fidèles. Celle de Clarke ne vacilla jamais.

Vient ensuite les chefs de poste (le chef opérateur Geoffrey

Unsworth, le maquilleur Stuart Freeborn, créateur des maquillages qui transformèrent une troupe de danseurs de l'émission pop « Shindig » en australopithèques), les assistants (dont Andrew Birkin, frère de Jane, envoyé en Namibie pour y capturer les arrièr-plans de « l'aube de l'humanité », premier segment du film), et les acteurs (Keir Dullea, Gary Lockwood, les astronautes, mais aussi Daniel Richter, mime, futur collaborateur de John Lennon, qui se glissa dans la peau de Moonwatcher, l'homme frappé par la grâce extraterrestre).

Assumant le risque de perdre le lecteur, Michael Benson détaille chacune des innovations techniques ou esthétiques que Kubrick a obtenues de ses collaborateurs, des interventions des acteurs sur le scénario aux petits ressorts qui

animaient la mâchoire des hominiens afin de leur faire un visage aussi mobile que ceux de leurs descendants et interprètes. Se dégage ainsi l'image d'un travail à la fois solitaire (c'est toujours la vision d'un seul homme, Stanley Kubrick, qui s'impose) et collaboratif.

Insuccès initial

Benson fait aussi litière de la légende de l'insuccès initial de *2001*. Les premières critiques furent en effet catastrophiques, et leur ton ne fut sans doute pas étranger à la décision de Kubrick de couper une vingtaine de minutes du film, quelques semaines après sa première. Cet accueil de la presse n'empêcha pas les spectateurs de se précipiter en masse dès les premiers jours, permettant à *2001* de dépasser le score du *Docteur Jivago*, la précédente superproduc-

tion de la MGM. Contrairement à ceux de la romance russe de David Lean, les spectateurs de Kubrick étaient jeunes. L'idée d'une technologie qui conduisait à un niveau supérieur de conscience les séduisait. Mais de toutes les innovations imaginées par Kubrick et Clarke, la seule à s'être répandue est l'emploi d'un petit écran portable pour regarder des images. La ressortie du film sur une copie argentique est comme un moyen de conjurer cette malédiction. ■

T. S.

2001: l'odyssée de l'espace sera projeté à partir du 23 mai au cinéma L'Arlequin (Paris 6^e) dans la copie 70 mm présentée à Cannes. Le 13 juin, le film ressortira en salle en numérique, dans une restauration 4K établie à partir de la copie 70 mm

Woody Harrelson, en liberté surveillée

L'acteur américain ne cesse de jouer avec la loi, à l'image de son rôle de corsaire dans « Solo : A Star Wars Story »

RENCONTRE

CANNES - envoyé spécial

Trente secondes... Vingt-cinq... Vingt... Le compte à rebours égrené par le staff de Disney n'anticipe pas la mise sur orbite du dernier vaisseau maison, *Solo : A Star Wars Story*, fixée au 23 mai dans les salles du système solaire. « Quinze... Dix... Cinq... » Il s'agit de rappeler à notre photographe qu'il ne dispose que de deux minutes pour tirer le portrait de Woody Harrelson. L'Américain, qui incarne un corsaire interstellaire dans le nouveau spin-off de la franchise, est du genre diligent : « Woody souhaite impérativement quitter l'hôtel à midi pile... », argumente un stormtrooper déguisé en attaché de presse.

Deux jours plus tôt, le 15 mai, le divertissement de Ron Howard a été fraîchement reçu lors de sa présentation hors compétition sur la Croisette; le tournage s'était éternisé, et l'acteur exige que, cette fois, le planning soit respecté à la seconde près. Rien que de très « prévisible », comme dirait son personnage : depuis que la série *Cheers* l'a révélé, dans les années 1980, Harrelson s'arrange toujours pour se trouver dans des situations limites. Qui d'autre a autant joué avec la loi, qu'il s'agisse de la faire appliquer ou de s'en affranchir effrontément ?

Sur grand et petit écran, il s'est improvisé garant des institutions policières (*True Detective*, *Triple 9*, *Three Billboards*), militaires (*La Ligne rouge*, *Des hommes d'influence*, *La Planète des singes*), médicales (*The Sunchaser*), voire étatiques (*L.B. Johnson, après Kennedy*). Mais a aussi enfilé les haillons du hors-la-loi : outrage aux bonnes mœurs (*Larry Flint*), kidnapping (*Wilson*), fraude (*Le Château de verre*), meurtre (*Tueurs nés*, *Sept psychopathes*), grand banditisme (*No Country for Old Men*), son casier est chargé.

De *Defendor* à *Insaisissable 2*, il lui arrive même de se dédoubler en cours de film : ainsi de *Self Control*, où il campe avec autant d'implication un gigolo travesti et un agent de sécurité. Lorsqu'on l'interroge sur cette drôle de règle, Dr. Woody bafouille – « euh, ouais... » –, et Mr. Harrelson bredouille – « il y a du vrai... ». Car, dans son cas, l'antique dilemme yankee – flic ou voyou – fait résonner une corde intime. Tour à tour condamné pour paris illégaux,



A l'Hôtel Carlton, à Cannes, le 17 mai.

STEPHAN VANFLETEREN POUR « LE MONDE »

vois à main armée et meurtres, son père est mort en prison, en 2007. Dans les années 1970, cet ex-vendeur d'encyclopédies texan a fait la « une » des journaux pour s'être attribué, sous l'emprise de drogues, l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy, après avoir avoué celui d'un juge fédéral, commandité par un trafiquant.

Blockbusters et productions indés

Comment tuer le père quand le vôtre est tueur à gages ? A la séparation de ses parents, en 1968, Woody suit sa mère en Iowa, puis étudie le théâtre et la littérature dans une université de l'Indiana. Il fréquente des cercles ultracatholiques, où il se lie avec le futur vice-président de Donald Trump, Mike Pence. Mais réalise bientôt, comme il le confiera à *Playboy* en 2009, que « la Bible est un instrument pour contrôler les gens », et s'prend d'autres causes : méditation hindouiste, véganisme, lé-

galisation du cannabis, anarchisme. Cette volte-face ne diminue guère la fréquence de ses visites en prison, au contraire : « Mon papa est l'une des personnes les plus charmantes et érudites que je connaisse, dira-t-il ainsi, en 1988. Mais je me demande encore s'il mérite ma loyauté. Je le regarde comme quelqu'un qui pourrait devenir mon ami, plutôt que comme celui qui était mon père. »

Sa loyauté, il l'offrira au cinéma, qui fera dire tout et son contraire à ses yeux bleu revolver, à ses maxillaires maximaux, à son sourire oblique : parangon de convivialité ou misanthrope patenté, ici meneur d'équipes, là loup solitaire, Harrelson est crédible à chaque extrémité du jeu social. Sur l'échiquier esthétique, il évolue sur les côtés, alternant blockbusters et productions indés, drames graves et pochades potaches.

Une liberté surveillée qu'il doit à quelques anges gardiens. Ecou-

tez-le évoquer la mèche postiche qu'il affiche dans *Solo*, chipée non pas à Chewbacca, mais à une amie productrice : « C'est une idée d'Allison Shearmur. Je tenais à ma calvitie, mais Allison refusait qu'on lui réponde non... Elle est morte après le tournage, à 54 ans. Sans sa force de conviction, je n'aurais joué ni dans *Hunger Games*, ni dans *Solo*. Je venais de tourner ma première réalisation, *Lost in London*. Imaginez quand j'ai dû dire à ma famille : "Je vais devoir rester à Londres neuf mois de plus !" Ron Howard [qui a remplacé Phil Lord et Chris Miller en cours de production] a fait un boulot épateur : deux semaines pour monter les décors, soixante-dix jours pour boucler le tournage, du grand artisanat ! »

Des prouesses, Harrelson aussi en a troussé. Tourné en un seul plan-séquence dans 24 décors différents, *Lost in London*, qui sort le 25 mai sur plusieurs plates-formes de streaming, a été diffusé en direct dans 550 cinémas, le 19 janvier 2017 : « C'est une déclaration d'amour un peu bancal à ma femme. J'y reviens sur l'une des pires nuits de ma vie. Elle m'a hanté pendant des années, jusqu'à ce que je réalise qu'il y avait peut-être là matière à une fiction comique et cathartique. » Londres, 7 juin 2002 : un tabloïd le montre au bras de trois femmes de petite vertu, en petite tenue. S'ensuivent une « terne » performance théâtrale, des échanges échaudés avec Leonardo DiCaprio, Tobey Maguire et Lukas Haas dans une boîte de Soho, une course-poursuite en

Parangon de convivialité ou misanthrope patenté, Harrelson est crédible à chaque extrémité du jeu social

taxi avec les flics, et quelques heures derrière les barreaux.

Autre prison – dorée celle-là –, autres anges gardiens : à 56 ans, Woody vit à Hawaï avec sa femme et leur chienne, qu'il aime « presque autant » que leurs trois enfants, confesse l'ex-barman de *Cheers*. Ses plus proches amis hawaïens sont les quasi-homonymes Owen Wilson et Willie Nelson, sans qui « *Lost in London* n'aurait pas été drôle du tout ».

« Dix... Cinq... Zéro ! » Il faut décoller de Cannes, tonne le stormtrooper. Des souvenirs remontent : « J'ai trop fait la fête ici... Il y a trente ans, je suis tombé sous le charme de cette station balnéaire. J'ai loué un appartement, pour un mois. J'avais mis au point une petite routine vacancière, croissants et compagnie... Jusqu'à ce que le Festival nous tombe dessus : j'ai vu une ville paisible se transformer en Babylone. Waouh ! » Ainsi va la vie de Woody Harrelson, toute d'ascèse et d'excès mêlés, valeureusement borderline. ■

AURELIANO TONET

Sauver l'écrivain Bruno

Ilan Klipper dépeint un quinquagénaire en pleine crise d'adulte

LE CIEL ÉTOILÉ AU-DESSUS DE MA TÊTE

■ ■ ■

C'est l'histoire d'un raté magnifique qu'on aurait pu croiser chez Woody Allen, Arnaud Desplechin ou Philip Roth. Joué par le trop rare Laurent Poitrenaux, vu dans *Victoria*, de Justine Triet (2016), Bruno est un ancien prodige de la littérature qui, un jour, a subitement eu 50 ans. L'homme vit en colocation avec une Femen et passe ses journées en kimono. Quand il ne reçoit pas l'une de ses maîtresses, il fait les cent pas en attendant l'inspiration.

Il y a vingt ans, Bruno a publié un premier roman, *Le Ciel étoilé au-dessus de ma tête*, dont le succès fit de lui l'une des étoiles montantes de la littérature française. Depuis, il n'a rien publié mais garde les critiques et autres vestiges de cette ancienne gloire encadrés sur son

mur. Ce vieux succès semble le paralyser plus qu'il ne l'encourage : l'écrivain est devenu un homme perdu, dépressif et asocial.

Événement Facebook

On ne sortira que rarement des murs de cette colocation, ce qui confère au *Ciel étoilé...*, premier long-métrage de fiction d'Ilan Klipper après un passage par le documentaire, un caractère claustrophobique que la suite des péripéties va exacerber. Puisque Bruno ne met plus le pied dehors, ses proches viennent à sa rencontre. Ses parents débarquent à l'improviste accompagnés d'une femme (Camille Chamoux). Habitué à ces rencontres arrangées de la part de sa famille juive ashkénaze, Bruno pense à une prétendante qui se révélera être une psychiatre venue voir si l'écrivain ne serait pas le parfait candidat à une hospitalisation à la demande d'un tiers.

Tout au long du film, l'appartement ne cessera de se remplir de

proches, jusqu'à une fête finale où tous ses amis viennent s'y agglutiner, à l'appel d'un événement Facebook intitulé « Sauver Bruno ». Un appartement comme une Cocotte-Minute sur le point d'exploser sous la pression des névroses. Pas d'échange, seulement des monologues d'où s'exhale une musique névrotique façon *Beyond Therapy*, de Robert Altman.

Et si l'on pense à Woody Allen ou à la littérature juive américaine, c'est que l'appartement de Bruno est moins un espace réel que mental, un tribunal intime devant lequel l'écrivain devra se justifier, expliquer pourquoi cette vie prometteuse lui a échappé. L'entreprise de sauvetage qui tourne au cauchemar, comme si toute sollicitude était vaine pour un homme bien décidé à ne pas aller mieux. ■

MURIELLE JOUDET

Film français d'Ilan Klipper. Avec Laurent Poitrenaux, Camille Chamoux, Alma Jodorowski (1 h 17).

Un thriller hitchcockien.

PREMIÈRE

A voir à tout prix. Un fort suspense.

FEMME ACTUELLE

TÉLÉRAMA

Virtuose et universel.

L'OBS

Un thriller brillant. Noir et captivant.

L'EXPRESS

LE PARISIEN



SÉLECTION OFFICIELLE
COMPÉTITION
FILM D'OUVERTURE
FESTIVAL DE CANNES

PENÉLOPE
CRUZ
JAVIER
BARDEM

EVERYBODY KNOWS

UN FILM DE

ASGHAR FARHADI

CANAL+

Télérama

3

POSITIF

ACTUELLEMENT

EOBS

VOD

M

memento

films

inter

Shanghai, nouvelle terre de conquête artistique

La Fondation Cartier s'installe jusqu'au 24 juin dans la ville chinoise, où l'offre en musées et galeries s'emballa

SHANGHAI (CHINE)

Vous êtes à Shanghai pour la culture? Vous devriez plutôt aller à Pékin. Ici, les gens viennent pour faire du shopping; Shanghai, c'est Disneyland!» La foule qui flâne alentour en ce samedi de fin avril semble illustrer l'avis tranché de cette étudiante chinoise croisée sur le Bund, promenade historique le long de la rivière Huangpu où se nichent palaces, banques et boutiques de luxe. Si la ville, cœur économique de la Chine continentale et la plus peuplée du pays avec 24 millions d'habitants, n'est pas encore une référence en termes de scène artistique et d'offre culturelle, le processus est néanmoins lancé, à une vitesse galopante.

Sur le plan des chantiers, les Français brillent par leur présence dans la ville chinoise: le Centre Pompidou ouvrira au printemps 2019 une antenne provisoire en partenariat avec une entreprise semi-publique dans une large zone d'activités qui sera consacrée à la culture; en 2021, l'architecte Jean Nouvel doit livrer le Musée d'art moderne de Shanghai. Entre-temps, la galerie Perrotin, déjà très implantée en Asie, ouvrira au cœur du Bund dès septembre.

Mais l'actualité du moment est l'ouverture pour l'été de deux grandes expositions au Power Station of Art (PSA), qui se trouve être le seul musée d'art contemporain public de Chine, ouvert par la ville en 2012. L'une présente une sélection de la collection amassée par la Fondation Cartier dans le domaine de l'art contemporain et d'autres champs de la création et du savoir («A Beautiful Elsewhere»); l'autre est une large rétrospective consacrée à Luc Boltanski («Storage Memory»). Les deux ont ouvert conjointement pour le lancement du festival Croisements, grand rendez-vous annuel du rayonnement de la culture française en Chine, qui dure jusqu'au 24 juin.

Histoire d'amitié

Nul hasard à ce que la Fondation Cartier présente sa collection au PSA, musée à la sensibilité proche de l'institution parisienne. A la tête de ce musée aux dimensions affolantes – une ancienne usine thermique de sept étages et quelque 15 000 m² d'espaces d'exposition –, la francophile Gong Yan. Coupe à la garçonne, menue et discrète, la jeune directrice, par ailleurs artiste, curatrice et critique d'art, s'est entourée d'un comité scientifique restreint et international, actuellement présidé par le commissaire indépendant Fei Dawei. Ce dernier, qui entretient des liens de complicité et d'amitié depuis une trentaine d'années avec Hervé Chandès, directeur de la Fondation Cartier, a nettement contribué à la reconnaissance des artistes chinois en France.



Des œuvres de Ron Mueck et de David Lynch dans l'exposition «A Beautiful Elsewhere» de la Fondation Cartier pour l'art contemporain, au Power Station of Art de Shanghai.

LUC BOEGLY

En 1989, l'étudiant chinois d'alors, spécialiste des avant-gardes de son pays, collaborait à l'exposition «Les Magiciens de la terre», ce vaste projet prospectif lancé par Jean-Hubert Martin au Centre Pompidou qui allait chambouler la vision de l'art contemporain en ouvrant des horizons mondiaux à ce qui était jusque-là cantonné aux frontières occidentales. Le Shanghaiien présentait dans la foulée au jeune commissaire de la Fondation Cartier les artistes Huang Yong Ping et Cai Guo-Qiang, devenus des figures internationales, et des compagnons de route du centre d'art parisien. Jean-Hubert Martin étant précisément le commissaire de l'exposition Boltanski, la boucle

est comme bouclée. «Celle exposition en Chine est dans l'air depuis longtemps. Aujourd'hui, c'est simplement le bon moment au bon endroit», estime Hervé Chandès.

L'événement est l'occasion de faire découvrir une collection qui a la particularité de s'être constituée au fil des expositions de la fondation à un public chinois encore peu familier des musées d'art comme des artistes étrangers. En l'occurrence, ici, quelque 300 œuvres d'une trentaine d'artistes: Ron Mueck, Chéri Samba, Takeshi Kitano, David Lynch, Raymond Depardon, Jean-Michel Alberola, Moebius...

«C'est une exposition d'œuvres et d'artistes, mais aussi une histoire de rencontres et d'échanges

que l'on essaie de raconter», résume Hervé Chandès. Avec, plutôt qu'une ligne esthétique, «la volonté de faire entrer le monde dans lequel on vit dans le musée, et de mettre autour de la table une tribu qui parle des langues différentes: cinéastes, peintres, designers, architectes, photographes, scientifiques, penseurs...»

«Une phase d'apprentissage»

«En Chine, on manque d'expositions qui ont du charme. Celle-ci a quelque chose d'ineffable, une énergie qui est très rare», juge le peintre Hu Liu. La jeune femme fait partie, avec le vidéaste Li Yongbin et le photographe autodidacte Gao Shan, des trois artistes chinois invités à faire dialoguer leurs œuvres avec celles de la collection. Trois artistes à contre-courant d'une Chine frénétique et hyperconnectée, dont les pièces apparaissent comme des éloges de la lenteur. Dans un pays où les musées, privés dans leur immense majorité, ouvrent tous azimuts depuis cinq ans (plus de 4800 sont recensés), la qualité et la créativité des expositions sont loin d'être toujours au rendez-vous. «Il y a une phase d'apprentissage. En Chine, pour l'instant, le modèle, c'est: le patron décide de tout, les curateurs et les critiques sont des employés. Exposer des collections pour montrer qu'on est riche, c'est très à la mode, et pres-

Les centres d'art privés se déploient de façon décomplexée dans de purs lieux de consommation

que personne ne connaît le mot mécénat», ironise Fei Dawei.

«Aujourd'hui, tout le monde se met à la culture sans expertise, renchérit Marion Bertagna, une Française qui a fondé une agence de conseil dans ce secteur. Avant 2010 et l'Exposition universelle, il n'y avait qu'un seul musée d'art contemporain dans la ville. Désormais, le gouvernement veut développer la culture partout. La ville est très en retard par rapport à Pékin, et pour se positionner, ici, tout est international et tourné vers l'étranger.» Ce qui s'explique en partie par l'histoire coloniale de la ville, qui a déjà habitué les habitants au contact avec les étrangers, notamment français, mais aussi, plus paradoxalement, par les velléités protectionnistes de l'Etat qui empêche les Chinois d'investir hors de Chine continentale et favorise l'engagement des investisseurs dans l'art à Shanghai.

Au-delà des lieux «classiques» (un bâtiment historique réinvesti ou une commande à un architecte), les centres d'art privés se déploient désormais de façon décomplexée dans de purs lieux de consommation. A Shanghai (et à Wenzhou), le How Art Museum, fondé et dirigé par le collectionneur Zheng Hao, est installé dans un hôtel cinq étoiles, avec l'avantage d'être ouvert le soir (jusqu'à 22 heures). Autre chaîne installée dans la ville, et qui étend son modèle à travers le pays: le K11 Art Mall, centre commercial de luxe lancé par l'homme d'affaires Adrian Cheng, qui inclut une fondation d'art consacrée à la scène chinoise émergente, et tisse des partenariats avec des institutions internationales (Palais de Tokyo, MoMA PS1). Ce modèle se généralise, avec l'arrivée de malls arty qui proposent un espace de galerie et des œuvres dans les allées, comme Parkview Green Art ou Aegean Place.

«Il existe peu de services publics liés à la diffusion de l'art contemporain en Chine, le secteur privé a pris le relais avec ce type de formules liées à des activités commerciales, analyse Pierre-Yves Martinez, de la galerie Continua, installée depuis treize ans à Pékin. Les professionnels ont le choix entre trouver ce qu'est une hérésie et s'adapter. S'ils n'y vont pas, ils laissent à des gens dont ce n'est pas le métier la responsabilité de la diffusion artistique... avec le risque de proposer du pur divertissement face à des personnes peu éduquées à l'art.»

Du côté du Power Station of Art, de quel œil Gong Yan voit-elle ces évolutions, et l'arrivée d'un musée de référence comme le Centre Pompidou? «Nous ne sommes pas encore à un stade de concurrence à Shanghai. Nous avons au contraire besoin de plus de diversité pour créer une effervescence dans l'art contemporain. Dans cinq ans, peut-être que la concurrence viendra, et ceux qui ne seront pas bons se retireront», glisse-t-elle en souriant. D'ici là, la directrice compte consacrer un étage du bâtiment à la collection permanente qu'elle travaille à rassembler. ■

E. J.

EMMANUELLE JARDONNET

Une censure à géométrie variable

DEUX DES ŒUVRES PRÉVUES dans l'accrochage de la Fondation Cartier au Power Station of Art n'ont pas eu leur «piwen», licence délivrée par le ministère de la culture chinoise. Autrement dit, elles ont été censurées par les autorités. Il s'agit de deux nus: une photographie d'un enfant aborigène d'Amazonie, présentée dans une série de Claudia Andujar, et la sculpture de Ron Mueck d'une femme portant à bras-le-corps un fagot de branches.

Mais au même moment, à Shanghai, au Long Museum, la plus grande institution privée bâtie autour d'une collection en Chine, les nus féminins de l'artiste chinois Yang Fudong ne semblent pas avoir heurté les censeurs – qui seraient quelques milliers dans le pays. «La censure ne s'exerce pas de façon monolithique dans

les expositions, et pas de manière aussi forte que sur Internet, qui a un impact plus puissant en termes de troubles à l'ordre public», analyse Robert Lacombe, conseiller culturel à l'ambassade de France. «Elle dépend de qui on rencontre et de quel temps il fait», résume en souriant un cadre occidental d'un musée privé, qui précise: «Ce ne sont pas forcément les nus qui posent problème. La représentation d'un fantôme peut être censurée.»

Stratégies de contournement

Même s'il n'existe aucune règle précise, la nudité, la violence ou les sujets politiques sont susceptibles de froisser les autorités, qui ont durci les contrôles sur la scène culturelle depuis l'arrivée du président Xi Jinping en 2013. Pékin, plus proche du

pouvoir, serait-elle plus touchée par le phénomène? «La ville n'est pas totalement sclérosée par la censure, même si les stratégies de contournement sont de plus en plus compliquées», confie un galeriste. Une de ces stratégies consiste à proposer exprès quelques-unes des œuvres fortement susceptibles d'être censurées, pour mieux tenter d'épargner celles que l'on tient réellement à accrocher.

A Pékin, le cas de la rétrospective des vidéos de Paul McCarthy, dont le travail délivre une vision transgressive et volontiers scatologique du capitalisme américain (il est resté dans les annales parisiennes pour son fameux sapin-sextoy installé place Vendôme), a de quoi surprendre. Cette première exposition consacrée uniquement à l'artiste en Chine est pré-

sentée par le musée privé à but non lucratif M Woods, ouvert en 2014 par le couple glamour Wanwan Lei et Lin Han. Sur place, on explique que les vidéos ont échappé au zèle pour plusieurs raisons: l'exposition est interdite aux moins de 18 ans (un cas inédit), les portables des visiteurs sont mis sous scellés pour éviter que les images circulent, et un gros effort de médiation a été mené pour insister sur l'importance du travail de l'artiste américain... Le temps de visionnage de l'ensemble des vidéos (des dizaines d'heures, mises bout à bout) a aussi pu jouer en leur faveur. L'entrée dans l'exposition se fait exceptionnellement par la sortie, l'arrière. Facétie ou précaution de plus? Un peu des deux, semble-t-il. ■

« Fin de vie, le dernier exil », quand la mort est un choix

Ce documentaire pudique suit des personnes malades ou en détresse physique qui ont choisi le suicide assisté

VOTRE
SOIRÉE
TÉLÉ

MERCREDI 23 MAI

FRANCE 5
MERCREDI 23 - 20H55
DOCUMENTAIRE

Monique a un sourire radieux. Entourée de ses proches, la coquette dame trinque à l'amour et à l'amitié lors d'une petite fête organisée en son honneur. A 84 ans, elle semble en forme et heureuse de vivre. Mais les apparences sont trompeuses. Cette coupe de champagne sera la dernière de sa vie: le lendemain, cette Française traversera la frontière pour se rendre à Zurich, où elle se donnera la mort. Aucune tristesse, pas de nostalgie. Monique veut en finir parce que son corps « ne fait plus rien. Il est devenu complètement idiot ». Cette ancienne professeure de yoga ne supporte plus de rester clouée dans son fauteuil roulant depuis qu'elle a été victime de plusieurs AVC et vit avec la crainte de subir une nouvelle attaque qui la laisserait, cette fois-ci, dans un état de totale dépendance.

Pour apaiser cette angoisse, Monique a donc choisi la Suisse pour mettre fin à ses jours. Contrairement à la France, le pays autorise l'aide au suicide. A-t-elle peur de mourir? « Je me suis verrouillée de partout », assure-t-elle sereinement. Monique se demande seulement ce qu'il y a



Monique, 84 ans, dit au revoir à ses proches, avant son départ pour Zurich. GRAND ANGLE PRODUCTIONS

après. « Je pense qu'il y a forcément quelque chose. Sans ça, ça ne voudrait rien dire ce passage sur terre. Ou Dieu est complètement zinzin. » On va la suivre jusqu'au dernier moment, à cet instant fatidique où elle avalera un verre d'eau mélangée à un puissant barbiturique. « Il n'y a plus de retour, lui explique alors, avec une voix douce, une assistante médicale. Vous

tombez dans un sommeil très, très profond et dans quelques minutes vous perdrez votre conscience. Je vous souhaite un bon voyage. »

« C'est mon corps »

Sans jamais tomber dans le voyeurisme ou le pathos, *Fin de vie, le dernier exil* accompagne plusieurs personnes atteintes de maladies incurables ou en grande détresse

physique qui, comme Monique, ont choisi la mort pour mettre un terme à leurs souffrances. C'est le cas d'Hélène, 29 ans. Depuis deux ans, cette jeune mère se bat, impuissante, contre la maladie de Charcot, qui la paralyse de plus en plus. Quand son médecin lui a expliqué qu'elle allait finir sa vie avec une détresse respiratoire, elle s'est affolée: « Tu ne vas pas mourir

étouffée! » Hélène a donc pris la décision de se rendre en Belgique pour formuler une demande d'euthanasie, un acte interdit en France au nom de l'éthique. « C'est mon corps, c'est moi qui souffre. Et on me dit: "C'est bien, souffre jusqu'au bout, c'est plus éthique!" Non, je ne vois pas où est l'éthique. »

Ce documentaire aux témoignages bouleversants est un plaidoyer pour que la France change sa législation et donne la possibilité aux malades en grande souffrance de choisir leur façon de mourir. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) doit d'ailleurs rendre début juin un rapport à ce sujet qui servira de base à la révision des lois de bioéthique, prévue à l'automne.

Tout au long du film, des médecins français, militants au sein de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), expliquent à visage découvert comment ils ont déjà aidé des patients « à partir », même si cette pratique est illégale. Le documentaire ne fait pas non plus l'impasse sur les dérives de la loi belge et suisse, qui a parfois autorisé l'euthanasie pour des personnes dépressives ou facilité le suicide d'un patient contre un gros chèque. ■

MUSTAPHA KESSOUS

Fin de vie, le dernier exil, d'Aude Rouaux et Marie Garreau de Labarre (France, 2018, 70 min).

Petite histoire du « rap de l'humour »

Ou comment tenter de retracer l'émergence du stand-up en France avec, comme fil rouge, Jamel Debbouze

CANAL+
MERCREDI 23 MAI - 21H00
DOCUMENTAIRE

Le 1^{er} décembre 2017, Jamel Debbouze reprenait le chemin du stand-up sur la scène de La Cigale, à Paris. Dix-huit ans auparavant, c'est dans cette même salle que l'attachant gars de Trappes rencontrait le succès avec sa tchatche et son énergie bondissante. Entre-temps, l'humoriste créait, en 2008, sur les grands boulevards parisiens, le premier Comedy club français.

En donnant la parole à des jeunes issus de la diversité, en important des Etats-Unis cet « art de la vanne » qu'est le stand-up, Jamel suscite des vocations et bouleverse les codes de l'humour. « Il a cassé les murs pour toute une génération », constate l'humoriste Kyan Khojandi dans le documentaire *Get up! Stand-up*, réalisé par Florent Bodin et Matthieu Vollaire. « On est le rap de l'humour », résume, à juste titre, son homologue Fary, pour qui « tout ce que l'on vit dans notre quotidien est devenu du matériel pour nos vannes ».

Archives de spectacles, témoignages d'humoristes (Malik Bentaltah, Blanche Gardin, Fadily Camara...), ce documentaire tente de retracer l'émergence du stand-up en France avec, comme fil rouge, le « boss » de la discipline: Jamel Debbouze (qui est aussi le producteur délégué du documentaire).

« Marquer notre différence »

Qu'est-ce qu'être un stand-upper (« Quelqu'un qui a conscience d'être une caricature sociale et est prêt à en rire », selon Blanche Gar-

din), quelles en sont les techniques (écriture, cadence, improvisation, interaction avec le public...), y a-t-il un avant et un après *Charlie* dans les thèmes abordés? Ce récit plutôt bien rythmé a le mérite de replacer la montée en puissance de ce « rire de banlieue » - qualification parfois abusive. « On n'était pas dans la revendication sociale ou politique, on voulait juste marquer notre différence, avec le besoin de se raconter. Je n'avais pas les mêmes problèmes que Desproges ou Bedos », explique Jamel Debbouze.

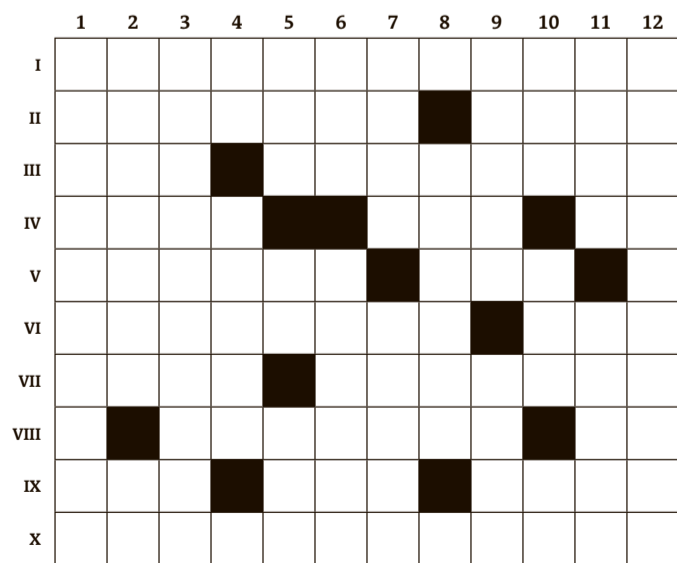
Mais ce documentaire se révèle partiel. Les réalisateurs font l'impasse sur certains acteurs majeurs de ce nouveau paysage humoristique. Pas un mot sur le producteur Kader Aoun, qui fut le premier metteur en scène de Jamel et le co-créateur du Comedy club, pas une parole d'humoristes tels que Fabrice Eboué ou le Comte de Bouderbala. Dommage. ■

SANDRINE BLANCHARD

Get up! Stand-up, de Florent Bodin et Matthieu Vollaire (Fr., 2018, 90 min).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 18 - 118
PAR PHILIPPE DUPUIS



SOLUTION DE LA GRILLE N° 18 - 117

HORIZONTALEMENT I. Rétributions. II. Oréades. OE. III. Bénies. Autun. IV. Osa. Etages. V. Rings. Ti. VI. Apte. Atoll. VII. Té. Noies. Abl. VIII. Ilo-tier. Aloï. IX. Venir. Ramant. X. Esclavagiste.
VERTICALEMENT I. Roberative. 2. Erésipèles. 3. Tenant. Onc. 4. Rai. Gen-til. 5. Idées. Oira. 6. Best. Aie. 7. Us. Atterra. 8. Agios. Ag. 9. Igue. Ami. 10. Tralalas. 11. Noue. Boit. 12. Sensualité.

HORIZONTALEMENT

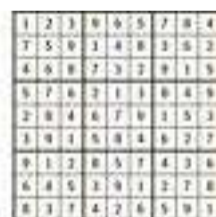
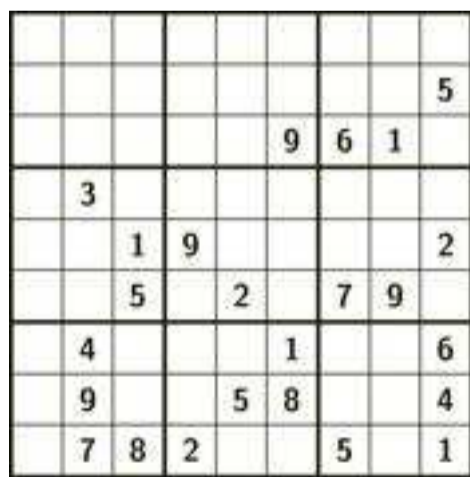
I. Remet tout le monde à sa place. II. Durcit le ton et voile la voix. Passage à l'attaque sur le terrain et dans les affaires. III. Sa clairette fait des bulles. Si elle fleurit au printemps, elle ne mordra pas. IV. Prépare nos récoltes de demain. Par la droite ou la gauche, entre deux écluses. Préposition. V. Poète chilien nobélisé. Péché en Méditerranée. VI. @ @ @ @ @. Gardienne de secrets. VII. A l'écoute des secrets nocturnes. Du temps de la marine à vapeur. VIII. Fais du propre en surface. Largeur d'étoffe. IX. Patrie d'Abraham. Petit espace de culture. En mer, le rouge est menacé. X. Développeraient de légères différences.

VERTICALEMENT

1. Serait moins rare si elle s'ouvrait aux femmes. 2. Entaillera en surface. Dans le tutu. 3. Se lancera les armes à la main. 4. Entrent en action. Blanchissent jour après jour nos horizons. 5. Repaire de frelons. Renfort d'accord. Récupère les nœuds et les embrouilles. 6. Met le feu aux organes. A confiance en lui. 7. Regroupe tout le monde. Alimenter les marais. 8. Bien pleine. 9. Fit disparaître les reliefs. Bulles du Piémont. 10. Moment de liberté. Mémoire relative. Interjection. 11. Un point pour bien viser. Curbitaquée rampante et grimpante. 12. Mirent les lames à mal.

SUDOKU

N°18-118



Facile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (<http://about.me/yangeorget>)

HORS-SÉRIE
Le Monde UNE VIE, UNE ŒUVRE
JEAN DE LA FONTAINE
LE MAÎTRE CONTEUR
Un hors-série du « Monde »
124 pages - 8,50 €
chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société: 99 ans à compter du 15 décembre 2000.
Capital social: 124.610.348,70 €.
Actionnaire principal: Le Monde Libre (SCS).
Rédaction: 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél.: 01-57-28-20-00
Abonnements par téléphone: de France 3289 (Service 0,30 €/min + prix appel); de l'étranger: (33) 1-76-26-32-89; par courrier électronique: abojournalpapier@lemonde.fr.
Tarif 1 an: France métropolitaine: 399 €
Courrier des lecteurs
blog: <http://mediateur.blog.lemonde.fr/>;
Par courrier électronique: courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Médiateur: mediateur@lemonde.fr
Internet: site d'information: www.lemonde.fr;
Finances: <http://finance.lemonde.fr>;
Emploi: www.talents.fr/
Immobilier: <http://immo.lemonde.fr>
Documentation: <http://archives.lemonde.fr>
Collection: Le Monde sur CD-ROM: CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms: 03-88-04-28-60
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037

M publicité
Présidente: Laurence Bonicalzi Bridier
PRINTED IN FRANCE
80, bd Auguste-Blanqui, 75707 PARIS CEDEX 13
Tél.: 01-57-28-39-00
Fax: 01-57-28-39-26
L'imprimerie, 79 rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Toulouse (Occitane Imprimerie)
Montpellier (« Midi Libre »)
Origine du papier: France. Taux de fibres recyclées: 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Écolabel européen sous le N°FI/37/001.
Eutrophisation: P/Pot = 0,009 kg/tonne de papier

LA VOITURE CHAMBOULE TOUT

Entre conduite autonome et électrification, le monde de l'automobile est en plein bouleversement. Voici les cinq piliers qui vacillent

AUTOMOBILE

L'automobile n'a sans doute jamais été le théâtre de transformations aussi profondes et simultanées. Ces remises en cause, qui mettent à mal nombre de certitudes et de valeurs solidement établies, sont dictées par les impératifs environnementaux, mais aussi par les nouveaux équilibres mondiaux et l'évolution des modes de consommation. Un remue-ménage qui conduit les constructeurs à renverser cinq totems automobiles.

Le diesel sacrifié Le carburant qui, lors des vingt dernières années, avait donné une nouvelle impulsion au plus que centenaire moteur à combustion interne, est en train d'accélérer sa chute. En France (comme en Europe), la part du diesel est passée sous la barre des 40 % des immatriculations, alors qu'elle en totalisait les trois quarts en 2012. Le dieselpate a révélé l'incapacité de cette motorisation à suivre le rythme de l'abaissement des plafonds d'émissions polluantes et à effet de serre. Plusieurs marques telles que Nissan, Toyota, Porsche, Mitsubishi ou Volvo récemment ont annoncé leur décision d'abandonner à moyen terme la production de moteurs diesel. Ce brutal déclin impose une transition à marche forcée vers l'électrification de l'automobile, avec des modèles hybrides et 100 % électriques qui nécessitent des investissements considérables et une infrastructure dédiée afin d'assurer un maillage de stations de recharge. La pression des pouvoirs publics,

en particulier les élus des grandes agglomérations, qui imposent des mesures limitant la circulation des modèles les plus polluants, hâte aussi le crépuscule des moteurs utilisant des carburants d'origine fossile.

La berline détronée Au début, le sport utility vehicle (SUV) n'était qu'un phénomène de mode. Aujourd'hui, il est en passe de devenir « la » référence. Sa part dans la production mondiale dépasse les 35 % et il a conquis tous les segments, tous les marchés. Cette marée montante plébiscitée par des consommateurs qui apprécient des véhicules dans lesquels ils se sentent protégés – y compris au plan psychologique – fait tomber la berline de son piédestal.

En France, en 2017, ce type de carrosserie est passé sous la barre des 50 %. Aux Etats-Unis, où la berline pèse désormais moins du quart des ventes, Ford vient d'annoncer qu'il ne produira plus que des SUV. Compte tenu des moyens que mobilisent la transition énergétique et la numérisation de l'automobile, « il n'est plus possible d'investir dans les projets qui n'offrent pas d'espace de rentabilité », explique le groupe américain. Fiat-Chrysler a déjà pris une décision similaire. Seul problème: la berline est, par définition, plus économe en énergie que le SUV...

L'Occident dépassé Depuis toujours, l'Amérique et l'Europe ont donné la la des technologies et des modes automobiles. Ce principe est largement battu en brèche. La Chine est le premier marché mondial depuis 2009 et les

Etats-Unis seront un jour ou l'autre dépassés par l'Inde. Ce déplacement vers l'est du centre de gravité n'est pas sans conséquences. Consciente qu'il lui faut réduire la pollution dans ses métropoles et qu'elle n'a aucune carte à jouer dans le domaine des motorisations traditionnelles, la Chine (27 millions de véhicules vendus en 2017, contre 18 millions en Europe) est devenue la locomotive mondiale de la voiture dite « propre ». Elle pourrait, dans les années qui viennent, devenir une puissance exportatrice. La Chine, qui impose la généralisation de l'électrification partielle ou intégrale, contribue à en faire baisser les coûts. Elle alimente aussi le succès mondial des SUV et, dans une moindre mesure, influence le style des nouveaux modèles.

La conduite démodée L'avènement de la voiture autonome constitue un autre bouleversement. Les progrès de la robotique et de la numérisation, qui permettent à un véhicule de se repérer dans son environnement, autorisent déjà l'automatisation de certaines fonctions. Sur autoroute, les modèles récents réclament simplement du conducteur qu'il pose ses mains sur le volant; la voiture assure elle-même le maintien en ligne et le respect des distances. La révolution en cours n'est pas seulement technologique. Elle porte en elle un transfert de la valeur ajoutée puisque le véhicule va devenir moins stratégique que l'intelligence artificielle qu'il embarque. C'est pourquoi Google ou Uber se sont fortement intéressés à la voiture autonome. D'où la gran-



– J'ai le sentiment que ma nouvelle voiture peut très bien se passer de moi.

LA CHINE, DEVENUE LOCOMOTIVE MONDIALE DE LA VOITURE DITE « PROPRE », ALIMENTE AUSSI LE SUCCÈS MONDIAL DES SUV

de peur des constructeurs, qui travaillent d'arrache-pied pour ne pas manquer le rendez-vous du véhicule sans chauffeur.

Une activité à réinventer Désormais, une marque automobile se définit comme un « opérateur de mobilité ». Les restrictions imposées à la circulation urbaine, l'essor de l'autopartage comme du covoiturage, les changements dans le rapport à la propriété (on loue sa voiture en longue durée plutôt que de l'acheter) ou encore l'émergence attendue de flottes de robots-taxis vont bouleverser la façon de se déplacer, et pas seu-

lement en zone urbaine. Dès lors, les constructeurs ne peuvent plus se contenter de n'être que des constructeurs. C'est pourquoi ils ont tous acquis ou créé ex-nihilo des sociétés proposant des services de mobilité. Même Porsche s'imagine, demain, comme le chef d'orchestre d'une super-conciergerie high-tech à destination de sa clientèle. Comme toutes les marques, la firme allemande, qui fête cette année ses 70 ans, doit aussi réinventer la recette qui a permis de faire que la voiture n'est pas un objet purement fonctionnel, dépourvu d'affect. ■

JEAN-MICHEL NORMAND

D-Max, le pick-up japonais sans chichis

Isuzu livre un modèle capable de séduire les familles aisées urbaines, qui raffolent de ces 4 × 4 à l'ancienne

Ils dépassent les 5 mètres, frisent les 2 tonnes à vide, on y accède grâce à un marche-pied et leur moteur ne peut être qu'un gros diesel. Où est le problème? Les pick-up, ces 4 × 4 à l'ancienne pourvus d'une benne arrière, font un malheur sur le marché automobile. Leurs ventes sont passées, en France, de 9 000 à 20 000 par an entre 2008 et 2017, bien aidées par une curieuse largesse qui permet notamment aux acheteurs d'échapper à l'écotaxe.

Le pick-up, passé de la campagne à la ville, est devenu la coqueluche des familles CSP + « orientées loisirs » grâce à sa benne qui fait office de coffre XXL et sa capacité de remorquage, appréciée de ceux qui pratiquent l'équitation. Hier incontournable, le trio japonais Toyota-Mitsubishi-Nissan doit faire avec de nouveaux concurrents dénommés Volkswagen, Ford, Renault, Fiat et même Mercedes, qui ont entamé une montée en gamme avec électronique de bord soignée, cuirs épais, insonorisation (relativement) poussée à des tarifs salés. Pourtant, quel que part, au Japon, existe Isuzu.

Une petite marque qui continue de considérer ces véhicules pour ce qu'ils sont: des engins à vocation utilitaire, donc sans chichis voire un tantinet rustiques.

Son nouveau D-Max est un pick-up pur et dur qui « possède un ADN de camion, car c'est l'essence même de la marque », s'enorgueillit Philippe Vallier, qui dirige l'activité pick-up chez Isuzu-France. Signe qui ne trompe pas: « Sous le capot, on ne trouve pas de courroie de transmission mais une cascade de pignons, comme pour un poids lourd. » Au fil du temps, la marque japonaise s'est imposée sur le marché des dépanneuses, mais aussi en tant que mini-tracteur pour apiculteurs ou presque-engin de chantier pour professionnels du bâtiment.

Une sonorité du genre agricole La direction du D-Max flotte légèrement, la boîte de vitesses automatique exprime une certaine indolence, la suspension trépidante sur mauvais revêtement et, après avoir pris appui sur le marche-pied, l'on agrippe une grosse poignée pour se hisser à bord. Pas de

Certains D-Max sont équipés d'une caméra de recul, une option fort utile car la visibilité arrière est nulle.

SÉBASTIEN LAUVARD



doute, il s'agit bien d'un pick-up. Le nouveau moteur du D-Max, qui libère au démarrage une sonorité du genre agricole, n'est pas un modèle de discrétion, même une fois monté en température. En revanche, il n'a rien perdu de son couple et de sa puissance

(164 ch) malgré une cylindrée (1,9 litre) revue à la baisse.

Cette grosse voiture, qui se montre économe si l'on a le pied léger (à vide, la consommation sur route peut facilement se situer sous les 7,5 litres), ne freine pas trop mal (disques à l'avant,

tambours à l'arrière). Pour autant, sa masse impose de conduire en style coulé, en prenant garde d'anticiper les brusques ralentissements lorsque l'on évolue dans le trafic. Dans l'habitacle, c'est le règne des plastiques gris et rigides (« c'est pour ne pas les abîmer »,

explique-t-on chez Isuzu), des revêtements lavables à grande eau et des tapis de sol en caoutchouc épais, prêts à se faire piétiner par des bottes gadouilleuses.

Même si l'essentiel de la clientèle est composé de professionnels en quête d'un engin de travail, Isuzu n'est pas tout à fait insensible aux sirènes de l'embourgeoisement. Certains niveaux de finition du D-Max adressent des ceillades aux acheteurs particuliers. La liste des options n'est pas très fournie, mais on y trouve un GPS et certains modèles ont droit à une caméra de recul – et ce n'est franchement pas du luxe, car la visibilité arrière est nulle – pour faciliter les manœuvres.

Alors que le tarif de base démarre à 20 500 euros (en version double cabine (cinq places dont trois, pas ridicules, à l'arrière) s'étire de 27 468 à presque 37 000 euros. C'est cher mais, toutes choses égales par ailleurs, sensiblement en deçà de ce que pratique la concurrence. Avec, en plus, une appellation pick-up d'origine contrôlée. ■

J.-M.N.

CARTE BLANCHE – SERGUEI | **Europhobie**

Le pari très risqué du Mouvement 5 étoiles

En s'alliant à la Ligue, le M5S veut devenir un parti de gouvernement. Mais il risque de ne pas faire le poids face à un partenaire bien plus structuré et cohérent, redoute l'historienne Marie-Anne Matard-Bonucci

Par **MARIE-ANNE MATARD-BONUCCI**

Si elle n'était pas très inquiétante pour la démocratie, la récente alliance de la Ligue (Lega) et du Mouvement 5 étoiles (M5S) pourrait faire sourire, tant elle semblait improbable il y a encore quelques semaines. Depuis qu'elle s'est formalisée, quelques esprits taquins s'emploient sur la Toile à recenser les déclarations hostiles et les invectives dont, il y a peu, les uns accablaient les autres. D'un côté, Luigi Di Maio, dirigeant du M5S, dénonçait le racisme anti-méridional de la Ligue et de ses militants, qui suppliaient le Vésuve de nettoyer « Naples par le feu ». Son prédécesseur, Beppe Grillo, accablait la Ligue pour avoir, avec Forza Italia (le parti de Silvio Berlusconi), « détruit le pays ». De l'autre, Matteo Salvini, secrétaire fédéral de la Ligue, dressait des procès en incompetence à l'encontre des responsables du Mouvement 5 étoiles, quand il ne le jugeait pas « plus dangereux que les communistes ». De fait, la peur d'une arrivée au pouvoir des 5 Etoiles a autrefois contribué à sceller l'alliance entre Forza Italia, Fratelli d'Italia (les héritiers du fascisme) et la Ligue.

LA LIGUE VEUT CHANGER D'ÉCHELLE

L'alliance entre Salvini et Di Maio ressemble donc bien, à première vue, au mariage de la carpe et du lapin et l'on peut douter de la longévité du gouvernement d'union, même si chaque partenaire espère y trouver son compte. Les 5 Etoiles attendent une légitimité accrue de l'exercice du pouvoir national et la possibilité de

conforter leur profil « ni droite ni gauche » aux côtés d'un allié plus radical (dont le site, *Il Populista*, affiche en exergue le slogan « Libère la bête qui est en toi ! »). Quant à Matteo Salvini, il parie sur sa capacité à faire triompher ses propres orientations au sein de la coalition et à s'imposer comme le leader principal de la droite. Le contrat de gouvernement présenté aux Italiens semble d'ores et déjà valider cette stratégie tant celui-ci fait pencher l'alliance vers la droite, voire du côté de l'extrême droite.

Pourtant, il serait réducteur de ne percevoir le processus en cours que comme un simple avatar du « transformisme » ou du « gattopardisme », phénomènes bien connus des spécialistes de la vie politique péninsulaire, renvoyant à des pratiques de compromis gouvernemental qui dénaturent la volonté des électeurs.

À la différence des 5 Etoiles, dont l'objectif principal semble être celui de se hisser au rang de parti de gouvernement, la Ligue de Matteo Salvini répond à une stratégie plus articulée sur le plan temporel, idéologique et spatial. Depuis l'avènement de la Ligue du Nord et le passage de témoin d'Umberto Bossi à Salvini, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Ceux-ci enjambent désormais d'autres fleuves que le simple Pô, du nord au sud de l'Italie. La nationalisation du parti est allée de pair avec le changement de nom – de la Ligue du Nord à la Ligue tout court – et l'abandon, dans les textes officiels, de la rhétorique anti-méridionale au profit d'un discours anti-immigrés. Le changement d'échelle va au-delà du cadre italien : la Ligue a resserré les liens avec des alliés européens autour d'un certain nombre de valeurs, mais surtout de rejets communs : les politiques, sinon le principe même, de l'Union européenne et l'immigration. Tandis que les objectifs anciens propres au M5S sont minorés – qu'il s'agisse de l'environnement ou du revenu minimum de citoyenneté, annoncé sans être budgété. Quant au développement du Mezzogiorno (régions du sud de l'Italie), il est simplement absent du programme commun.

On pourrait mettre au crédit du Mouvement 5 étoiles d'avoir limité l'anti-

européisme de la Ligue, le mouvement ayant évolué d'une posture de sortie de l'euro vers celle « d'eurocritique ». La modération du contrat de gouvernement sur ce terrain doit plus probablement être imputée à un effet Brexit et à un pari sur les recompositions que celui-ci provoquera plutôt qu'à une évolution de la sensibilité du mouvement. Comme le Front national, la Ligue vise désormais à se servir du Parlement européen et de ses partenariats pour consolider une stratégie nationale. Pour l'extrême droite, il s'agit moins d'être contre l'Europe que pour une Europe « antisystème », en ressuscitant le vieux rêve d'une « internationale nationaliste » qui, même lors des années 1930, n'était pas parvenue à voir le jour.

XÉNOPHOBIE

La discrétion sur l'Europe a pour contrepartie le caractère détaillé du texte sur le terrain de l'immigration, comme celui sur la sécurité – où est préconisée l'extension de la « légitime défense du domicile et du lieu de travail » – les deux thèmes qui constituent le fonds de commerce de la Ligue et de l'extrême droite européenne. Quant à la « question des migrants », elle fait l'objet d'un alignement pur et simple sur les positions de Salvini. Di Maio ne peut ignorer que la xénophobie est au cœur de l'idéologie de la Ligue, qui a prospéré grâce à l'axiome « immigré = clandestin = délinquant » et des slogans tels que « La polenta, c'est mieux que le couscous », ou encore la diffusion de contre-vérités et affirmations simplistes relatives aux bénéfices supposés d'un renvoi des migrants. Il ne peut ignorer non plus les atteintes aux droits fondamentaux qui résulteront de la constitution de vastes centres de détention à l'échelle des régions italiennes et l'accélération des procédures d'expulsion. Comme nombre de politiques européens, il considère sans doute que cette abdication est le prix à payer pour l'obtention d'un consensus à l'échelle nationale, oubliant sans doute qu'en matière de racisme et de xénophobie, l'histoire montre que les instrumentalizations profitent aux forces politiques dont c'est le cœur de doctrine. ■

Marie-Anne Matard-Bonucci

est historienne et professeure à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), à l'université Paris-VIII

L'Italie de Di Maio et Salvini ne préfigure pas l'Europe de demain

Le populisme est un phénomène trop hétérogène et les réponses à l'internationalisation des sociétés trop diverses pour voir dans l'Italie un modèle, juge le chercheur Gilles Ivaldi

Par **GILLESIVALDI**

La formation en Italie d'un gouvernement par la Ligue et le Mouvement 5 étoiles (M5S) est symptomatique du « moment » populiste que nous vivons depuis plus d'une dizaine d'années. Cette alliance inédite en Europe occidentale illustre la confluence des revendications populistes autour de l'appel à la souveraineté populaire, de la critique des élites et de l'Union européenne, sur fond de crise des partis traditionnels.

Il est beaucoup trop tôt cependant pour voir dans l'axe populiste transalpin un nouveau modèle dominant en Europe. Tout d'abord parce que le populisme reste un phénomène trop hétérogène. En tant qu'idéologie, le populisme se révèle relativement pauvre. Il lui faut impérativement s'adosser à des idéologies plus « épaisses » qui vont lui donner sa substance et l'aider à formuler un projet politique complet.

Sous l'impulsion de Matteo Salvini, la Ligue s'est fortement rapprochée du populisme de droite radicale dont le Front national français demeure encore à ce jour le prototype, aux côtés de l'AfD allemand, du FPÖ autrichien ou du PVV néerlandais, notamment. Ce populisme représente un phénomène structurel des sociétés politiques européennes depuis le milieu des années 1980. Il s'appuie sur le nationalisme et la xénophobie, politise des enjeux culturels liés à l'immigration et à l'islam, rejetant le « cosmopolitisme » des élites, sur fond de « préférence nationale ».

À ce populisme d'exclusion s'oppose une forme sociale et égalitaire du populisme, ancrée, elle, à gauche du spectre politique. Inspiré notamment des expériences latino-américaines, ce populisme s'est développé plus récemment en Europe, sous l'effet de la crise financière de 2008. Il opère principalement sur des enjeux socio-économiques et un projet radical de redistribution des richesses. Le M5S italien a progressivement évolué vers ce second modèle de populisme social-égalitaire, que l'on retrouve dans des mouvements tels que Syriza en Grèce, Podemos en Espagne, le Parti socialiste aux Pays-Bas ou La France insoumise de Jean-Luc Mélenchon. Tous se posent en porte-voix des « gens » contre la « caste » et « l'hégémonie néolibérale ».

DES ENJEUX TRÈS DIFFÉRENTS

Ces populismes de gauche et de droite demeurent profondément polarisés idéologiquement, sociologiquement et géographiquement. S'ils se rejoignent dans une même protestation anti-establishment, les électeurs des partis populistes restent encore fortement attachés à leurs identités politiques « principales » de gauche ou de droite, qui les divisent plus qu'elles ne les rapprochent.

De la même façon, les appels populistes à la souveraineté nationale recouvrent des orientations et des enjeux très différents, au-delà de la critique, commune à l'ensemble des acteurs populistes, d'une Union européenne jugée bureaucratique, élitiste et œuvrant contre la volonté souveraine des peuples.

À gauche, l'Union européenne est d'abord stigmatisée pour son « dogmatisme néolibéral » et les politiques d'austérité qu'elle impose aux États membres. À l'instar de Syriza, de Podemos ou de La France insoumise, le M5S a fait de la résistance à Bruxelles un cheval de bataille et engrangé les bénéfices électoraux du désamour des Italiens

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT ITALIEN DEMEURE LE PRODUIT D'UN CONTEXTE SPÉCIFIQUE, DANS UN PAYS FRAGILISÉ PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE

vis-à-vis de l'Europe. Les acteurs de la gauche populiste européenne demeurent néanmoins mesurés dans leur opposition à l'UE et prompts à tempérer leurs ardeurs eurosceptiques, à l'image d'un Alexis Tsipras en Grèce ou d'un Pablo Iglesias en Espagne.

À droite, le rejet de l'UE par des partis tels que le FN, le FPÖ, l'AfD, la Ligue ou le PVV est surtout motivé par les questions migratoires, à l'encontre d'une Europe jugée par trop « multiculturaliste ». L'euro-scepticisme populiste y trouve incontestablement son expression la plus virulente : la Ligue de Salvini a choisi de rejoindre le groupe des partis europhobes emmenés par Marine Le Pen, qui agit en permanence la menace d'une sortie de l'UE, promettant de « démolir » les institutions européennes. Une position radicale qui place aujourd'hui la Ligue en porte-à-faux au regard des engagements de son programme commun avec la formation de Di Maio.

La coalition des populismes italiens pose, pour terminer, la question des clivages qui traversent aujourd'hui les systèmes politiques européens.

Longtemps, le paysage partisan en Europe occidentale a été façonné par des enjeux socio-économiques, dessinant un espace dual de la gauche et de la droite. Les succès du populisme contemporain attestent au contraire de la cristallisation d'un nouvel axe de compétition structuré par le processus de « dénationalisation » politique, économique et culturelle. Ce modèle d'opposition entre société ouverte et société fermée tend à transcender les frontières classiques de la gauche et de la droite. Les populistes y occupent le pôle de résistance à l'ouverture transnationale.

Cette recomposition de l'espace politique produit des résultats très variables, cependant, du Brexit en Grande-Bretagne en 2016 au succès d'Emmanuel Macron en France en 2017, passant par les coalitions entre conservateurs et populistes en Autriche ou en Norvège ou la victoire de Syriza en 2015 en Grèce. Dans nombre de nations européennes où les effets de la crise économique se sont résorbés, les formations traditionnelles de gouvernement ont recouvré leurs forces et la menace populiste a reculé.

À cet égard, l'Italie de Di Maio et Salvini demeure le produit du contexte politique spécifique de la Péninsule, dans un pays fragilisé par la crise économique. Si elle vient bouleverser le jeu politique gauche-droite traditionnel, la coalition de la Ligue et du M5S ne laisse pas, pour l'heure, présager d'un nouveau modèle de gouvernance populiste en Europe. ■

Gilles Ivaldi est chargé de recherche au CNRS, en poste à l'unité de recherche migrations et société (Urmis), à l'université de Nice

L'ALLIANCE ENTRE MATTEO SALVINI ET LUIGI DI MAIO RESSEMBLE, À PREMIÈRE VUE, AU MARIAGE DE LA CARPE ET DU LAPIN



LE DÉBAT SE POURSUIT SUR **LEMONDE.FR** WWW.LEMONDE.FR/IDEES

Un « contrat » de coalition « à l'encontre de la Constitution italienne » L'intellectuel Raffaele Simone estime que les promesses issues du contrat de gouvernement entre la Ligue et M5S ne seront pas tenues et qu'elles profiteront à un retour de Silvio Berlusconi sur le devant de la scène politique.

Menaces sur le pluralisme politique au Sénégal

Analyse

MATTEO MAILLARD
DAKAR - correspondance

DIVISÉE, AFFAIBLIE, L'OPPOSITION A DU MAL À SE REMETTRE DE LA MISE HORS JEU DE SES DEUX PRINCIPAUX CHEFS DE FILE

Aneuf mois de la présidentielle sénégalaise, le libéral Macky Sall n'a jamais été aussi sûr d'être réélu. Six ans de règne lui auront suffi pour morceler une opposition qui l'accuse de démanteler l'une des démocraties les plus fortes d'Afrique de l'Ouest à coups d'arrestations de dirigeants politiques et de mesures anticonstitutionnelles. Des critiques auxquelles il oppose une confiance tranquille, promettant « une victoire dès le premier tour » au scrutin du 24 février 2019.

Son assurance frôle parfois l'arrogance, comme ce soir du jeudi 19 avril, où il a profité d'une visite de courtoisie en France auprès de son homologue Emmanuel Macron pour battre campagne et se féliciter devant ses soutiens de l'adoption d'une loi très contestée par l'Assemblée nationale. Le texte, qui introduit un système de parrainage, vise à freiner l'inflation de candidatures dans un pays qui recensait, en 2016, 272 formations politiques. La mesure, perçue comme discriminatoire par les petits partis et les candidats indépendants, a été adoptée à l'unanimité dans un Hémicycle boycotté par l'opposition.

Tandis que M. Sall se félicitait de son bilan depuis Paris, à Dakar, les rues s'embrasaient

dans la contestation. Policiers et manifestants, mobilisés contre une mesure jugée « antidémocratique », échangeaient pierres contre gaz lacrymogène. Alors que les principaux leaders de l'opposition réclamaient un « droit de marche » afin d'exprimer leur mécontentement, au moins quatre d'entre eux ont été arrêtés, dont Idrissa Seck, ancien premier ministre de 2002 à 2004 sous la présidence d'Abdoulaye Wade – M. Sall l'avait alors remplacé. Aujourd'hui président du parti Rewmi, il prépare la prochaine présidentielle, bien que candidat malheureux aux deux précédents scrutins.

ACCROISSEMENT DE LA DETTE

Au lendemain d'une garde à vue de vingt-quatre heures, M. Seck a qualifié M. Sall de « triple violeur de la Constitution » pour avoir porté la loi des parrainages, avoir interdit les manifestations et pour une ancienne promesse non tenue : il est revenu sur son engagement de réduire son septennat à un quinquennat dans le cadre d'une vaste révision de la Constitution en mars 2016. La décision avait laissé un goût amer aux Sénégalais, leur rappelant le *wax waxeet* (« se dédire d'une promesse », en wolof) du président Wade, qui avait brigué un troisième mandat en 2012 après avoir inscrit la limite de deux mandats consécutifs dans la Constitution.

Le succès de M. Sall, qui bénéficie de 32 % des intentions de vote des Dakarais, selon un sondage de StatInfo réalisé début mars, peut être imputé à un programme de développement

ambitieux, dont le corollaire est l'accroissement de la dette publique, « passée de 24 % des recettes de l'Etat en 2014 à 30 % en 2017 », observe le Fonds monétaire international (FMI). « L'opposition ne nous fait pas peur, surtout si l'on regarde notre bilan », affirme-t-on dans l'entourage du président. Nous avons ouvert des centrales solaires et doublé notre production électrique. En 2011, il y avait des émeutes à cause des coupures. Nous avons maîtrisé les prix des denrées de première nécessité. Nous avons atteint une croissance de 7 % en moyenne, et nous visons une couverture médicale universelle pour 2020. »

« Si Macky Sall était totalement sûr de sa réélection, il n'aurait pas besoin de mener ces attaques antidémocratiques », confie un analyste politique, qui voit dans la disqualification de ses adversaires une méthode de « captation ou d'élimination ». « Lorsque vous avez une majorité, il faut la consolider en allant chercher dans le camp adverse (...), le réduire à sa plus simple expression », avait théorisé le président lors d'une conférence de presse, en 2015. Depuis, la coalition présidentielle, Benno Bokk Yakaar, a intégré deux grands partis d'opposition, l'Alliance des forces de progrès et le Parti socialiste, en offrant à leurs caciques des postes confortables. Cela lui a assuré une large victoire aux législatives de juillet 2017.

Divisée, affaiblie, l'opposition a du mal à se remettre de la mise hors jeu de ses deux principaux chefs de file. D'abord, Karim Wade, fils de l'ex-président, pressenti pour succéder à son père. Condamné en 2015 pour enrichisse-

ment illicite, il vit retiré au Qatar depuis deux ans. Et, surtout, Khalifa Sall, maire socialiste de Dakar et premier adversaire du président, condamné le 30 mars à cinq ans de prison pour « escroquerie portant sur les deniers publics ». Pour l'opposition, la main du pouvoir est derrière ces « éliminations ». Une accusation que la population reprend depuis l'éprouvant procès de l'édile, qui a révélé les failles d'un système où le maire paie pour la corruption de toute une caste. Quant au poids de la peine, jugé excessif, il a alimenté la dénonciation d'un « procès politique ».

Dans son rapport annuel, Amnesty International a condamné « le caractère ciblé des poursuites » qui semblent viser « uniquement des leaders de l'opposition alors qu'aucune suite n'est donnée aux rapports concernant la gestion des personnalités proches du pouvoir ». Khalifa Sall, alors en détention préventive, s'est vu refuser à plusieurs reprises sa libération sous caution malgré une immunité parlementaire obtenue depuis sa cellule aux législatives de juillet 2017 – levée depuis. Tant que Khalifa Sall n'est pas condamné en cassation, il garde l'espoir de pouvoir se présenter à la présidentielle.

Idrissa Seck et plusieurs opposants veulent déposer un recours auprès de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), afin d'attaquer en inconstitutionnalité la loi sur les parrainages. Une initiative qui pourrait contribuer à régionaliser la querelle politique au Sénégal. Une mauvaise nouvelle pour Macky Sall. ■

« Oui, monsieur le Président, les 50 euros d'APL sont parfois le summum du combat à mener »

Pour nombre d'étudiants pourtant inscrits dans les écoles d'excellence de la République, l'aide au logement est fondamentale et leur permet de mener à bien leurs rêves professionnels, explique la directrice du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Claire Lasne-Darcueil

Par **CLAIRE LASNE-DARCUEIL**

Les déclarations du président de la République diffusées le 7 mai dans un documentaire de France 3 ont suscité mon interrogation – une interrogation profondément ancrée dans mon activité professionnelle, qui se trouve être, depuis toujours, habitée des missions de service public, et depuis quatre ans au sein de l'enseignement supérieur culturel. « Le colonel Beltrame est mort parce que la France, ce sont des idées, des valeurs, quelque chose d'une guerre qui le dépasse », y déclare Emmanuel Macron. Les gens qui pensent que la France, c'est une espèce de syndic de copropriété où il faudrait défendre un modèle social qui ne sale plus, une République dont on ne connaît plus l'odeur, (...) où l'on invoque la tragédie dès qu'il faut réformer ceci ou cela, et qui pensent que le summum de la lutte, c'est les 50 euros d'APL, ces gens-là ne savent pas ce que c'est, l'histoire de notre pays, (...) une histoire d'absolu, un amour de la liberté au-delà de tout, c'est une volonté de l'égalité réelle, c'est ça la France. »

Bien des différences existent entre les directions des écoles supérieures d'art dramatique entre elles, des écoles d'art entre elles, des écoles d'ingénieurs, des écoles qui abritent les futurs enseignants-chercheurs en lettres, en sciences dures, en sciences humaines et sociales ou en médecine... pourtant, dans mon cheminement au cœur de l'enseignement supérieur, j'ai constaté que toutes ces directrices et ces directeurs avaient en commun le souci quotidien, constant et primordial des conditions dans lesquelles les étudiants travaillent, vivent, et l'attention à la diversité de leurs situations face à l'enjeu d'étudier. Se loger. Se nourrir. Avoir un espace pour travailler. Une table. Une fenêtre. Ne pas se lever inquiet d'une seule chose : comment finir le mois. Compter, recompter.

Que les étudiants viennent de familles aisées qui désapprouvent leur

choix professionnel et refusent parfois de les soutenir, qu'ils viennent de familles de classe moyenne qui ne parviennent plus à accompagner tous leurs enfants dans leurs études, qu'ils viennent de milieux défavorisés, la liste des écueils qui attendent ces jeunes gens – soi-disant chanceux, soi-disant nantis, parce que, par leur intelligence et leur travail, ils ont intégré l'une des grandes écoles de la République –, cette liste est longue, et elle est l'une des préoccupations majeures de ceux qui ont la responsabilité de ces grandes écoles de l'Etat.

JEUNES GENS HÉROÏQUES

Il est sûr que peu de gestes forcent autant l'admiration que celui du colonel Beltrame : donner sa vie pour sauver celle d'un autre. Pourtant, il nous est donné chaque année de rencontrer des jeunes gens que l'on peut également qualifier d'héroïques. Un fils d'agriculteur et d'agricultrice, sourd de naissance, qui réalise son rêve d'entrer dans une grande école d'acteur. Un enfant du voyage, un autre né à Kinshasa, à Haïti, orphelins de père ou de mère. L'un né d'ouvriers du nord de la France, l'autre d'un père serbe et d'une mère croate. Et tant d'autres. Assis et attentif, chaque année, le jury du concours d'entrée au Conservatoire est soudain saisi par la force de la vocation, du courage, de l'acharnement au travail, et reste admiratif, ému. Mais ému de quoi ?

Emu de construire, de perpétuer une histoire de la France. Celle que ma mère portait dans sa valise en arrivant gare Montparnasse de sa Bretagne natale, fille d'ouvrier maritime et de couturière, pour entrer, grâce à sa bourse, à l'Ecole normale supérieure. Emu de cet amour de Molière et de Racine qui traverse aussi ceux à qui ils n'ont pas été donnés d'emblée. Emu de leur amour de ce répertoire qui est le nôtre, qui est le leur, et qui continue de constituer, grâce à leur travail, l'histoire de ce pays qui est le nôtre, qui est le leur.

Au cœur de cet « amour absolu » dont vous parlez, monsieur le Président, ré-

sident les 50 euros d'APL. Car faire de fausses promesses à ceux qui ne pourront profiter de leur chance en intégrant ces établissements prestigieux qu'ils n'auront pas les moyens de fréquenter s'ils n'y sont aidés, c'est le pire que les établissements publics puissent faire. Oui, monsieur le président, avec l'immense respect que je porte à la République, les 50 euros d'APL sont parfois le summum du combat à mener pour les artisans discrets de la connaissance et de la création que nous sommes.

Il a été exprimé par le gouvernement que la décision de baisser les APL de 5 euros par mois était une erreur. Je témoignerais bien volontiers de la passion que peut représenter, dans une vie professionnelle, l'attachement pas à pas aux missions de service public. Ma liberté de parole reste cependant entière, si cette erreur devient soudain concept, mis en opposition avec l'amour et la connaissance de l'histoire de France. Faire concept, c'est ici faire détail scabreux de ce qui est crucial pour d'autres (les moyens minimums pour vivre et étudier), et crucial pour les missions qui nous sont confiées.

J'ai eu la chance d'avoir de vieux parents qui m'ont transmis une histoire, celle de la guerre et de l'après-guerre. Les acquis sociaux comme le modèle culturel de notre pays en font l'exception, une exception qui s'applique à chacun de ses citoyens, et que je m'évertue, comme l'ensemble de mes collègues, à appliquer. Cette « volonté d'égalité réelle », monsieur le président, passe par les 50 euros d'APL, et ceux qui l'affirment, comme je le fais, peuvent ne pas accepter d'être ramenés à des copropriétaires grincheux.

Il n'est pas de propriété ni de copropriété. Comme le disait Antoine Vitez, « toute la littérature mondiale est à moi », et l'on pourrait ajouter : « et à personne ».

Le monde qui accueille les jeunes gens est bien différent de celui qui accueille ceux qui ont aujourd'hui 40 ans et plus. Les aides, bourses ou APL – si minimes soient-elles – sont la moindre élégance de la part des incapables que nous avons tous été à faire fructifier le trésor de l'après-guerre. Les aides à la jeunesse ne feront pas oublier le délire des générations qui ont mangé des fraises en hiver, qui ont tout bu jusqu'à plus soif, et se sont gavées des avancées qu'avaient conquises de haute lutte les générations précédentes sans penser à semer pour demain. ■

Lobbies de France



LE LOBBYING EN FRANCE
de Guillaume Courty
Editions Peter Lang,
402 pages, 50 euros

Le livre

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le lobbying... La somme rédigée par le professeur de science politique Guillaume Courty, fruit de quinze années d'enquête, fera sans nul doute référence. Jamais une étude aussi aboutie n'avait été produite sur le sujet. Elle permet non seulement de comprendre la place, le rôle et le fonctionnement des lobbys et des cabinets de conseil dans la vie publique mais aussi de balayer bon nombre d'idées reçues et de clichés sur leur influence réelle.

La vie politique française s'est longtemps targuée d'être prémunie du lobbying. En fermant résolument les yeux, on pouvait se persuader que celui-ci n'avait pas droit de cité dans l'Hexagone. Moyennant quoi il prospérait à l'abri de toute réglementation. Ce n'est qu'en 2009 que les assemblées parlementaires ont adopté leur premier règlement en la matière, révisé en 2013. Puis en 2017 une loi, la loi Sapin 2, lui a été consacrée.

Ce tabou d'avant 2009 a eu pour effet d'associer le lobbying à la corruption, puisque ce qui est caché est suspect. L'auteur, qui a recensé 322 articles portant sur ce sujet parus dans la presse nationale entre 1954 et 2014, consacre une partie importante de son livre au rôle non négligeable qu'ont joué les médias dans cette construction. Mais, aujourd'hui encore, il reste difficile de cerner ce que représente le marché du lobbying : de grandes entreprises, publiques ou privées, le secteur associatif et même des organisations syndicales n'hésitent pas à se doter de structures consacrées à ce type d'activités.

LE SECRET COMME MARQUE DE FABRIQUE

Le flou continue donc à entourer la profession, le « secret » demeurant la marque de fabrique de l'influence. « Personne ne détient la vérité sur cette population », reconnaît l'auteur, qui fixe la fourchette entre 2900 et 14500 lobbyistes actifs. Une évaluation – large – qui ne satisfait personne. Selon Guillaume Courty, 23 cabinets – les plus importants – sont « ouvertement et quasi exclusivement du lobbying à Paris et à Bruxelles ».

La deuxième catégorie regroupe 51 cabinets dont les relations publiques sont l'activité première et qui exercent uniquement sur le marché français. Viennent ensuite 41 « petits » du lobbying. Et enfin 21 « invisibles », exerçant en indépendants. Le chiffre d'affaires généré par cette activité reste tout aussi mystérieux. L'auteur le situe dans une fourchette de 268 à 662 millions d'euros pour les seuls consultants en lobbying.

Ce qui caractérise le lobbying, c'est aussi son imbrication avec la politique. Qu'ils s'en défendent ou non, les lobbyistes font de la politique. Le lobbying est – et restera – une véritable terre de reconversion pour les professionnels de la politique, qui trouvent là un moyen de rester dans le champ du pouvoir. Même si le doute subsiste sur la réalité de leur influence. ■

PATRICK ROGER

Bernard Lewis

Historien anglo-américain, spécialiste du monde musulman

Avec la disparition, samedi 19 mai, à 101 ans, de Bernard Lewis, c'est toute une tradition d'érudition « orientaliste », mêlée à la passion des interventions dans le débat public, qui s'éteint. Malgré le bruit et la fureur qu'ont suscités ses prises de position, célébrées aujourd'hui de Benjamin Nétanyahou au secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, c'est son extraordinaire connaissance du monde islamique qui lui survivra.

Auteur de plus de trente ouvrages – dont la plupart ont été traduits en français – couvrant des domaines qui vont de la civilisation arabe classique aux mouvements islamistes contemporains, en passant par l'histoire ottomane et turque, qui fut son thème de prédilection, Bernard Lewis était également un styliste à la plume acérée. Cela permit à son œuvre de trouver un rayonnement auprès d'un large public dans le monde entier, dépassant les cénacles académiques.

Né britannique, dans une famille juive, le 31 mai 1916, durant la première guerre mondiale, il apprit, enfant, l'hébreu des prières et découvrit un jour qu'il s'agissait d'une langue. Celle-ci lui ouvrit la voie de l'araméen, puis de l'arabe, et sa curiosité l'amena au persan, à l'ottoman ancien et au turc moderne. Cette extraordinaire maîtrise linguistique lui permit de pénétrer au plus profond les cultures de l'Orient, qu'il lisait dans le texte et citait à profusion.

Politiquement conservateur, il allait rester, tout au long d'une existence qui se confondit avec le siècle écoulé, très attaché à la cause d'Israël. Traversant l'Atlanti-

que après la fin de la seconde guerre mondiale, comme tant d'universitaires d'outre-Manche, pour y bénéficier des facilités exceptionnelles des campus américains, il rejoignit l'université de Princeton où, avec son collègue Charles Issawi, il fut le pilier du département des études du Proche-Orient – il deviendra, en 1982, citoyen des Etats-Unis.

Sa sensibilité de droite – qui ne l'empêcha pas de mener, en France, un compagnonnage savant avec Maxime Rodinson, très engagé à gauche – ainsi que son engagement pour Israël lui ouvrirent l'accès aux cercles néo-conservateurs qui élaborèrent la politique américaine au Moyen-Orient à l'époque du président George W. Bush, après les attentats du 11 septembre 2001. Avec son collègue Fouad Ajami, disparu en 2014, il en fut la source et la caution savante, même s'il prit ses distances par la suite avec la catastrophe que constitua, pour Washington, l'occupation de l'Irak.

Le désamour de la France

En 1978, *L'Orientalisme* – le livre best-seller d'Edward Saïd, d'origine palestinienne et professeur de littérature comparée anglo-française à l'université Columbia – fit de Bernard Lewis sa cible principale. Cet ouvrage, qui a polarisé jusqu'à nos jours le champ disciplinaire des études sur le Moyen-Orient et a contribué à en faire un champ de ruines, lui reprochait d'avoir construit, dans la foulée d'une tradition d'auteurs européens remontant aux savants de la *Description de l'Egypte* de l'expédition de Bonaparte en 1799, la figure de « l'Oriental » comme un autre radical, assi-

gné à une culture figée, dont la description visait à l'assujettir à la domination coloniale, puis impérialiste et sioniste.

Cette incrimination globale fut l'acte fondateur des « post-colonial studies » qui dominent, depuis lors, les campus américains et touchent désormais les universités françaises. Par-delà les oppositions politiques entre les deux professeurs autour du conflit israélo-palestinien, où chacun s'était fait le champion de l'une des causes, le débat a ouvert des failles persistantes. Saïd a réduit le savoir livresque de Lewis à une machinerie lui permettant d'« essentialiser » les peuples arabes contemporains en ramenant leurs comportements politiques à des textes anciens imprégnés de tradition religieuse, leur déniaient ainsi toute modernité. Il en découlera que seuls les indigènes seraient légitimes à produire du savoir sur eux-mêmes, au détriment des universitaires « néocoloniaux » toujours biaisés. C'est le fondement des procès en « islamophobie » intentés aux professeurs « blancs » par les Indigènes de la République et leurs compagnons de route « racisés ».

Lewis et ses disciples ont indéniablement tenu trop peu compte des sciences sociales et humaines, et négligé l'observation d'un terrain qui ne se réduit pas aux bibliothèques, dès lors que l'on veut rendre compte des sociétés contemporaines du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, voire de l'immigration de celles-ci vers l'Europe et ses banlieues. Mais l'hypercritique de Saïd et de ses épigones a invalidé la connaissance de la culture profonde – rendant impossible de comprendre par exemple les



En 2000. BASSO CANNARSA/OPALE/LEEMAGE

31 MAI 1916 Naissance à Londres

1957 Invente l'expression « choc des civilisations », popularisée par son assistant, Samuel Huntington

1995 Condamné par un tribunal civil pour des propos, tenus dans « Le Monde », relativisant le génocide arménien

2001 « Que s'est-il passé ? L'Islam, l'Occident et la modernité » (Gallimard)

19 MAI 2018 Mort à Voorhees Township (New Jersey)

modalités du lien entre Al-Qaïda ou l'organisation Etat islamique, les sermons salafistes et les Ecritures saintes de l'islam. Un enjeu dont on ne saurait sous-estimer l'importance et auquel l'université doit apporter, sous peine de discrédit, sa contribution savante.

Le caractère entier de Bernard Lewis lui a valu un désamour spécifique en France : condamné par un tribunal pour des propos tenus dans les colonnes du *Monde* en 1993 et 1994, dont il a été jugé qu'ils relativisaient le génocide arménien, il a voué depuis lors aux gémonies un pays dont il connais-

sait intimement la culture... Mais, par-delà les polémiques politiques, par-delà les aspects aujourd'hui datés d'une épistémologie restée rétive aux sciences humaines, Bernard Lewis témoigne d'un temps où la connaissance des langues et des cultures de l'Orient était un préalable nécessaire à l'analyse de ses sociétés : c'est la leçon toujours actuelle que laisse l'érudit de Princeton au monde qu'il vient de quitter. ■

GILLES KEPÉL
DIRECTEUR DE LA CHAIRE
MOYEN-ORIENT MÉDITERRANÉE
À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Richard Pipes

Historien américain, spécialiste de l'Union soviétique

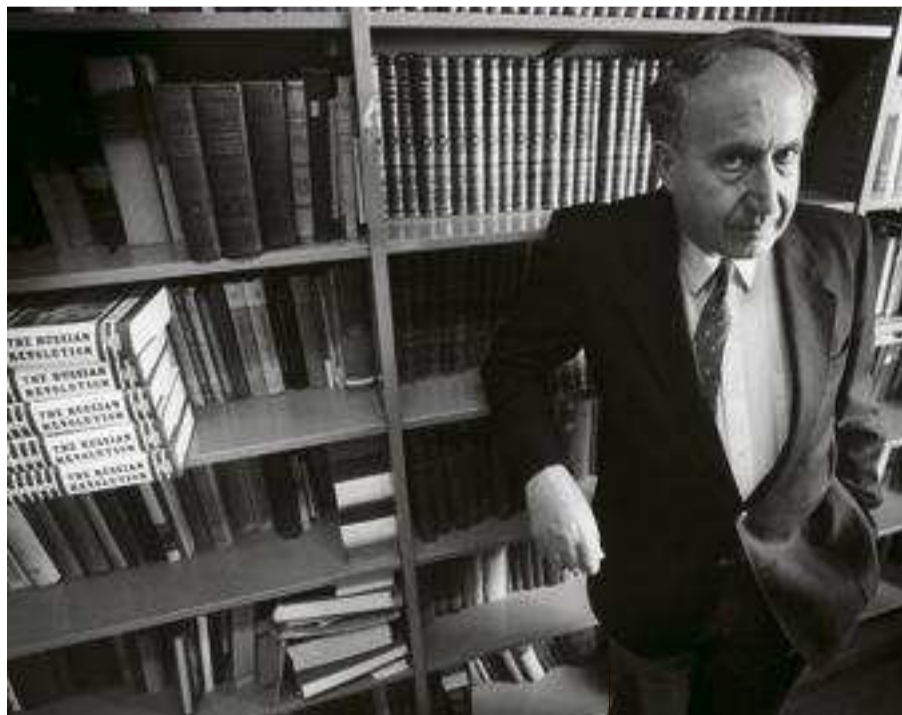
L'histoire consume lorsqu'on la tisonne. Richard Pipes, mort jeudi 17 mai à Cambridge, dans le Massachusetts, à 94 ans, en est l'illustration tout au long d'une carrière empreinte de passion dévouée à l'empire russe et à ses avatars.

Né le 11 juillet 1923 sur une ligne de fracture européenne, dans la partie polonaise de la Silésie, il assiste en spectateur au triomphe d'Adolf Hitler, à Varsovie, en octobre 1939, après l'invasion de son pays. Ses parents, de confession juive, ont la bonne intuition de fuir clandestinement quelques jours plus tard vers l'Italie, étape d'un périple qui les conduit finalement aux Etats-Unis, où ils sont naturalisés en 1943.

Cet arrachement et l'incapacité initiale des Américains à comprendre le caractère du nazisme, à laquelle Richard Pipes se heurte dans son Etat d'adoption, l'Ohio, imprègnent sans aucun doute son approche de l'histoire, la matière vers laquelle il se tourne à l'université. Ils ne cesseront d'irriguer les travaux qu'il consacre, à Harvard, à ce qui apparaît rapidement pour lui comme un nouvel empire du mal, l'Union soviétique. Devenu son contempteur virulent, il ajoute l'action à l'analyse en rejoignant, en 1972, la Coalition for a Democratic Majority, un groupe centriste et anticommuniste fondé

le 1^{er} mai 1991, à Cambridge (Massachusetts).

BILL GREENE/AP



en réaction à ce qui est considéré comme la dérive pacifiste du Parti démocrate.

Contre la politique de détente

Comme d'autres exilés prestigieux qui forgeront durablement la politique étrangère des Etats-Unis, d'Henry Kissinger à Zbigniew Brzezinski, Richard Pipes saute le pas en prenant, en 1976, la direction de

la « Team B », un groupe d'experts mis sur pied par le secrétaire à la défense du président républicain Gerald Ford, Donald Rumsfeld.

Ce dernier, un nationaliste, souhaite contrer les analyses, jugées apaisantes, des spécialistes de la CIA à propos de la stratégie militaire de Moscou. Richard Pipes lui donne des arguments pour s'opposer à la politi-

que de détente qui a culminé avec la conférence d'Helsinki, un an plus tôt.

Après l'arrivée à la Maison Blanche du démocrate Jimmy Carter, en 1977, l'historien militant rejoint le Committee on the Present Danger. Ce groupe de « faucons » servira de creuset, parmi d'autres, au néoconservatisme, dont son fils Daniel Pipes sera l'un des hérauts, avec la dénonciation sans nuances de ce qu'il considère comme un autre totalitarisme, l'islamisme politique.

Conseiller spécial de Reagan

Entre-temps, la victoire de Ronald Reagan à la présidentielle de 1980 a ramené aux avant-postes Richard Pipes, qui devient conseiller spécial pour l'URSS du républicain. Il combat avec virulence la conviction, alors en vogue chez les kremlinologues américains, de la pérennité du soviétisme. Lui estime au contraire que le système est à bout de souffle et qu'il sera incapable de soutenir une nouvelle course aux armements. Son analyse l'emporte à la Maison Blanche, mais son peu d'aptitude pour les jeux d'influence le ramène rapidement à Harvard – université où il enseignera de 1958 jusqu'à sa retraite, en 1996 – dès 1982.

Il rompt alors des lances avec les soviétologues « révisionnistes », en remettant en cause

les ressorts sociaux de la révolution d'Octobre, qu'il reconstruit comme le coup d'Etat d'une avant-garde, favorisé par un effondrement national. Systématique, Richard Pipes écarte de même la thèse d'une dérive du stalinisme, qu'il présente au contraire comme la continuité du bolchevisme. La disparition de l'Union soviétique, en 1991, consacre ses analyses, sans pour autant lui faire baisser la garde.

Au prix d'une querelle virulente avec Alexandre Soljenitsyne, qui accable la révolution de 1917 pour mieux encenser ce qui précède, il a en effet tracé, dès 1974, une ligne continue entre le tsarisme et le soviétisme au travers d'un ouvrage qui constitue la pierre angulaire de son œuvre, *Russia Under the Old Regime (Histoire de la Russie des tsars)*, Perrin, 2013, rééd. 2017).

Faute d'avoir jamais expérimenté les *checks and balances* (procédures de contrôle et de contre-poids) induits par le respect de la propriété privée, la Russie, estime-t-il, est condamnée à des régimes forts qui perpétuent une conception patrimoniale du pouvoir. Autant dire que l'historien-guerrier revendiqué sera à son affaire au soir de sa vie, avec l'avènement de Vladimir Poutine sur les décombres de l'Union soviétique, voyant une nouvelle fois l'histoire l'approuver. ■

GILLES PARIS

11 JUILLET 1923 Naissance à Cieszyn (Pologne)

1958 Devient professeur à Harvard. Il y enseignera jusqu'en 1996

1974 Publie « Histoire de la Russie des tsars » (Perrin, 2013, rééd. 2017)

1980 Conseiller spécial pour l'URSS du président Reagan

17 MAI 2018 Mort à Cambridge (Massachusetts)



FRANCE | CHRONIQUE

PAR GÉRARD COURTOIS

Jacquerie automobile

C'est un mot dont le président de la République a horreur et le premier ministre tout autant. L'un parce qu'il en a vu les effets délétères durant le quinquennat de François Hollande. L'autre parce qu'il a été formé à la raide école d'Alain Juppé. Et tous les deux parce qu'ils ne supportent la contradiction qu'à dose homéopathique.

C'est pourtant bien d'un couac que le ministre de l'intérieur s'est rendu coupable. Aggravant son cas, il a produit cette dissonance fâcheuse le jour même où tous les membres du gouvernement étaient priés de jouer à l'unisson la partition entraînant d'une année de réformes menées par un orchestre symphonique.

Jeudi 17 mai, donc, lors d'une réunion publique à Rungis, interrogé sur ce qu'il pense de l'abaissement de 90 km/h à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires sans séparateur physique, Gérard Collomb s'en est sorti par une pirouette: «Est-ce que j'ai le droit de prendre un joker?» Invité le lendemain à être plus explicite, il y a ajouté une impertinence, sous le couvert de l'évidence: «Le premier ministre a décidé. Tout ce que fait le premier ministre me plaît, par définition.»

Piqué au vif, le chef du gouvernement a jugé nécessaire un recadrage aussi cinglant qu'un coup de sifflet de la maréchaussée: «Je sais évidemment pouvoir compter sur l'engagement du ministre de l'intérieur pour faire en sorte que cette décision soit mise en œuvre dans les meilleures conditions.» Et d'ajouter: «Quand on a l'honneur d'exercer des responsabilités publiques, il faut parfois choisir entre de mauvaises décisions qui rendent populaire et de bonnes décisions qui rendent impopulaire.» Droit dans ses bottes!

Passions françaises

L'événement est minuscule, bien sûr. Mais tellement révélateur des passions françaises! Voilà, en effet, une mesure qui est à la fois de bon sens et de salubrité publique. Au début des années 1970, l'on a compté jusqu'à 16 000 morts par an sur les routes de France, et dix fois plus de blessés graves. Depuis, tous les gouvernements se sont employés à combattre cet absurde fléau.

Limitations de vitesse, port obligatoire de la ceinture de sécurité pour les automobilistes et du casque pour les motards, contrôle de l'alcoolémie, permis à points, radars automatiques: autant de mesures qui ont, chaque fois, suscité la colère des conducteurs. Mais autant de mesures dont l'efficacité a été spectaculaire. Le nombre de tués sur les routes a régulièrement baissé. Depuis cinq ans, il s'est stabilisé autour de 3 500 par an.

Pour franchir un palier supplémentaire, le premier ministre a donc décidé de réduire la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes secondaires, les plus dangereuses. Nul doute que la vitesse excessive est l'une des principales causes d'accidents et de mortalité. L'effet bénéfique des précé-

**AU PALMARÈS
DES MESURES QUI
MÉCONTENTENT
LE PLUS LES
FRANÇAIS, CETTE
LIMITATION FIGURE
AU 2^E RANG**

**C'EST BIEN D'UN COUAC
QUE LE MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR,
INTERROGÉ SUR
LA BAISSSE DE LA
VITESSE À 80 KM/H,
S'EST RENDU COUPABLE**

dent limitations l'a démontré, notamment sur les petites routes des zones rurales. Et de savantes études laissent espérer que la limitation à 80 km/h permettrait d'épargner 300 à 400 vies par an. D'ailleurs, il est proposé que cette mesure soit expérimentée pendant deux ans, puis évaluée pour en vérifier l'impact.

Mais rien n'y a fait. La mesure ne doit entrer en vigueur que le 1^{er} juillet. Mais, déjà, le vaste peuple des automobilistes – une quarantaine de millions, dont 32 millions de particuliers, 6 millions de véhicules utilitaires et 1 million de véhicules de transport en commun – a brandi le volant comme autrefois les fourches pour une de ces étranges jacqueries qui enflamment régulièrement le pays.

Interrogés il y a peu sur le bilan d'un an de présidence d'Emmanuel Macron (enquête Ipsos auprès de 13 540 personnes, publiée par *Le Monde* daté 6-7 mai), les Français ont émis un jugement stupéfiant. Au palmarès des mesures qui les mécontentent le plus, la hausse de la CSG arrive en tête (59 %), mais la limitation à 80 km/h au deuxième rang (49 %), loin devant la réforme de l'impôt sur la fortune (33 %) et celle du code du travail (20 %). La grogne est la plus vive chez les habitants du monde rural (57 %, contre 40 % dans les grandes villes ou en Ile-de-France), c'est-à-dire précisément les zones où le taux d'accidents mortels est, proportionnellement, le plus élevé.

Tous les arguments ont été bons pour attiser cette irritation. Chacun reconnaît évidemment, la main sur le cœur, que l'objectif est légitime. Mais ce préambule passé, l'on croirait que les sept plaies d'Égypte vont s'abattre sur ce malheureux pays. Décision prise sans concertation et déconnectée des réalités, a fustigé la droite, trop heureuse de pouvoir étayer son procès contre un «président des villes» ignorant de la France profonde.

Déplorable allongement des temps de trajet dans des zones rurales qui souffrent de leur enclavement. Perte de plusieurs minutes, qui pourraient se traduire en jours, voire en semaines perdues sur une année, pour tous ceux qui utilisent leur véhicule à des fins professionnelles. Cris d'orfraie de l'association 40 millions d'automobilistes. L'on a même exhumé pour l'occasion Georges Pompidou, qui, un soir d'agacement devant la pile de décrets soumis à sa signature, avait lancé au malheureux qui les lui présentait: «Arrêtez d'emmerder les Français!»

Ainsi donc va ce pays râleur, toujours prêt à défendre les causes les plus nobles ou les plus utiles, mais tout aussi prompt à sonner le tocsin quand sa liberté individuelle ou ses habitudes pourraient s'en trouver bousculées. Pour n'avoir pas hésité à le prendre à rebrousse-poil, Edouard Philippe y aura certainement gagné un surnom – «Monsieur 80 km/h» – plutôt paradoxal pour qui veut réformer la France à vive allure. ■

**VENEZUELA:
SANCTIONNER LA
DICTATURE, PAS
LA POPULATION**

ÉDITORIAL III

Depuis la chute des grands totalitarismes du XX^e siècle, les dictatures du XXI^e siècle aiment se parer des atours du passage par les urnes. Qu'ils soient fascisants, populistes, islamistes, postcommunistes, néorévolutionnaires ou simplement autocratiques, rares sont désormais les régimes politiques – monarchies absolues mises à part – qui ne tentent de s'offrir une façade démocratique.

Réélu dimanche 20 mai à la présidence du Venezuela à la faveur d'une «élection» qui n'en a que l'apparence, Nicolas Maduro a ainsi beau jeu de se féliciter que son mouvement politique, le chavisme, ait remporté 22 des 24 scrutins organisés depuis la prise de pouvoir du fondateur de la «révolution bolivarienne», Hugo Chavez, en 1999.

Certes, le Venezuela n'entre pas, même à l'aune de notre siècle chaotique, dans une catégorie classique de dictature. D'abord, parce que la «révolution bolivarienne» a soulevé, à une époque, l'enthousiasme d'une couche importante de la société. Ensuite, parce que son idéologie, même si elle s'apparente officiellement au communisme du modèle cubain, est en réalité un mélange d'influences diverses et de confrontations avec la réalité.

Il n'en reste pas moins que cette élection présidentielle n'a rien eu à voir avec une quelconque expérience démocratique. Assemblée nationale d'opposition interdite de travaux depuis un an; opposants emprisonnés, assignés à résidence, et finalement interdits de candidature; campagne électorale menée par un Etat totalement mobilisé au service d'un parti et d'un homme; confusion absolue entre aides sociales et participation au scrutin: l'héritier de Chavez n'a rien laissé au hasard.

Comment réagir à un tel déni de droit? L'opposition démocratique vénézuélienne appelle la communauté internationale à ne pas reconnaître la victoire de Nicolas Maduro et à faire pression pour organiser un scrutin présidentiel à la date initialement prévue, en décembre 2018. Les Etats-Unis s'apprentent à annoncer une nouvelle série de sanctions économiques. Les partenaires latino-américains de Caracas ont choisi

d'éviter les relations politiques. Du côté européen, on songe à renforcer les sanctions individuelles contre les dirigeants chavistes, plutôt que de prendre des mesures qui frapperaient une population au bord du gouffre.

Au Venezuela, les opposants démocrates sont favorables à ces sanctions ciblées contre le pouvoir maduriste, estimant qu'elles s'attaquent à ce qu'il a de plus totalitaire et de mafieux. On peut en revanche s'interroger sur la question de la non-reconnaissance d'un pouvoir en place: outre l'incohérence qu'elle implique face aux autres régimes autoritaires avec lesquels les démocraties libérales entretiennent des relations, elle comporte le risque de se priver de pouvoir parler avec Caracas.

Il faut soutenir diplomatiquement l'opposition démocratique dans sa revendication d'une élection libre, juste et transparente. Il faut aussi tenter de soulager la souffrance des Vénézuéliens: même si le pouvoir maduriste refuse pour le moment de reconnaître la catastrophe humanitaire que sa politique a infligée au pays, il finira peut-être par accepter le principe d'une assistance, elle aussi ciblée. Car, au bout du compte, ce sont des êtres humains qui paient le prix de ces errements idéologiques, par un exode massif, aux lourdes conséquences pour les pays voisins, mais aussi, trop souvent, par leur vie. ■

La Région Centre-Val de Loire s'expose

VIVA
TECHNOLOGY

24-26 MAI 2018
Paris - Porte de Versailles

SUR SON LAB

GOVTECH

E-Santé - Éducation - Patrimoine intelligent
Transports publics - Civic Tech

40 Startups internationales - Démonstrations - Pitches - Conférences

Venez découvrir
les innovations du numérique
au service des citoyens

Avec



& les écosystèmes numériques
Orléans - Tours - Blois
Châteauroux - Bourges - Chartres

Plus qu'une Région, une chance

www.regioncentre-valde Loire.fr





RENAULT
La vie, avec passion

Le Haut de Gamme de Renault

Maîtrisez votre trajectoire




INITIALE PARIS : Découvrez un monde de plaisir et de raffinement.

INITIALE
PARIS

Découvrez le Haut de Gamme de Renault sur renault.fr/haut-de-gamme

Le Haut de Gamme de Renault : consommations mixtes min/max (l/100 km) : 3,6/6,8. Émissions de CO₂ min/max (g/km) : 95/156.
Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Renault recommande 

   renault.fr

science Le Monde & médecine

Homéopathie L'étrange exception française

Pourquoi des substances dont l'inefficacité pharmacologique ne fait pas de doute sont-elles remboursées ? Une tribune publiée dans « Le Figaro » a relancé le débat. Retour sur la longue tolérance des autorités sanitaires vis-à-vis de ces granules prisés des Français

PASCALE SANTI ET RICHARD SCHITTLY

Quand on lui parle de la dernière attaque en règle contre l'homéopathie, Christian Boiron soupire. Le patron du leader mondial du médicament homéopathique, rencontré à Messimy, près de Lyon, un des quatre sites de production du groupe en France, répond, avec un brin de condescendance : « Cela n'intéresse pas grand monde. Peut-être un microcosme étroit. Cela ne change pas un gramme des granules que nous pouvons vendre ou ne pas vendre. » Le descen-

dant du laboratoire familial lyonnais se livre rarement. Face à la virulence de la dernière polémique, il confie au *Monde* son « inquiétude » de voir des médecins se détourner de l'homéopathie, par crainte d'être traités de charlatans.

Le débat a été relancé par le texte, signé par 124 professionnels de santé, publié dans *Le Figaro* le 19 mars. Rappelant l'efficacité non prouvée des médecines dites alternatives, notamment l'homéopathie, ils appellent à son déremboursement – accusant implicitement ses promoteurs d'escroquerie intellectuelle – et à ne plus reconnaître comme qualifications médicales les diplômes d'homéopathie. Jugeant ces pratiques inefficaces, dangereuses et coûteuses pour les finances publiques, les signataires demandent au conseil de l'ordre des médecins et aux pouvoirs publics de « ne plus autoriser à faire état de leur titre les médecins ou professionnels de santé qui continuent à les promouvoir ».

Le ton est monté d'un cran. Le Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) a déposé une plainte quelques jours plus tard devant le conseil de l'ordre des médecins contre chacun des 124 premiers signataires (on en compte plus de 2400 aujourd'hui), pour « non-confraternité et non-respect du code de déontologie » en deman-

dant une sanction disciplinaire. Les procédures lancées par les homéopathes sont jugées « inqualifiables » par le cardiologue Jérémie Descoux, l'un des dix signataires initiaux, qui fait lui-même l'objet d'une plainte ordinaire. Des conciliations vont être proposées dans chaque cas.

« Ces médecins prennent leurs confrères homéopathes pour des idiots. Plus de 25 % des généralistes prescrivent régulièrement de l'homéopathie. La moitié des Français l'utilisent, bien plus sont ouverts à sa prescription, c'est aussi eux qu'ils insultent », explique Valérie Lorentz-Poinsot, directrice générale déléguée de Boiron, citant une étude Ipsos réalisée pour le laboratoire en avril 2015, confirmant l'adhésion du public à cette médecine douce.

Selon le SNMHF, environ 5000 médecins exercent l'homéopathie à titre principal. Parmi eux, très peu le sont à titre exclusif. En outre, de nombreux praticiens comme les pédiatres, les sages-femmes – depuis 2011, après l'obtention d'un diplôme spécifique – prescrivent des médicaments homéopathiques. Cette médecine peut être utilisée en support de traitements conventionnels, en cancérologie par exemple, notamment dans des services hospitaliers.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Portrait Un franc-tireur contre la fraude

Le médecin Hervé Maisonneuve lutte depuis plus de vingt ans contre les inconduites scientifiques, en lanceur d'alerte lucide.

PAGE 8



Une armure commandée par la pensée

Le centre grenoblois Clinatéc a mis au point une puce implantable qui a permis à un tétraplégique de piloter un exosquelette.

PAGE 2



Chronique Même avec un moteur, pédalez !

Le conseil ne vaut certes pas pour les coureurs professionnels, mais faire du vélo avec une assistance électrique est une bonne chose : l'activité physique dopée à l'électricité reste un moyen efficace de lutter contre les maladies cardio-vasculaires.

PAGE 6

Un tétraplégique pilote un exosquelette avec son cerveau

NEUROSCIENCES - Au cœur du polygone scientifique de Grenoble, des chercheurs ont implanté une puce dans la tête d'une personne handicapée afin qu'elle commande une armure mécanique par la pensée. Un dispositif « bras et jambes » inédit

GRENOBLE

Prisonniers de leur tête, les tétraplégiques ont perdu toute prise sur le monde physique. Ils peuvent bien sûr le percevoir, mais sont condamnés à l'immobilité, hormis pour les quelques muscles de leur visage et de leur cou qui réagissent encore. Pourtant, quand ils s'imaginent marcher, lever un bras ou plier les doigts, les mêmes signaux électriques enflamment leur cortex moteur qu'avant la rupture de leur moelle épinière. « Leur cerveau parle, mais personne n'écoute », remarque le neurochirurgien Alim-Louis Benabid.

Avec le projet BCI (pour *brain computer interface*), l'équipe du professeur Benabid prend avantage de cette activité cérébrale qui n'arrive pas à quitter l'esprit des tétraplégiques. Les chercheurs ont développé un dispositif la traduisant en commandes pour un exosquelette, une sorte d'enveloppe mécanique dans laquelle la personne handicapée est embarquée. Ainsi, ses bras et ses jambes sortent de la torpeur, son système vasculaire s'active et elle retrouve enfin un peu de liberté de mouvement. Le système est testé depuis un an chez un tétraplégique, et l'équipe soumettra bientôt ses résultats à une revue scientifique.

Le professeur Benabid mène ce projet chez Clinatéc, un centre de recherche biomédicale rattaché au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), au CHU de Grenoble-Alpes, à l'Inserm et à l'université Grenoble-Alpes. Là-bas, au cœur du polygone scientifique de Grenoble, on s'efforce de développer des technologies médicales qui aident les patients par d'autres voies que la médication.

Sur le marché, on trouve déjà des exosquelettes pour les paraplégiques contrôlés par l'inclinaison du buste ou grâce à une manette. D'ailleurs, la distribution du premier appareil du genre en France (ReWalk) vient tout juste de débuter. Toutefois, le projet d'un exosquelette « bras et jambes » dirigé par la pensée est d'une tout autre ampleur.

Ouvrant les portes de son laboratoire, le professeur Benabid – qui est par ailleurs un pionnier de la stimulation cérébrale profonde, employée notamment contre la maladie de Parkinson – demeure toutefois avare de détails tant que les résultats ne seront pas publiés. S'il refuse notamment de présenter les prouesses du patient aux médias, il peine néanmoins à contenir son enthousiasme. « On a avancé beaucoup plus rapidement que je ne croyais, confie-t-il. Honnêtement, je pensais qu'il nous faudrait des années pour en arriver là. »

L'équipe française n'est pas la première à faire le pont entre le cerveau et l'exosquelette, mais aucun autre groupe de recherche n'avait encore tenté l'expérience avec un implant placé directement au contact du cerveau. Ce choix, très invasif, comporte en contrepartie d'importants avantages. Contrairement aux casques d'électro-



Equipé de 14 moteurs qui roulent et déroulent des câbles pour permettre de bouger bras et jambes, l'exosquelette, ici en phase de test, pèse 60 kg. A. AUBERT/CEA

encéphalographie (EEG) utilisés par des chercheurs suisses et américains dans des projets semblables, les implants ne bougent absolument pas et assurent une mesure fidèle de l'activité cérébrale. De plus, le signal n'est pas atténué par le crâne, ce qui améliore la lecture.

« Algorithme adaptatif »

Les ingénieurs, mathématiciens, médecins, informaticiens et roboticiens de Clinatéc ont développé eux-mêmes un capteur EEG implantable directement sur la dure-mère, l'enveloppe fibreuse du cerveau. D'un diamètre de 5 cm et d'une épaisseur de 12 mm, la puce est insérée dans une ouverture ronde de même diamètre pratiquée dans le crâne. On replace ensuite la peau sur l'implant. Après l'opération, aucun câble ne traverse le cuir chevelu : la puce transmet les

données qu'elle récolte grâce à une antenne et se recharge en électricité par induction magnétique à travers la peau, conservant l'intégrité de la peau, la méthode minimise aussi les risques d'infection pour le patient.

Tenant la puce au creux de sa main, Guillaume Charvet paraît fier du travail accompli. L'ingénieur explique comment l'information recueillie par les 64 électrodes ultrasensibles est analysée en moins de 350 millisecondes par un ordinateur intégré à l'exosquelette. « Nous utilisons un algorithme adaptatif. Lors d'une phase de calibration, le patient doit effectuer une série de tâches définies. Grâce à l'apprentissage profond, le programme associe l'activité cérébrale à chacun de ses mouvements. Par la suite, l'algorithme peut reconnaître n'importe quel mouvement. »

Au rez-de-chaussée de Clinatéc, on retrouve le massif exosquelette. D'un blanc étincelant, ses quatre membres artificiels sont munis de courroies afin de maintenir le passager en place. L'armure de 60 kg supporte son propre poids en plus de celui de l'utilisateur. Les membres supérieurs de l'exosquelette pivotent selon quatre axes, tandis que les membres inférieurs disposent de trois degrés de liberté. La démarche de l'exosquelette, encore claudicante, devrait s'améliorer dans le futur, tout comme son équilibre. Pour l'instant, des câbles au plafond préviennent les chutes.

L'exosquelette est équipé de 14 moteurs électriques qui roulent et déroulent des câbles métalliques afin de mettre les articulations en mouvement. Ce mécanisme, développé par le CEA, découle d'une expérience de plusieurs décennies dans la robotique, d'abord entreprise pour la manipulation de matériel radioactif. L'exosquelette de Clinatéc est l'œuvre du CEA List, un laboratoire consacré aux systèmes numériques intelligents basé à Saclay (Essonne).

Implication cruciale du sujet

Le 21 juin 2017, le professeur Benabid implantait deux puces (une de chaque côté de la tête) chez un premier sujet. Peu de temps après, le tétraplégique faisait ses premiers pas. « Je me sens comme Armstrong la première fois qu'il a mis le pied sur la Lune », aurait-il déclaré. Depuis lors, ce premier cobaye s'entraîne avec zèle afin d'apprivoiser la machine. Il vient cinq jours par mois à la clinique et enfle l'exosquelette pendant deux heures. Après la séance d'entraînement, il est exténué, explique Stéphane Pezzani, cadre de santé du secteur sujet-patient chez Clinatéc. Ce dernier travaille de près avec le sujet et souligne son implication cruciale dans la recherche. « Il voit son rôle comme celui d'un partenaire ; c'est devenu son métier », note-t-il.

En plus de ses visites à Grenoble, le sujet s'entraîne aussi à la maison. Des informaticiens du centre ont conçu un jeu vidéo spécialement pour lui. Grâce à ses pensées, il dirige un avatar dans un environnement virtuel, exactement de la même manière qu'il pilote l'exosquelette à la clinique.

Clinatéc dispose actuellement d'une autorisation pour implanter les puces chez cinq sujets afin de montrer que la procédure est sans danger. Jusqu'à maintenant, deux personnes ont subi l'opération. Cependant, l'implantation a connu des problèmes chez un patient, et ses puces ont été retirées. Trois autres tétraplégiques devraient passer sous le bistouri dans les prochains mois.

Dans le futur, l'équipe espère procéder à des tests chez un plus grand nombre de personnes. Toutefois, le professeur Benabid refuse catégoriquement de réduire le temps d'accès à la machine du premier sujet. Quand on redonne un espoir d'indépendance à quelqu'un, on ne le reprend pas, croit-il. ■

ALEXIS RIOPEL

L'ecstasy, une piste contre le stress post-traumatique

PSYCHIATRIE - Un cachet de MDMA, combiné à la psychothérapie, pourrait délivrer une majorité de patients de réminiscences invalidantes

Le patient s'allonge sur un futon, un casque sur les oreilles, un masque pour cacher ses yeux. Deux psychothérapeutes, un homme et une femme, s'installent à ses côtés. Ils y demeureront pendant les huit prochaines heures. Puis, quand tout est en place, le patient avale un cachet de MDMA – le principal ingrédient actif de l'ecstasy – et s'envole...

Cette scène, inusitée dans un contexte médical, a pourtant eu lieu des dizaines de fois lors d'une étude clinique menée récemment aux Etats-Unis pour évaluer si la psychothérapie assistée par la MDMA soulage les personnes souffrant d'état de stress post-traumatique (ESPT). Les résultats, annoncés en mai dans la revue *The Lancet Psychiatry*, sont prometteurs : quinze des dix-neuf sujets ayant reçu la substance, récalcitrants aux soins depuis des années, ont significativement

amélioré leur état, selon un test standardisé (réduction du score de plus de 30 %). Actuellement, la psychothérapie constitue le meilleur traitement contre les ESPT, mais ne fonctionne pas pour la moitié des patients.

« Cette nouvelle étude confirme de manière convaincante nos observations précédentes », avance Michael Mithoefer (université de médecine de Caroline du Sud), le premier auteur de l'article. Depuis une dizaine d'années, neuf études cliniques de petite envergure, dont celle-ci, ont été organisées par la Multidisciplinary Association for Psychedelic Studies (MAPS, Santa Cruz, Californie), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur le cannabis et les drogues psychédéliques. C'est la quatrième étude dont les résultats sont dévoilés. Jusqu'à maintenant, la trop petite taille des échantillons rendait impossible un verdict statistiquement appuyé, mais

la MAPS a obtenu l'accord des autorités américaines pour lancer un essai clinique à grande échelle dès l'été, dernière étape avant une potentielle légalisation médicale aux Etats-Unis.

Effet « reset »

Les ESPT, troubles anxieux découlant d'un traumatisme, se caractérisent notamment par une reviviscence fréquente du souvenir douloureux, la tendance à se reprocher l'événement et la persistance généralisée des émotions négatives. Lors de la séance de psychothérapie, la MDMA donne la force aux patients d'affronter leur traumatisme et de s'en affranchir. « Le traitement permet aux patients d'adopter une nouvelle perspective sur leur traumatisme, sans être accablés par la peur et l'anxiété », explique Michael Mithoefer.

Lors de la transe, le niveau de sérotonine augmente en flèche

dans le cerveau et stimule des récepteurs qui réduisent l'anxiété, la dépression et la peur. La MDMA stimule aussi la libération d'ocytocine, « l'hormone de l'amour ». Le patient est alors submergé par une immense empathie pour lui-même et les autres. « Je sais que ce sentiment est causé par la drogue, mais je crois pouvoir m'y accrocher. Cette réalisation est si profonde que je ne crois pas pouvoir l'oublier », déclarait un sujet dont le témoignage est rapporté en annexe de l'article.

Une nouvelle perspective de traitement médicamenteux prend donc forme, qui repose davantage sur la prise de conscience que sur l'apaisement des symptômes. « Je crois beaucoup à la trip thérapie, qui a un effet "reset" sur le cerveau des sujets atteints de certains troubles mentaux ou addictologiques », indique Laurent Karila, psychiatre à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif). « Ce sont des pistes à explorer

dans le cadre de protocoles encadrés », ajoute-t-il, soulignant également que « prise de manière médicalement contrôlée, il n'y a pas de débordement compulsif ou addictif avec la MDMA ». La substance à l'état pur est relativement inoffensive, contrairement à l'ecstasy vendue sur le marché autres molécules actives.

Une étude sérieuse

« C'est une belle étude avec un design méthodologique très sérieux », selon Laurent Karila. Lui et Henri Chabrol, psychopathologue à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, déplorent toutefois la petite taille de l'échantillon (dix-neuf sujets testés, plus sept témoins). Henri Chabrol aimerait aussi voir une comparaison avec la psychothérapie augmentée au propranolol, un traitement visant à diminuer la charge émotionnelle associée aux souvenirs

traumatiques, actuellement à l'étude en France avec des victimes du terrorisme.

Andrea Cipriani et Philip Cowen, psychiatres de l'université d'Oxford, soulignent, quant à eux, que la majorité des participants à l'étude ont été recrutés en ligne ou grâce au bouche-à-oreille. La curiosité de ces personnes à essayer la MDMA pourrait avoir influencé les résultats, écrivent-ils dans une note accompagnant la publication dans *The Lancet Psychiatry*.

Michael Mithoefer entend bien faire taire les critiques avec la prochaine étude américaine. En outre, son équipe est en pourparlers avec l'Agence européenne des médicaments. Si elle obtient le feu vert de l'agence, la MAPS formera des psychothérapeutes en Europe dès l'automne prochain en vue d'un grand essai clinique sur le Vieux Continent. ■

A. R.

Intégrité scientifique à géométrie variable

RECHERCHE - En février, la patronne de la biologie au CNRS avait été absoute d'accusations de méconduite scientifique. Des chercheurs anonymes remettent en cause ces conclusions

C'est une affaire d'inconduite scientifique présumée dont Sorbonne-Université (ex-université Pierre-et-Marie-Curie) ne parvient pas à se défaire. Par ricochet, elle éclabousse également le CNRS. En septembre 2017, onze articles cosignés par Catherine Jessus, directrice de l'Institut des sciences biologiques du CNRS et spécialiste du développement dans un laboratoire associé à Sorbonne-Université, étaient mis en cause par un blogueur allemand, Leonid Schneider, et par le site de critiques d'articles de recherche PubPeer. Ces articles étaient soupçonnés de contenir des manipulations d'images, non conformes aux bonnes pratiques de laboratoire.

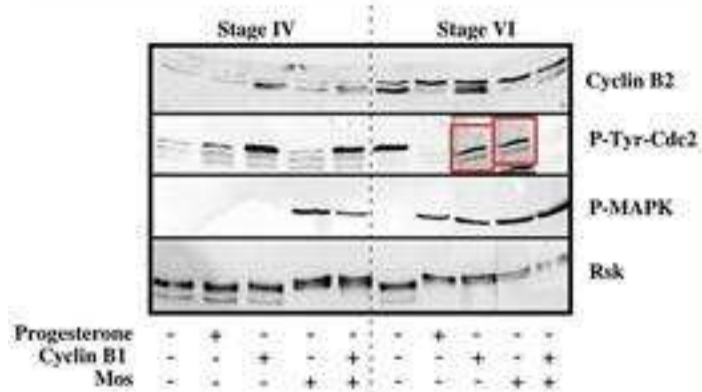
Le 21 février, un communiqué de Sorbonne-Université et du CNRS annonçait qu'« une commission d'enquête conclut à l'absence de méconduite scientifique ». Mais la manière dont les chercheurs ont été lavés de ces accusations par les enquêteurs n'a pas convaincu tout le monde. Dans une lettre ouverte cinglante de 45 pages, publiée le 16 mai sur le site Sauvons l'université, un groupe anonyme d'une dizaine « de femmes et d'hommes généticiennes, généticiens, biochimistes, biologistes cellulaires et moléculaires » démontent l'analyse de leurs confrères.

« Incompétence »

Le verdict est très sévère : l'analyse de « chacune des 21 figures [considérées dans le rapport] aboutit à 20 conclusions diamétralement opposées à celles de la commission d'enquête ». Le groupe n'a pas de mots assez durs pour qualifier ce rapport d'enquête : « incompétence », « argumentation confuse et scientifique aberrante », « totale incohérence », « ne maîtrise absolument pas la technique ».

Ces constats virulents, très argumentés, apparaissent globalement justes à des biologistes que nous avons contactés. « Nous ciblons les rédacteurs de la commission d'enquête, pas les chercheurs. Nous avons été choqués de voir écrites des choses fausses. Cela encourage

Fig. 6.



Résultats d'une expérience d'identification de protéines. Cette figure, issue d'un article publié en 2004 dans la revue « Development », présente une suspicion de manipulation (en rouge). PUBPEER

les mauvaises pratiques», explique un des rédacteurs de la lettre ouverte, qui a choisi l'anonymat par crainte des « représailles ».

En fait, les investigateurs avaient reconnu la plupart des manipulations au sein des images. Mais la controverse porte sur le fait qu'ils les qualifient de « légitimes », alors que la contre-expertise explique qu'elles ne sont pas conformes aux règles en vigueur. En particulier, des données « témoins » ou « de contrôle » sont réutilisées dans des figures, alors qu'elles ne devraient pas l'être. Cela rendrait « caducs » bon nombre de résultats, selon les auteurs de la lettre ouverte.

En outre, les contre-experts, pointilleux à l'extrême, rappellent que « le non-respect d'une bonne pratique est une mauvaise pratique quoi qu'il arrive ». Ils refusent également les excuses liées à l'ancienneté des articles ou au fait que les règles de présentation auraient évolué. « Je ne dis certainement pas à mes étudiants de faire cela », appuie une biologiste, qui « adhère à l'analyse » des experts de la lettre ouverte. « Ça fait mal », lâche un autre, qui avait déjà « rigolé » en lisant le rapport officiel. Car, à plusieurs reprises, les experts de la commission d'enquête sont eux-mêmes pris en flagrant délit d'erreurs (mau-

vaise lecture de légende, affirmations incohérentes, ignorance des protocoles de base...).

L'ensemble laisse une forte impression de malaise, comme si la commission n'avait fait que prendre note de la défense des mis en cause. Si les auteurs de la lettre ouverte ont raison, la complaisance des experts est problématique. C'est comme si un policier autorisait une violation manifeste du code de la route...

Conflit d'intérêts

Mais ce n'est pas le seul point trouble dans cette histoire. Trois corrections sur cinq restent encore à publier. Alors que le rapport indique que les journaux concernés avaient accepté ces rectificatifs, les éditeurs de ces publications ont répondu mi-mai au Monde être « toujours en discussion » avec les auteurs.

En outre, la composition de la commission, formée à l'initiative de Sorbonne-Université, laisse sceptique. L'établissement tait non seulement l'identité, mais aussi le nombre de ses membres. Elle a été présidée par un chercheur dont la position vis-à-vis des mis en cause le plaçait en conflit d'intérêts : ce biologiste du CNRS, élu à l'Académie des sciences en décembre 2017 et nommé chevalier de la Légion d'honneur

le même mois, est en effet membre du conseil scientifique du CNRS et directeur d'un laboratoire associé entre le CNRS et Sorbonne-Université. En outre, en septembre, alors que l'enquête n'avait pas commencé, il avait tenu à rencontrer *Le Monde* à propos de cette affaire, au siège du CNRS, juste après une discussion avec Catherine Jessus, et semblait déjà certain de l'absence d'inconduite. L'intéressé a longtemps réfuté tout lien avec ce rapport, alors que les métadonnées du document portent sa signature numérique.

« Il aurait fallu que cette enquête soit faite par des personnes externes aux institutions concernées », estime Pere Puigdomènech, membre du comité scientifique du CNRS et chercheur au CSIC (l'équivalent espagnol du CNRS). Signe que l'épisode suscite le malaise, le CNRS a entamé une réflexion pour mettre en place très prochainement « un dispositif clair et pérenne » afin de traiter les cas de soupçon de fraude scientifique.

Des éclaircissements qui semblent nécessaires. Certains minimisent ces fautes et embellissent dans les images, parlant de « péché véniel », de « légèreté », de « failles humaines », de « négligence »... D'autres font valoir que, finalement, l'exposition publique de ces chercheurs vaut déjà sanction. Ou encore que « Catherine Jessus a été ciblée pour atteindre le CNRS ». Beaucoup notent que les conclusions des articles incriminés, malgré les manquements, semblent valides.

Une difficulté supplémentaire dans cette histoire est que les conduites avérées appartiennent à une zone grise : si elles ne constituent pas une fraude au sens de la fabrication ou de la falsification de résultats, elles ne représentent certainement pas une bonne pratique de laboratoire. Il s'agit bel et bien d'une atteinte à l'intégrité scientifique telle que définie par les textes de référence. Un constat ignoré par les tutelles scientifiques dans leur communication, et par les experts dans leur jugement. ■

DAVID LAROUSERIE

TÉLESCOPE

MÉDECINE

Alerte sur la résistance des champignons aux fongicides

La capacité des champignons pathogènes à résister aux traitements fongicides s'étend, ce qui constitue une menace pour la production agricole mais aussi pour la santé humaine. Le phénomène est identique à celui observé concernant les bactéries, les mauvaises herbes ou les insectes, qui acquièrent des résistances face aux antibiotiques et aux pesticides, et tout aussi pressant, selon un article publié dans *Science*. Les auteurs appellent que les rendements agricoles sont réduits de 20% à cause des attaques fongiques, et que 10% de la production sont encore perdus après la récolte. De même, certains champignons menaçant les humains résistent à un large spectre d'antifongiques. *Candida auris*, découvert en 2009 au Japon, responsable d'infections nosocomiales dans le monde entier, est désormais résistant à tous les antifongiques disponibles en clinique. L'utilisation à grande échelle de mêmes classes d'antifongiques en santé humaine, végétale et animale, ne peut qu'accélérer ces phénomènes de résistance. Les auteurs appellent donc à un emploi plus raisonné des produits chimiques, au développement de nouvelles molécules et de solutions alternatives. > Fisher et al., *Science*, 18 mai.

ESPACE

Le Sénat américain contre la privatisation de l'ISS

Le projet controversé du président américain Donald Trump de privatiser la Station spatiale internationale (ISS) à partir de 2025 se heurte à l'opposition de nombreux élus du Congrès, y compris au sein de la majorité républicaine. L'administration américaine a annoncé en février vouloir mettre fin au financement public de la station afin de rediriger les crédits vers d'autres projets d'exploration spatiale, notamment le retour sur la Lune et, à terme, l'arrivée sur Mars. Mais ce projet est considéré comme simpliste par les experts et par les parlementaires, qui contrôlent les cordons de la bourse. La NASA dépense aujourd'hui entre 3 et 4 milliards de dollars par an pour l'ISS.



L'inspecteur général de la NASA, Paul Martin, a estimé lors d'une audition sénatoriale qu'il était improbable que des entreprises privées assument les coûts opérationnels de la station en 2024, estimés à 1,2 milliard par an. Le sénateur républicain Ted Cruz – qui représente le Texas, où est basé le mythique centre spatial Lyndon B. Johnson de la NASA, à Houston – a juré mercredi que, tant qu'il présiderait la sous-commission de l'espace, la station serait financée.

(PHOTO: NASA)

> (AFP)

ASTRONOMIE

Un astéroïde « immigrant » de provenance interstellaire

Découvert fin 2014 par un télescope hawaïen, (514107) 2015 BZ509 est le premier astéroïde connu qui proviendrait d'un autre Système solaire que le nôtre. Situé près de l'orbite de Jupiter, il a en effet la particularité de tourner autour du Soleil dans le sens inverse de l'ensemble des astres composant le Système solaire. Il serait sur cette orbite rétrograde depuis 4,5 milliards d'années, selon une simulation conduite sous la direction de Fathi Namouni (Observatoire de la Côte d'Azur). Ce qui suggère une origine interstellaire : il aurait été capturé au cours de cette période primordiale où notre Soleil et son cortège de planètes en formation étaient proches d'autres étoiles, elles aussi entourées d'astres naissants. 2015 BZ509 est à distinguer d'Oumuamua, un petit corps interstellaire repéré en octobre 2017 par le même télescope, qui, lui, n'a fait qu'un passage éclair dans le Système solaire, avant de rebondir en direction de la constellation de Pégase.

> Namouni et Morais, *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society: Letters*, 21 mai.

« Transfert de mémoire » chez un mollusque

NEUROBIOLOGIE - Un cocktail d'ARN prélevé sur une limace de mer ayant subi un apprentissage a favorisé un réflexe similaire chez un animal qui n'avait pas été conditionné

Cette expérience fait grand bruit parmi les spécialistes de la mémoire : une équipe de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) est parvenue à induire chez la limace de mer un comportement réflexe généralement acquis à l'issue d'une longue phase d'apprentissage, simplement en lui injectant un cocktail d'ARN prélevé sur une de ses congénères qui avait subi ce conditionnement. L'ARN est un des supports, complémentaire de l'ADN, de l'information génétique, et il participe à la régulation de son expression.

Décrit le 14 mai dans la revue *eNeuro*, ce résultat spectaculaire suscite des commentaires contrastés. Sans doute parce qu'il s'inscrit dans la lignée d'une série d'expériences qui avaient défrayé la chronique il y a un demi-siècle, avant de retomber dans l'oubli. L'Américain Jim McConnell avait alors montré qu'il était possible de conditionner des vers plats (asso-

cier une lumière à une menace, par exemple). Profitant de leur stupéfiante capacité de régénération, il avait constaté que les deux parties d'un individu coupé en deux conservaient le réflexe appris. Cette mémoire était même transmise entre un individu réduit en charpie et un de ses semblables cannibales à qui on le donnait à dévorer! Personnalité haute en couleur, McConnell avait émis l'hypothèse que l'ARN pouvait servir de base à cette mémoire. Mais devant la difficulté à reproduire à tous les coups ses résultats, ceux-ci ont été finalement discrédités.

C'est un peu cet héritage que ressuscite l'équipe de UCLA, en utilisant un autre modèle animal, l'aplysie. David Glanzman et ses collègues sont partis d'un apprentissage classique, conduisant à renforcer un réflexe de contraction de son siphon et de sa branchie : on parle de sensibilisation à long terme. Ils ont ensuite prélevé de l'ARN chez ces

animaux, et l'ont injecté chez des mollusques « naïfs ». Ils ont constaté que, vingt-quatre heures plus tard, le comportement de rétraction de ceux-ci était renforcé, à condition qu'on ne bloque pas la capacité de l'ARN à interagir avec l'ADN.

« Observation inédite »

« Il s'agit d'une observation très puissante, inédite, du fait que l'ARN est suffisant pour induire un apprentissage chez un animal naïf », résume Alexis Bédécarrats, premier signataire de l'article. Pour autant, « il faut rester prudent avec l'idée de "transfert de mémoire", prévient-il. Nous ne savons pas quels ARN agissent ni par quel mécanisme. A-t-on transféré un contenu mnésique, ou simplement appuyé sur le bon interrupteur chez l'animal naïf ? »

D'autant que cette mémoire ARN vient percuter le modèle synaptique dominant, pour qui les modulations des connexions

entre neurones (les synapses) sont le support de l'apprentissage et de la mémoire. Pour Michael Levin (Tufts University), qui a récemment reproduit les expériences de McConnell, « les excellents travaux de UCLA vont très probablement impliquer des révisions significatives des modèles synaptiques actuels ».

Il pointe un défi : tester des comportements que l'évolution n'aurait pas pu sélectionner, pour être sûr qu'ils n'existent pas déjà à l'état latent – auquel cas il ne s'agirait pas de transfert de mémoire mais d'une réactivation. Et une énigme : si l'ARN se révélait être le support de contenus cognitifs, et pas de simples comportements, trouver le code faisant qu'une molécule d'une forme donnée « corresponde dans notre mémoire, par exemple, au théorème de Pythagore ». Enigme qui, jusqu'alors, n'a pas non plus été résolue par l'école synaptique... ■

HERVÉ MORIN

Homéopathie

Une réglementation à haute dilution

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Si la grande majorité de ces produits sont vendus sans ordonnance et sont non remboursés, tels Oscillocoquinum, Sédatif PC, Cocculine (Boiron) ou encore L52 (Lehning)... une partie de ces produits sont remboursés à hauteur de 30 % par l'Assurance-maladie. « Cela représente une trentaine de spécialités, sur environ 7000 médicaments évalués par la Haute Autorité de santé », précise le docteur Anne d'Andon, chef du service évaluation du médicament de la HAS. Ce sont par exemple Arnica, Calendula, Hamamelis...

Interrogée, la ministre de la santé a coupé court sur le remboursement. « En tant que scientifique, je considère que l'homéopathie ne peut fonctionner autrement que par l'effet placebo (...). Si on se pose la question du remboursement de l'homéopathie, il faut se poser celle de tous les médicaments peu efficaces », a déclaré Agnès Buzyn le 19 avril, sur les ondes d'Europe 1. « Si ça peut éviter de consommer des médicaments toxiques, nous y gagnons, en tout cas ça ne fait pas de mal », avait indiqué, pragmatique, la ministre de la santé cinq jours plus tôt sur RMC/BFM TV.

Ces propos avaient déclenché un flot de réactions sur les réseaux sociaux, avec le hashtag #demandetonremboursement sur Twitter: il était demandé que l'Assurance-maladie rembourse du chocolat, du matériel pour l'escalade, des abonnements à des chaînes de télévision...

Un sujet explosif

Le marché de l'homéopathie représente environ 620 millions d'euros en 2017, selon les chiffres du hub d'OpenHealth, qui s'appuie sur les ventes de plus de 10700 pharmacies d'officines françaises. De son côté, l'Assurance-maladie dit avoir remboursé 128,5 millions d'euros de médicaments homéopathiques en 2016, sans donner plus de précisions, soit moins de 1 % du budget médicaments de l'Assurance-maladie. « L'homéopathie de Boiron pèse 0,29 % des dépenses de santé », calcule pour sa part Valérie Lorentz-Poinsot, en citant le chiffre de 56 millions d'euros de remboursements sur 19 milliards de dépenses de médicaments en 2016. Le groupe pharmaceutique plaide de son côté pour un maintien, voire même une augmentation de certains taux de remboursement, jusqu'à 70 % pour une dizaine de références. Question de légitimité auprès du public, plus que d'intérêt privé, insiste-t-on au siège lyonnais.

Le sujet est explosif. Et ce depuis l'origine. Née d'une doctrine du médecin allemand Samuel Hahnemann (1755-1843), cette médecine fut l'objet d'âpres débats depuis ses débuts, comme le décrit Olivier Faure dans son livre *Et Samuel Hahnemann inventa l'homéopathie* (Aubier, collection historique, 2015). Elle repose sur trois principes: la similitude, l'infinésimalité et l'individualisation. Les médicaments miment les ef-

fets de la maladie. Ils sont préparés par dilutions successives d'une substance active végétale, minérale ou animale. Elles sont tellement diluées que les produits n'en contiennent plus ou presque plus. Et enfin, le principe d'individualisation repose sur l'approche globale du patient.

Depuis qu'il est entré en 1970, à l'âge de 23 ans, dans la société fondée par son père et son oncle en 1932, Christian Boiron entend des critiques récurrentes, disant, au mieux, que l'homéopathie ne servirait à rien, au pire qu'elle tromperait son monde. Un vulgaire placebo, tantôt inoffensif, tantôt malhonnête. « Nous avons l'habitude », dit le patron, dont le groupe pèse aujourd'hui 617,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, réalisé à 38,7 % à l'international et en hausse annuelle de 2,1 % en France. L'industriel emploie 3718 salariés, dont 2528 en France.

Certains n'hésitent pas à parler d'exception française. Pour Vincent Renard, président du Collège national des généralistes enseignants (CNGE), cette exception réside dans le fait que « la France est le pays où il y a le plus grand laboratoire en homéopathie ». La situation est en effet inédite pour ces médicaments officialisés après-guerre, inscrits à la pharmacopée française depuis 1965 – ouvrant la porte à un remboursement par l'Assurance-maladie –, intégrés aux normes européennes en 1995. Si le développement d'un médicament nécessite en moyenne dix à quinze ans de recherche pour arriver sur le marché, avec des tests précliniques et des essais cliniques (qui coûtent jusqu'à 200 millions d'euros) afin de prouver leur efficacité et leur innocuité, il n'en est rien pour les produits homéopathiques. Gain considérable en coûts de recherche & développement, pour pouvoir être mis sur le marché ils doivent seulement obtenir, de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament (ANSM) soit un simple enregistrement, soit une autorisation de mise sur le marché (AMM). Mais concernant l'AMM des produits avec une indication thérapeutique (troubles du sommeil par exemple), « leur utilisation ne s'appuie pas sur des essais cliniques, c'est-à-dire sur la médecine basée

« ON PEUT ÊTRE ÉTONNÉ QUE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES NE SUIVE PAS LE MÊME CHEMIN QUE POUR LES AUTRES MÉDICAMENTS »

FRANÇOIS CHAST
PROFESSEUR DE PHARMACIE

sur les preuves, mais sur la notion d'usage traditionnel », indique le site du ministère de la santé. L'AMM est également allégée au niveau européen: une directive de 2001 stipule aussi que le bénéfice ne doit pas être obligatoirement prouvé. « Un travail européen de "proving" est en cours pour essayer de montrer le bénéfice avec des essais cliniques », dit-on à l'ANSM.

L'autre voie est l'enregistrement, pour des médicaments dont le degré de dilution garantit l'innocuité du médicament, et qui n'ont pas d'indication. « On peut être étonné que l'AMM des médicaments homéopathiques ne suive pas le même chemin que pour les autres médicaments », indique le professeur de pharmacie François Chast. Un statut dérogatoire qui a été établi par un arrêté ministériel du 21 décembre 1948 portant codification des préparations homéopathiques.

Les médicaments soumis au remboursement doivent suivre le circuit classique de la commission de transparence de la HAS. Mais contrairement à l'allopathie, l'homéopathie présente

deux particularités: il n'y a généralement pas d'indication thérapeutique ni le type de population à qui cela s'adresse, et il n'y a ni étude observationnelle ni essai clinique. Dans ce contexte, « la commission de transparence est bien ennuyée. Elle ne dispose pas de données suffisantes pour les spécialités homéopathiques », explique le docteur Anne d'Andon. Et conclut à chaque réévaluation qu'elle ne peut se prononcer sur le service médical rendu (SMR) par ces spécialités.

En gros, la HAS ne peut que botter en touche. Sauf que dans le dernier avis rendu sur un médicament homéopathique, le 25 octobre 2017, sur la réévaluation de Acidum phosphoricum (Boiron), elle a ajouté, et c'est la première fois: « La commission s'interroge sur la pertinence du maintien du taux de remboursement à 30 % des médicaments homéopathiques à nom commun compte tenu du taux de remboursement à 30 %, voire 15 %, de médicaments ayant fait la preuve de leur efficacité. »

Du côté de Christian Boiron, la menace fait l'effet d'une « tempête infinitésimale » dans un verre



FIN 2003, UN DÉREMBOURSEMENT PARTIEL

A ce jour, le seul ministre de la santé à avoir touché à l'homéopathie est Jean-François Mattei, en fonctions de 2002 à 2004. En décembre 2003, il avait baissé le taux de remboursement des médicaments homéopathiques de 65 % à 35%. C'était pour lui une « question d'équité », dit-il aujourd'hui.

A partir de cette année-là, en effet, des centaines de médicaments (près de 620) ont vu leur taux de remboursement réduit en raison d'un service médical rendu (SMR) considéré comme modéré ou minime (et non plus important) par la Haute Autorité de santé (HAS), ce qui avait alors suscité de fortes réactions. Figuraient

en effet des médicaments très prescrits, tels que Zyrtec (UCB Pharma), Clarityne (Schering-Plough), très utilisés contre les allergies, ou encore l'antiémétique Primpéran (Sanofi-Synthelabo).

« Rupture d'équité »

Le gouvernement avait alors systématiquement suivi l'avis de la HAS. Dans ce contexte, il semblait bien difficile de ne pas aligner l'homéopathie sur ce régime et de lui conserver le taux de remboursement de 65 %, qui est celui des médicaments ayant prouvé sans conteste leur efficacité. D'autant plus que, pour les médicaments homéopathiques, le SMR ne pouvait même pas être attribué par sa

commission de la transparence. Il ne l'est pas plus aujourd'hui.

« Il n'était pas possible à la HAS de proposer le remboursement des médicaments homéopathiques, pour deux raisons: ils n'ont pas une indication précise, et ils n'ont pas fait la preuve scientifique de leur efficacité à un niveau équivalent à celui exigé pour les autres médicaments », explique le professeur Gilles Bouvenot, alors président de la commission de transparence de la HAS (et ce jusqu'en 2014). « Ce qui m'étonnait, c'est que le niveau de preuve élevé d'efficacité que l'on exige des médicaments classiques n'ait jamais été demandé à l'homéopathie. Il y a manifestement rupture d'équité », poursuit-il.

Cette décision avait alors provoqué l'ire du premier producteur mondial de préparations homéopathiques, Boiron. Qui l'avait fait savoir haut et fort. Le groupe lyonnais avait fait de la publicité, lancé une pétition recueillant 500 000 signatures, fait du lobbying auprès de parlementaires... « La mesure gouvernementale va entraîner des transferts de prescription vers des médicaments allopathiques à la fois plus chers et pris en charge », soulignait-on alors du côté de l'industriel. Qui mettait aussi en avant le coût politique. A cette époque aussi, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des tra-

vailleurs salariés s'était prononcé, dans un avis consultatif, mais à une très large majorité, contre le déremboursement.

Effet placebo

Jean-François Mattei n'avait pas cédé. « À l'époque, j'ai reçu Christian Boiron à deux reprises. Il défendait son entreprise, le fait qu'il exportait au Japon notamment », rappelle-t-il. Mais le ministre se souvient aussi avoir décidé « en fonction de ses convictions », sans pour autant dérembourser totalement.

Certes, Jean-François Mattei en est toujours convaincu: « Il n'y a aucune preuve formelle de l'efficacité médicamenteuse (par le biais de molécules) de l'homéopathie. »

Mais l'ancien ministre invoque l'effet placebo. « Il faut se garder d'être tout scientifique ou tout financier, et faire attention au vécu des patients, si cela procure du mieux-être, il faut en tenir compte », nous dit-il.

Aucun autre ministre ne s'est depuis attaqué à ce dossier. Hormis Roselyne Bachelot, en 2011, dans un mouvement général de réduction à 30 % de la prise en charge des médicaments précédemment à 35%. En septembre 2005, Xavier Bertrand était catégorique: « Tant que je serai ministre, on ne touchera pas à l'homéopathie. » Une tradition qui semble bien ancrée. ■



OLIVIER BALEZ

LE VERDICT NÉGATIF DE LA SCIENCE

L'Académie nationale de médecine est elle aussi entrée dans le débat sur l'efficacité de l'homéopathie. Questionnée sur l'aspect scientifique par le conseil de l'ordre des médecins, l'Académie nous a indiqué avoir confirmé vendredi 18 mai sa position, qui est la même que celle exprimée en 2004 : il s'agit d'une « méthode imaginée il y a deux siècles à partir d'a priori conceptuels dénués de fondement scientifique ».

L'homéopathie, dont le nom est issu des mots grecs *homoios* (« semblable ») et *pathos* (« maladie »), repose sur le principe de soigner par ce qui est semblable à la maladie. Cela consiste en des dilutions extrêmes d'une substance active, au point qu'il n'en reste plus ou quasiment plus.

Une approche qui ne convainc pas les sociétés savantes. En septembre 2017, le Conseil scientifique des académies des sciences européennes (Easac) avait rendu un rapport accablant, jugeant qu'il n'y avait « aucune preuve solide de l'efficacité des produits pour traiter les maladies, ou même les prévenir (...), même s'il y a parfois un effet placebo » – un effet bénéfique d'origine psychologique, omniprésent en médecine. Même conclusion que celle rendue deux ans plus tôt par le National Health and Medical Research Council (NHMRC) en Australie, après analyse de plus de 200 études datant de moins de vingt ans et portant sur 55 pathologies différentes. « On est dans le monde de la croyance », résume le professeur de pharmacologie François Chast.

Pas d'efficacité pharmacologique

Un mauvais procès, selon le Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF), qui avait contesté le rapport de l'Easac et rappelé une étude épidémiologique financée par le laboratoire Boiron, l'étude EPI 3. Mené entre 2005 et 2012 sur près de 8 600 patients au sein de 825 cabinets de médecins généralistes aux pratiques variées (conventionnelle, homéopathique, mixte), ce travail montrait notamment que les médecins homéopathes prescrivaient moins de médicaments à l'origine d'effets indésirables notables (psychotropes, anti-inflammatoires non stéroïdiens...) sans perte de chance potentielle pour le patient. Pour le SNMHF, c'est aussi un moindre coût pour l'Assurance-maladie.

Une affirmation qui semble invalidée par une étude conduite en Allemagne publiée en 2015 dans *PLoS One*. En examinant les dépenses de santé de 44 500 personnes, il ressortait que celles qui utilisent l'homéopathie ont des coûts plus élevés que celles qui n'ont recours qu'aux soins conventionnels.

En faisant une recherche avec le terme « homeopathy » sur la base PubMed, on trouve 589 références depuis 2011. Sur ce corpus, « les articles scientifiques sérieux vont dans le même sens », souligne le professeur Vincent Renard, président du Collège national des généralistes enseignants (CNGE). En fait, hors lien d'intérêt, qu'il soit d'ordre professionnel, financier ou religieux, il est évident qu'il n'y a pas d'efficacité pharmacologique. Le débat est tranché depuis longtemps.

Le rapport de l'Easac indiquait que l'homéopathie pourrait « même avoir un effet nocif », en termes de perte de chance ou de retards de traitement. Là encore, ces éventuelles pertes de chances sont réfutées par le SNMHF pour qui « les médecins homéopathes sont avant tout des médecins » à même de « faire un choix éclairé sur le traitement à dispenser après un diagnostic et un pronostic rigoureux ».

« L'homéopathie se développe parce que nous savons que ça marche, mais nous ne savons pas comment », affirme Christian Boiron. Pour mieux se faire comprendre, le patron du laboratoire mondialisé n'hésite pas à dessiner sur un tableau blanc le « mur de molécules », au-delà duquel se jouerait l'action de l'homéopathie, à invoquer la physique quantique, persuadé que le secret de cette médecine réside quelque part dans l'infiniment petit. Paradoxe, malgré cette faiblesse scientifique, le public adhère en nombre... ■

P. SA. ET R. SY.

d'eau, pour un groupe qui distribue ses quelque deux mille références dans 21 000 pharmacies en France, avec très peu de visiteurs médicaux – moins de deux cents dans le monde, contrairement aux autres labos pharmaceutiques –, dit-il.

Le groupe Boiron n'hésite en revanche pas à investir dans la formation. L'ordre des médecins a permis la mention homéopathie en 1974, réautorisée dans les années 2000 comme pratique complémentaire. Il existe aussi des diplômes universitaires d'homéopathie. Cette « orientation » peut être apposée quand le praticien a suivi une centaine d'heures de formation. Boiron soutient financièrement le Centre d'enseignement et de développement de l'homéopathie (CEDH), destiné aux professionnels de santé, dont les sages-femmes. « Nous avons des médicaments officiels reconnus par le ministère, ils ne sont pas enseignés en médecine, il faut bien que nous aidions, avec des structures ou en faisant nous-mêmes des formations », dit Christian Boiron, qui se dit pourtant opposé à une discipline spécifique à la faculté de médecine : « Tant que nous ne connaissons pas le mécanisme d'action du médicament de manière solide, nous ne devons pas l'enseigner, on ne peut pas arrêter une façon claire et unique d'utiliser des médicaments homéopathiques. »

Un amphithéâtre de la faculté de médecine de Lyon-Sud porte même le nom de Boiron, après un don de 500 000 euros. Influence masquée ? « J'étais au conseil d'administration de l'université, le président m'a demandé de financer un équipement, j'ai beaucoup hésité, se souvient Christian Boiron ; je savais qu'on allait jaser, parler d'entrisme, c'est un geste simple, sans arrière-pensée, sans regret... L'amphithéâtre Boiron se situe dans la faculté de médecine baptisée Charles-Mérieux, du nom de l'autre célèbre laboratoire lyonnais.

L'ordre des médecins, qui a lui-même contribué à installer l'homéopathie dans le paysage en reconnaissant « l'orientation homéopathie », va se réunir mi-juin pour éclaircir ses positions sur cette médecine douce. « Une mise au point va être élaborée », indique Jacques Lucas, son vice-président, qui tranche sur la question que posent certaines formations qui seraient payées par l'industrie : « Elles ne seraient pas conformes à la doctrine ordinaire sur les liens d'intérêt » dit-il, affirmant ne pas avoir connaissance de ce type de pratique.

Un examen qui s'avère nécessaire, alors que le milieu médical est plus divisé que jamais. « Les tutelles remboursent des médicaments qui relèvent

de la tromperie par une sorte de faiblesse. Il y a du Dr Knock dans le fait de persuader des personnes de traiter des terrains inexistantes alors qu'ils vont bien », pointe le professeur Vincent Renard. « Si on rembourse, il y aura moins de consultations inutiles », ajoute-t-il. Pour François Chast, « il y a comme une sorte de tabou. La bonne décision ne serait pas d'interdire, mais de ne plus rembourser ».

La question de l'impact du remboursement de médicaments homéopathiques se pose souvent en termes de possibles reports de prescription. « Par exemple, pour les troubles mineurs, du sommeil ou anxiodépresseurs, des médicaments homéopathiques, ne serait-ce que par leur effet placebo, peuvent avoir un intérêt de santé publique en évitant le recours à des benzodiazépines – dont le risque d'effets secondaires est démontré. Mais il faudrait l'évaluer et ce n'est pas si facile », estime le professeur Bruno Falissard, qui se dit toutefois, sur le principe, favorable au remboursement. « Mais si ça marche pour le patient, si ça lui fait du bien, pourquoi lui dire que c'est un placebo ? », poursuit-il.

« Au lieu de considérer l'homéopathie comme l'allopathie, ce serait sans doute préférable de parler de technique thérapeutique non médicamenteuse, alternative », suggère Anne d'Andon. Cela pourrait, selon elle, être intéressant d'avoir des données sur le fait que des médicaments homéopathiques

permettraient de diminuer la prise de benzodiazépines contre l'anxiété, l'insomnie, la dépression légère, etc., ou d'opioïdes contre la douleur.

Pour le professeur Gilles Bouvenot, ancien président de la commission de la transparence de la HAS, « la question du remboursement ou du déremboursement des médicaments homéopathiques, récurrente, va bien au-delà du problème de leur efficacité ». Elle est actuellement insoluble, car le problème est non seulement scientifique et médical, mais il est aussi sociétal, économique et politique ». Pour lui, ce serait une fausse bonne idée pour un gouvernement de les dérembourser : « Les patients se tourneraient probablement vers d'autres thérapeutiques, plus coûteuses et plus à risques. » C'est aussi cet argument que les homéopathes utilisent.

Une médecine centrée sur l'humain

Beaucoup expliquent aussi le succès de l'homéopathie par la défiance des patients à l'égard de l'industrie pharmaceutique classique. Les médecins homéopathes sont souvent mieux perçus de leurs patients pour la qualité d'écoute. Le SNMHF parle de la consultation comme d'un « colloque singulier ». Constat partagé par Michael Joiner, auteur d'une thèse sur le sujet, chargé de cours en anthropologie (université de Pensylvanie), « l'homéopathie manque de preuves compense au plan moral, centrée sur l'humain ».

La présente crise va-t-elle conduire le ministre de la santé à revenir sur ses propos accommodants ? Selon nombre d'observateurs, ce sujet est loin d'être prioritaire au regard d'autres enjeux majeurs pour le système de santé. « Parce que véhément, ce débat est une tempête dans un verre d'eau », dit Jacques Lucas. Pour autant, « la question de la place de l'homéopathie dans la médecine du XXI^e siècle doit être posée ».

Christian Boiron joue la sérénité. « Le lobbying, j'ai arrêté depuis longtemps », assure l'industriel – l'ancien ministre Jean-François Mattei (2002-2004) se souvient de ses visites lorsque le déremboursement était à l'ordre du jour. Une telle décision est en tout cas du domaine régalien. « Il ne faut pas oublier que les nombreuses personnes qui ont recours à l'homéopathie et leurs médecins sont aussi des électeurs », suggère Gilles Bouvenot. « Les Français y sont attachés », avait constaté Agnès Buzyn sur BFM-TV. Mais, précisait-on au ministère, jeudi 17 mai, cela n'interdit rien à l'avenir. ■

PASCALE SANTI

ET RICHARD SCHITTLY (LYON, CORRESPONDANT)

Un marché de 620 millions d'euros en France

Sur le marché de l'homéopathie, qui représente 620 millions d'euros en France, on distingue les médicaments à nom commun, sous forme de granules, sans indication thérapeutique, posologie ou notice, les préparations dites « magistrales », etc. Et les médicaments dits « à nom de marque ou spécialités homéopathiques » comme Camilia, Oscillococcinum, L52... Selon le hub d'OpenHealth, panel en temps réel de plus de 10 700 pharmacies de villes françaises, ce marché est en légère baisse de 1,5 % en 2017 par rapport à 2016 pour les médicaments à nom commun, à 434,7 millions d'euros, dont 30 % hors prescription – il était de 317 millions en 2010. Pour les spécialités, le marché est stable en 2017, à 184 millions, dont 80 % hors prescription. L'Assurance-maladie a remboursé 128,5 millions d'euros en 2016.

LE LIVRE

Drogues : réduire encore les risques

Cinq médecins, dont Bernard Kouchner, plaident pour changer la loi en matière de toxicomanie

D'emblée, le message est limpide, comme une évidence autant médicale que politique : « Il faut légaliser et contrôler le cannabis, dépenaliser l'usage des drogues dures et réduire les risques en suivant les progrès de la pharmacologie. » Le livre *Toxic* s'ouvre sur la manière dont les chemins de plusieurs de ses auteurs se sont croisés au sein de Médecins sans frontières (MSF), puis raconte la scission de l'ONG qui aboutit, autour de Bernard Kouchner, à la fondation de Médecins du monde (MDM).

Une manière de montrer la continuité entre un engagement initial, dans la médecine humanitaire au Biafra, en 1969, et une démarche qui inclut l'intervention de MDM sur un front « intérieur », auprès des populations marginalisées sur le territoire français – notamment des toxicomanes. Toujours au nom du droit d'ingérence et, cette fois, autour d'une politique de réduction des risques, qui avait commencé à faire ses preuves pour les usagers de drogues injectables au cours des premières années de l'épidémie de VIH-sida.

Expériences pilotes

Les cinq auteurs de *Toxic* ne viennent pas tous, comme Kouchner, Aeberhard et Lebeau, du creuset MDM : William Lowenstein et Jean-Pierre Daulouède les ont rejoints, forts de leur expérience dans la prise en charge des addictions. La forme choisie pour ce livre est celle d'un échange, d'une vive conversation. L'ouvrage témoigne des allers-retours entre d'audacieuses pratiques de corsaires lançant des expériences pilotes et les mesures prises lors des diverses périodes où Bernard Kouchner fut ministre. Il en est résulté l'installation de programmes de substitution par la méthadone ou la buprénorphine et, plus récemment, l'ouverture des premières salles d'injection sous supervision médicale afin de prévenir les surdoses mortelles.

« Nous sommes des thérapeutes, sensibles à la peine des personnes souffrant des effets indésirables des drogues », écrit Bernard Kouchner. On nous a baptisés les « dealers en blouse blanche » parce que nous ne supportons pas de les laisser s'enfoncer. » Gageons que, du côté de MSF, on tiquera sur la présentation, en quatrième de couverture, qui indique que Bernard Kouchner « a reçu, pour MSF, le prix Nobel de la paix » : le prix, décerné en 1999 à l'ONG, a été reçu par Marie-Eve Raguenaud, médecin volontaire de terrain, et le discours du lauréat a été prononcé par le président de MSF International, James Orbinski.

Outre une utile chronologie, figurent en annexe plusieurs échanges de courriers avec les autorités sanitaires, datant du début des années 1990, qui attestent de l'immobilisme qu'il a fallu ébranler pour donner droit de cité à la réduction des risques. La loi de 1970 sur les toxicomanies est toujours en vigueur. Manifestement, cet immobilisme n'a pas totalement disparu. ■

PAUL BENKIMOUN

Toxic, de Bernard Kouchner, Patrick Aeberhard, Jean-Pierre Daulouède, William Lowenstein et Bertrand Lebeau (Odile Jacob, 288 pages, 19,90 euros).

LIVRAISON

GUIDE NATURE « Les Petites Bêtes »

Au cours des trente dernières années, les populations d'insectes ont chuté de 80% en Europe. Raison de plus, aux beaux jours, pour se munir du *Guide nature Les Petites Bêtes*, et partir en reconnaissance dans les bois, les jardins, et même dans les maisons pour découvrir cette biodiversité en péril. Richement illustré, synthétique et bien ordonné, ce livre de poche vous ouvrira les yeux sur ce patrimoine vivant dont nous menaçons la survie.

> Ouvrage collectif (éditions Salamandre, 170 p., 17 €).

UNE SALAMANDRE EN SURSIS RÉVÈLE SES ESPÈCES

La salamandre géante de Chine est le plus grand amphibien du monde, des individus pouvant atteindre 65 kg et 2 m de long. Ce carnivore, parfois cannibale, lui-même prisé des gourmets chinois, est victime des braconniers et de la dégradation de son environnement. Des fermes d'élevage sont apparues pour tirer parti de ce mets délicat, en principe protégé. Mais cette protection, déjà fragile, pourrait être compliquée par son pedigree, plus complexe qu'on ne le pensait : une étude publiée dans *Current Biology*, le 21 mai, suggère qu'*Andrias davidianus* n'est pas une espèce unique. On devrait distinguer cinq espèces différentes, et peut-être huit, chacune spécifique d'un cours d'eau. La pratique de réintroduction dans les rivières de petites salamandres issues d'hybridations entre parents prélevés dans des régions différentes devrait donc être réexaminée. Une autre étude de terrain, publiée aussi dans *Current Biology*, avance d'ailleurs que les rares individus dénombrés lors d'une tentative de comptage dans les milieux naturels seraient issus de ces élevages.

(PHOTO: ROBERT MURPHY)



DIX MILLE PAS ET PLUS

MÊME ÉLECTRIQUE, LE VÉLO EST BON POUR LA SANTÉ

Par SANDRINE CABUT

Simple d'utilisation, peu onéreux, rapide, pratique, en phase avec son époque, s'adressant à tous sans distinction sociale ou géographique et bon pour la santé. » Le vélo ne présente que des bénéfices, estiment, dans une tribune parue le 22 avril dans le *Journal du dimanche*, plus de 200 parlementaires qui pressent le gouvernement de mettre en place un grand plan vélo. Bon pour la santé ? Excellent, plutôt, si l'on en croit la littérature scientifique. Le cyclisme est une activité physique très complète, qui stimule en particulier la fonction cardiorespiratoire. La pratique régulière réduit ainsi les risques d'infarctus et d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) et leur mortalité, de l'ordre de 20% à 40% selon les études. La petite reine diminue aussi significativement l'incidence et la mortalité des cancers (notamment côlon et sein), contribue à prévenir le diabète, à lutter contre l'excès pondéral, la dépression... « Le vélo a l'avantage de préserver et de renforcer les articulations », soulignait un rapport de 2012 de l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France. Même en tenant compte des risques d'accidents de

la voie publique et des méfaits de la pollution, la balance reste largement positive. En termes de santé publique, favoriser les déplacements à bicyclette et de façon générale la mobilité active est donc extrêmement rentable.

Qu'en est-il des vélos à assistance électrique (VAE) ? La question est d'autant plus importante qu'ils sont en plein essor et représentent aujourd'hui 7% des vélos utilisés, selon une enquête de l'Observatoire du tourisme à vélo rendue publique le 16 mai. Cette technologie étant relativement récente, les données scientifiques sont encore peu nombreuses, mais les premiers résultats sont très encourageants.

« Plusieurs études expérimentales ont démontré que, quel que soit le mode d'assistance – élevé, moyen ou faible –, le VAE constitue une activité physique d'intensité modérée. Il peut augmenter la capacité aérobie (ou VO2 max) des individus non sportifs, qui est la meilleure mesure de la capacité physique et un puissant facteur prédictif de l'espérance de vie », résume Bruno Chabanas, ingénieur et interne en santé publique. Avec un VAE, l'effort moyen d'intensité est de 5,5 MET (équivalent métabolique), c'est inférieur au vélo standard (6,8 MET) mais

supérieur à la marche à plat (3,5 MET). » Pour ce jeune médecin, les VAE ont de bons atouts pour augmenter le niveau d'activité physique dans la population. « L'usage régulier du vélo utilitaire peut devenir accessible à beaucoup plus d'individus, le VAE réduisant les freins comme la distance ou le dénivelé et augmentant la motivation », explique-t-il. Le vélo à assistance électrique semble en particulier intéressant pour des publics qui ont souvent du mal à s'engager dans l'activité physique, comme les personnes âgées ou en excès de poids.

Pour évaluer ses bénéfices en vie réelle, Bruno Chabanas coordonne une étude sous l'égide de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps). Une trentaine de nouveaux utilisateurs de VAE vivant dans la région de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ont été inclus et suivis pendant trois à six mois. Les effets sur le niveau de pratique d'activité physique, le temps de sédentarité, le poids et les capacités à l'effort sont en cours d'analyse.

Alors qu'une majorité de Français prennent leur voiture pour des petits trajets (58% pour faire moins de 1 kilomètre), faites un geste pour votre santé : pédalez, sans ou avec assistance électrique. ■

AFFAIRE DE LOGIQUE – N° 1056

Cartes (secrètes) sur table

Un magicien, deux logiciens : la confrontation s'annonce exceptionnelle ! Le Mage Hic étale, face visible, les 12 cartes ci-contre qu'il a extraites d'un jeu de belote. Il choisit (secrètement) une carte et donne à Alice un papier où il a inscrit la couleur (pique, cœur, carreau ou trèfle) de la carte secrète, à Bob un papier où il a inscrit sa valeur (entre le 7 et l'as). Alice est la première à parler : « Je ne connais toujours pas la carte secrète, mais je sais que Bob ne la connaît pas non plus. » Bob : « C'était vrai, mais maintenant, je la connais. » Alice : « Moi aussi. »



1. Quelle carte secrète le Mage Hic avait-il choisie ?
2. Combien de cartes, au maximum, parmi les 32 du jeu de belote, le Mage Hic aurait-il pu étaler sur la table pour provoquer le même enchaînement d'affirmations entre Alice et Bob ?

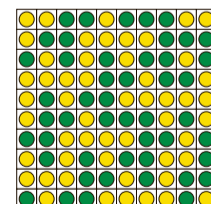
NUIT DES MATHS EN PAYS DE LOIRE
La troisième « Nuit des maths » en Pays de Loire, qui s'étale sur trois mois, a commencé dès avril et se poursuit, avec un point culminant fin juin dont nous reparlerons. Aperçu du programme de début juin :
• A Tours, dimanche 3 juin à 18 heures, « La géométrie dans le monde végétal », conférence d'Elisabeth Dumont
• A Mareau-aux-Prés, vendredi 8 juin à 18h, « Récréations mathématiques au temps de Charlemagne avec Alcuin », conférence de Bertrand Hauchecorne et Jean-Christophe Deledicq (initiateur de la manifestation)
• A Tours, du 22 mai au 22 juin, exposition de Patrice Jeener, le « graveur d'équations ». Informations sur www.nuitdesmaths.org

EXPOSITION « CONSTRUCTION » À BORDEAUX JUSQU'AU 16 septembre
Le Musée des arts décoratifs et du design MADD accueille jusqu'au 16 septembre une exposition du designer français Martin Szekely. Les pièces exposées, réunies autour du thème de la construction, sont le résultat d'un impressionnant travail expérimental sur l'équilibre à partir de données purement physiques (masse, réseaux de forces). Ajustées avec une précision mathématique, elles défient la pesanteur de manière spectaculaire : angles droits, miroirs triangulaires admirablement polis, formes géométriques épurées, sont au rendez-vous, au confluent de la géométrie et de l'art. Informations sur www.madd-bordeaux.fr

EXPOSITION KADER ATTIA, À VITRY-SUR-SEINE, JUSQU'AU 16/09
Dans un autre registre, mais aussi proche d'un certain art de la géométrie, est l'exposition de l'artiste français Kader Attia au Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC / Val). Les installations de Kader Attia, attribuant une forte place à l'architecture, utilisent tous les moyens que la géométrie met à disposition pour produire leurs effets : du *Black Cube* à un autre cube, blanc cette fois dans *Oil and sugar*; *Arabesque*, sorte de labyrinthe ; des alignements très organisés d'objets, des compositions circulaires, et une *Ring theory* en forme de tore fait de miroirs. Informations sur www.macval.fr

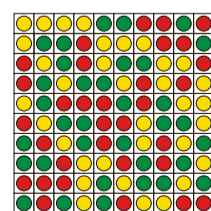
Solution du problème 1055

Alice n'a besoin que de deux couleurs. L'exemple ci-contre montre que deux couleurs suffisent. Il est évident qu'elle ne peut pas atteindre son but avec une seule couleur.



Bob parviendra au but en utilisant trois couleurs.

Voici une solution avec trois couleurs. On va montrer « par l'absurde » qu'on ne peut pas y parvenir avec deux. Si c'était le cas, supposons que la couleur la plus utilisée soit le rouge. Il y aurait donc au moins 50 pions rouges. On classe les colonnes, de gauche à droite, par ordre décroissant de pions rouges. Cela ne change rien à la propriété. On raisonne sur N, nombre de pions rouges de la colonne 1 et P, de la colonne 2. N = 10 est impossible. - Si N = 5, P = 5. Le nombre de pions rouges sur la même ligne en colonnes 1 et 2 étant au plus 1, la colonne 3 ne peut contenir plus de 3 pions rouges. Total 50 impossible. - Si N = 6, P = 5 (6 n'est pas compatible avec la colonne 1, 4 ne permet pas de totaliser 50). La colonnes 3 ne peut contenir plus de 2 pions rouges. Total 50 impossible. - Si 7 ≤ N ≤ 9, P ≤ (11 - N) pour être compatible avec la colonne 1 et P ≥ 5 pour totaliser 50. Impossible.



CARTE
BLANCHE

Les GAFA pour réguler Google Duplex ?

Par LAURENT ALEXANDRE

L'intelligence artificielle (IA) connaît une bulle médiatique et financière qui concerne surtout les « chatbots », capables de communiquer oralement avec des humains. Yann LeCun, qui dirige FAIR, le laboratoire d'IA de Facebook, s'est emporté contre les créateurs de Sophia, le robot de Hanson Robotics : « Elle n'a pas de sentiment, pas d'opinion, aucune compréhension. C'est une marionnette. » Choqué par cette « IA Potemkine », il a même accusé d'escroquerie les médias qui la promeuvent. Yann LeCun a raison de dire qu'un chatbot capable de mener une discussion généraliste ne sera pas sur le marché avant dix à quinze ans.

Pour des applications plus limitées, Google vient cependant de frapper l'opinion en présentant Google Duplex, capable de passer des coups de téléphone à notre place. Cette IA communique dans un langage naturel et peut prendre par exemple des rendez-vous chez un coiffeur, en discutant de l'horaire et du type de coupe. Google a obtenu une avancée spectaculaire : la conversation est fluide, avec un jeu varié d'intonations. Google Duplex est désormais en avance sur Apple, dont l'assistant Siri ne progresse que lentement.

Des « hum hhm » dans les discussions

Bien sûr, pour interagir avec un coiffeur ou avec un restaurateur, Google Duplex est entraîné pour reconnaître les questions et mots utilisés dans un contexte donné ; il n'est pas encore capable de discuter sur des sujets généraux. Duplex fonctionne en pratique avec un réseau de neurones éduqués à partir de communications téléphoniques, pour comprendre le sens des mots en fonction du contexte. Pour chaque domaine (coiffure, restauration, pédicure...), Google a créé un modèle de compréhension ad hoc. Pour répondre, Duplex utilise plusieurs moteurs dits « TTS » extrêmement complexes qui permettent même de contrôler l'intonation de la voix en fonction des circonstances. Pour humaniser sa conversation, Google Duplex intègre des petits « hum hhm » dans les discussions.

Google prévoit un déploiement progressif pour proposer à terme une IA aidant les utilisateurs en toute circonstance. Nous allons devoir gérer les immenses possibilités mais aussi les risques de ces automates. Une IA comme Google Duplex, manipulée par des hackers, pourrait réserver un million de tables de restaurants en quelques instants ou encore tromper notre banquier ou nos collègues de travail : les canulars radiophoniques sembleront alors bien mièvres ! Il va falloir contrôler ces IA d'un genre nouveau et encadrer leur utilisation, par le biais de régulateurs qui garantiront que nous – humains – avons bien l'intention d'aller au restaurant ou demandons vraiment un virement. Pour cela il faudra un registre centralisé des IA de type Duplex et de leurs utilisateurs, qui pourrait d'ailleurs utiliser la blockchain.

Quelle que soit la technologie utilisée, seuls les géants du numérique – GAFA américains et BATX chinois – seront en mesure d'être ces tiers de confiance, tant la lutte contre les utilisations frauduleuses de ce type d'IA sera complexe. Il n'y a qu'une façon d'améliorer la sécurité de l'écosystème numérique mondial sur lequel notre société repose : encore et toujours plus d'IA. Il est évident que seule l'IA peut nous protéger contre des attaques ultrasophistiquées. Ainsi, chaque banque affronte des millions d'attaques par jour qu'aucune équipe humaine ne pourrait même compter, et Google a déjà montré, en juillet 2017, que son IA dépitait mieux que les humains les vidéos extrémistes postées sur sa filiale YouTube. La régulation des IA de type Duplex pose des problèmes encore plus redoutables : elles vont, à l'horizon 2030, renforcer le monopole des géants du numérique. ■

Laurent Alexandre
Chirurgien urologue,
président de DNAVision
l.alexandre@dnavigation.be
PHOTO: JEAN CHISCANO

La protection du droit d'auteur ne doit pas entraver la circulation des logiciels

TRIBUNE - Des informaticiens s'inquiètent des dangers du projet européen de réforme du droit d'auteur présenté à Bruxelles. Il constitue, selon eux, une menace pour les processus actuels de production « open source »

Les logiciels sont partout. Vous les utilisez au quotidien pour communiquer, travailler et vous divertir. Ils sont essentiels pour la gestion de nos entreprises, la recherche avancée, la création et la diffusion des connaissances et des arts. Nos industries, notre société, notre culture, voire nos propres vies dépendent des logiciels, qui font aujourd'hui partie intégrante du patrimoine de l'humanité.

Mais ces logiciels, véritable moteur de la transformation numérique, ne tombent pas du ciel : ils sont développés par des êtres humains qui les écrivent dans une forme qu'on appelle le code source, en utilisant des langages de programmation. Nous, qui développons ces logiciels, sommes donc bien des auteurs : les codes sources des logiciels que nous créons sont couverts par le même droit d'auteur qui protège la musique, les livres ou les films.

Par conséquent, les dispositions relatives au droit d'auteur nous concernent en premier lieu, et nous sommes très inquiets des propositions contenues dans le projet de directive européenne réformant le droit d'auteur actuellement examiné par le Parlement européen et le Conseil.

En particulier, l'article 13 de ce projet de directive introduit l'obligation, pour toute plate-forme permettant de partager des contenus, de mettre en place des filtres automatiques, du style de ceux qui bloquent sur YouTube les vidéos qui réutilisent des contenus protégés – l'objectif affirmé étant de

prévenir la diffusion d'œuvres sans l'autorisation des auteurs, et de garantir ainsi leur rémunération.

Dans la continuité de la lettre ouverte au Conseil du 26 avril rassemblant 147 organisations européennes, que nous avons soutenues, nous souhaitons aujourd'hui alerter les députés européens et les représentants des Etats membres sur les menaces spécifiques que ce projet de texte fait peser directement sur le logiciel libre et, par son biais, sur toute l'industrie du logiciel.

Aujourd'hui, la plupart des logiciels sont construits en réutilisant des composants préexistants, développés et distribués sur des plates-formes ouvertes de développement collaboratif. Tout comme Linux, qui est au cœur de plus de 80% des téléphones portables, il y a des millions de logiciels construits par des auteurs qui ont choisi d'en faire des logiciels libres, ce qui veut dire que tout le monde peut lire, étudier, modifier, faire modifier et redistribuer leurs codes sources, sans restriction ni autorisation particulière.

On estime que 80% à 90% d'une application informatique moderne sont issus de cette réutilisation, et la suppression de chacun de ces composants peut avoir des conséquences imprévisibles : on a pu le constater quand, en 2016, la disparition de onze lignes de code source a cassé des millions de sites Web. Imposer des filtres automatiques sur ces plates-formes ouvertes de développement collaboratif reviendrait donc à menacer les pro-

**IMPOSER
DES FILTRES
AUTOMATIQUES
AURAIT DES IMPACTS
MAJEURS SUR
L'INNOVATION
DE NOS INDUSTRIES**

cessus actuels de production de ces logiciels, et aurait des impacts majeurs sur l'innovation de nos industries et la compétitivité de nos économies.

Le logiciel libre, également appelé *open source*, est en effet un socle technologique indispensable qui permet de développer plus rapidement la plupart des logiciels dont a besoin notre société. Et il est aussi une filière économique dynamique, qui représente aujourd'hui en France un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros, avec plus de 500 entreprises et 50 000 emplois.

Si nous comprenons l'inquiétude de certains acteurs de l'industrie culturelle qui se sentent démunis face aux changements apportés par la révolution numérique, il convient de rappeler que le droit d'auteur concerne tout autant les auteurs de logiciels que les acteurs de l'industrie culturelle. Cette réforme doit donc être élaborée en concertation avec tous ces acteurs concernés par le droit d'auteur, et non uniquement ceux de l'industrie culturelle.

Nous tenons donc à alerter sur les menaces que l'actuel projet de directive comporte pour les acteurs du logiciel, et par là même pour la société tout entière : cela va des freins au développement de nouvelles technologies, à cause du blocage dans l'accès au *text and data mining* (art. 3), aux entraves graves au développement collaboratif et à la réutilisation des logiciels que nous avons analysés ici en détail (art. 13).

Une exclusion totale des logiciels des dispositions de l'article 13 et la levée de toute restriction sur le *text and data mining* (art. 3) nous apparaissent nécessaires pour ne pas créer d'effets collatéraux majeurs avec cette réforme, pensée avant tout pour les acteurs de l'industrie culturelle. ■

¶ **Serge Abiteboul**, informaticien, Inria et ENS Paris, Académie des sciences ; **Pierre Baudracco**, président du programme des Paris Open Source Summit 2017 et 2018 ; **Laurent Baudart**, délégué général de Syntec Numérique ; **Roberto Di Cosmo**, directeur de Software Heritage, professeur d'informatique, Inria et université Paris-Diderot ; **Stéfane Fermigier**, coprésident du Conseil national du logiciel libre (CNLL) ; **Philippe Montargès**, coprésident du CNLL ; **Pierre Paradinas**, président de la Société informatique de France, professeur au CNAM ; **Emmanuelle Roux**, directrice associée de SC21 et de LeChaudron.io ; **Cédric Thomas**, directeur général d'OW2.

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

COLLECTION GÉNIES DES MATHÉMATIQUES

Riemann, une hypothèse de premier plan

Lorsqu'il s'éteignit à l'âge de 40 ans, en 1866, le mathématicien allemand Bernhard Riemann avait publié seulement six articles. Son œuvre complète, qui les rassemble au côté de textes posthumes, ne totalise même pas 500 pages. Cela semble bien peu, comparé aux dizaines de milliers de pages d'écrits mathématiques d'Euler ou Cauchy. Pourtant, ces textes font de Riemann l'un des plus grands mathématiciens de tous les temps. En effet, il modifia profondément la manière de concevoir certaines des notions les plus importantes dans ce domaine.

Plusieurs de ces notions remontent aux *Éléments* d'Euclide. Cet ouvrage fondateur du style de présentation des preuves mathématiques contient, entre autres, des théories au sujet des figures simples du plan et des nombres entiers. Les nombres premiers y jouent le rôle d'espèces atomiques, d'abord parce qu'ils sont indécomposables, n'étant divisibles que par un et par eux-mêmes, ensuite parce que tout nombre entier s'écrit de manière unique comme produit de nombres premiers. Mais, à la différence des espèces d'atomes chimiques, il y a une infinité de nombres premiers. La preuve qu'en donna Euclide n'a jamais été dépassée en simplicité.

Y a-t-il un lien entre le plan et les nombres premiers ? Personne n'en avait trouvé avant que Riemann ne publie en 1859 un article intitulé « Sur le nombre de nombres premiers inférieurs à

une grandeur donnée ». Par exemple, combien de nombres premiers sont inférieurs à 1859 ? Il est possible de les compter, mais cela ne dirait rien sur la réponse concernant 2018. Riemann proposa une formule approchée d'une excellente précision, valable pour toute valeur de la grandeur donnée. Cependant, il ne savait prouver cette formule que sous l'hypothèse que toutes les solutions d'une certaine équation dont l'inconnue est cherchée parmi les points du plan sont situées sur deux droites spéciales. Cette « hypothèse de Riemann » au sujet de la « fonction zêta de Riemann » – l'expression figurant dans l'équation – n'a toujours pas été confirmée ou infirmée, en dépit de grands efforts. Elle est fascinante par ce rapprochement entre les nombres premiers et le plan.

Dans l'article de Riemann, le plan représentait géométriquement les nombres dits « complexes ». Ces nombres semblaient paradoxaux lors de leur invention au XVI^e siècle, puisque en les élevant au carré on obtient parfois des nombres négatifs. Comme ils se montraient de plus en plus importants, ils furent progressivement apprivoisés. Au XIX^e siècle on s'était habitué à les voir simplement comme coordonnées des points dans un plan. On avait aussi découvert que bon nombre d'équations ou de fonctions, dont l'inconnue était d'abord cantonnée à la droite des nombres réels, pouvaient mieux s'étudier si l'inconnue était cherchée dans tout le

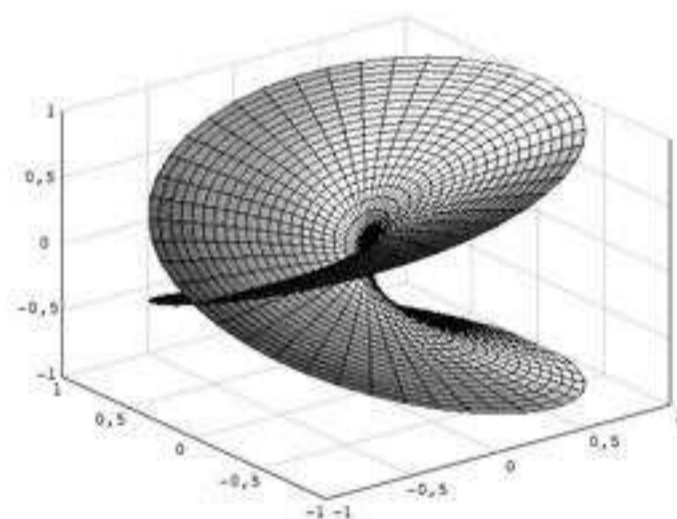


Image détaillée de la surface de Riemann de la fonction racine carrée.

ARCHIVES RBA

La conjecture fondamentale sur les nombres premiers
Riemann



9,99 €, en kiosque le 24 mai.

plan des nombres complexes. Par exemple, la fonction zêta de Riemann avait déjà été considérée par Euler pour une inconnue réelle, mais c'est Riemann qui comprit l'avantage que l'on pouvait tirer du passage au plan.

Riemann a aussi imaginé une nouvelle manière de concevoir le plan et l'espace de la géométrie d'Euclide. Il les engloba sous une notion très générale d'espace courbe de dimension quelconque. Il pensait que cette notion pouvait servir à mieux comprendre la structure du cosmos : « Il faut donc, ou que la réalité sur laquelle est fondé l'espace forme une variété discrète, ou que le fondement des rapports métriques soit cherché en dehors de lui, dans les forces de liaison qui agissent en lui », écrivait-il en 1854. Cette vision eut une profonde influence sur la théorie de la relativité générale d'Einstein de 1915 et, par la suite, sur le développement de la cosmologie. ■

PATRICK POPESCU-PAMPU,
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES
AU LABORATOIRE PAUL-PAINLEVÉ
DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE, SPÉCIALISTE
EN THÉORIE DES SINGULARITÉS

Hervé Maisonneuve, détecteur de mensonges

PORTRAIT - Médecin de formation, ce spécialiste français de l'intégrité scientifique dénonce, depuis plus de vingt ans, des cas de fraudes dans la recherche pour faire réagir les institutions

Avez-vous des informations? « Quel est votre avis? »... Très régulièrement, le docteur Hervé Maisonneuve interpelle les lecteurs de son blog sur des cas de plagiats, embellissements de données et autres fraudes. En dix ans d'existence, ce site sobrement intitulé « Rédaction médicale et scientifique » est devenu une source incontournable pour qui s'intéresse au milieu de la recherche et des publications, et à leurs bonnes ou moins reluisantes pratiques.

Il faut dire que ce médecin atypique, bien informé par ses réseaux tissés depuis des décennies dans le milieu de l'édition scientifique internationale, et doté d'un regard d'aigle, n'hésite pas à lâcher de petites bombes. A bousculer les institutions sur des dossiers qu'elles préféreraient garder sous le boisseau.

Dans un de ses derniers billets, daté du 7 mai, Hervé Maisonneuve s'émeut ainsi du cas d'un enseignant-chercheur de l'université Lyon-I, épinglé pour tricherie sur son CV (mensonges concernant plusieurs publications et brevets) et sanctionné par un simple blâme. « Omerta, protection de collègues, l'université semble très complaisante, car je considère que ce sont des fautes graves », accuse le médecin blogueur. Un exemple parmi bien d'autres de son inlassable combat pour lever les tabous sur les mauvaises pratiques et promouvoir l'intégrité de la recherche.

Ses premières publications sur ces sujets datent de 1996. Il vient alors d'être élu président de l'Association européenne des rédacteurs scientifiques (EASE), poste qu'il occupera pendant trois ans. Dans une lettre au *British Medical Journal*, le docteur Maisonneuve regrette que les cas d'inconduite scientifique en France ne soient pas rapportés dans des revues biomédicales. Cette même année 1996, dans la *Revue de médecine interne*, il appelle à la prévention par la mise en place de bonnes pratiques cliniques et de laboratoire. « Les audits et les inspections sont nécessaires pour prévenir la fraude », insiste-t-il.

Franche provocation

Vingt ans plus tard, il s'avoue parfois « déprimé par les rares progrès de l'intégrité scientifique », mais poursuit vaillamment sa mission d'information sur son blog. Il le reconnaît aisément, il est plus facile d'attirer l'attention avec des histoires de dysfonctionnements qu'avec des articles didactiques expliquant comment rédiger un article scientifique ou des initiatives innovantes pour améliorer l'évaluation des chercheurs.

« Je suis un peu ambigu », concède Hervé Maisonneuve. Je voudrais davantage diffuser des messages positifs mais personne ne les lit, alors que, en agressant un peu, vous suscitez des réactions. » Alors il agresse, titille, remet plusieurs fois sur le tapis les affaires qui le turlupinent, quitte à tomber parfois dans la franche provocation... Il assume.

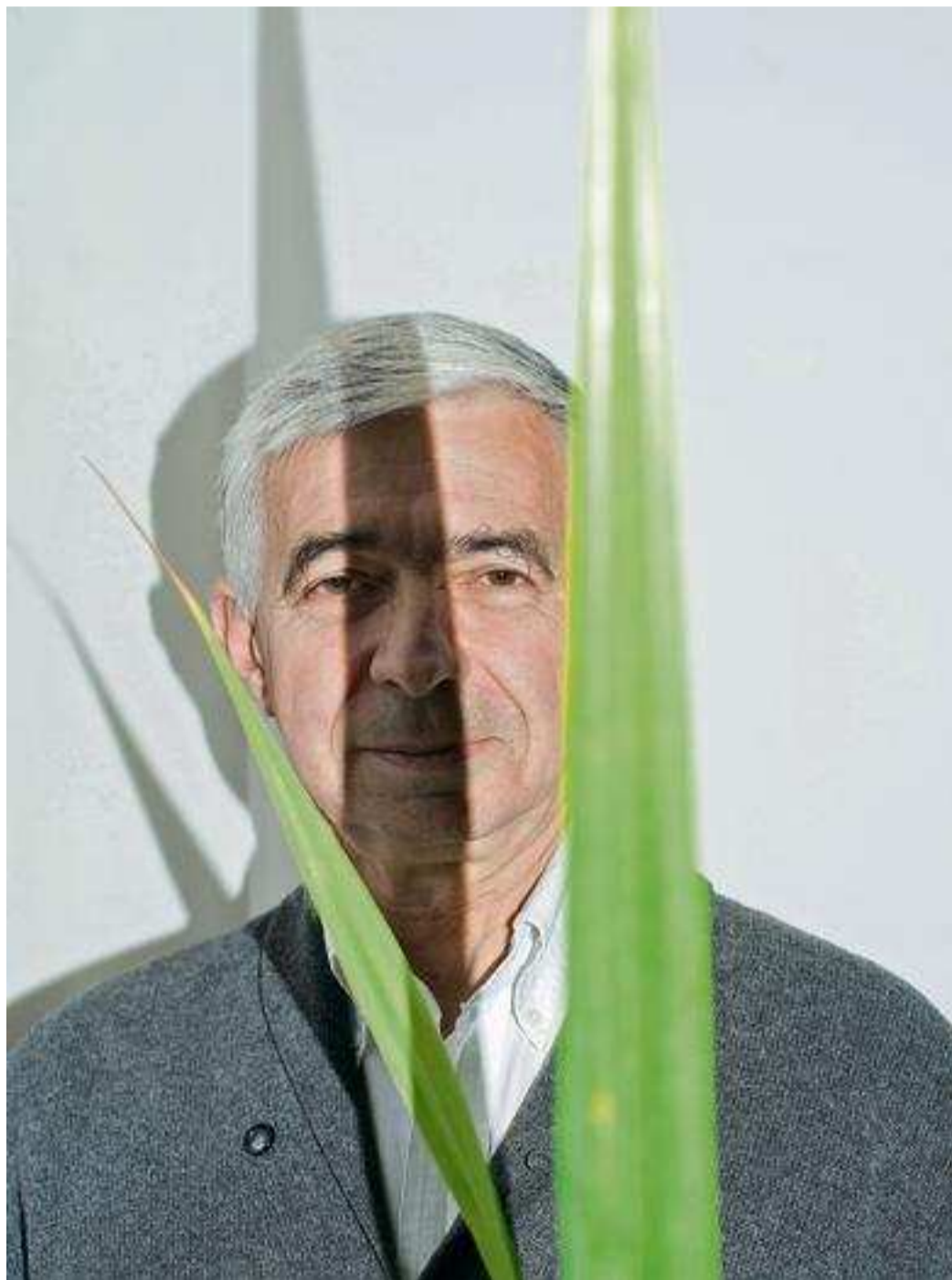
A 67 ans, après un parcours riche et quelque peu en zigzag, il s'est forgé une place originale dans ce secteur dont il connaît tous les rouages. Depuis son internat en médecine, il a fait partie de comités de rédaction de journaux français ou internationaux, a été relecteur (reviewer) de revues telles que la *BMJ*, *The Lancet*, le *JAMA*. Il est toujours actif dans les sociétés savantes de rédacteurs et les colloques.

Mémoire d'éléphant des chiffres-clés de l'édition scientifique, intarissable sur ses petites et grandes histoires, le personnage sait capter son auditoire. Enseignant des techniques de rédaction médicale et scientifique depuis une trentaine d'années, c'est, depuis sa retraite officielle, en 2013, sa principale activité. Ses clients? Des universités et hôpitaux, des agences sanitaires et l'industrie pharmaceutique.

Que de virages depuis le début de sa vie professionnelle. Etudiant en médecine à Lyon dans les années 1970, puis assistant des hôpitaux dans un laboratoire de parasitologie, Hervé Maisonneuve semble parti pour une carrière universitaire. Il est pressenti pour remplacer son patron, infectiologue.

Mais en 1983, alors qu'il va être nommé professeur, il claque la porte du CHU, en profond désaccord avec le système hospitalo-universitaire, trop figé pour lui. Il va alors participer à des programmes de recherche clinique pour l'industrie pharmaceutique.

En 1993, nouveau changement de cap. Il est appelé à l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale (Andem) par



Hervé Maisonneuve, chez lui, à Lyon, en janvier.

FÉLIX LEDRU POUR « LE MONDE »

son directeur, Yves Matillon, issu de la même promotion de médecine que lui. L'Andem, précurseuse de la Haute autorité de santé, est alors chargée par le gouvernement d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques médicales, à partir de la littérature internationale et d'avis d'experts. L'enjeu est important car ces documents de référence vaudront obligation – ils seront opposables aux médecins libéraux.

« Pédagogue hors pair »

« Hervé Maisonneuve a géré pour nous toute l'approche scientifique, en contrôlant collectivement les conflits d'intérêts. C'était courageux et on peut dire qu'il a fait décoller l'expertise, avec un travail exceptionnel, très rigoureux », rapporte le professeur Matillon, qui confirme par ailleurs que M. Maisonneuve « a la fibre pour repérer les malversations scientifiques ». Le travail est titanesque mais, face à la fronde des syndicats, ces références médicales opposables (RMO) ne seront finalement pas appliquées. Pour le médecin, ces six années restent une bonne expérience, l'occasion d'une prise de conscience aussi. « Comme directeur de l'évaluation, j'ai pris conscience que, quand on n'est ni praticien hospitalo-universitaire ni énarque, on ne peut pas avoir de promotion dans le système », raconte-t-il, « sans amertume ». Après un séjour de deux ans à Cambridge, comme consultant, il s'occupe pendant quatre ans d'un programme de formation de chirurgiens avec le professeur Jacques Marescaux à Strasbourg. Puis reprend un poste dans un laboratoire, Pfizer, pour assurer des formations.

A 59 ans, en 2009, il est contacté par le professeur Joël Ménard, ancien directeur général de la santé, qui prépare le plan Alzheimer 2008-2012. M. Maisonneuve se souvient comme si c'était hier de son audition. Ils sont dix candidats, dont neuf spécialistes de cette

maladie neurodégénérative, et lui qui n'y connaît à peu près rien. Alors il joue une autre carte. « Je vais vous montrer comment je forme, dit-il au jury en leur distribuant un éditorial du *New England Journal of Medicine* sur le sujet avec des passages surlignés. Moi, ça me pose beaucoup de questions, qu'en pensez-vous? » Pendant deux minutes, il y a un gros malaise, puis les universitaires se mettent à parler, et Hervé Maisonneuve anime la discussion. Il a emporté le morceau, ou plutôt le poste, partagé à mi-temps avec un autre candidat.

« On a formé chaque année une centaine d'étudiants. C'est un pédagogue hors pair, et il a des capacités d'organisation extraordinaires dont j'avais bien besoin », loue Joël Ménard, qui se dit ravi de la nomination de M. Maisonneuve comme professeur associé de santé publique. Il insiste sur son esprit (parfois trop) critique : « Sa sensibilité lui permet de voir les défauts de l'endroit où il est, mais on se demande si cet écorché vif ne prend pas parfois un peu trop plaisir à annoncer des mauvaises nouvelles. C'est un lanceur d'alertes lucide. »

Depuis cinq ans, Hervé Maisonneuve s'attaque à un nouveau fléau de l'édition scientifique : les revues prédatrices. « Il y a à peu près 10 000 de ces fausses revues créées de toutes pièces par des informaticiens indiens, elles publient 500 000 articles par an », s'inquiète-t-il. Selon lui, ce sont pour beaucoup des chercheurs des pays en voie de développement qui se font piéger, séduits par des tarifs attractifs (3 à 10 fois plus bas que pour publier dans une revue classique). « Il existe aussi des cas en France. Certains universitaires y ont recours pour embellir leur CV, mais les institutions et jurys d'évaluation français ne sont pas conscients du problème », soupire-t-il. Un combat de plus à mener. ■

SANDRINE CABUT



ZOOLOGIE

Le papillon damier piégé par l'homme

De tous les animaux qui peuplent la Terre, l'humain est assurément le plus envahissant. Depuis des millénaires, il n'a cessé de croître, de conquérir de nouveaux territoires, ne laissant aux autres espèces que peu de choix : mourir, fuir ou s'adapter. Mais même cette dernière possibilité n'offre aucune garantie. Un article consacré à un papillon américain, le damier d'Edith, publié mercredi 9 mai dans la revue *Nature*, en apporte une démonstration éclatante.

Ce magnifique lépidoptère vit dans les prairies du Nebraska. Pondus au printemps, les œufs se développent en deux semaines, puis éclosent. Les chenilles se gavent alors pendant deux semaines de feuilles, et c'est le grand sommeil. Neuf mois, jusqu'à la fonte des neiges. Les larves se réveillent, se nourrissent, se font chrysalides. Enfin le papillon sort de son cocon. Il lui reste deux semaines pour voler, pondre et mourir.

Au ranch Schneider, dans le Nebraska, à 1600 mètres d'altitude, cette course contre la montre a été perturbée il y a un peu plus d'un siècle par l'arrivée du bétail, du blé pour le nourrir, et d'une herbacée, *Plantago lanceolata*. Sur l'exploitation, les damiers ont peu à peu abandonné la collinsie, sur laquelle ils pondaient, pour adopter ce plantain. Le nouveau venu présente l'avantage de demeurer plus longtemps comestible pour les chenilles, et d'augmenter ainsi leur chance de devenir papillon.

Michael Singer, de l'université de Plymouth, au Royaume-Uni, qui étudie ces bêtes depuis cinquante ans et les observe sur



Un damier d'Edith sur du plantain lancéolé.

MICHAEL C. SINGER/UNIVERSITY OF PLYMOUTH

la prairie Schneider depuis 1982, les a vus changer de régime. « *J'en ai fait la description dans Nature en 1993. Je terminais en affirmant que si nos pratiques changeaient de nouveau et que le plantain disparaissait, les papillons risquaient de ne pas pouvoir s'adapter.* »

Or c'est précisément ce que décrit le nouvel article, cosigné avec sa femme, la biologiste et climatologue Camille Parmesan. En 2005, le vieux Schneider est mort, ses fils ont vendu la prairie et retiré leurs vaches. L'herbe a grandi et recouvert le plantain. Trois ans plus tard, les jolis lépidoptères avaient disparu. « *La chute de la température et l'augmentation de l'humidité sur le Plantago ont été fatales aux chenilles* », détaille le chercheur.

En théorie, les papillons auraient pu emprunter le chemin inverse, revenir à la bonne vieille collinsie, toujours présente en bordure du terrain. Cinq ans plus tard, en 2013-2014, des damiers ont, du reste, fait leur retour sur la prairie, pondant sur leur plante d'origine. « *Mais ils venaient d'un autre site, qui n'avait jamais connu le plantain. Ceux qui avaient adopté l'herbacée, eux, n'ont pas eu le temps d'évoluer et de revenir en arrière.* »

Les chercheurs Michael Singer et Camille Parmesan accordent à cette histoire un caractère exemplaire. « *Les hommes ont toujours modifié l'habitat des animaux, mais les changements actuels sont si rapides que même une espèce aussi adaptative que le damier ne peut pas suivre. Des extinctions complètes d'espèces sont malheureusement à prévoir* », pronostiquent-ils. Outre la préservation de terres sauvages, ils recommandent donc la conservation des méthodes traditionnelles d'agriculture, auxquelles nombre d'espèces se sont adaptées.

Mourir, fuir ou s'adapter : les deux scientifiques connaissent la question. En 2011, ils ont quitté le Texas, où ils travaillaient, trop hostile aux travaux de la climatologue, et gagné Plymouth. Qu'ils ont quitté en 2016, après le Brexit, avec retour aux États-Unis. Et Donald Trump est arrivé. Camille Parmesan a répondu à l'appel d'Emmanuel Macron « *Make our planet great again* ». Elle et son mari viendront s'installer en 2019 dans la station de recherche de Moulis, en Ariège. Les papillons les attendent. ■

NATHANIEL HERZBERG

L'Arcep « entrouvre la porte » sur une fusion dans les télécoms

► Dans un entretien au « Monde », Sébastien Soriano, président de l'Autorité des télécoms, dit ne plus être opposé à une consolidation du secteur

► Ces dernières années, l'Arcep était hostile à ces opérations qui détournent les groupes de leurs missions d'investissement

► En 2017, les opérateurs télécoms ont dépensé 9,6 milliards d'euros dans les réseaux fibre et 4G. Un record

PAGE 8

Rail : les leçons de la libéralisation à l'allemande

400 compagnies privées sont nées outre-Rhin depuis 1994 PAGE 3



En gare de Bremen-Mahndorf (Brême), en mai 2017. HAUKE-CHRISTIAN DITTRICH/DPA PICTURE-ALLIANCE/AFP

COMMERCE L'EUROPE EST PRÊTE À TRANSIGER FACE À TRUMP

Les Européens craignent de faire les frais de l'armistice conclu entre les Américains et les Chinois dans leur guerre commerciale

PAGE 4

PORTRAIT THIERRY DALLARD, UN INGÉNIEUR AU CHEVET DU GRAND PARIS EXPRESS

Cet expert en infrastructures va devoir remettre sur de bons rails le projet de supermétro

PAGE 2

PERTES & PROFITS | NETFLIX

LE COUPLE OBAMA VA FAIRE SON CINÉMA

L'Amérique avait déjà eu un président acteur avec Ronald Reagan, elle a désormais un ancien président producteur avec Barack Obama. Un an et demi après avoir quitté la Maison Blanche, il a annoncé avoir signé avec Netflix un accord – au montant non dévoilé – pour produire avec son épouse Michelle des longs-métrages de fiction, des séries de télé-réalité et des documentaires (via leur société Higher Ground Productions), qui seront diffusés par la plate-forme de vidéos en ligne par abonnement.

Il n'est pas question d'en faire une machine de guerre contre Donald Trump, préviennent des proches du couple cités par le *New York Times*. Un peu messianique, Mme Obama dit avoir toujours eu « foi », comme son époux, « en la puissance du récit pour nous aider à ouvrir aux autres nos esprits et nos cœurs ». Et l'ex-président espère « cultiver et aider à s'affirmer les voix de talent, sources de créativité et d'inspiration qui promeuvent davantage d'empathie et de compréhension entre les peuples ». Ce qui, avouons-le, n'est pas vraiment l'esprit animant son successeur.

Netflix a sans doute payé très cher pour ce couple glamour qui avait déjà empoché 60 millions de dollars (près de 51 millions d'euros) de la maison d'édition Penguin Random House contre la promesse d'un livre chacun. Les productions Obama sur plusieurs années viendront enrichir le catalogue de la plate-forme et renforcer sa stratégie destinée à attirer des créateurs de contenus de renom. Les journaux professionnels américains n'hésitent pas à rap-

procher l'opération des deux gros « coups » réalisés récemment par la plate-forme : l'accord à 300 millions de dollars avec le producteur à succès Ryan Murphy (« *Glee* », « *The People vs O.J. Simpson* ») et celui à 100 millions avec Shonda Rhimes (« *Scandal* », « *Grey's Anatomy* »).

Le rideau du 71^e Festival de Cannes à peine tombé, le PDG de Netflix, Reed Hastings, repart donc à l'offensive, fort de ses succès fulgurants et de ses 125 millions d'abonnés (3,5 millions en France). Présente sur la Croisette en 2017 avec deux films en compétition, la plate-forme l'a boycottée cette année pour protester contre la règle imposée par ses organisateurs : pour qu'un film soit sélectionné, son producteur doit s'engager à ce qu'il sorte dans les salles françaises, avant de pouvoir être diffusé sur Netflix trois ans plus tard.

Montagnes de cash

Si le géant né en 1997 de la location de DVD par correspondance aux Etats-Unis a conquis les spectateurs et continue d'engranger les abonnements (+ 7,4 millions au premier trimestre), il attire aussi un nombre croissant de producteurs séduits par ses montagnes de cash. Il avait délégué à Cannes une trentaine de missi dominici, qui ont acquis deux films primés, *Heureux comme Lazzaro* (meilleur scénario) et *Girl* (Caméra d'or), pour les diffuser sans contrainte en Amérique. Le groupe de Los Gatos (Californie), qui va investir 8 milliards de dollars dans les contenus cette année, annonce la sortie de 86 films originaux cette année. En attendant les productions du couple Obama. ■

JEAN-MICHEL BEZAT

TRANSFORMATIONS | CHRONIQUE PAR JEAN-BAPTISTE FRESSOZ

L'économie circulaire tourne en rond

La feuille de route pour une économie 100 % circulaire présentée par le gouvernement le 23 avril s'inscrit dans l'avalanche de rapports sur l'économie circulaire, qui se succèdent à un rythme effréné : « Circular Economy Package » (Commission européenne, 2018), « Economie circulaire : réconcilier croissance et environnement » (Institut Montaigne, 2016), « L'Economie circulaire. Une stratégie de croissance et de compétitivité pour les entreprises » (Medef, 2014), etc.

Du Medef au groupe chimique BASF, de l'OCDE aux think tanks libéraux et aux états-majors du CAC 40, tout le monde ou presque est dans la boucle. Le premier ministre, Edouard Philippe, vante la « sobriété heureuse » et cite Pierre Rabhi. Danone, grand vendeur de pots de yaourt, signe un partenariat avec la navigatrice Ellen MacArthur pour lutter contre le continent de plastique. Alteo, entreprise qui des décennies durant a déversé des millions de tonnes de boues rouges dans la Méditerranée, explique « être à fond dans l'économie circulaire ». L'écologie a-t-elle enfin conquis les multinationales ?

Il n'y a en fait aucune raison de s'étonner ni de se réjouir de ces noces du libéralisme et du recyclage. Depuis son origine, le capitalisme industriel rêve d'écologie industrielle. En 1823, à Paris, alors que se multiplient les plaintes contre la pollution, le *Journal du commerce*, défenseur des intérêts industriels, s'émerveille du pouvoir de « l'industrie chimique, qui conserve ce que la nature tend à détruire, qui reproduit ce que l'homme consomme, qui rétablit ce qu'il déplace ». L'idée, développée par les chimistes français en particulier, est que l'industrie, si elle est guidée par les savants et l'innovation, peut transformer les matières premières, sans perte, et donc sans pollution.

Discours libéral et technophile
Les économistes du XIX^e siècle, de Charles Babbage (1791-1871) à Karl Marx (1818-1883) en passant par Andrew Ure (1778-1857), vantent l'efficacité matérielle de la grande industrie. « Parmi les causes qui tendent à réduire le coût de production et qui sont liées à l'accroissement du capital, écrit Bab-

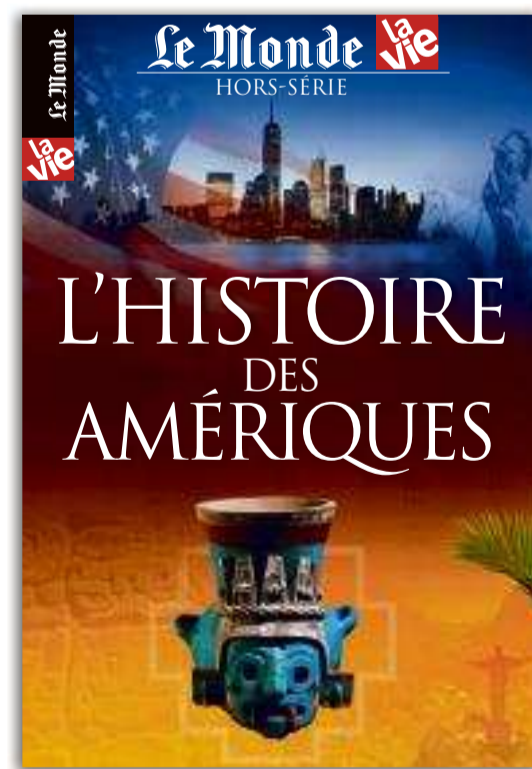
tion à réduire absolument toute perte de matière brute. » Marx, à propos de l'industrie chimique de son temps, pourtant extraordinairement polluante, explique que « non seulement elle consomme et réutilise les déchets des fabrications qui lui sont propres, mais elle trouve un emploi à ceux de beaucoup d'autres industries ».

Dès le XIX^e siècle, le discours du recyclage était une forme de *greenwashing* avant la lettre, permettant de calmer les voisins qui se plaignaient des pollutions et de fonder en raison le laisser-faire : les pollutions représentant des pertes de matière première, l'industriel n'a-t-il pas un intérêt naturel à recycler ? Sous le couvert d'un faux truisme (l'équivalence des pertes en matière et en argent), il créait un horizon d'attente libéral et technique. Bien sûr, l'ancienneté de cette promesse, sa répétition durant deux siècles et la crise environnementale globale actuelle questionnent le rêve contemporain d'une économie circulaire. Cette dernière est l'ultime avatar d'un vieux discours libéral et technophile remontant au début du XIX^e siècle.

Ce qui frappe le plus dans le discours contemporain de l'économie circulaire est l'hiatus entre ses objectifs proprement révolutionnaires (réorganiser du tout au tout les flux de matières et donc transformer les modes de production) et la modestie des mesures préconisées, uniquement incitatives. La feuille de route gouvernementale parle surtout de concertation, d'information, d'engagements volontaires, de référentiels de bonnes pratiques, de signalétiques variées, et même d'une plate-forme numérique pour trouver des réparateurs...

Comme le souligne le sociologue Baptiste Monsaingeon (*Homo detritus*, Seuil, 2017), « l'économie circulaire » a tout simplement remplacé l'expression par trop galvaudée de « développement durable », un autre oxymore à la fonction essentiellement incantatoire. ■

Jean-Baptiste Fressoz est chercheur au CNRS et au Centre Alexandre-Koyré d'histoire des sciences et des techniques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)



L'HISTOIRE DES AMÉRIQUES

Un hors-série **Le Monde** 188 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

Thierry Dallard, chef de chantier du Grand Paris Express

Pour sortir de neuf mois de crise avec les élus franciliens, l'Etat a appelé au secours un ingénieur expert en infrastructures de transport, passé par le public et le privé. Il va présider aux destinées de la Société du Grand Paris

Sa thèse de doctorat en mécanique des fluides a fait de lui un spécialiste du chaos, mais ce n'est pas ce qui a présidé à la nomination de Thierry Dallard à la tête du Grand Paris Express. Pour remettre le supermétro sur ses rails après la crise des neuf derniers mois, l'Etat a appelé au secours un ingénieur des Ponts fort d'une solide expérience dans le suivi de chantier.

Expert en infrastructures de transport passé par le public et par le privé, familier des coulisses de l'Etat comme des relations avec les élus locaux et les entreprises de travaux publics, M. Dallard devrait prendre, fin mai, à bientôt 52 ans, la présidence du directoire de la Société du Grand Paris (SGP). L'établissement public est chargé de réaliser ce réseau hors normes de 200 kilomètres de métro automatique, en majeure partie souterrain, de 68 gares et 7 centres techniques.

Après deux préfets au profil très politique – Etienne Guyot et Philippe Yvin –, c'est la première fois qu'un spécialiste des chantiers d'infrastructures est porté à la direction de la SGP. Un choix pas si évident : certains dans l'appareil d'Etat auraient préféré piocher à nouveau dans la préfectorale, ou un profil de financier. « Au chevet d'un malade, on fait venir un médecin. Cela me semble plutôt une bonne idée de choisir un ingénieur pour conduire un chantier », glisse Thierry Dallard. Avant d'ajouter, prudent : « Cela dit, j'ai connu des préfets qui auraient fait d'excellents maîtres d'ouvrage... »

Normalien, diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, Thierry Dallard a mené des projets d'infrastructures pendant dix ans pour des services déconcentrés du ministère des transports en Provence avant d'intégrer des directions centrales en 2004. En 2007, il a rejoint la direction de Meridiam, un fonds d'investissement spécialisé dans le financement privé d'infrastructures publiques. Il a ainsi pris part à la maîtrise d'ouvrage des liaisons à grande vitesse Tours-Bordeaux et Nîmes-Montpellier, et de la rocade L2 de Marseille. Président de l'Union des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts depuis 2012 – il passera la main en juin –, ce défenseur du brassage entre secteur public et entreprises privées a aussi suivi en 2007-2008 le cycle de formation de l'Institut des hautes études de défense nationale, moins par amour de l'art militaire que pour « entrer en contact avec d'autres univers professionnels ».

« UN PROJET MYTHIQUE, GRANDIOSE »

Désormais aux commandes du plus gros chantier d'infrastructures en Europe, l'ingénieur ne manque pas de superlatifs pour décrire son nouveau champ de manœuvre : « C'est un projet mythique, grandiose. » Ce passionné de plongée sous-marine et de haute montagne, qui compte plusieurs 6000 mètres à son palmarès, était en vacances sur les cimes de Nouvelle-Zélande quand il a appris que le poste se libérerait. Comme une soixantaine d'autres candidats, il a envoyé son CV au cabinet de chasseurs de têtes Progress, mandaté par le gouvernement pour dénicher le successeur de Philippe Yvin.

Choisi par l'exécutif, Thierry Dallard a été adoubé par un vote du conseil de surveillance de la SGP et par les députés et les sénateurs, qui l'ont auditionné. Le décret présidentiel officialisant sa nomination est attendu d'ici la fin mai. « J'ai obtenu l'assurance d'Edouard Philippe que le projet se ferait dans son intégralité, je ne suis pas venu pour gérer la réduction d'une ambition, raconte M. Dallard. Et je me suis fait confirmer que la société aurait les moyens d'assurer ses missions de maîtrise d'ouvrage. »

Car le nouveau président du directoire arrive dans un climat agité. Le départ de son prédécesseur était acté depuis le mois de janvier, précipité par la polémique sur le coût du

projet, passé de 19 milliards d'euros en 2010 à plus de 35 milliards, au fil des réévaluations et de l'intégration d'importantes provisions pour risques et aléas. Pour limiter la dérive financière, Edouard Philippe a demandé le 22 février à la Société du Grand Paris de trouver d'importantes économies – de l'ordre de 10 %, soit plus de 3 milliards d'euros. Il a surtout annoncé que la mise en service de plusieurs lignes serait retardée de quelques années, étalée jusqu'en 2030.

La première mission de M. Dallard sera de remettre la SGP en ordre de marche pour respecter cette nouvelle feuille de route. « La Société du Grand Paris a démarré en mode start-up, il a fallu avancer très vite : la machine est lancée, ce n'est pas une belle endormie », observe le nouveau président du directoire. Celui-ci attend des renforts conséquents de la part du gouvernement : la SGP compte à peine plus de 200 personnes, un sous-effectif criant. « La phase de définition du projet est derrière nous, il faut anticiper les étapes des cinq ans ou dix ans qui viennent et construire la société pour y répondre », résume Thierry Dallard.

Deuxième objectif : les économies. « Il faudra trouver des moyens de maîtriser les coûts, il y aura des adaptations sur tout le projet, mais je ne suis pas obsédé par le chiffre de 10 % », assure Thierry Dallard. Les majors du BTP sont soupçonnées d'avoir abusé de l'ampleur de la commande, du calendrier serré et des sous-effectifs de la SGP pour alourdir la note. « Je connais les entreprises de travaux publics, leurs stratégies commerciales, la manière dont elles appréhendent les risques dans les appels d'offres », rassure Thierry Dallard. Ont-elles gonflé les prix ? L'ingénieur se garde de trancher. « C'est à nous de mieux organiser les lots, de dimensionner les équipes. Il nous faut des services solides pour gérer les marchés, piloter les entreprises et la maîtrise d'œuvre. »

L'architecture des gares, jugée inutilement dispendieuse, notamment par la présidente (LR) de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, pourrait aussi être réexaminée. « Je ne veux pas stigmatiser l'architecture, mais il



A Paris, début mai. MARCO CASTRO

1966

Naissance à Montélimar (Drôme), le 5 juin.

1994

Diplômé de l'Ecole des ponts et chaussées, il intègre le ministère des transports.

2007

M. Dallard rejoint le fonds d'investissement Meridiam. Il est chargé du marché français.

2018

Il est choisi par le gouvernement pour diriger la Société du Grand Paris.

« AU CHEVET D'UN MALADE, ON FAIT VENIR UN MÉDECIN. CELA ME SEMBLE PLUTÔT UNE BONNE IDÉE DE CHOISIR UN INGÉNIEUR POUR CONDUIRE UN CHANTIER », GLISSE THIERRY DALLARD

n'y aura pas de tabou, prévient Thierry Dallard. On met l'accent sur les gares parce que c'est la seule chose visible sur un réseau souterrain, mais ce n'est pas le seul poste d'économies possible. »

Pour faire accepter tout plan d'économies, le président du directoire devra réconcilier la société avec les élus d'Ile-de-France, qui ne digèrent pas le décalage du calendrier par l'Etat. Furieux de la « désinvolture choquante » du gouvernement et des informations « scandaleusement lacunaires » qui leur sont transmises, les présidents des départements franciliens, qui siègent au conseil de surveillance de la SGP, n'ont pas voté les dernières décisions budgétaires et ont refusé d'approuver la nomination de M. Dallard, pour marquer leur colère de n'avoir pas été consultés sur sa candidature.

« RETROUVER DE L'APAISEMENT »

« Ce n'était pas un vote contre sa personne, Thierry Dallard a certainement les qualités pour exercer cette fonction », tempère François Durovray, président (LR) du conseil départemental de l'Essonne. Estimant que « le dossier a été monté en épingle par le gouvernement », M. Durovray espère que « le nouveau président du directoire disposera des marges de manœuvre pour resserrer le calendrier ».

« Il faut retrouver de l'apaisement, et pour cela il faut une transparence complète, juge Thierry Dallard. J'ai demandé qu'on définisse une série de tableaux de bord synthétisant les avancées, les risques et les économies, et je communiquerai ce monitoring au conseil de surveillance. » En signe de bonne volonté, il se dit prêt à s'associer à la demande d'audit technique et financier indépendant

du Grand Paris Express et de la SGP, formulée par les présidents des départements et de la région le 10 avril.

Concilier les attentes des élus, les exigences de l'Etat et les conditions du marché en creusant 200 kilomètres de tunnels à grande profondeur... Une gageure. Pour l'ingénieur des Mines Monique Agier, qui a côtoyé professionnellement Thierry Dallard lorsqu'elle était directrice générale des services du département des Bouches-du-Rhône, puis plus récemment à la direction des investissements de la Caisse des dépôts, il est l'homme de la situation : « C'est un directeur de projet qui sait faire la synthèse entre de multiples attentes et des demandes parfois contradictoires, pour donner une feuille de route claire à ses équipes, en évitant les fausses promesses impossibles à tenir. »

La première expérience de l'ingénieur dans les souterrains avait tourné court : le projet de tunnel routier de 17 km dans les Alpes du Sud, entre Nice et Cuneo en Italie, a été abandonné après l'incendie dans le tunnel du Mont-Blanc en 1999. Cette fois, il veut aller au bout : « En 2030, j'aurai 64 ans... c'est un projet qui peut m'occuper jusqu'à la fin, ça me va très bien. »

On n'en est pas là. Une partie du ministère des transports continue de penser que certaines lignes du Grand Paris Express sont inutiles, et le ministère des finances qu'il coûte trop cher. « J'ai passé presque quinze ans dans un ministère, je sais que les arbitrages gagnés doivent toujours être défendus, mais on est au début du quinquennat, on a de la visibilité », se rassure M. Dallard. De la visibilité, qu'espérer de mieux dans un tunnel ? ■

GRÉGOIRE ALLIX

Les leçons de la libéralisation du rail en Allemagne

400 compagnies privées sont nées outre-Rhin depuis 1994, dont certaines détenues par le français Transdev

REPORTAGE

BRÈME - envoyée spéciale

Dans la rame Alstom neuve qui nous emmène, en cette mi-mai, de la gare de Brême à Bremerhaven-Wulsdorf, en Brême, Andreas Küper se souvient des débuts de la NordWest-Bahn (NWB), en 1999. « J'ai vécu les premières années de la compagnie, quand il n'y avait que 83 personnes », explique cet ex-électricien, devenu conducteur de locomotives pour NWB, aujourd'hui président du Betriebsrat (conseil des salariés de l'entreprise).

La NordWestBahn qui nous transporte est une de ces 400 compagnies privées qui sont apparues en Allemagne depuis la libéralisation du réseau, en 1994. Fondée en 1999, la NWB compte aujourd'hui 900 salariés, pour un chiffre d'affaires de 251 millions d'euros. C'est une des filiales allemandes du français Transdev, qui appartient à 70 % à la Caisse des dépôts et consignations et à 30 % à Veolia. Alors que les cheminots de la SNCF lancent un nouveau mouvement de grève les 22 et 23 mai, Transdev est un des groupes qui ont contribué à installer la concurrence dans le paysage ferroviaire allemand : il s'est imposé comme le premier concurrent de la Deutsche Bahn (DB) en Allemagne, avec 7 % du marché.

« Après la libéralisation, il a fallu dix ans de lutte syndicale pour obtenir une convention collective pour tout le secteur du transport ferroviaire », dit M. Küper. Maintenant, plus de dumping salarial entre compagnies, personne ne court le risque de perdre ses acquis de carrière en changeant d'em-

Depuis l'ouverture à la concurrence, les deux syndicats de la branche ont obtenu de nettes augmentations de salaires

ployeur. C'est une des conditions pour que la libéralisation se passe bien. C'est ce que j'ai dit [en 2017] aux représentants syndicaux français qui sont venus voir comment cela se passait chez nous. »

Depuis 2011, la convention collective des cheminots impose qu'en cas de changement de prestataire d'une ligne, tous les salariés qui y travaillaient soient réembauchés par le nouvel exploitant aux mêmes conditions. Depuis la libéralisation, les deux syndicats de la branche ont aussi obtenu de nettes augmentations de salaires pour les cheminots. « En 2005, un conducteur de train à la DB, en début de carrière, touchait 1800 euros brut [avant impôts et charges sociales] plus 200 à 300 euros de primes. Aujourd'hui, le salaire d'entrée est passé à 2800 euros brut plus primes », souligne Robert Palm, qui dirige le réseau express de Brême de NWB.

Pour les passagers du réseau express de Brême, le prix des tickets n'a pas changé. Il est fixé à l'avance par la région, contrairement aux grandes lignes. NWB a conclu un contrat dit « en brut » : la région encaisse l'ensemble du produit de la vente des tickets et rémunère la compagnie exploitante à un prix



En gare de Brême, en 2011. HOLGER JACOBY/NORDWESTBAHN

fixé à l'avance. « La plupart des contrats de concession en Allemagne fonctionnent comme cela. C'est la région qui assume le risque de l'évolution du nombre de passagers sur la durée de la concession », explique Rolf Erfurt, PDG de NWB. NordWestBahn a remporté le marché du réseau express de

Brême en proposant une offre moins chère que celle de la DB. Comment est-ce possible, quand on ne peut jouer ni sur le prix des tickets, ni sur les salaires des employés, ni sur la qualité du service ? « Nous avons une structure plus légère que celle d'un grand groupe. Et puis, nous avons in-

nové sur les procédures d'entretien des rames, c'est un élément essentiel de notre compétitivité », poursuit M. Erfurt.

A Bremerhaven-Wulsdorf, au site de l'atelier d'entretien des rames, des sandwiches au salami et du café nous attendent. Autour de la table, M. Erfurt, M. Palm et Ralf Heers, directeur de l'atelier, siègent de côté de la direction, M. Küper, du côté des représentants des salariés. Une configuration de réunion très courante.

aurait été impensable il y a dix ans ! », s'enorgueillit M. Küper, du Betriebsrat. « Le modèle existe dans l'industrie depuis longtemps, nous l'avons simplement adapté à notre activité. Trouver des solutions de ce genre entre salariés et direction pour remporter des contrats est une grande source de satisfaction pour tous », explique-t-il, en reconnaissant qu'en tant que challenger, NWB n'a pas eu à subir le changement de culture qu'a connu DB.

Dans la gare de Brême, passent des trains de toutes les couleurs. Avec l'augmentation continue du trafic, il y a suffisamment d'activité pour tout le monde. Seul bémol : le réseau, qui appartient encore à DB (100 % de capitaux publics), peine à suivre. Les années de restrictions des investissements, pour préparer la DB à une mise en Bourse (depuis abandonnée) se font sentir. « Lors de la tempête de 2017, les premières voies à être dégagées étaient pour les trains DB. Et quand deux trains attendent, c'est celui de DB qui a, en général, la priorité. L'autorité de contrôle n'a actuellement pas les moyens d'imposer une vraie neutralité du réseau », regrette M. Erfurt. C'est un des points qu'il faut améliorer. ■

CÉCILE BOUTELET

Les trois quarts des Français et des usagers favorables à la réforme

LE CONFLIT À LA SNCF vient d'entrer de plain-pied dans une semaine capitale qui verra le texte de la réforme ferroviaire examiné par le Sénat et des annonces importantes du premier ministre Edouard Philippe sur la dette de la SNCF. Selon *Les Echos* du mardi 22 mai, le gouvernement prévoit la reprise d'environ 35 milliards des 47 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau en deux temps – en 2020, puis 2022 – et s'apprête à annoncer un surcroît d'investissement de 700 millions. Voilà qui pourrait remonter le moral des cheminots en lutte contre la réforme, car du côté de l'opinion publique, la bataille est loin d'être gagnée.

Alors que le *Journal du dimanche* (JDD) indiquait, dimanche 20 mai, dans son onzième baromètre IFOP sur la grève SNCF, que le soutien au mouvement de protestation restait minoritaire (42 %), un autre sondage en ligne effectué auprès de 1 000 personnes pour le compte de la SNCF, et

que *Le Monde* a pu consulter, révèle que 75 % des Français sondés trouvent justifiée la réforme du système ferroviaire mise en œuvre par le gouvernement.

Cette enquête, diligentée également par l'IFOP du 9 au 14 mai, est la cinquième du genre commanditée par la direction de l'entreprise ferroviaire depuis le début du mouvement. Elle montre une stabilisation des perceptions par rapport aux vagues précédentes. Un détail rend l'étude particulièrement intéressante : l'opinion des clients et des usagers de la SNCF est isolée.

Pas d'empathie avec les grévistes

Le sentiment de ces derniers se distingue très peu de celui de la moyenne des Français : 76 % des clients jugent la réforme justifiée et 57 % d'entre eux considèrent que les cheminots ont trop d'avantages (58 % pour l'ensemble des Français). Pas d'empathie avec les grévistes, donc, mais plutôt un

rejet d'autant plus fort que les personnes ont été gênées par le conflit : 54 % des utilisateurs réguliers du train et 57 % des usagers des TER et Intercités (les plus touchés par le mouvement) se déclarent opposés ou hostiles à la grève, contre 51 % pour l'ensemble des Français. L'un des autres enseignements de cette enquête est la réduction des clivages (jeunes/vieux, public/privé) pour aller vers une moyenne autour de 70 % -75 % en faveur de la réforme.

« Ne pas voir l'opinion basculer en faveur des grévistes lors d'un conflit aussi long est quasiment inédit, remarque Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'IFOP. Cela a été constaté seulement lors de la réforme des retraites en 2007, mise en œuvre par Nicolas Sarkozy. Et encore, à l'époque, l'opinion avait tendance à critiquer le rythme trop rapide des changements. En 2018, ce n'est pas le cas. » ■

ÉRIC BÉZIAT

L'inquiétude grandit au sein des salariés des ex-magasins Dia

Faute de repreneurs, plus de 80 % des supermarchés mis en vente par Carrefour dans le cadre de son plan de redressement pourraient fermer

Deux cent vingt-sept des 273 ex-magasins Dia, mis en vente par le groupe de distribution alimentaire Carrefour, pourraient baisser le rideau cet été, faute de repreneurs. Des offres de dernière minute pourront être examinées jusqu'à la date-butoir du 4 juin, si elles sont jugées sérieuses, mais le groupe ne cache pas son pessimisme.

« Nous avons reçu 23 offres formalisées et 22 offres que l'on va étudier, et qui sont susceptibles de recevoir des offres formalisées dans les prochains jours », explique-t-on chez Carrefour. Sachant qu'un magasin a déjà été vendu en janvier, ce sont au mieux 45 magasins seulement qui continueraient leur activité sur 272. Le

quotidien régional *Midi libre* a publié, dimanche 20 mai, la liste des magasins appelés à fermer, précisée dans un document transmis, le 18 mai, par le distributeur à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Celle-ci montre qu'aucune offre de reprise n'a été déposée pour les 58 magasins Carrefour du nord de la France et les 46 magasins de l'Est.

Répartis sur tout le territoire, ces magasins de l'ex-réseau de hard-discount Dia en France – racheté au groupe espagnol en 2014 – ont été mis en vente par Carrefour dans le cadre du vaste plan de transformation annoncé, fin janvier, par son PDG, Alexandre Bom-

pard. Celui-ci porte sur une réduction de coûts de 2 milliards d'euros dès 2020, avec un plan de départs volontaires de 2 400 personnes au siège du groupe et le passage en location-gérance de cinq hypermarchés en France...

Reclassements

Au prix d'importants investissements pendant plus de deux ans, ces anciens Dia avaient été transformés en Carrefour Contact, Contact Marché et Carrefour City, mais beaucoup n'avaient pas réussi à trouver leur équilibre économique et cumulaient, depuis trois ans, des pertes globales de 150 millions à 200 millions d'euros. Leur mise en vente menaçait directement 2100 em-

ployés, dont Carrefour s'était, en janvier, engagé à reclasser à hauteur de la moitié.

Craignant une casse sociale très importante et des difficultés à négocier, les syndicats avaient mené des actions chacun de leur côté, avant de faire cause commune lors d'un vaste mouvement de grève, le 31 mars. Des concessions de l'entreprise ont permis d'aboutir à la signature, fin avril, d'un accord – signé par FO, la CGC et la CFTC – relatif au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) des 273 magasins pour lesquels il n'y a aucun repreneur. « La direction a accepté de permettre à des salariés de partir en préretraite par accord d'entreprise sur les hypermarchés, les supermar-

chés et dans la logistique, ce qui permettra de libérer 1500 à 1800 postes, de manière à faciliter le reclassement des salariés des ex-Dia concernés par la fermeture de leurs magasins », indiquait alors Michel Enguelz, délégué national de FO chez Carrefour.

« D'ici à l'été, chacun des salariés concernés par les fermetures recevra trois offres de reclassement, localisées et individualisées, dont au moins deux en interne », explique-t-on chez Carrefour. Car, dans le cas où ses autres magasins seraient trop éloignés, Carrefour ajoutera une offre de travail en dehors du groupe. En 2018, l'enseigne prévoit d'ouvrir 200 magasins, qui s'ajouteront à ses 5534 magasins en France, dont

234 hypermarchés, 1000 supermarchés et 4300 magasins de proximité.

Carrefour indique avoir comme objectif de reclasser l'ensemble des employés, et non plus la moitié. Quelque « 76 salariés ont déjà été reclassés et 240 autres dossiers de reclassement sont à l'étude. L'objectif est de tous les accompagner vers l'emploi, que ce soit en interne ou en externe », indique-t-on dans le groupe.

Sans compter que certains salariés préféreraient bénéficier de conditions de départ intéressantes, afin de changer d'activité, plutôt que d'être repris par un employeur qui aurait une moins bonne convention collective. ■

CÉCILE PRUDHOMME

INDUSTRIE

General Electric vend ses locomotives

General Electric (GE) a annoncé, lundi 21 mai, fusionner ses activités de transport avec l'équipementier ferroviaire américain Wabtec, une transaction s'inscrivant dans sa volonté de céder pour plus de 20 milliards de dollars (17 milliards d'euros) d'actifs d'ici à 2020. GE recevra 2,9 milliards de dollars et gardera 9,9 % de la nouvelle entité, le reste se partageant entre Wabtec (49,9 %) et les actionnaires de GE (40,2 %).

FINANCE

Le Crédit agricole obtient gain de cause face au fisc

Le Crédit agricole a annoncé, mardi 22 mai, avoir obtenu gain de cause devant la cour administrative d'appel de Versailles dans le litige l'opposant au fisc. La cour reconnaît que la banque a eu raison de déduire une charge de 2,3 milliards d'euros lors de la cession de la banque grecque Emporiki, et impose à l'Etat de rembourser au Crédit agricole le trop-payé d'impôt (838 millions d'euros).

L'Europe prête à transiger avec Washington

Bruxelles propose désormais aux Etats-Unis de discuter d'un accord de libre-échange

BRUXELLES - bureau européen

A une semaine de la possible imposition, par le président américain, Donald Trump, de taxes sur leurs exportations d'acier et d'aluminium, les Européens restent dans l'expectative, mais sont désormais prêts à transiger pour éviter ces mesures jugées injustes et, surtout, échapper à une future guerre commerciale.

Réunis à Bruxelles, mardi 22 mai, les ministres de l'économie des Vingt-Huit devaient entériner les propositions d'ouverture faites par leurs dirigeants la semaine précédente, lors d'un sommet à Sofia (Bulgarie). « Pas question de négocier avec un pistolet sur la tempe », ont répété les responsables officiels, mais d'accord, une fois acquies les exemptions de taxes sur l'acier et l'aluminium, pour « approfondir la relation énergétique avec les Etats-Unis, notamment dans le secteur du gaz na-

turel liquéfié ». Comprendre : pour en acheter plus aux Américains. D'accord aussi pour débattre d'un abaissement des droits de douane pour les voitures américaines contre un meilleur accès des entreprises européennes aux marchés publics des Etats-Unis.

A Bruxelles, on refuse en bloc d'évoquer le retour du Tafta (traité de libre-échange transatlantique), l'accord négocié avec Washington sous le mandat d'Obama, tant il avait mauvaise presse auprès des opinions française et allemande, et d'inclure dans les futures discussions les échanges de denrées agricoles, autre sujet épidémique, notamment du côté de Paris.

Pour autant, d'aucuns en conviennent : il s'agirait quand même de discuter d'un accord de libre-échange, seul cadre permis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui, en outre, permettrait de canaliser l'attitude « capricieuse » de M. Trump, pour

paraphraser Donald Tusk, le président du Conseil européen.

Ces concessions suffiront-elles à convaincre le président américain de remiser ses taxes au placard ? Rien n'est moins sûr. Cecilia Malmström, la commissaire au commerce, l'a admis dans un entretien au magazine allemand *Der Spiegel*, le 18 mai. Elle assure s'être entretenue « une dizaine de fois » ces dernières semaines avec le secrétaire américain au commerce, et « son impression est qu'il y aura une décision permanente dans une direction ou l'autre [pas d'extension temporaire de l'exemption] ». Mais « je ne peux pas garantir un tel résultat », a-t-elle ajouté.

« Totalemment aberrant »

« On a mis du temps à savoir ce que voulaient vraiment les Américains en échange de l'exemption sur les taxes liées à l'acier et à l'aluminium, et encore, là, on n'a pas encore complètement posé les termes de la discussion », reconnaissait,

Des concessions convaincront-elles le président américain de remiser ses taxes au placard ? Rien n'est moins sûr

circonspect, un diplomate bruxellois. Preuve que les Européens sont tout sauf confiants, cette déclaration inquiète du ministre de l'économie et des finances français, juste après l'annonce d'un accord commercial provisoire entre Washington et Pékin, la Chine s'étant engagée à acheter davantage de produits « made in USA » pour combler le déficit commercial des Etats-Unis – peut-être aux dépens des produits européens.

« Les Etats-Unis et la Chine risquent de se mettre d'accord sur le

dos de l'Europe si l'Europe n'est pas capable de montrer de la fermeté », a prévenu Bruno Le Maire. « Les Etats-Unis veulent faire payer à l'Europe et aux pays européens les mauvais comportements de la Chine. Tout ça est totalement aberrant et incompréhensible pour des alliés. » Bruxelles fait valoir depuis des mois à Washington que si l'acier et l'aluminium américains souffrent, cela tient aux énormes surplus chinois, et non à la production européenne, qui, elle aussi, a beaucoup souffert du dumping chinois.

Mais le président Trump semble davantage obsédé par les droits de douane sur les voitures américaines à l'entrée en Europe (10 % contre 2,5 % pour les voitures européennes aux Etats-Unis) que par l'acier et l'aluminium, qui ressemblent de plus en plus à un prétexte qu'à la vraie raison de son chantage commercial à l'égard des Européens. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Pékin gagnant de l'épreuve de force avec Donald Trump

Un armistice commercial a été conclu entre les Etats-Unis et la Chine

NEW YORK - correspondant

On se souvient du Tweet de Donald Trump en mars, lorsqu'il lança son offensive commerciale tous azimuts : « Quand un pays, les Etats-Unis, perd des milliards de dollars avec chacun de ses partenaires, les guerres commerciales sont bonnes et faciles à gagner. » A l'issue de deux jours de négociations à Washington avec les Chinois, le *Washington Post* a rendu son verdict, dimanche 20 mai : « La Chine est en train de gagner la guerre commerciale de Trump. »

Il est vrai qu'un armistice a été conclu, samedi 19 mai, alors que ce sont les Américains qui avaient ouvert les hostilités. « Nous suspendons la guerre commerciale », a confirmé Steven Mnuchin, le secrétaire au Trésor américain. Les Chinois empochent la promesse provisoire que les 50 milliards de dollars (42,5 milliards d'euros) de droits de douane, annoncés pour avoir organisé des transferts de technologie forcés, sont, pour l'instant, suspendus.

De son côté, Donald Trump crie victoire, les Chinois s'étant engagés à acheter plus de produits américains, notamment agricoles et énergétiques. « Ils proposent d'entreprendre des réformes structurelles, comme des droits de douane plus bas et la suppression de barrières non tarifaires, qui nous permettront d'exporter des milliards et des milliards de biens supplémentaires en Chine », a assuré Larry Kudlow, le conseiller économique de la Maison Blanche.

Les Etats-Unis vivent à crédit

« Des milliards et des milliards », certes, mais lorsqu'on commence à faire les additions, les chiffres ne collent plus. En 2017, les Chinois ont exporté pour 505 milliards de dollars de biens vers les Etats-Unis, importé pour 130 milliards de dollars, ce qui a conduit à un déficit de 375 milliards de dollars. Donald Trump exige que ce déficit soit réduit de 200 milliards de dollars, mais la délégation conduite par Liu He, principal conseiller économique du président Xi Jinping, a refusé de s'engager sur un tel montant. Tout simplement parce que c'est

impossible à réaliser, lorsqu'on analyse de près les exportations américaines vers Pékin.

Les Chinois n'achètent que 20 milliards de dollars de produits agricoles américains, dont 12 milliards de dollars de soja. La production américaine totale de soja est de 40 milliards de dollars et occupe autant de superficie que le maïs : on voit mal comment l'augmenter substantiellement. En matière énergétique, les Chinois ne se fournissent qu'à hauteur de 10 milliards de dollars auprès des Américains. Même une forte augmentation ne permettra pas d'approcher les 200 milliards.

On peut aussi imaginer que les Chinois augmentent leurs importations de semi-conducteurs ou d'avion américains. Outre les problèmes stratégiques de dépendance que créerait cette évolution, les entreprises américaines n'ont pas les capacités de production pour satisfaire une explosion de la demande chinoise. Pour vendre plus aux Chinois, une entreprise comme Boeing devrait renoncer à fournir ses autres clients, ce qui ne ferait que déplacer le déficit commercial américain.

L'autre solution pour réduire ce déficit bilatéral serait que les ménages américains réduisent leur consommation et, donc, les importations chinoises. Il s'agit du cœur du problème : les Etats-Unis vivent à crédit en prêtant des dollars au reste de la planète. Nul n'aborde ce sujet. Nul ne rappelle non plus que la Chine n'a pas de problème de déséquilibre global, son excédent commercial ayant été réduit à 2 % du produit intérieur brut.

Dans ce contexte, les Chinois sauvent la face de Trump, mais ne résolvent guère son problème. Rien de précis n'a été annoncé sur les transferts forcés de technologie ou sur les subventions chinoises à leur industrie, qui étaient le grief principal de l'administration Trump. Les négociations vont se poursuivre, et les sanctions peuvent être rétablies. M.Mnuchin, partisan du libre-échange, a pris la main. Mais l'expérience a montré que les retournements de rapport de forces au sein de l'équipe Trump étaient fréquents. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Le Monde | L'Obs | Télérama | Courrier international

FORUM EXPAT

5 & 6 JUIN 2018

ENTRÉE GRATUITE

PROGRAMME DES CONFÉRENCES

De nombreuses conférences animées par des journalistes de *Courrier international*

MARDI 5 JUIN 2018

SALLE 1

- 10h30 - 11h30** : Carrières au sein de l'Union européenne
- 11h45 - 12h45** : Allemagne : se former, travailler, entreprendre
- 13h00 - 14h00** : Je prépare mon départ
- 14h15 - 15h15** : Garantir sa protection sociale
- 15h30 - 16h30** : Stratégie de carrière à l'international
- 16h45 - 17h45** : Prochaine destination : Barcelone
- 18h00 - 19h00** : Gérer au mieux son patrimoine
- 19h15 - 20h15** : Entreprendre à l'étranger

SALLE 2

- 10h30 - 11h30** : S'expatrier et investir au Portugal
- 11h45 - 12h45** : Ile Maurice : venez réaliser votre rêve, vivre, investir et prendre votre retraite
- 13h00 - 14h00** : Bien planifier son avenir financier au Canada
- 14h15 - 15h15** : Le retour d'expatriation
- 15h30 - 16h30** : Scolarité des enfants
- 16h45 - 17h45** : Tour du monde de l'emploi
- 18h00 - 19h00** : La place du conjoint expatrié
- 19h15 - 20h15** : S'expatrier au Canada

MERCREDI 6 JUIN 2018

SALLE 1

- 10h30 - 11h30** : Faciliter et optimiser la gestion de son argent
- 11h45 - 12h45** : Vivre sa retraite à l'étranger
- 13h00 - 13h45** : Australie/Nouvelle-Zélande : études, emploi, entrepreneuriat
- 14h00 - 14h45** : S'expatrier : un projet de vie
- 15h00 - 16h00** : Tour du monde de l'emploi
- 16h15 - 17h15** : S'expatrier : quelles précautions patrimoniales et juridiques prendre ?

SALLE 2

- 10h30 - 11h30** : S'expatrier au Canada
- 11h45 - 12h45** : Comment bien préparer financièrement son projet d'immigration au Canada
- 13h00 - 13h45** : Les grands groupes et l'expatriation
- 14h00 - 14h45** : Le volontariat international : VIE et VIA
- 15h00 - 16h00** : Prendre sa retraite au Portugal
- 16h15 - 17h15** : Travailler et vivre en Amérique du Nord

INFOS & INSCRIPTIONS : LEFORUMEXPAT.COM

LES DOCKS - CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN
34, QUAI D'AUSTERLITZ - PARIS

FORUM EXPAT

VENEZ CONSTRUIRE
VOTRE PROJET D'EXPATRIATION

M Emploi

LES OFFRES D'EMPLOI

Le Monde | MONSTER

DIRIGEANTS - FINANCES, ADMINISTRATION, JURIDIQUE, R.H. - BANQUE, ASSURANCE - CONSEIL, AUDIT - MARKETING, COMMERCIAL, COMMUNICATION
SANTÉ - INDUSTRIES & TECHNOLOGIES - ÉDUCATION - CARRIÈRES INTERNATIONALES - MULTIPOSTES - CARRIÈRES PUBLIQUES

Retrouvez toutes nos offres d'emploi sur www.lemonde.fr/emploi - VOUS RECRUTEZ ? M Publicité : 01 57 28 39 29 emploi@mpublicite.fr



Dans le cadre d'un départ à la retraite, l'association recrute son

Directeur général (F/H)

CDI - 1 ETP

(Poste à pourvoir fin 2018)

Activités principales :

- Met en œuvre la politique de l'association
- Manage et coordonne les entités de l'association.

Compétences :

- Capacité à développer des projets
- Connaissances et l'expérience en gestion financière
- Connaissance diversifiée du secteur médicosocial.

Aptitudes professionnelles : Capacité de travail, d'organisation, d'analyse, rigueur d'exécution, vos qualités personnelles de communication, de pragmatisme, de créativité et votre leadership, vous permettent d'investir cette fonction. Véritable manager, vous possédez de réelles qualités relationnelles et avez fait la preuve dans vos activités précédentes de votre capacité à fédérer les équipes autour d'un projet associatif, ou d'établissement.

Qualification requise : Diplôme de niveau 1 impérativement.

Rémunération : Cadre hors classe - Selon CCN66 et expérience.

Descriptif de l'offre complet sur le site www.avenirapei.org

Adresser CV et lettre de motivation, sous pli fermé confidentiel, **avant le 10 juin**, à Monsieur le Président, Avenir Apeï, Siège social, 27 rue du Général Leclerc, 78420 Carrières sur Seine
Courriel : association@avenirapei.org

Vous souhaitez mettre votre expérience significative dans les domaines de la santé et de la gestion et votre maîtrise du management stratégique et opérationnel au service d'un Département dynamique et ambitieux, œuvrant pour le rayonnement de son territoire ?
Le Département des Landes recherche
Préfigurateur (h/f)
Pour gérer la création du Village Landais Alzheimer
Retrouvez le détail de cette annonce sur lemonde.fr
www.land.es.fr

> Offres d'emploi



L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES (OFPRA), RECRUTE

Des Officiers de protection instructeurs

Descriptif du poste : Instruction de dossiers de demande d'asile, audition des demandeurs et rédaction de projets de décision motivés en droit et en fait.

Profil : Master, I.E.P.

Date de disponibilité : septembre 2018

Recrutement sur contrat (3 ans) : les candidatures comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé devront être adressées, **pour le 20 juin 2018, par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse suivante :**

OFPRA - Service des ressources humaines
« Recrutement d'officiers de protection contractuels »
201, rue Carnot, 94 136 Fontenay-sous-Bois Cedex.
ressources-humaines@ofpra.gouv.fr

Plus d'informations sur l'OFPRA : www.ofpra.gouv.fr



Directeur.trice du laboratoire départemental d'analyses et de conseil

Vous dirigez le Laboratoire départemental de la Nièvre intervenant sur les secteurs de l'hydrologie ; l'hygiène alimentaire ; la santé animale et la génétique, afin de conduire son projet de transformation et de développement. Vos missions s'articulent autour de 3 axes :

• Pilotage et gestion du laboratoire :

- Participer à la définition et à l'exécution des orientations stratégiques du laboratoire et piloter l'équipe d'encadrement technique dans le cadre des objectifs fixés par les élus et la direction générale.
- Développer une démarche d'amélioration continue des processus et définir les mesures permettant d'améliorer la rentabilité du laboratoire.

• Développement commercial :

- Développer l'activité commerciale en lien avec les responsables techniques des différents secteurs d'activité et contribuer à l'amélioration des aspects scientifiques et techniques des prestations du laboratoire par l'intégration de nouveaux procédés, techniques ou technologies.
- S'assurer de la conformité du système qualité du laboratoire aux exigences liées à l'activité et de la satisfaction des clients.

• Management :

- Gérer la politique de recrutement et de gestion des ressources humaines du laboratoire.
- S'assurer de la bonne diffusion des orientations stratégiques au sein de l'encadrement et de l'ensemble des agents du laboratoire afin de suivre les évolutions du secteur et saisir les opportunités de développement

Titulaire d'un BAC +5, vous êtes enrichi.e d'une expérience réussie dans le management d'une structure similaire et éventuellement d'une formation scientifique.

Au fait de l'environnement stratégique et concurrentiel des laboratoires publics départementaux et de la technicité des secteurs d'activités du laboratoire, vous connaissez les exigences des accréditations COFRAC et des agréments.

Apte à gérer et piloter une structure de type laboratoire départemental, vous savez mettre en œuvre une politique commerciale. Doté.e d'une forte aptitude au management, vous avez le sens du service au client et le respect de la confidentialité.

WWW.NIEVRE.FR

Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre, service des parcours professionnels, Hôtel du Département, 58 039 NEVERS CEDEX, mail jury-drh@nievre.fr avant le 14 juin 2018



L'ETSUP, établissement d'enseignement supérieur de formation et de recherche de l'intervention sociale, sous statut associatif, reconnu d'utilité publique depuis 1923, adhérente active à l'UNAFORIS (Union Nationale des acteurs de la Formation et de la Recherche en Intervention Sociale) recrute sa ou son

DIRECTRICE·EUR GÉNÉRAL·E

Forte de 48 salarié(es), l'école accueille annuellement 1200 étudiants dans le cadre de la formation initiale et continue.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du président par délégation, elle/il aura pour mission de diriger l'école de manière totalement transverse et participative, de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique associative dans le respect de ses valeurs.

Très au fait de tous les sujets usuels de la vie d'une association visionnaire et dynamique, elle/il travaillera dans une démarche prospective afin d'anticiper les besoins de l'école, tout en accompagnant le changement.

Au sein d'une équipe pédagogique engagée, aux valeurs humaines et associatives fortes, elle/il contribuera à bâtir un projet d'école, dont l'un des premiers défis est d'attirer et de former des candidats aux métiers de l'intervention sociale.

De formation académique supérieure, ses activités et missions principales seront :

- Le développement et la conduite de projets
- L'animation du collectif de direction
- La valorisation des activités de l'école : formation et recherche
- La conduite de la politique des ressources humaines et des relations avec les instances représentatives du personnel
- La conduite des activités financières, budgétaires et administratives
- La conduite de la politique de communication interne et externe
- La prévention des risques associatifs
- L'impulsion dans la définition des stratégies
- La veille stratégique et prospective.

Les compétences, capacités et expériences requises pour mener à bien ces missions :

- Connaissance impérative du champ de la formation initiale et professionnelle et des politiques sociales
- Excellentes capacités de communication
- Connaissance approfondie du milieu associatif
- Expérience confirmée de terrain et dans une fonction de direction générale et/ou d'activité
- Connaissance du secteur social et médico-social
- Capacité d'animation partenariale avec les autorités de tutelle et les partenaires de l'association et de l'école
- Capacité d'anticiper et agir dans un univers complexe en transformation
- Dimension stratégique éprouvée
- Qualité de négociation éprouvée.

Merci d'adresser votre candidature par mail : recrutement-dg@etsup.com



La Mission laïque française, association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique, à la tête d'un réseau de 110 établissements d'enseignement français à l'étranger, liée par convention aux ministères français de l'Éducation nationale et de l'Europe et des Affaires étrangères, recrute pour son siège

de l'Éducation nationale et de l'Europe et des Affaires étrangères, recrute pour son siège

Son adjoint·e au Directeur général en charge des affaires administratives, financières et juridiques

Poste à responsabilité, logé, basé à Paris (15e), assorti de déplacements ponctuels à l'international

Vous aurez à coordonner la gestion financière, comptable et juridique du siège de l'association et des établissements et à animer les équipes de gestion.

Vous identifierez les risques juridiques liés à l'activité dans un contexte international complexe et dynamique notamment en matière de ressources humaines.

Poste ouvert à un fonctionnaire titulaire de catégorie A ayant une expérience d'agent comptable dans une structure importante, une expérience en EPLE serait souhaitable.

Formation juridique indispensable.

Profil souhaité : sens des responsabilités, rigueur, grande disponibilité, diplomatie, capacité d'animation des équipes, goût des relations humaines, adaptabilité.

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2018

Informations auprès de Samuel Bitsch : samuel.bitsch@mlfmonde.org

Candidatures à adresser au directeur général de la Mission laïque française (9 rue Humblot, 75015 Paris) **avant le 31 mai.**



Quotidien préféré des Premium avec chaque jour 2,8 M de lecteurs pour 278 790 exemplaires diffusés*

Retrouvez toutes nos offres sur www.lemonde.fr

* Source : ACPM ONE 2016-2017, Indicateur LNM, Pop. totale : 52 440 000 ind. / OJD DSH 2016-2017, indicateur DFP.

Le Maroc peine à retenir ses jeunes talents

Malgré l'implantation de grandes écoles françaises à Casablanca, la fuite des cerveaux se poursuit

CASABLANCA (MAROC)

Ce n'est pas un beau roman, mais c'est une belle histoire... Celle de Paul et Salma, qui se sont croisés – sans se voir, contrairement à la chanson de Michel Fugain. Paul vient du Nord – du nord de la Méditerranée. Natif de Bourges et élève ingénieur en quatrième année de l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels de La Rochelle (EIGSI), il a mis cap au sud, pour parfaire ses compétences en bâtiment et travaux publics. Direction Casablanca, au Maroc. Pour l'étudiant français en bâtiment & travaux publics (BTP), le Maroc est un terrain d'apprentissage idéal. « A Casablanca, on construit à tour de bras », se réjouit l'élève ingénieur. Ponts, routes, immeubles... où que l'on soit dans la ville, des grues immenses hérissent le paysage, symptômes d'une ville en croissance. « Nos professeurs sont des vrais professionnels du bâtiment, chacun dans sa spécialité », souligne l'étudiant.

Salma, elle, vient du Sud. En ce début mai, elle embarque dans un Boeing 787 Dreamliner qui quitte le tarmac de la capitale économique marocaine. Direction : la France. La lycéenne, en terminale au lycée français Louis-Massignon de Casablanca, s'envole pour l'Hexagone afin d'y passer des concours et tenter d'intégrer une école d'architecture parisienne. « Les écoles françaises sont meilleures », répond sans hésitation la jeune femme lorsqu'on lui demande la raison de son départ.

Besoin d'« ingénieurs agiles »

Comme Salma, 38 002 Marocains – la plus importante communauté d'étudiants étrangers en France – ont fait le choix d'étudier en France, selon le dernier rapport de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, publié en avril. Et ce malgré une politique marocaine d'ouverture aux établissements d'enseignement supérieur français, pour attirer ou maintenir les meilleurs cerveaux sur son territoire.

En 2005, le royaume chérifien, grand exportateur de produits bruts (notamment de phosphate), décide de faire entrer son économie dans une nouvelle ère. Il lance le plan Emergence, une accélération tous azimuts de l'industrialisation qui a pour ambition de « progresser dans la complexité des produits », explique Mohamed Filali, chargé du développement à Casablanca. « Pour poursuivre ce plan, il nous faut de la matière grise, pointe-t-il. C'est aux grandes écoles de nous fournir des ingénieurs agiles, qui feront du Maroc un pays d'avant-garde. »

L'un des objectifs d'Emergence était de former 15 000 ingénieurs marocains en dix ans. « D'ici à 2020, le seul secteur aéronautique aura besoin de 23 000 personnes, techniciens et ingénieurs », ajoute Karim Cheikh, président du Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (Gimas). Mais avec seulement une quinzaine d'écoles d'ingénieurs sur son territoire (contre 207 en



SIMON LANDREIN

France), l'enseignement supérieur marocain ne répond pas à la demande. « Il reste un besoin énorme », reconnaît Hicham Medromi, directeur de l'Ecole nationale d'électricité et de mécanique de Casablanca.

En 2012, pour répondre partiellement à ces difficultés, Lahcen Daoudi, alors ministre marocain de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, et son homologue française, Geneviève Fioraso, s'engagent à un renforcement de la coopération en matière d'enseignement supérieur, ainsi qu'à la création d'un Institut national des sciences appliquées (INSA) et d'une Ecole centrale à Casablanca.

Ces deux écoles d'ingénieurs ont ouvert leurs portes en 2015 et

« Il y a au Maroc des carrières accélérées à vivre que nos élèves n'auront pas ailleurs ! »

SERGE DELLE-VEDOVE
directeur adjoint
de Centrale Casablanca

rejoint l'EIGSI, l'école d'ingénieurs rochelaise, installée au Maroc depuis 2006. Des établissements français spécialisés dans le management (EMLyon, ESSEC, Ecole des mines...) ont suivi le mouvement. Aujourd'hui, quelque 800 étudiants suivent, au Maroc, un cursus français. « L'objectif est de monter à 4 000, soit 12 % des étudiants du système privé marocain », expose Christophe de Beauvais, attaché français de coopération scientifique et universitaire à l'ambassade de France à Rabat.

L'installation d'écoles ou de campus français au Maghreb n'a pas suffi à freiner la fuite des cerveaux. Jusqu'en 2017, la Commission des titres d'ingénieurs (CTI), qui évalue et accrédite les formations en France mais également à

l'étranger, « exigeait qu'un étudiant suive trois semestres de cursus sur le territoire français », rappelle Youssef Ben El Mostafa, directeur du campus EIGSI à Casablanca. Malgré l'exigence financière que représente une année de scolarité en France pour les familles marocaines – au minimum 5 000 euros, dans un pays où le salaire moyen est de 300 euros par mois environ –, « 80 % des étudiants expatriés restent ensuite en France », explique le directeur. A contre-courant de l'objectif affiché.

Depuis la rentrée 2017 cependant, les formations d'ingénieurs délivrées à « Casa » par Centrale et l'EIGSI sont reconnues pas la CTI sans passage obligé par la France. « A La Ro-

chelle comme à Casablanca, il s'agit du même programme de formation, des mêmes critères d'obtention, de la même direction des études, du même diplôme que l'on délivre sur deux campus différents », rassure Sylvain Orsat, directeur général de l'EIGSI.

Standards salariaux européens

La France semble demeurer l'eldorado pour la plupart des étudiants casaois. A l'EIGSI, Imane, Nihal, Nasir ne font pas mystère du plan de carrière qu'ils ont déjà élaboré : décrocher un diplôme reconnu sur le territoire français et y trouver un emploi. Tous ont en tête la vie meilleure dans l'Hexagone. La sœur d'Imane, ingénieure diplômée d'une école marocaine, a commencé sa carrière au Maroc pour environ 600 euros par mois, très loin des standards salariaux d'une jeune ingénieure européenne. « Moi, j'aurai ma première expérience professionnelle en France et une fois mes compétences et ma valeur reconnues, je reviendrai au Maroc », prévoit la jeune étudiante. Un retour avec de solides arguments pour négocier ses conditions de rémunération. « Un mirage, commente un responsable d'une grande école locale. Une fois installés en Europe, ils ne reviennent pas. »

« Il faut convaincre, tonne Serge Delle-Vedove, directeur adjoint de Centrale Casablanca. L'objectif de notre école n'est pas d'amplifier la diaspora ni seulement de former, mais aussi d'encourager les étudiants à rester sur le continent. Dans la tête de nos élèves, il y a une envie d'ailleurs. Ils scrutent les offres d'emplois et se tourment vers le Nord. La société civile marocaine, les patrons doivent communiquer sur les superbes projets à réaliser ici, un pays à développer, à industrialiser. Il y a ici des carrières accélérées à vivre qu'ils n'auront pas ailleurs ! » Quant aux entreprises marocaines, « elles doivent également comprendre que pour attirer des jeunes talents, il y a un salaire minimum à fixer au-dessous duquel ils partiront. » ■

ÉRIC NUNÈS

Sciences Po choisit le Kenya pour son premier bureau en Afrique

NI ABIDJAN, NI JOHANNESBURG, NI LAGOS : c'est à Nairobi que Sciences Po a décidé d'ouvrir son tout premier bureau en Afrique. L'Institut d'études politiques de Paris est le premier établissement français à s'installer dans la capitale du Kenya, d'autres grands noms hexagonaux ayant choisi de se développer depuis l'Afrique francophone, telle l'école de commerce HEC, qui s'implante actuellement en Côte d'Ivoire.

Ce choix est en droite ligne, souligne la direction, avec la stratégie d'internationalisation de Sciences Po, qui accueille des étudiants de 150 nationalités et propose un tiers de ses cours en anglais. Mais il s'agit aussi de s'installer sur un marché prometteur. « Nous avons choisi le Kenya, car c'est une plate-forme dynamique pour l'ensemble de la région », a ainsi justifié Vanessa Scherrer, la vice-présidente chargée des affaires internationales, lors du lancement officiel à Nairobi, le 19 février. Et d'ajouter : « Nous y anticipons une forte concurrence dans l'enseignement supérieur dans les dix prochaines années. »

Locomotive économique de l'Afrique de l'Est (avec un taux de croissance prévu à 5,5 % en 2018), le Kenya voit sa classe moyenne augmenter et, avec elle, le nombre d'inscrits sur les bancs des universités publiques et privées. « Mais ce bureau n'est pas le bureau de

Sciences Po pour le Kenya, poursuit Vanessa Scherrer. Il s'agit d'un bureau pour l'Afrique, où nous ne faisons d'ailleurs pas nos débuts : notre stratégie africaine a démarré il y a dix ans. » L'établissement a développé une trentaine de partenariats avec des universités du continent et a ouvert un programme Europe-Afrique en 2010. En « forte hausse », la part de ses étudiants africains reste cependant limitée : 600 élèves sur un total de 11 000 (soit 5,5 %).

Un pari gagnant-gagnant

Recruter plus de jeunes du continent est l'une des priorités de ce bureau de représentation qui, à l'instar de ceux de Bombay, New York ou Singapour, ne dispensera aucun cours. Il s'agit d'une question « d'égalité et d'équité dans la relation » avec les universités locales, assure la direction, qui veut plutôt miser sur de nouveaux partenariats. Après l'université de Nairobi et l'université Kenyatta, toutes deux publiques, le groupe envisage des alliances avec des établissements privés renommés, comme l'université Strathmore ou la United States International University.

Mais, fidèle à sa politique d'ouverture sociale (en France, l'établissement recrute depuis 2001 dans les zones d'éducation prioritaires), Sciences Po affirme

rechercher « des talents dans tous les milieux sociaux », grâce à des bourses, mais aussi à un marketing intense. « Nous allons être actifs sur les réseaux sociaux, présents sur tous les événements liés à l'éducation en Afrique, et nous nous appuierons sur le réseau de 600 anciens élèves africains de Sciences Po », affirme Sheila Chepkoech, une Kényane nommée directrice pour l'Afrique de l'Est après avoir elle-même étudié rue Saint-Guillaume.

A Nairobi, on reconnaît cependant que la notoriété de Sciences Po reste limitée. Dans un pays anglophone où les grands établissements américains et britanniques font rêver les élèves, faire connaître la marque Sciences Po est le principal défi. Mais les ambitions de l'établissement devraient rencontrer un accueil bienveillant du monde universitaire, conscient des bénéfices d'une plus grande exposition internationale. L'université de Nairobi y voit ainsi un pari gagnant-gagnant. « Nous avons la même stratégie d'internationalisation, explique William Ogara, son directeur des programmes internationaux. Notre objectif est d'atteindre 20 % de composants internationaux dans les prochaines années, qu'il s'agisse de programmes, d'étudiants, etc. Et nous en sommes encore loin. Ils sont français, et alors ? Nous ne faisons pas de discrimination ! » ■

MARION DOUET (À NAIROBI)



KARL MARX L'IRRÉDUCTIBLE

Un hors-série du « Monde »

124 pages - 8,50 € chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

L'aide au développement passe par des réformes

Pour neuf économistes, dont les Prix Nobel Angus Deaton, James Heckman et Joseph Stiglitz, la réussite des projets menés dans les pays du Sud ne peut se contenter de micro-interventions

Collectif

À quoi l'aide publique au développement (APD) sert-elle? Dans une tribune récente publiée dans *Le Monde*, Luc Behaghel et Esther Duflo, deux économistes, affirment que l'APD peut permettre de favoriser « l'innovation sociale », à condition toutefois de la « moderniser », c'est-à-dire de la fonder sur des méthodes d'évaluation « scientifiques » (« Pour un aggiornamento de la politique d'aide au développement », *Le Monde* du 13 avril). Et pour cela, une seule voie possible : s'inspirer de la méthode des essais cliniques pratiqués de longue date en médecine, consistant à comparer un échantillon de bénéficiaires à un groupe témoin, tous deux tirés au hasard, avant et après usage d'un médicament ou d'un vaccin.

Dans le contexte français d'une augmentation inédite de l'effort national en faveur de l'APD lancée par François Hollande et réaffirmée par Emmanuel Macron, la mission de modernisation de l'APD, confiée au député (LRM) Hervé Berville, fera certainement la part belle à la redevabilité des opérateurs chargés de la mise en œuvre de cette politique générale. Mais elle visera heureusement plus et mieux que l'application des méthodes d'échantillonnage aléatoire (EA). Car si ces dernières peuvent paraître a priori judicieuses, elles s'avèrent à la fois restrictives, peu fiables et onéreuses.

PARTOUT, L'ADAPTATION AUX DÉRÈGLEMENTS ÉCOLOGIQUES EST DEVENUE UNE URGENGE ABSOLUE QUI EXIGE DES STRATÉGIES DE POLITIQUE PUBLIQUE COORDONNÉES

Restrictives, car seul un nombre étroit de projets de développement peuvent se prêter à des évaluations sous forme d'essai clinique : des micro-interventions, visant des individus et agissant à court terme. Elles ne disent rien des changements macro-économiques, politiques et institutionnels qui, dans l'histoire, se sont révélés cruciaux pour la réduction de la pauvreté dans le monde.

Ces interventions spécifiques peuvent évidemment être utiles, mais leurs conséquences réelles impliquent des effets qui vont au-delà de l'impact immédiat et à court terme sur les individus traités. Pareilles externalités ne peuvent pas être prises en compte par une approche locale et d'équilibre partiel. Pour être pertinente, chaque évaluation par tirage au sort devrait être insérée dans un cadre d'équilibre général, où l'amélioration de la situation des uns peut entraîner une dégradation de celle des autres.

PROTOCOLE ONÉREUX

De toute façon, de telles évaluations souffrent souvent de défaillances sérieuses : rares sont les situations concrètes où les tirages au sort des humains auxquels on peut procéder sont parfaitement aléatoires. Les sujets disponibles pour ces EA ne constituent presque jamais une sous-population représentative de la population visée, de sorte que les tirages au sort sont réalisés dans un environnement artificiel. Souvent, il n'a que peu de ressemblance avec l'environnement où la politique évaluée sera mise en œuvre.

Or, en la matière, le moindre biais de sélection prive toute la méthode de son intérêt et reconduit l'évaluateur à des méthodes statistiques de correction des biais qui, elles, ont fait leurs preuves, même dans les enquêtes traditionnelles. Les sujets, quant à eux, ne peuvent que très rarement être gardés dans l'ignorance du protocole d'expérimentation, et ce qu'ils savent à ce titre peut modifier les résultats de l'expérience dans un sens qui n'a rien à voir avec l'innovation recherchée. En outre, si l'on hésite entre une centrale solaire et une centrale à charbon, entre un pont et une route, ou sur l'emplacement d'un barrage le long d'un fleuve, il est évidemment hors de question de sélectionner au hasard ceux qui bénéficieront de l'ouvrage. Dans bien des cas, ces évaluations par tirage au sort posent même de redoutables défis éthiques, en particulier lorsqu'il s'agit de traitements médicaux.

Enfin, elles exigent un protocole onéreux : la moindre enquête coûte en moyenne un demi-million d'euros. Da-

vantage, donc, que certains projets à évaluer eux-mêmes. Rien d'étonnant dans ces conditions si, après les avoir testées, l'Agence française de développement (AFD) a renoncé à ces pratiques du fait de leurs limitations intrinsèques. Plusieurs grandes entreprises françaises, aussi modernes et innovantes que Danone, Veolia ou Total, ne sont jamais allées au-delà d'une seule expérimentation.

À l'identification de l'impact à court terme projet par projet, il est préférable de substituer l'évaluation d'une politique publique d'ensemble. Elle doit tenir compte des externalités qui s'exercent sur un territoire ou une population, à l'instar de l'évaluation de la politique de développement au Ghana, réalisée conjointement par plusieurs bailleurs internationaux (dont la Banque mondiale et l'AFD). Dans cet esprit, nous disposons d'un trésor de données sous-utilisées, fournies notamment par les enquêtes sur les ménages réalisées par les instituts nationaux de statistique. Jointes aux données de la NASA, récemment rendues publiques, elles peuvent désormais faire l'objet d'une analyse fine, grâce à l'intelligence artificielle, capable de nous renseigner très précisément sur les politiques publiques qui ont « réussi ».

C'est ce type d'appréhension systémique qu'il faut privilégier face à l'imensité des questions de développement et des dynamiques de paupérisation et d'inégalités qui gangrènent les sociétés contemporaines. Nous ne devons pas avoir la politique de nos instruments d'évaluation, mais les instruments de notre politique.

Devant l'enjeu de l'accès à l'eau dans le Sahel ou de l'éducation du milliard de jeunes supplémentaires qui naîtront sur le continent africain dans la prochaine génération, les pastilles Micro-pur ou les primes individuelles aux enseignants ne suffiront pas. Concernant l'agriculture, il convient d'interroger les pratiques de subventions agricoles des pays du Nord, la nécessaire régulation des marchés d'actifs financiers dérivés sur les matières premières, le pillage des ressources naturelles et l'accaparement des terres dont pâtit au premier chef la petite paysannerie qui, pourtant, nourrit l'humanité.

Partout, l'adaptation aux dérèglements écologiques est devenue une urgence absolue qui exige des stratégies de politique publique coordonnées. Si l'on souhaite améliorer les revenus des travailleurs pauvres, bien au-delà des microcrédits, il faut renforcer, et bien souvent tout simplement introduire,

NOUS NE DEVONS PAS AVOIR LA POLITIQUE DE NOS INSTRUMENTS D'ÉVALUATION, MAIS LES INSTRUMENTS DE NOTRE POLITIQUE

une véritable législation du travail – à l'instar des réformes qui ont contribué à sortir des millions de Brésiliens de la pauvreté. Il faut aussi, bien sûr, faire appliquer les réglementations existantes, par exemple en matière de travail des enfants et de sécurité.

BARRIÈRES STRUCTURELLES

Si l'on souhaite soutenir les fractions les plus fragiles de la population, il ne suffira pas de leur donner des cours d'éducation financière : il faut reconnaître que, dans bien des cas, une juste reconstitution des marges de manœuvre budgétaires auxquelles les Etats ont droit est nécessaire. Ce qui veut dire, à la suite des recommandations de l'OCDE, mettre fin aux pratiques de prix de transfert entre filiales de groupes multinationaux logées dans des paradis fiscaux, qui siphonnent la base fiscale des pays du Sud (et du Nord).

Il faut surtout analyser les origines structurelles des barrières au « développement », liées notamment aux inégalités femmes-hommes et à la corruption endémique. En toutes ces matières, l'essentiel reste à faire. Ne serait-ce que dans la lutte contre l'érosion dramatique de la biodiversité, par exemple, les instruments de mesure de l'efficacité de l'action sont encore à construire. Allons-nous tirer au hasard les mangroves détruites par la montée des eaux ?

Les peuples du Sud attendent plus de la communauté internationale. Les Objectifs de développement durable sur lesquels nous nous sommes mis d'accord en 2015 valent pour les pays du Nord et du Sud. Ils font droit au caractère interdépendant, systémique et transversal de la lutte contre l'ostracisme à l'égard des femmes, contre les inégalités de revenus, l'érosion de la biodiversité, le changement climatique et les défaillances de gouvernance. Moderniser l'aide publique au développement implique de façonner nos projets et nos outils de redevabilité en fonction de cette nouvelle frontière. ■

J Florent Bédécarrats est évaluateur à l'Agence française de développement (AFD)
Angus Deaton est professeur à l'université de Princeton (New Jersey), Prix Nobel d'économie 2015
Gaël Giraud est directeur de recherche CNRS, chef économiste de l'AFD
Isabelle Guérin est directrice de recherche au Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africain, américain et asiatique à l'Institut de recherche pour le développement (IRD-Cessma)
James Heckman est professeur à l'université de Chicago, Prix Nobel d'économie 2000
Cécile Renouard est directrice du programme CODEV-Entreprises et développement à l'Essec
François Roubaud est directeur de recherche à l'Unité Développement, institutions et mondialisation de l'IRD (IRD-DIAL)
Jean-Michel Servet est professeur honoraire à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) et chercheur associé à l'IRD-Cessma
Joseph Stiglitz est professeur à l'université Columbia, Prix Nobel d'économie 2001

Quelques fantasmes sur le prélèvement à la source

Bruno Parent, directeur général des finances publiques, plaide la cause de la réforme, controversée, du prélèvement de l'impôt sur le revenu

Par BRUNO PARENT

La France est décidément un pays original. On voudrait que tout s'améliore, mais sans que rien ne change vraiment. Et, bien souvent, l'attention se cristallise sur d'autres projets que ceux initialement prévus. Aussi ne paraît-il pas inutile de dissiper quelques craintes concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

La complexité pour les contribuables? Les salariés verront les sommes prélevées par leur employeur s'adapter automatiquement à leur revenu du mois sans intervention aucune et sans autre démarche administrative que celle de déclarer leurs revenus une fois par an comme actuellement. Aucun autre système ne permet cette simplicité dans l'automatisme. Imaginons que votre salaire (ou votre revenu foncier, par exemple) disparaisse : vous n'aurez plus rien à payer.

La confidentialité des informations? Certains expriment la crainte que l'employeur connaisse tout de la situation

financière (ou fiscale) de son salarié. Que ces craintes soient levées : en effet, un même taux peut correspondre à un grand nombre de situations différentes. 90 % des contribuables auront un taux compris entre 0 et 10 %. Prenons par exemple un taux de prélèvement à la source de 5 % : il est impossible d'en déduire la situation financière du contribuable, et encore moins le patrimoine de son foyer. Qui plus est, la loi prévoit la possibilité de demander à l'administration de ne pas transmettre le taux personnalisé à l'employeur.

La complexité du système fiscal français? Elle est souvent présentée comme un obstacle à la mise en place du prélèvement à la source. Ce qui peut être complexe, c'est le calcul de l'impôt et du taux de prélèvement qui en découle. Or cette complexité est intégralement prise en charge par l'administration fiscale, et non par les entreprises ou par les contribuables.

Les gains financiers pour l'Etat? Le paiement de l'impôt est déjà largement automatisé et dématérialisé, les économies réalisées par la mise en place du

prélèvement à la source seront donc marginales. L'Etat ne gagne pas non plus en trésorerie, notamment parce que le prélèvement est concomitant au paiement du salaire (et non le 15 du mois comme actuellement pour les contribuables mensualisés) et plus étalé dans l'année (12 mois au lieu de 10).

La mensualisation généralisée, une meilleure solution? L'objectif de cette réforme est avant tout d'aider les contribuables. Il s'agit de supprimer le décalage d'un an qui existe aujourd'hui, qui contraint les contribuables à payer un impôt sur des revenus qu'ils n'ont plus forcément. La généralisation de la mensualisation ne procurerait absolument pas les mêmes avantages. Avec le prélèvement à la source en revanche, le retraité embarrassé l'année qui suit son départ à la retraite n'aura plus à payer

l'impôt sur son dernier salaire, par définition plus élevé. De même, l'entrepreneur individuel, en période de vaches maigres, n'aura plus à acquitter son impôt calculé sur une période de vaches grasses, etc.

Une charge pour les entreprises? C'est un vrai sujet, en particulier au démarrage, mais surtout à cause des questions que peuvent être amenés à poser les salariés. Mais il est bien clair que c'est à l'administration fiscale, et à elle seule, d'accompagner chaque contribuable dans cette évolution. C'est à elle que les salariés doivent s'adresser et non à leur employeur. Une campagne de communication, prévue jusqu'au début de l'année 2019, rappellera que l'administration fiscale reste l'interlocuteur unique des contribuables.

Toute transformation suscite naturellement des incompréhensions et des craintes. Manipuler des millions de données qui concernent 38 millions de foyers fiscaux en provenance de plusieurs millions de payeurs de revenus est une vaste entreprise. Mais notre pays a la maturité informatique et la capacité à le relever. Tout est mis en œuvre pour s'y préparer dans les meilleures conditions. Nous sommes déjà dans l'ère du prélèvement à la source, mais le pas décisif arrivera dans neuf mois environ, lorsque les premiers prélèvements seront effectués sur les fiches de paie ou

les pensions de retraite. Tous les payeurs de revenus et ceux qui les accompagnent, éditeurs de logiciel et experts comptables en particulier, sont fortement engagés aux côtés de l'administration dans la mise en place : des tests approfondis sur des millions de situations réelles ont eu lieu et se poursuivent avec succès. L'administration est pleinement mobilisée pour les accompagner dans cette transformation.

Le prélèvement à la source est une réforme qui simplifiera et facilitera la vie de nos concitoyens, en particulier ceux dont les revenus fluctuent ; elle profitera surtout aux classes moyennes, qui payent l'impôt sur le revenu, sans avoir le patrimoine qui permet d'en amortir les à-coups actuels ; c'est un dispositif moderne, car il colle à la réalité de la vie de chacun alors que tout change plus vite qu'auparavant.

Aussi y a-t-il fort à parier qu'une fois mis en place, personne ne remettra en cause un système déjà adopté par de nombreux pays et plébiscité par les contribuables eux-mêmes qui, pour rien au monde, ne voudraient revenir en arrière. ■

J Bruno Parent est directeur général des finances publiques

C'EST UN DISPOSITIF MODERNE, CAR IL COLLE À LA RÉALITÉ DE LA VIE DE CHACUN, ALORS QUE TOUT CHANGE PLUS VITE QU'AUPARAVANT

Télécoms : « Sur la consolidation, l'Arcep entrouvre la porte »

Sébastien Soriano, président de l'autorité de régulation, n'est plus hostile à une fusion entre opérateurs



Sébastien Soriano, président de l'Arcep, à Paris, en janvier 2015. ÉRIC PIERMONT/AFP

ENTRETIEN

Sébastien Soriano, le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), dresse un bilan positif des investissements d'Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom, qui ont atteint 9,6 milliards d'euros en 2017. Il juge que, désormais, les opérateurs remplissent bien leur mission, et accueillerait avec bienveillance un projet de consolidation de leur part.

Pour la troisième année, vous dressez un bilan des investissements des opérateurs français dans l'Hexagone.

Quelles sont vos conclusions ?

En 2017, nous avons atteint un record historique. Les opérateurs ont dépensé 9,6 milliards d'euros dans les réseaux fibre et 4G. Cela représente une progression de 37% en trois ans et un quart de leur chiffre d'affaires. C'est significatif. Je vois qu'ils ont entendu mon appel à casser leur tirelire. La couverture en Internet fixe et mobile était l'un des points noirs de notre pays. Nous avons maintenant une industrie au rendez-vous.

Qui sont les bons élèves de la classe ?

A eux trois, Orange, SFR et Free présentent 80 % de ces investisse-

ments. Orange représente un peu moins de la moitié des montants. Face à l'opérateur historique, il y a eu une forte mobilisation des opérateurs alternatifs, en particulier Free, qui ont sorti leur carnet de chèques pour co-investir au côté d'Orange dans la fibre. Les réseaux d'initiative publique [les projets des collectivités financés en partie par des fonds publics], par nature complexes à monter, sont en train de prendre.

Le marché ne croît plus. Du coup, quand un opérateur va bien, l'autre va mal. On le voit avec Free, qui s'essouffle. Cela ne signifie-t-il pas qu'une consolidation du marché est nécessaire ?

Après six années de baisse, le mobile ne décroît plus. La page du trou d'air est tournée. Les quatre opérateurs ont de bons fondamentaux. Il y a quelques effets conjoncturels de vases communicants liés à des promotions, qui créent de la nervosité. Sur la consolidation, l'Arcep a refermé cette porte en avril 2016 [après l'échec de la reprise de Bouygues Telecom par Orange], car les discussions détournaient les opérateurs de leurs missions d'investissement. Pendant deux ans, je leur ai donc envoyé des signaux négatifs. Là, je vois qu'ils se sont mobilisés. Les circonstances ont évolué et la

porte de l'Arcep se rouvre ou du moins s'entrouvre. Encore faudrait-il qu'ils aient un projet créateur de valeur pour le pays, et pas simplement pour les actionnaires. Aux Etats-Unis, Sprint et T-Mobile se rapprochent dans la perspective de développer la 5G afin de contrer AT&T et Verizon.

Les opérateurs français sont-ils prêts pour la 5G ?

Il ne faut pas rater ce train, qui va avoir une incidence directe sur la compétitivité du pays. Nous lançons, mardi 22 mai, une consultation sur les fréquences de la 5G, qui seront attribuées entre la mi-2019 et la mi-2020. Il est possible que des entreprises comme la SNCF et Air France souhaitent aussi acquiescer ces licences. Pour les opérateurs télécoms, c'est à la fois un changement de métier et potentielle-ment un relais de croissance. Sur

le plan technique, ils se sont vraiment approprié la technologie. Au niveau stratégique, c'est encore en phase de maturation.

Que cela représente-t-il en termes d'investissement ?

C'est difficile à dire, car cela va dépendre des usages. S'il s'agit de densifier sensiblement le réseau, le surcoût pourrait être important. S'il ne faut que remplacer les matériels existants, ce n'est pas un changement d'échelle. Mais les opérateurs peuvent se permettre d'investir, car, dans le cadre de l'accord « New Deal » passé sur les zones blanches 4G, le gouvernement a renoncé à mener des enchères sur les fréquences que les opérateurs détiennent déjà, à condition qu'ils accélèrent les déploiements. D'ailleurs, ces fréquences leur seront réattribuées à l'automne.

Beaucoup se plaignent de la position dominante d'Orange dans la fibre, accusé de ne pas toujours jouer le jeu de la concurrence. Que fait l'Arcep ?

Cela ne concerne pas qu'Orange. Nous avons mis sur la table de nouvelles règles du jeu, car la fibre ne doit pas être un « Far West ». L'un des problèmes est, par exemple, que deux opérateurs déploient sur les mêmes zones. Avec Orange, spécifiquement, nous avons rendez-vous en septembre, afin de vérifier qu'ils jouent bien le jeu et ne discriminent pas les concurrents. Si ce n'est pas le cas, nous remettrons sur la table un projet de régulation.

Le gouvernement a présenté un plan en début d'année, afin de couvrir 100 % des Français en très haut débit fixe et mobile en 2022. Où en est-on ?

La fibre se développe, mais les prises d'abonnement ne vont pas à un rythme extraordinaire. Si on tire le trait, il faudra vingt ans pour convertir les Français à la fibre. On est victimes des bons débits de l'ADSL, qui créent moins d'attente pour la technologie suivante.

La secrétaire d'Etat, Delphine Gény-Stephann, a émis l'idée d'utiliser d'autres technologies pour éviter d'avoir à couvrir 100 % du territoire en fibre...

La 5G peut être une solution sur le fixe, comme aux Etats-Unis. Les pouvoirs publics peuvent se poser la question et en faire un complément dans certaines zones reculées. Mais on parle de couvrir quelques centaines de mètres, il faudra quand même tirer la fibre au plus près des habitations. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SANDRINE CASSINI

Les auteurs se mobilisent contre la précarité de leur situation économique

Au cœur des revendications des écrivains, des questions de rémunérations et de retraite

Une exaspération poussée à son paroxysme. C'est pour dire leur colère et leur sentiment d'abandon que les auteurs organisent, mardi 22 mai, les premiers Etats généraux du livre, sous la houlette du Conseil permanent des écrivains (CPE), à la Maison de la poésie, dans le centre de Paris. Ni la ministre de la culture, Françoise Nyssen – pourtant à la tête des éditions Actes Sud avant d'arriver Rue de Valois –, ni Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé – chargée du dossier retraite et Sécurité sociale –, n'avaient prévu d'y participer, selon les organisateurs.

La liste des revendications des écrivains grossit à vue d'œil, tout comme la liste des auteurs signataires mobilisés, parmi lesquels Jean Rouaud, Lydie Salvayre, Chantal Thomas, Patrick Grainville, Nathalie Azoulai et, fait rarissime, même les vendeurs de best-sellers comme Pierre Lemaitre, Marc Levy, Guillaume Musso et Tatiana de Rosnay. Au nombre de 20 000, ils réclament des réformes.

« Le fossé entre la dimension symbolique et la condition sociale des auteurs se creuse de façon vertigineuse », regrette Marie Sellier, présidente de la Société de gens de lettres (SGDL). Une partie de leurs difficultés tient à l'inflation du nombre de nouveaux titres

édités chaque année: 76 000 en 2017, voire 81 000 en comptant les ouvrages autoédités. « Soit 200 nouveautés par jour », rappelle Pascal Ory, président du CPE.

A côté de la question de la surabondance de titres, le sujet qui fâche est celui de la rémunération. Les à-valoir fondent et les auteurs ne sont payés par les éditeurs qu'une fois par an. Moins bien, donc, que les fournisseurs. « Qu'on arrête de faire de la tréso-rie sur notre dos », se plaint Marie Sellier. Tous unis, les syndicats d'auteurs refusent d'être les laissés-pour-compte des réformes fiscales et sociales en cours.

Casse-tête juridique

Autre point de friction, mais avec les pouvoirs publics cette fois, la hausse de la CSG. Mise en place au 1^{er} janvier, elle a été compensée par la suppression de tout ou partie des cotisations sociales d'assurance-chômage et maladie. Mais les auteurs sont lésés avec cette réforme, car ils ne cotisent pas à l'assurance-chômage.

« Nous sommes les seuls à perdre 0,95 % de notre pouvoir d'achat avec cette réforme », affirme Geoffrey Pelletier, directeur général de la SGDL. Un casse-tête juridique que le ministère de la culture n'avait pas anticipé, mais qu'il a promis de résoudre, fin novem-

Aujourd'hui, seuls 5 000 auteurs, sur un total de 100 000, touchent une retraite

bre 2017, par voie réglementaire. Le décret, paru le 15 mai, fixe le cadre de cette réforme, mais « ne prévoit pas les modalités d'application de la CSG », déplore M^{me} Sellier. Une lettre de mission, qui vise à résoudre cette lacune et dont les résultats sont attendus fin juin, a été signée par M^{me} Nyssen, qui a enfin reçu les représentants du CPE, jeudi 17 mai.

Ce sujet s'ajoute à un autre, celui de la réforme du régime social des auteurs. S'il est enfin prévu que les auteurs puissent toucher plus facilement une retraite à partir du 1^{er} janvier 2019, bon nombre d'interrogations demeurent. Regroupant des représentants de la Direction de la Sécurité sociale et de la Rue de Valois, une première réunion de concertation, attendue depuis cinq ans, selon le CPE, a été fixée au 21 juin. L'organisation des Etats généraux du livre n'est sans

doute pas étrangère à cette soudaine accélération du calendrier.

Seuls 5 000 auteurs (les rares qui gagnent assez pour être affiliés à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs), sur un total de 100 000, touchent une retraite, en cotisant à ce régime à hauteur de 6,9 % de leurs revenus. Des milliers d'auteurs s'aperçoivent tardivement qu'ils ne percevront pas un centime de retraite. Une situation de précarité endémique, puisque 90 % des écrivains déclarent un revenu en droits d'auteurs inférieur au smic.

Marie Sellier redoute des effets pervers du nouveau dispositif, qui pénalisera les auteurs déjà retraités, dont les revenus chuteront de 6,9 %. Il risque de léser ceux qui ont deux métiers et dépasseront le plafond de la Sécurité sociale ainsi que les plus pauvres, qui devraient payer 6,90 % de cotisation dès le premier euro gagné.

Enfin, la réforme de l'impôt sur les revenus promet bien des désagrèments, vu le statut hybride des auteurs. « La fragilité, l'irrégularité, la périodicité très longue des versements devraient conduire le gouvernement à trouver une solution plus adaptée à nos spécificités », demande Samantha Bailly, présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. ■

NICOLE VULSER

Sony met la main sur EMI Music

L'opération illustre la stratégie du japonais, qui veut se renforcer dans les contenus

TOKYO - correspondance

De Queen à Pharrell Williams, en passant par Beyoncé... Sony s'apprête à déboursier 2,3 milliards de dollars, soit près de 2 milliards d'euros, pour mettre la main sur l'éditeur de musique EMI Music et son catalogue de plus de deux millions de titres. Annoncée mardi 22 mai, cette opération vient enrichir l'offre musicale de la société d'édition Sony/ATV et de la maison de disque Sony Music Entertainment, qui comprend 2,3 millions de titres, dont ceux des Beatles. Elle illustre la stratégie du géant japonais qui veut se renforcer dans les contenus. Et profiter de l'embellie du marché de la musique.

« Le marché de la musique a connu diverses fortunes, mais il se relève ces dernières années grâce aux offres de streaming [musique en flux par Internet] », a souligné le PDG Kenichiro Yoshida, avant de préciser: « Nous sommes enthousiastes à l'idée d'intégrer EMI Music à la famille Sony et de maintenir notre position de numéro un de l'édition musicale. »

Sony, qui détenait déjà 40 % de DH Publishing, opérateur d'EMI Music, va verser 1,6 milliard d'euros au fonds Mubadala Investment, basé à Abou Dhabi, qui pos-

sède les 60 % restant. Le montant de cette acquisition – la plus onéreuse pour le groupe japonais depuis l'achat en 1989 de Columbia Pictures – est jugé élevé.

« La stratégie est de renforcer les contenus », a résumé M. Yoshida, soulignant que le groupe comptait aussi étoffer son offre dans le cinéma, la télévision et les dessins animés. Sony a d'ailleurs annoncé le 13 mai une prise de participation de 49 % dans DHX Media, société propriétaire des droits sur les personnages de l'univers de Snoopy, pour 157 millions d'euros.

Des objectifs modestes

L'acquisition d'EMI Music doit « représenter une étape importante » pour la croissance future de Sony, selon M. Yoshida. Lors de l'exercice 2017, EMI a affiché des ventes à 564 millions d'euros et des profits opérationnels de 108 millions d'euros.

Le groupe semble en avoir besoin. Parallèlement à cette annonce, M. Yoshida, ancien responsable des finances du groupe, a dévoilé les objectifs de Sony à moyen terme. Jugés modestes – une baisse des profits dans les jeux vidéo est même envisagée au terme de l'exercice 2020 –, ils ont été peu appréciés des investisseurs. ■

PHILIPPE MESMER